



W E N D E L

Rapport Annuel 2008



SOMMAIRE

Profil	5
Message d'Ernest-Antoine Seillière	7
Interview de Frédéric Lemoine	9
Chiffres clés	13
Les engagements d'un actionnariat durable	15
Tableau synoptique des sociétés du Groupe	16
Bureau Veritas	17
Legrand	19
Saint-Gobain	21
Materis	23
Stallergenes	25
Deutsch	27
Oranje-Nassau	29
Stahl	31
Engagements	33
Actionnariat	35
Principes de gouvernance	39
Développement durable	95
Politique Sociale	100
Comptes consolidés	111
Comptes individuels	211
Assemblée générale	232
Informations spécifiques	267

Le présent rapport sur l'exercice 2008 inclut le document de référence et incorpore le rapport financier annuel.

PARTIE INSTITUTIONNELLE

- **Profil**
- **Message d'Ernest-Antoine Seillière**
- **Interview de Frédéric Lemoine**
- **Chiffres clés**
- **Les engagements d'un actionnariat durable**
- **Tableau synoptique des sociétés du Groupe**
- **Bureau Veritas**
- **Legrand**
- **Saint-Gobain**
- **Materis**
- **Stallergenes**
- **Deutsch**
- **Oranje-Nassau**
- **Stahl**
- **Engagements**
- **Actionnariat**

PROFIL

« Le Groupe Wendel exerce le métier d'actionnaire et investisseur professionnel et accompagne le développement à long terme d'entreprises leaders dans leur secteur.

Le modèle d'entreprise du Groupe Wendel réunit la passion d'entreprendre, héritage d'une longue tradition familiale, et la culture de la performance et de la responsabilité ».

Un Groupe diversifié de leaders mondiaux

Chiffres clés 2008

- **5 412** M€ de chiffres d'affaires
- **395** M€ de résultat net des activités part du Groupe*
- + **7,6%** de croissance organique
- + **7,5%** de croissance externe
- **67%** des ventes hors France
- Dont **17%** dans les pays émergents
- **20** segments d'activités
- **53 000** collaborateurs
- **1,7** Mds€ de valeur reversée aux actionnaires depuis 2002

Illustration

Camemberts des différentes filiales avec le % de participation

Investisseur de long terme

Le groupe Wendel dispose d'une représentation, en ligne avec ses investissements, dans les Conseils d'administration et les comités clés des entreprises dans lesquelles il a investi. Ainsi il peut prendre part aux décisions stratégiques de chaque entreprise, dans le respect de la distinction des rôles entre actionnaires et managers.

Message d'Ernest-Antoine Seillière

Chacun mesure aujourd'hui la profondeur de la crise financière qui s'est développée en 2008 avec le dérèglement du système bancaire et qui s'est ensuite étendue à l'ensemble des secteurs d'activité économique.

La réaction rapide des autorités publiques au niveau national, européen et international a certainement permis d'éviter le pire. On attend maintenant le redressement qui résultera des importants moyens mis en œuvre pour assurer la distribution du crédit et organiser les politiques de relance.

En 2008, la mobilisation des équipes de notre groupe a permis de faire progresser de 10% les résultats de nos activités, avec un chiffre d'affaire global en augmentation. Ceci témoigne de la solidité des sociétés réunies par Wendel, toutes leaders dans leur secteur.

Notre résultat de l'année est largement positif et ceci après la prise en compte de l'ordre de 800 Millions d'Euros de provisions et dépréciations, conséquences de la crise. Nous avons également, au cours de l'exercice, renforcé la structure financière et la liquidité de notre bilan : la cession d'Editis y aura contribué en même temps que l'allongement de nos financements bancaires.

A l'occasion du renouvellement de notre Directoire, M. Jean-Bernard Lafonta n'a pas souhaité s'engager dans un nouveau mandat. Le Conseil de Surveillance lui a exprimé ses remerciements pour avoir contribué à doter notre groupe d'actifs de grande qualité. Le Conseil a nommé à la tête du Directoire M. Frédéric Lemoine. Bien informé des affaires de notre Groupe par sa présence au Conseil depuis un an, le nouveau Président du Directoire s'est aussitôt mis au travail pour le conduire dans la conjoncture actuelle, particulièrement dégradée. Il rencontrera nos actionnaires dès l'Assemblée générale de juin. Le Conseil a également renouvelé sa confiance à Bernard Gautier qui a été renommé membre du Directoire.

Message d'Ernest-Antoine Seillière

2009 sera à l'évidence une année difficile. Le fort ralentissement constaté au premier semestre devrait se prolonger sur l'année. Nos filiales et participations ont mis en œuvre des plans d'adaptation pour limiter la baisse de la rentabilité, maintenir les parts de marché et s'assurer d'être en mesure de profiter pleinement, le moment venu, de la reprise.

Notre actionnariat se montre à l'évidence très déçu du retournement brutal qui s'est traduit par une baisse de la valeur de notre titre et la diminution de notre dividende. Ce sentiment est bien compréhensible. Il est aujourd'hui partagé par l'ensemble des actionnaires des nombreuses entreprises françaises dont la valeur en bourse a été, comme la nôtre, fortement réduite. L'équipe de Wendel et l'ensemble des dirigeants et collaborateurs de nos filiales et participations mettent tout en œuvre pour résister à la crise et saisir toutes les opportunités afin de profiter de la reprise.

Pour ma part, je suis confiant que nos actionnaires, souvent fidèles de longue date, garderont leur attachement à notre groupe. Depuis des générations, Wendel démontre sa capacité à faire face à l'adversité et à surmonter les crises pour, en définitive, se ressaisir et réussir. Je ne doute pas que nous y parviendrons, cette fois encore, appuyés sur notre actionnariat familial, dont la solidarité, pour autant qu'elle soit évidente pour tous et attestée, est un facteur déterminant qui assure la continuité et la réussite de notre stratégie de long terme.

INTERVIEW

Frédéric Lemoine

Ancien Directeur Général Adjoint chargé des finances du groupe Capgemini dont Wendel était l'actionnaire principal, Frédéric Lemoine a été Secrétaire Général Adjoint de l'Elysée, puis senior Advisor auprès de McKinsey et Président du Conseil de Surveillance d'Areva. Membre du Conseil de Surveillance de Wendel depuis juin 2008, il a été nommé Président du Directoire à la suite du départ de Jean-Bernard Lafonta. Frédéric Lemoine a pris ses fonctions le 7 avril 2009.

Comment se positionne Wendel dans l'environnement actuel ?

Dans un contexte où les gouvernements, les opinions publiques et les entreprises s'accordent à souhaiter des évolutions significatives du capitalisme, le rôle des actionnaires est au cœur des débats. Le modèle capitaliste, corrigé des excès évidents des dernières années, nécessite des actionnaires qui s'engagent et qui prennent des risques en mobilisant des capitaux pour le développement économique et pour l'emploi.

Je crois que c'est précisément le rôle de Wendel que de diriger les capitaux de ses propres actionnaires vers l'investissement le plus productif possible. Le système bancaire et les Etats ne peuvent être les seules sources de capitaux. De surcroît, à l'opposé des actionnariats anonymes et fractionnés, à la différence des fonds souvent court-termistes, Wendel peut incarner et mettre en œuvre dans les entreprises qu'elle sélectionne une politique actionnariale active et constante dans la durée.

Justement, quelle est la vision de Wendel de son rôle d'actionnaire ?

L'histoire tricentenaire de Wendel a toujours été marquée par l'esprit d'entreprise, la culture industrielle et l'inscription dans le long terme. Je trouve cette histoire admirable et je souhaite que notre groupe reste fidèle à ces valeurs.

La vision que nous avons de notre rôle d'actionnaire doit s'en inspirer. D'abord, nous nous engageons et prenons le risque d'être systématiquement un actionnaire de référence ou de contrôle. Ensuite, nous nous attachons à comprendre encore plus intimement le secteur économique concerné, son cycle, ses particularités ainsi, bien entendu, que l'entreprise concernée, ses produits, ses clients ou encore les perspectives de sa recherche. Disposant d'une représentation à la hauteur de notre investissement dans le conseil d'administration ou ses comités, nous cherchons à accompagner l'entreprise, à la

soutenir par les compétences industrielles et financières de nos équipes mais sans jamais se substituer à son management. Il s'agit d'un vrai partenariat, où la confiance doit être totale et les intérêts du management parfaitement alignés sur ceux de l'ensemble des actionnaires, c'est-à-dire sur ceux de l'entreprise.

Quels sont les atouts différenciants de Wendel ?

Après le développement de la sidérurgie française, Wendel a soutenu les leaders de secteurs très variés, toujours dans une durée qui faisait sens pour le développement des projets de l'entreprise : Cap Gemini, Valeo, CarnaudMetal Box, Bio Mérieux, Editis. Ces noms sont des références auxquelles celui de Wendel reste profondément attaché.

Le premier atout de Wendel, ce sont donc bien entendu les entreprises qui composent son portefeuille d'actifs. Ce sont les quinze années de développement international et de croissance rentable de Bureau Veritas. Les quinze années de recherche et de développement de Stallergenes qui en a fait le leader mondial dans son domaine. La force et le leadership international de Saint-Gobain, l'un des plus beaux groupes français, lui aussi tricentenaire. Legrand complète superbement nos investissements dans les entreprises cotées : depuis 2002, Wendel soutient cette entreprise qui, depuis Limoges, a conquis un cinquième du marché mondial de l'appareillage électrique. Nos actifs non cotés sont moins connus mais n'en constituent pas moins des entreprises très fortes dans chacun de leurs domaines : Materis dans les matériaux de construction, dont les performances ne se démentent pas depuis sa naissance à partir de Lafarge, Deutsch, un groupe mondial dans la connectique né lui aussi de l'entrepreneuriat familial, et Stahl qui est le leader mondial du traitement des cuirs et qui s'ancre dans la culture hollandaise de notre filiale Oranje-Nassau.

Toutes ces entreprises sont dirigées par des équipes de très grande qualité, dotées de la combativité et de la détermination qui conviennent tant aux périodes de croissance qu'à celles de ralentissement. La qualité des équipes est clef lors de l'investissement et Wendel a pour politique générale de mobiliser les équipes existantes, et pas de leur substituer des nouveaux venus.

Wendel dispose de deux autres atouts déterminants. D'une part, le professionnalisme de ses propres équipes, qui proviennent d'horizons et d'expériences divers. D'autre part, la

stabilité d'un actionnariat familial de contrôle, certes parfois remuant, mais toujours très fidèle, je crois, à sa vision, à ses valeurs et au modèle proposé par Wendel.

En quoi ce modèle est-il spécifique ?

Il s'agit d'un modèle sélectif qui repose sur le choix d'entreprises de toute première qualité et qui compte moins sur la création de valeur purement financière que sur la croissance organique et durable de ces entreprises.

Ce modèle est aussi fondé sur plusieurs équilibres subtils, une alchimie qu'il faut préserver et toujours adapter à travers les crises économiques et les périodes de croissance euphorique. Equilibre entre l'industrie et la finance, équilibre entre exigence de performances immédiates et soutien aux efforts plus longs, plus difficiles mais plus fructueux de transformation en profondeur des entreprises, équilibre aussi entre le choix prioritaire d'entreprises françaises et européennes et le développement résolu de ces entreprises vers l'international et les zones de plus forte croissance.

Je pense enfin que ce modèle nécessite un grand respect des individus. C'est par la confiance et le respect mutuel que peuvent se tisser les liens indispensables entre les dirigeants d'une entreprise et l'actionnaire de référence. Cela nécessite aussi, et cela peut être très concret et important, le respect des collaborateurs des entreprises dans lesquelles Wendel a investi, car ce sont eux qui créent, en fait et tous les jours, la valeur dont se réclament les actionnaires !

Quelles sont les grandes priorités du Groupe en 2009 ?

Toutes les entreprises du Groupe se doivent d'abord de traverser sans trop de dommages la crise économique la plus sévère depuis 1945. Wendel est mobilisé pour les y aider, pour revoir avec elles leurs plans d'adaptation, pour ajuster la structure de leur financement ou encore pour étudier les opportunités qui pourront naître de ces situations de bouleversement rapide.

Il ne faut pas oublier que l'économie du XXIème siècle est en train de naître, avec des structures et des moteurs nouveaux, des centres de gravité et des modèles économiques différents et que ceux qui sauront les voir ou s'y adapter avant les autres seront les grands gagnants. Les entreprises réunies par Wendel me paraissent toutes assez bien placées

pour profiter à plein du rebond d'après-crise et même, pour certaines, pour ne pas être trop affectées par le ralentissement.

Vous prenez effectivement la présidence du Directoire de Wendel dans un climat économique et financier difficile. Comment abordez-vous votre fonction et surtout, la stratégie du Groupe en sera-t-elle modifiée ?

D'un point de vue financier, les performances de Wendel en 2009 ne peuvent qu'être fortement impactées par une crise aussi importante. Heureusement, les actifs et la situation de trésorerie du Groupe sont solides. Il ne saurait cependant être question cette année de se lancer à la recherche de nouveaux investissements ou d'accroître encore notre niveau d'endettement.

Il ne faut pas s'attendre davantage à me voir brader des actifs de grande valeur au motif d'adapter à brides abattues notre niveau d'endettement à la valeur d'actifs qui sont manifestement sous-valorisés !

En revanche, l'heure est au travail sur les fondamentaux des entreprises, sur leur niveau de coûts, sur la recherche des marchés les plus porteurs. Avec Bernard Gautier, nous avons mobilisé notre équipe sur cet objectif et j'oeuvrerai personnellement en ce sens au sein des conseils d'administration de Saint-Gobain, de Legrand et de Bureau Veritas.

Wendel a en particulier réalisé un effort financier considérable de près de 6 milliards d'euros pour acquérir une position forte d'actionnaire de référence de Saint-Gobain : après des débuts agités, il est pour nous essentiel de développer dorénavant des relations marquées par la confiance, le travail commun et le respect des rôles mutuels. C'est l'intérêt partagé de Saint-Gobain, de Wendel et de tous leurs actionnaires.

Parallèlement à l'accompagnement des différentes sociétés du Groupe, notre travail d'optimisation financière et nos propres réductions de coûts doivent nous permettre de gagner progressivement des marges de manœuvre supplémentaires. C'est mon objectif, sous le contrôle et avec l'aide du Conseil de surveillance, que de pouvoir faire revenir Wendel vers de nouveaux investissements quand la crise se décantera. Il y aura alors de superbes opportunités, à la fois créatrices de beaucoup de valeur pour Wendel et ses actionnaires, et créatrices de beaucoup de richesse, d'emploi et d'innovation pour nos économies.

CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires consolidé

	2007	2 008
Chiffre d'affaires	4 712	5 412
Croissance globale	+10,3%	+14,9%
dont croissance organique	+7,3%	+7,6%

Résultat net des activités par société*

(en millions d'euros)	2007	2 008
Bureau Veritas	189	242
Legrand	129	138
Saint-Gobain	-	99
Materis	46	33
Stallergenes	16	19
Deutsch	10	32
Stahl	3	0
Oranje-Nassau	59	78
Editis	49	-5
Financements, frais généraux et impôts	-93	-117
Résultat net des activités*	408	519
Part des minoritaires	-48	-124
Résultat net des activités part du groupe	360	395

Résultat net consolidé part du groupe

879 **158**

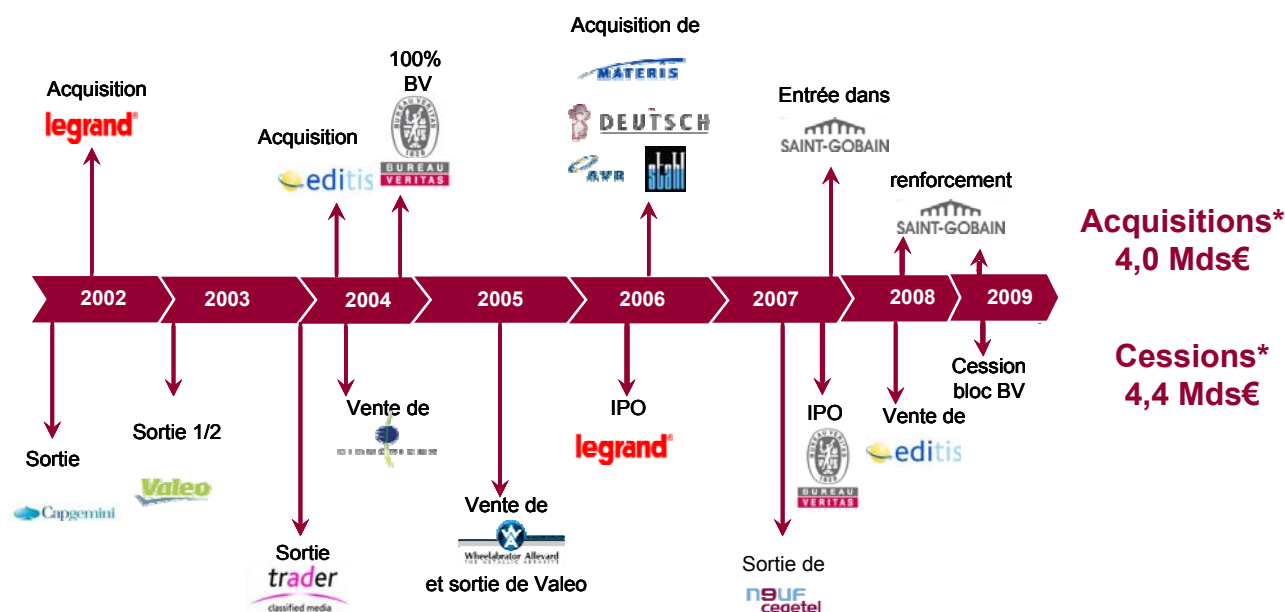
* Le résultat des activités correspond au résultat récurrent du Groupe. Il est composé des résultats des participations (ou des sociétés consolidées) et du résultat des sociétés holding à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition.

Notation

Wendel est noté par Standard & Poor's depuis septembre 2002. Le 12 février 2009, la notation attribuée par Standard & Poor's a été ramenée à:

Long terme	Court terme
BB	B
Perspective négative	

Evolution des actifs industriels



*Valeur des seuls fonds propres de Wendel

ACTIF NET RÉÉVALUÉ

(en millions d'euros)	Déc. 04	Déc. 05	Déc. 06	Déc. 07	Déc. 08
Participations dont Wendel est actionnaire principal ou de contrôle	3 770	4 530	6 470	7 800	2 680
Investissements minoritaires	520	300	230	60	40
Actions Wendel	240	430	570	10	-
Trésorerie	570	820	780	1 840*	1 750*
Actif brut réévalué y compris trésorerie	5 100	6 080	8 050	9 710	4 470
Dette financière	(1 670)	(1 600)	(2 000)	(3 160)	(3 060)
Actif net réévalué	3 430	4 480	6 050	6 550	1 410
Actif net réévalué par action	61 €	82 €	109 €	130 €	28 €

La méthode de calcul de l'actif net réévalué a été établie en ligne avec l'attestation d'équité donnée en janvier 2002. L'évolution de l'actif net réévalué mesure les variations de la valeur des actifs d'un exercice à l'autre pour l'actionnaire de Wendel.

Fin 2008, l'actif net réévalué s'établit à 1 410 M€ ; cette contreperformance est liée au fort recul des marchés boursiers engendrant la chute des cours de bourse des actifs cotés de Wendel et la baisse des multiples retenus pour évaluer les sociétés non cotées. Les pages 304 à 307 du présent rapport décrivent la méthode de calcul de l'actif net réévalué. Un expert indépendant établit, au minimum deux fois par an, sa propre évaluation et la remet au Comité d'audit.

* La trésorerie libre de tout nantissement est de 1,7 Md€ à fin 2007 et de 0,9 Md€ à fin 2008.

LES ENGAGEMENTS D'UN ACTIONNARIAT DURABLE

Le groupe Wendel a pour politique d'être l'actionnaire de référence ou de contrôle d'entreprises cotées ou non cotées et de s'engager de façon durable et forte auprès de ces entreprises.

Cet engagement se traduit par une participation active aux décisions stratégiques de ces sociétés selon le principe d'un dialogue direct, constructif et transparent avec leur management.

L'ambition affichée du Groupe est ainsi de bâtir avec les dirigeants de ses entreprises des stratégies qui intègrent les impératifs de court terme et anticipent les enjeux de long terme, dans une démarche permanente d'analyse, d'imagination et de refus des tabous.

Le Groupe Wendel s'engage à traduire au quotidien sa fidélité à ce positionnement historique par la création et l'entretien d'une relation de confiance et de respect mutuel entre actionnaires, managers et collaborateurs dans toutes les entreprises dans lesquelles il détient une participation.

LES ENGAGEMENTS D'UN ACTIONNARIAT DURABLE

Illustration :

Tableau synoptique des sociétés du Groupe

(bas de page)

L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos filiales et participations, ainsi que certaines informations financières, proviennent des sociétés elles-mêmes et n'ont pas été vérifiées par Wendel.

52%

Bureau Veritas

Capital investi : 716 millions d'euros

Entrée au capital : Janvier 1995

Plus de **370 000** clients dans **140** pays - **900** bureaux et laboratoires. Plus de **40 000** collaborateurs.

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	2 067	2 549	+ 23%
Résultat opérationnel ajusté	312	388	+ 24%
% du CA	15,1%	15,2%	
Résultat net(1)	158	217	+ 37%
Dette financière nette	671	908	

(1) Résultat net consolidé part du Groupe Bureau Veritas

« Deuxième groupe mondial de services d'évaluation de conformité et de certification appliquées aux domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE) et leader mondial des services QHSE hors inspection de matières premières ».

Fondement de la décision d'investissement

Bureau Veritas est solidement positionné sur des marchés portés par des tendances très favorables, en particulier la multiplication et le renforcement des réglementations et normes QHSE, l'externalisation et la privatisation des activités de contrôle et d'inspection, les exigences croissantes en matière de maîtrise des risques de santé et d'environnement et enfin, la globalisation des échanges commerciaux.

Le marché de Bureau Veritas comporte de nombreuses barrières à l'entrée, notamment la nécessité de disposer des agréments et accréditations dans chaque pays pour pouvoir exercer son activité, de bénéficier d'un réseau géographique dense, tant au niveau local qu'international, d'offrir une gamme étendue de services d'inspection en particulier pour servir les grands comptes, d'apporter des solutions à forte valeur ajoutée au travers d'une expertise technique de premier plan et de jouir d'une réputation d'indépendance et d'intégrité.

Wendel : accélérateur de développement

Au cours des douze dernières années, le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par plus de cinq et le résultat opérationnel ajusté par plus de dix. Près de 70 acquisitions ont été réalisées depuis 2001 pour un montant investi de l'ordre de 145 M€ par an. Afin d'amplifier son développement, Wendel a introduit avec succès Bureau Veritas en Bourse en octobre 2007. Cette opération a permis d'accroître la notoriété du Groupe et sa capacité à attirer et retenir les meilleurs.

Forte hausse de l'activité et des résultats en 2008

En 2008, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'élève à 2,5 Mds€, en progression de 23% dont 13% lié à la croissance organique. Le résultat opérationnel ajusté récurrent augmente de 24% à 388 M€ contre 312 M€ en 2007. A périmètre comparable à celui de 2007, la marge opérationnelle, hors impact des sociétés acquises, augmente de 50 points de base pour atteindre 15,6% du chiffre d'affaires. Le résultat net de Bureau Veritas s'élève à 217 M€, en hausse de 37%.

Au cours de l'année 2008, Bureau Veritas a procédé à l'acquisition de 15 sociétés (en particulier en Australie, au Chili et au Pérou) représentant un chiffre d'affaires annuel additionnel de près de 150 M€. Le Groupe bénéficie d'une structure financière solide. La dette financière nette s'élève à 908 M€ et sa progression est essentiellement liée aux acquisitions.

Perspectives

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans l'environnement économique actuel, Bureau Veritas a confirmé que son activité devrait continuer à croître en 2009 mais de façon ralentie par rapport à l'année 2008 et que sa marge opérationnelle au cours de l'exercice 2009 devrait se maintenir par rapport à son niveau de 2008. La capacité de résistance de Bureau Veritas est liée au caractère réglementaire et périodique de la majorité de ses activités, à la diversité de son portefeuille d'activités et à l'existence de facteurs de croissance structurels tels que le renforcement des réglementations, la privatisation et l'externalisation des opérations de contrôle et d'inspection.

Implications des équipes Wendel

- Conseil de Surveillance : Jean-Bernard Lafonta (Président) jusqu'au 14 avril 2009, Frédéric Lemoine (Président) à partir du 14 avril 2009, Ernest-Antoine Seillière, Jean-Michel Ropert, Stéphane Bacquaert (membres du Conseil)
- Comité des rémunérations et nominations : Jean-Bernard Lafonta (Président) jusqu'au 14 avril 2009, Frédéric Lemoine (Président) à partir du 14 avril 2009
- Comité d'audit : Jean-Michel Ropert
- Comité des risques : Stéphane Bacquaert

www.bureauveritas.fr

31%

Legrand

Capital investi : 658 millions d'euros
Entrée au capital : 2002

Présence dans plus de **70** pays - Ventes dans près de **180** pays. **34 800** collaborateurs dont **1 850** en R&D. **5 000** brevets actifs.

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	4 129	4 202	+ 1,8%
Résultat opérationnel ajusté récurrent (1)	732	746	+ 1,8%
% du CA	17,7%	17,7%	
Résultat net (2)	396	402	+ 1,5%
Dette financière nette	1 798	1 862	

(1) *Résultat opérationnel retraité des écritures comptables liées à l'acquisition de Legrand France en 2002 et hors charges de restructuration*

(2) *Résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents liés aux charges de restructuration et gains/pertes de change*

« Legrand est le spécialiste des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information sur les lieux de vie et de travail. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. »

Fondement de la décision d'investissement

Leader mondial de l'appareillage électrique avec 19% de part de marché, Legrand propose près de 170 000 références et un portefeuille de marques de notoriété mondiale, telles que Legrand et Bticino. Doté d'une forte capacité d'innovation avec 4,4% du chiffre d'affaires consacré à la R&D et plus de 40% de ses investissements dédiés aux produits nouveaux en 2008, Legrand concentre ses efforts sur les produits à forte valeur ajoutée tels que la domotique ou les produits « Voix, Données, Images ». Le Groupe bénéficie par ailleurs de sa forte exposition au marché de la rénovation -60% des ventes- par nature moins erratique que l'activité liée aux grands projets.

Legrand évolue sur un marché très fragmenté qui nécessite de mettre à disposition une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités et adaptés à des standards électriques nationaux différents ; les normes et réglementations locales imposant à tout nouvel entrant un investissement initial élevé. La nature du marché implique également d'instaurer des relations privilégiées avec les différents intervenants de la chaîne de valeur : distributeurs, installateurs électriques ou utilisateurs finaux.

Wendel : accélérateur de développement

Après le succès de son introduction en Bourse en avril 2006, Legrand a pu redéployer son capital pour amplifier sa croissance. Les dépenses d'investissement ont été optimisées à 3,8% du chiffre d'affaires en 2008 contre 7,5% en moyenne sur la période 1996-2002. Le besoin en fonds de roulement a été réduit à 12,1% du chiffre d'affaires en 2008 contre 20,6% en moyenne sur la période 1996-2002. La gestion optimisée des capitaux a permis d'accroître l'effort en R&D et les dépenses marketing. Legrand a en outre accru sa présence dans les pays à fort potentiel de croissance pour accélérer son développement international.

Un modèle économique efficace de croissance rentable

La progression de +1,8% du chiffre d'affaires consolidé en 2008, à 4,2 Mds€, prouve la capacité de résistance du Groupe. Le résultat opérationnel ajusté récurrent s'établit à 746 M€ et représente 17,7% du chiffre d'affaires, soit un niveau de marge élevé et stable par rapport à 2007. Le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents liés aux charges de restructuration et aux gains/pertes de change s'établit à 402 M€ en progression de 1,5%. Ces performances sont liées à la mise en place de plans d'actions complets et exigeants. La structure financière de Legrand se caractérise par une forte génération de cash-flow libre, supérieure à 10% du chiffre d'affaires et par des financements sécurisés à long terme.

Perspectives

Pour 2009, dans un environnement très incertain où la forte réactivité du Groupe constituera un atout déterminant, Legrand vise - hors charges de restructuration estimées à 40M€ - une marge opérationnelle ajustée d'au moins 14% de ses ventes.

Stratégie d'ajustement face à la crise

Dès le début de l'année 2008, Legrand a mis en place des programmes importants de réduction de coûts afin d'adapter ses capacités de production aux nouvelles conditions du marché et de réduire ses frais administratifs et commerciaux. Le Groupe a ainsi porté ses charges de restructuration de 23 à 48 millions d'euros.

Dans le même temps, le cash-flow libre s'est élevé à 430 M€, soit 10,2% du chiffre d'affaires après notamment des investissements industriels et des frais de développement capitalisés de 160 M€ au total. La maîtrise des capitaux employés et, en particulier, du besoin de fonds de roulement sont la priorité. La dette nette qui s'établit ainsi à 1 862 M€ fin 2008 est adossée à 100% à des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2013 et au plus tard en 2025.

Implications des équipes Wendel

- Conseil d'Administration : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 5 mai 2009, Frédéric Lemoine à partir du 5 mai 2009, Ernest-Antoine Seillière, Arnaud Fayet (administrateurs)
- Comité des rémunérations et nominations : Jean-Bernard Lafonta (Président) jusqu'au 5 mai 2009, Frédéric Lemoine (Président) à partir du 5 mai 2009
- Comité d'audit : Arnaud Fayet
- Comité stratégique : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 5 mai 2009, Frédéric Lemoine à partir du 5 mai 2009

www.legrandelectric.com

18% Saint-Gobain

Capital investi : 1,6 milliard d'euros *
Entrée au capital : Septembre 2007

*(cumul au 31 décembre 2008)

Présence dans **59** pays - **210 000** salariés - **4 000** points de vente en Distribution Bâtiment.
Vitrage : **n°1 en Europe** – Isolation : **n°1 mondial** – Gypse : **n°1 mondial** (plaques de plâtre) –
Canalisations : **n°1 mondial** – Distribution spécialisée : **n°1 en Europe** – Conditionnement : **n°1 en Europe** – Matériaux Haute Performance : **n°1 mondial**

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	43 421	43 800	+ 0,9%
Résultat d'exploitation	4 108	3 649	- 11,2%
% du CA	9,5%	8,3%	
Résultat net (1)	2 114	1 914	- 9,5%
Dette financière nette	9 928	11 679	

1 Résultat net part du Groupe hors plus ou moins values de cessions, dépréciation d'actifs et provisions non récurrentes significatives (dont amendes Vitrages – Commission Européenne)

« Saint-Gobain est leader européen ou mondial dans chacune de ses activités, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction avec l'ambition d'apporter des solutions innovantes aux défis essentiels de notre temps, que sont la croissance, les économies d'énergie et la protection de l'environnement ».

Fondement de la décision d'investissement

Saint-Gobain met en œuvre une stratégie centrée sur les marchés de l'habitat avec pour ambition d'être le leader mondial grâce à des solutions et des matériaux performants qui répondent aux défis industriels de demain. Leader européen ou mondial dans toutes ses activités, avec des positionnements locaux très forts, Saint-Gobain possède une importante capacité d'innovation dans l'élaboration de matériaux de construction à forte valeur ajoutée.

Le Groupe appuie son développement sur trois piliers : les produits pour la construction, les matériaux innovants et la distribution spécialisée. Chacun de ces segments dispose de moteurs de croissance spécifiques avec pour dénominateur commun l'efficacité énergétique et le développement des pays émergents.

Wendel : accélérateur de développement

Représenté au Conseil d'administration de Saint-Gobain par deux administrateurs (puis trois à l'issue de l'Assemblée générale 2009), Wendel a confirmé son soutien à la stratégie du Groupe. Il participe au Comité stratégique, qui, présidé par un membre indépendant du Conseil, comprend le Directeur Général de Saint-Gobain et le Président du Directoire de Wendel. Ce Comité permet de poursuivre le dialogue et la réflexion sur les sujets stratégiques et les potentiels d'amélioration. Ses travaux ont notamment porté sur l'accélération des plans d'adaptation du Groupe face à la dégradation de l'environnement économique ainsi que sur la gestion dynamique des prix de vente. Wendel siège également au Comité des mandataires qui définit notamment les principes de motivation des équipes dirigeantes.

Bonne résistance dans un contexte difficile

Le chiffre d'affaires consolidé de Saint-Gobain pour 2008 affiche une progression de 3,7% à taux de change constants, à 43,8 Mds€. La croissance interne ressort à +0,3% (dont +3,4% d'effet prix et -3,1% d'effet volume) et résulte d'un fort contraste entre une performance satisfaisante au cours des 9 premiers mois de l'année (croissance interne de 2,4%, dont +3,3% en prix et -0,9% en volumes) et le décrochage du 4^{ème} trimestre (croissance interne de -5,5%, dont +3,8% en prix et -9,3% en volumes). Ce fort ralentissement des volumes de vente sur la dernière partie de l'année s'est produit sous l'effet de l'accélération du repli des marchés de la construction dans la plupart des pays développés, de la baisse des marchés industriels, notamment l'automobile, au niveau mondial, ainsi que de la propagation de la crise économique aux pays émergents. Malgré ce retournement de tendance, le Groupe a été capable de maintenir un effet prix satisfaisant tout au long de l'année dans chacun de ses pôles d'activité.

Le résultat d'exploitation baisse de 11,2% à 3 649 M€ et de 9,1% à taux de change constants. La marge d'exploitation du Groupe s'établit à 8,3% du chiffre d'affaires (11% hors Distribution Bâtiment). Le résultat net courant atteint 1 914 M€.

La dette financière de Saint-Gobain s'élève à 11 679 M€. Le Groupe a anticipé ses échéances de remboursement à venir par le report de l'échéance Maxit à octobre 2010, par 1,75 Md€ de dettes émises sur les marchés obligataires et par une augmentation de capital de 1,5 Md€.

Perspectives

Les efforts importants réalisés par Saint-Gobain en matière d'ajustement opérationnel seront poursuivis et amplifiés en 2009, en particulier sur l'optimisation des prix de vente et l'accélération des programmes de réduction des coûts dans tous les métiers. En 2009, le Groupe a d'ores et déjà engagé des programmes représentant 700 M€ d'économies de coûts supplémentaires, ce qui portera à 1,1 Md€ le montant total de réductions de coûts réalisées sur 2008 et 2009. En complément, les investissements industriels seront réduits de 500 M€, les projets d'acquisitions suspendus et un programme de cessions sera géré de manière dynamique et opportune.

Stratégie d'ajustement face à la crise

Saint-Gobain s'est donné comme priorité l'optimisation de ses prix de vente dans l'ensemble de ses branches. En 2008, les programmes de réduction des coûts engagés dans tous les métiers de Saint-Gobain dès le milieu de l'année ont permis de réaliser 400 M€ d'économies sur 2008 contre un objectif initial de 300 M€. L'optimisation de la génération de cash flow a été renforcée avec un contrôle strict du besoin en fonds de roulement ramené à 38 jours du chiffre d'affaires à fin 2008 contre un objectif de 40 jours.

Implications des équipes Wendel

- Conseil d'Administration : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 9 avril 2009, Frédéric Lemoine à partir du 9 avril 2009, Bernard Gautier, et Gilles Schnepf lors de l'Assemblée générale 2009
- Comité des mandataires : Bernard Gautier
- Comité stratégique : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 9 avril 2009, Frédéric Lemoine à partir du 9 avril 2009

www.saint-gobain.com

76%*

Materis

Capital investi : 310 millions d'euros

Entrée au capital : avril 2006

87 sites industriels dans **24** pays - **9 300** collaborateurs – **360** points de vente de peintures et produits de décoration

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	1 817	1 867	+ 2,8%
Résultat opérationnel ajusté (1)	227,4	214,6	- 5,6%
% du CA	12,5%	11,5%	
Résultat net des activités (2)	46	33	-28%
Dette financière nette	1 765	1 781	

(1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les managements fees et les éléments non récurrents.

(2) Défini à la page des chiffres clés.

« Materis est l'un des leaders mondiaux de la chimie de spécialités pour la construction, avec plus de 100 marques reconnues sur leurs différents marchés nationaux ».

Fondement de la décision d'investissement

Leader dans les matériaux de spécialités, Materis est n°1 mondial dans les Aluminates, n°1 en France dans les Adjuvants, n°1 en France et en Italie dans les Peintures, n°2 au Portugal et co-leader en France dans les Mortiers. Ses produits à forte valeur ajoutée sont très innovants sur le marché. Les pays émergents (Asie, Amérique Latine et Bassin Méditerranéen) ainsi que les marchés de la rénovation et du non-résidentiel offrent de nouvelles perspectives de croissance.

Wendel : accélérateur de développement

Depuis 2006, Materis a réussi l'intégration de 30 acquisitions en mettant en œuvre de nombreuses synergies sources de croissance future. Pour optimiser son développement, Materis est dans une dynamique d'innovation constante. Ainsi, des groupes de travail communs aux différentes activités du Groupe ont permis d'adapter les produits aux nouvelles normes, de concevoir des produits de niche associant les technologies organique et minérale ou encore de proposer des solutions respectueuses des conditions de travail des utilisateurs et de l'environnement. Les "24H de l'innovation" qui ont réuni la communauté scientifique et marketing ont contribué à faire émerger des idées porteuses de progrès pour Materis.

**En capital et prêt d'actionnaires*

Résilience remarquable dans un contexte économique dégradé

En 2008, le chiffre d'affaire de Materis a progressé de 2,8 % pour atteindre 1 867 M€. Après un 1^{er} semestre 2008 dynamique, Materis a dû faire face à la forte dégradation de l'environnement économique et financier mondial. Le Groupe a cependant généré 1,6 % de croissance organique grâce aux efforts d'innovation et d'amélioration du mix produits et à sa capacité à compenser dans ses prix de vente les hausses de coûts des matières premières et de l'énergie. L'activité soutenue dans les pays émergents a pallié, en partie, le recul observé dans les pays matures sur les marchés de la construction et plus particulièrement en Péninsule Ibérique et aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel ajusté pour 2008 atteint 214,6 M€, la marge opérationnelle enregistrant un recul de 1 point, lié aux coûts industriels (achats, production, logistique) qui augmentent plus rapidement que le chiffre d'affaires. Les frais généraux et amortissements augmentent en ligne avec le chiffre d'affaires. La dette financière nette de Materis a augmenté de 16M€ en 2008 dont 25M€ résultent de la croissance externe du Groupe.

Perspectives

Dans un environnement mondial d'une grande volatilité et significativement dégradé, Materis poursuit avec vigueur ses efforts d'adaptation afin de faire face et de préserver sa rentabilité. Ils seront appuyés par une réduction de 33% des investissements sur l'année 2009. Ses initiatives en matière d'innovation et de croissance organique seront renforcées afin de compenser partiellement les baisses de volumes par une amélioration constante de son mix produits et de son premium de prix.

Stratégie d'ajustement face à la crise

Materis a engagé en 2008 des plans d'adaptation significatifs tant en termes d'augmentation de prix et mix-produit pour 67 M€, de réduction des coûts pour 20 M€ (optimisation des processus industriels, des achats et baisse des frais généraux) que d'optimisation du cash-flow à travers notamment la cession d'actifs non stratégiques pour 26 M€. Ce programme est intensifié en 2009, avec des économies prévues, réduction des charges et optimisation des achats, d'environ 60 M€ et une réduction des investissements de 33% (25M€).

Implications des équipes Wendel

- Conseil de gérance : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 10 avril 2009, Bernard Gautier depuis le 20 avril 2009, Jean-Michel Ropert, Stéphane Bacquaert, Patrick Bendahan (gérants)
- Comité de nomination et rémunération : Jean-Bernard Lafonta (Président) jusqu'au 10 avril 2009, Bernard Gautier (Président) depuis le 20 avril 2009
- Comité d'audit : Jean-Michel Ropert (Président), Stéphane Bacquaert

www.materis.com

47% Stallergenes

Capital investi : 9 millions d'euros
Entrée au capital : 1993

500 000 patients traités dans plus de **50** pays - **785** collaborateurs – Plus de **30** études cliniques menées depuis 2000.

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	147,1	170,9	+ 16,2%
Résultat opérationnel avant R&D	49,1	58,1	+ 18,5%
% du CA	33,4%	34,1%	
Résultat net(1)	16,3	19,0	+ 16,6%
Dette financière nette	10,4	9,6	

(1) Résultat net consolidé part du Groupe

« Spécialiste des traitements par désensibilisation des maladies respiratoires liées à l'allergie, Stallergenes est N°1 mondial de la désensibilisation aux allergènes par voie sublinguale ».

Fondement de la décision d'investissement

La modification de l'environnement et des modes de vie semble avoir favorisé la progression rapide de l'allergie. Son incidence aurait doublé au cours des 20 dernières années et l'on estime que 20% à 30% de la population des pays industrialisés souffre d'allergies : le marché de l'immunothérapie est donc considérable.

Wendel a pris le contrôle de Stallergenes en 1993. Ce groupe était un acteur majeur de l'immunothérapie spécifique qui est la seule thérapie véritablement curative de l'allergie et constituait une alternative intéressante aux approches médicamenteuses classiques.

Stallergenes bénéficiait d'une position de leader incontesté en France et avait mené une implantation réussie en Allemagne. Le Groupe disposait d'un outil de production et d'une chaîne logistique performants conjuguant le respect des exigences réglementaires et les objectifs de performances industrielles.

Wendel : accélérateur de développement

Depuis 15 ans, avec l'appui de Wendel, Stallergenes a mis l'accent sur la Recherche et le Développement qui atteint aujourd'hui 21% du chiffre d'affaires en données brutes. Ainsi, de nouvelles protéines allergisantes ont pu être identifiées et standardisées pour répondre aux nouvelles allergies, tout comme de nouveaux supports et modes d'administration après la voie injectable : la voie sublinguale et le comprimé. Ces nouveaux produits et modes d'administration ont reçu les validations cliniques. Stallergenes a par ailleurs accru son développement géographique à l'international.

Aujourd'hui, Stallergenes et le co-leader du secteur représentent ensemble plus de la moitié du marché de la désensibilisation. Sur la période 1996-2008, les dépenses de R&D ont été multipliées par 10 et la progression moyenne du résultat net a été de 17% par an.

Excellentes performances avec des objectifs 2008 dépassés

La croissance de Stallergenes est très forte en 2008 avec un chiffre d'affaires en hausse de 16% pour atteindre 171 M€ ; elle a concerné l'ensemble des marchés et particulièrement le marché export qui a fait preuve d'un dynamisme exceptionnel. L'augmentation du coût des ventes est de 21% ; celle-ci est liée à la mise en service d'une nouvelle unité de production basée à Antony. Néanmoins, la marge opérationnelle avant frais de R&D progresse à nouveau et atteint 34,1% en 2008 contre 33,4% en 2007. Les frais de R&D augmentent de 26%, ce qui s'explique par le coût supplémentaire de l'étude pollen de phase III aux États-Unis visant à obtenir l'enregistrement

d'Oralair® (comprimé de désensibilisation aux pollens graminées) dans ce pays. Au total, le résultat net consolidé s'élève à 19 M€, en progression de 16,6% par rapport à 2007. La capacité d'autofinancement est positive et à nouveau, l'endettement financier net recule pour s'établir à 9,6 M€.

Bon déploiement du programme des comprimés d'allergènes (Stalair®)

Précurseur et leader des traitements de désensibilisation par voie sublinguale, Stallergenes conduit un programme ambitieux de développement dont l'objectif est de proposer un traitement par comprimés. Ce programme comprend essentiellement trois produits (pollens de graminées, pollens de bouleau et acariens) et permet de traiter les principales allergies concernant environ deux patients sur trois en Europe.

Stallergenes a obtenu le 24 juin 2008 l'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Allemagne d'Oralair® (graminées) dans l'indication adulte ce qui a permis le lancement commercial effectif du produit. L'AMM en indication pédiatrique a été délivrée le 19 janvier 2009. Oralair® (graminées) est ainsi commercialisé dans les deux indications en Allemagne (premier marché mondial de la désensibilisation) pour la saison pollinique 2009 et la procédure européenne d'enregistrement du produit en reconnaissance mutuelle est enclenchée.

Les deux autres produits, le comprimé d'allergènes d'acariens et le comprimé d'allergènes de bouleau, sont en phase finale de développement clinique. Le développement des comprimés a nécessité d'importants investissements, tant sur le plan industriel, avec la construction d'une nouvelle unité de production, que sur le plan commercial, en préparation du lancement en Europe d'Oralair® (graminées).

Stallergenes a obtenu le 27 octobre 2008 une autorisation (IND) d'étude clinique aux Etats-Unis auprès de la FDA portant sur Oralair® (graminées) en indication adulte. Les résultats préliminaires de cette étude seront communiqués en fin d'année 2009.

Perspectives

Au-delà du programme « Comprimés d'allergènes » (**Stalair®**), Stallergenes conduit le programme « Enhanced Allergens » dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité des comprimés grâce à des technologies nouvelles (recombinaison génétique, adjuvantation, formulation). Ce programme de recherche novateur s'inscrit dans la démarche d'ensemble de Stallergenes qui consiste à dédier son expertise unique en matière d'allergènes à l'amélioration permanente des traitements de désensibilisation par voie sublinguale.

Stallergenes et la crise

Les marchés de Stallergenes sont théoriquement très peu exposés au ralentissement économique. En pratique, si certains traitements moins onéreux (mais moins efficaces) que ceux de Stallergenes existent (essentiellement des antihistaminiques), la plupart des pays remboursent les produits de Stallergenes et les patients disposent de couvertures complémentaires, ce qui limite fortement le risque de substitution.

Implications des équipes Wendel

- Conseil d'administration : David Darmon, Dirk-Jan van Ommeren, Arnaud Fayet, Jean-Marc Janodet
- Comité des rémunérations et nominations : David Darmon, Arnaud Fayet (Président), Jean-Marc Janodet
- Comité d'audit : Arnaud Fayet, Jean-Marc Janodet (Président).

www.stallergenes.fr

89%*

Deutsch

Capital investi : 379 millions USD

Entrée au capital : 2006

Présent dans 25 pays - 9 usines dans le monde - 3 200 personnes

(en millions de USD)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	599,8	659,7	+ 10%
Résultat opérationnel ajusté (1)	89,5	129,1	+ 44%
% du CA	14,9%	19,6%	
Dette financière nette	694	714	

(1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents

« Spécialiste mondial des connecteurs de haute performance, Deutsch est n°1 mondial dans l'aéronautique, les engins de chantiers et les véhicules lourds. 80% des connecteurs sont réalisés sur-mesure ».

Fondement de la décision d'investissement

Fondée aux Etats-Unis, Deutsch conçoit et réalise des produits spécifiques en collaboration avec les bureaux d'étude de ses clients. Ses produits innovants allient la performance (connecteurs en aluminium ou en matériaux composites par exemple) et la résistance à des contraintes fortes (incendie dans un moteur d'avion par exemple). Tous ses produits répondent aux normes de qualité les plus exigeantes. Figurant parmi les leaders mondiaux sur ses marchés, Deutsch présente des barrières à l'entrée importantes telles que des procédures longues d'accréditation auprès des clients ainsi qu'un niveau élevé d'expertise et d'expérience accumulé en Recherche et Développement. Deutsch possède ainsi à son actif l'invention de nombreuses solutions connectiques telles l'élaboration des câblages d'aluminium pour l'Airbus A 380. La croissance du Groupe s'appuie sur des marchés en développement comme l'aéronautique civile et militaire, l'offshore ainsi que sur des acquisitions ciblées.

Wendel : accélérateur de développement

Depuis la prise de contrôle de cette société par Wendel en 2006, les équipes ont travaillé au regroupement de trois sociétés régionales jusqu'alors indépendantes (américaine, française et anglaise) pour les transformer en un groupe mondial structuré par marché, adapté à son environnement et à ses nouveaux challenges. Trois grandes divisions intégrées d'envergure mondiale composent désormais le Groupe : les marchés de l'industrie, les marchés de l'aéronautique et de l'aérospatial et les activités offshore. Les nombreuses synergies mises en place ont permis des améliorations opérationnelles notables dans la fabrication, les économies de coûts ou encore la croissance interne. Le périmètre d'activité du nouveau groupe a été optimisé au travers de la cession d'activités non stratégiques (Relays) et d'acquisitions relatives ciblées (LADD, SERVO).

Forte augmentation de la marge opérationnelle

En 2008, le chiffre d'affaires de Deutsch s'élève à 659,7 MUSD, avec une croissance organique soutenue de +5%, malgré un contexte difficile qui a eu un impact sur les performances du 4^{ème} trimestre. Le résultat opérationnel ajusté progresse de 44% pour atteindre 129 MUSD. La marge opérationnelle augmente de 450 points de base et se positionne comme l'une des plus élevées du secteur. La dette financière nette du Groupe est quasi-stable à 714 MUSD malgré les acquisitions réalisées.

*En capital et prêt d'actionnaires

Perspectives

Après deux années consacrées à l'optimisation des process internes lui permettant de mieux résister à la crise, Deutsch va accélérer ses programmes d'amélioration de la productivité industrielle et de réduction de coûts. Le Groupe s'appuiera sur sa R&D et son approche mondiale de ses grands clients et principaux prospects et focalisera ses ressources d'investissement sur des unités de production stratégiques en Asie et en Amérique Centrale.

Stratégie d'ajustement face à la crise

En 2008, Deutsch a engagé des plans d'adaptation significatifs portant notamment sur l'optimisation des achats et du « *lean manufacturing* » pour un montant d'économies de 20 MUSD. Des ajustements de périmètre ont également été réalisés. Par ailleurs, Deutsch a réagi rapidement au ralentissement fort du 4ème trimestre par la mise en place de mesures complémentaires visant à réduire les coûts et à ajuster les structures de production. Cette stratégie sera poursuivie en 2009.

Implications des équipes Wendel

- Comité de direction : Jean-Bernard Lafonta jusqu'au 14 avril 2009, Bernard Gautier, David Darmon, Patrick Tanguy (membres)
- Comité d'audit : Jean-Michel Ropert (Président), Benoît Drillaud
- Comité stratégique : Bernard Gautier (Président), David Darmon
- Comité des rémunérations et nominations : Bernard Gautier (Président), David Darmon

www.deutsch.net

100%

Oranje-Nassau

Entrée au capital : 1908

50 champs de production dans le monde principalement en Mer du Nord. Production d'environ 18 400 barils équivalents pétroles par jour

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Prix moyen du baril (en € par baril)	52,90	66,55	+ 26%
Production (MBOE)	5,4	6,7	+ 24%
Chiffre d'affaires	243	374	+ 54%
Résultat net des activités (1)	59	78	+ 32%
Dette financière nette	(21)	-	

(1) Défini à la page chiffres clés et hors sociétés du groupe détenues via Oranje-Nassau

« Société d'investissement spécialisée dans le secteur de l'énergie, Oranje-Nassau est un acteur international dans la production de pétrole et de gaz ».

Fondement de la décision d'investissement

Wendel avait fait l'acquisition d'Oranje-Nassau en 1908. A l'origine, cette société exploitait dans le Limbourg des mines de charbon destinées aux hauts-fourneaux. Au début des années 1970, les mines de charbon ont été progressivement fermées aux Pays-Bas et Oranje-Nassau a démarré une activité de forage et de production de pétrole et de gaz en Mer du Nord. La production a débuté en 1977. Dès 1987, avec les acquisitions des champs pétroliers en Mer du Nord et d'Afrique du Nord, Oranje-Nassau est devenu un acteur international dans la production de pétrole et de gaz. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un savoir-faire reconnu dans l'acquisition de champs pétroliers en activité.

Wendel : accélérateur de développement

La reconversion du Groupe s'est opérée après la nationalisation des houillères aux Pays-Bas. Après la fermeture des mines, le Groupe a investi dans l'acquisition de champs pétroliers et dans l'immobilier. En 2007, le pôle immobilier a été cédé dans un environnement favorable. Oranje-Nassau s'est alors centré sur son cœur de métier : l'acquisition de champs pétroliers en activité, délaissant l'exploitation, une activité plus risquée. Ainsi, plus de 40 champs pétroliers ont été acquis et cédés depuis 1987, principalement en Mer du Nord et en Afrique, faisant d'Oranje-Nassau un acteur respecté du secteur.

Poursuite d'une politique active d'acquisitions et d'ajustement des capacités de production dans un contexte de crise

Le secteur Energie qui est actif dans le développement et la production de pétrole et de gaz a bénéficié en 2008 de l'augmentation du prix du pétrole provoquée par la demande mondiale croissante, notamment de la part de la Chine et de l'Inde. Le prix moyen du baril de référence, le Brent, s'élève à 97,85 \$ en 2008, en progression de 35% par rapport au prix moyen de 72,45 \$ pour 2007. Convertie en euros, la progression est de 26%.

Le chiffre d'affaires d'Oranje-Nassau s'élève à 374 M€, contre 243 M€ en 2007. La production de pétrole et de gaz s'établit à 6,7 millions de barils, en progression de 24% par rapport à l'année précédente. Cet accroissement résulte de la contribution en année pleine du champ pétrolier de Buzzard sur la partie britannique du plateau continental, ainsi que la contribution du complexe pétrolier de Tchatamba, au large du Gabon. Pour l'exercice 2008, les investissements d'exploration

et de développement dans les champs existants s'élèvent à 26 M€, niveau comparable à celui de 2007 avec 28 M€.

La cession de la moitié des intérêts d'Oranje-Nassau, sur les 18,2% qu'elle détenait dans les champs pétroliers de Janice et James, situés sur la partie britannique du plateau continental, a été conclue avec succès. Oranje-Nassau a également cédé plus de 40% des intérêts qu'elle détenait dans le champ pétrolier de Rijn, développé sur la partie néerlandaise du plateau continental. Le résultat net ressort en progression de 32% à 78 M€.

Début 2009 il est apparu que le développement des activités pétrolières d'Oranje Nassau nécessitaient un déploiement international beaucoup plus large dans de nouvelles zones géographiques (Afrique, Asie, Amérique Latine) qui requièrent d'importants moyens financiers et humains complémentaires.

Perspectives

Oranje Nassau est depuis 1908 une plateforme de développement international pour le groupe et a connu différents métiers successifs (charbon, immobilier, pétrole). Après la cession en cours de ses activités énergétiques, elle demeurera une des plateformes stratégiques de développement international de Wendel.

Implications des équipes Wendel

- Conseil de Surveillance : Ernest-Antoine Seillière (Président), Olivier Chambriard, Jean-Michel Mangeot, Jean-Michel Ropert à compter du 1^{er} avril 2009, Frédéric Lemoine à compter du 1^{er} mai 2009 (membres)

www.oranje-nassau.com

48%*

Stahl

Capital investi : 72 millions d'euros

Entrée au capital : 2006

36 laboratoires et sites de production – **1 200** salariés dans **28** pays – **400** experts commerciaux

(en millions d'euros)	2007	2008	Δ
Chiffre d'affaires	311,2	296,3	-4,8%
Résultat opérationnel ajusté (1)	44,2	39,1	-11,5%
% du CA	14,2%	13,2%	
Résultat net des activités (2)	3	0	
Dette financière nette	337	317	

(1) Résultat opérationnel ajusté avant les écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, les management fees et les éléments non récurrents

(2) Défini à la page des chiffres clés

« N°1 mondial des produits de finition pour le cuir et les revêtements de haute performance ».

Fondement de la décision d'investissement

Stahl est leader mondial sur ses marchés. Par ailleurs, la société bénéficie d'une rentabilité récurrente élevée depuis 20 ans grâce à un positionnement haut de gamme, un savoir-faire reconnu, des services personnalisés, une part de marché mondiale supérieure à 20% et une clientèle très fragmentée.

Au delà de la cyclicité de court terme pouvant affecter ses métiers, Stahl affiche des perspectives de croissance durables reposant sur la croissance des marchés en Chine, et plus généralement en Asie, et sur le développement de niches dans les revêtements de haute performance.

Enfin, le marché offre de nombreuses opportunités de croissance externe, qui peuvent générer des synergies importantes.

Wendel : accélérateur de développement

Depuis l'acquisition de Stahl en 2006, les actions entreprises ont principalement porté sur la simplification et le renforcement de l'organisation de l'entreprise. La stratégie développée par le nouveau Directeur Général du Groupe, Huub Van Beijeren, a permis d'opérer un recentrage sur les segments d'activité les plus porteurs et de renforcer les équipes de management avec une priorité donnée aux fonctions commerciales. Simultanément, les équipes ont travaillé à la rationalisation de la base de coûts de structure, réduite de près de 20 M€, et à l'optimisation du cash flow avec une augmentation du taux de conversion en cash⁽¹⁾ de 70% à plus de 100% en 2008.

Enfin, la réorganisation des opérations en Chine, portée par un investissement de 17,5 MUSD dans l'usine de Suzhou, a ouvert des perspectives de développement importantes en Asie. Les effectifs commerciaux y ont par ailleurs été doublés.

Amplification des efforts d'ajustement dans des marchés très affectés

Les performances de Stahl ont été très solides au cours du premier semestre 2008 (+10%) et se sont traduites par des gains de parts de marché. Au cours du second semestre 2008, et plus particulièrement à la fin de l'année, le chiffre d'affaires a été très affecté par le retournement des marchés sous-jacents, notamment le marché automobile.

**En capital et prêt d'actionnaires*

(1) : EBITDA – Investissement – var.BFR/ EBITDA

Au total, le chiffre d'affaire s'élève à 296 M€ en 2008, en repli de 4,8% par rapport à l'exercice 2007. La croissance organique est en baisse de 2,8%. La marge opérationnelle ajustée de Stahl représente 13,2% de son chiffre d'affaires. Afin de réduire son endettement financier, Stahl a procédé au rachat de sa dette pour 30 M€ en 2008.

Stratégie d'ajustement face à la crise et perspectives

Le programme de réduction de coûts a été intensifié en cours d'année 2008, année de plein effet des gains de productivité initiés en 2007. Il sera poursuivi au cours de l'exercice 2009. Au total, la baisse des coûts fixes s'élève à 20 M€ entre 2007 et 2009. Elle s'est accompagnée de la relocalisation des capacités industrielles, la rationalisation du nombre d'entrepôts et la réduction des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Implications des équipes Wendel

- Conseil d'administration : Bernard Gautier, Olivier Chambriard, Dirk-Jan Van Ommeren (membres)

www.stahl.com

ENGAGEMENTS

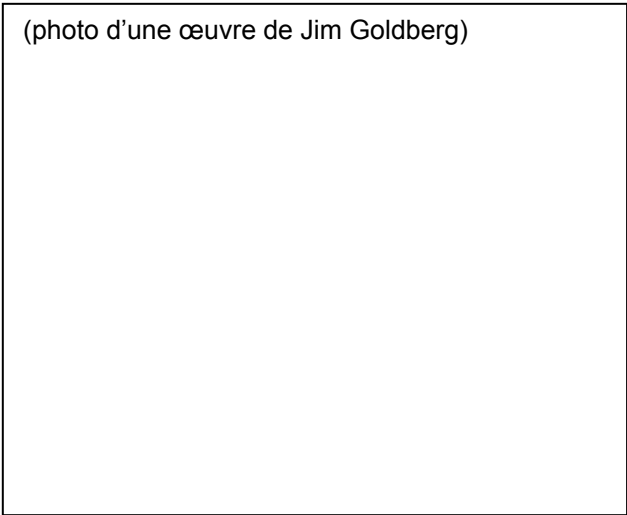
LE GROUPE WENDEL ET LE GRAND PRIX INTERNATIONAL HENRI CARTIER- BRESSON

Wendel a décidé de soutenir la Fondation Henri Cartier-Bresson depuis 2007. Le groupe Wendel apporte ainsi son soutien à la création et à la promotion d'œuvres photographiques contemporaines à travers le Grand Prix International Henri Cartier-Bresson, décerné tous les deux ans par la Fondation. Ce prix a pour mission de permettre à un photographe qui a déjà accompli un travail photographique conséquent, dans une sensibilité proche du reportage, de réaliser un projet sur plusieurs mois. Le lauréat est désigné par un jury international composé de 7 personnalités de la photographie, des lettres, des arts, du cinéma et du journalisme. Notre groupe y est représenté par Antoinette Seillière. Le montant du Grand Prix International HCB s'élève à 30 000€.

En 2008, le lauréat a été Jim Goldberg pour son projet « The New Europeans », essai photographique sur les flux migratoires vers l'Europe. Avec la bourse du Prix HCB, Jim Goldberg a souhaité se déplacer dans les pays d'origine des populations immigrées et montrer les racines de ces migrations. Jim Goldberg est membre de Magnum Photos depuis 2006. Son œuvre sera exposée à la fondation HCB en avril 2009.

La prochaine édition du Prix se tiendra en juin 2009.

(photo d'une œuvre de Jim Goldberg)



La Fondation Henri Cartier-Bresson a été créée en mai 2003. Le Conseil d'administration est présidé par Martine-Franck Cartier-Bresson.

Coordonnées

2, Impasse Lebouis, 75014 Paris

Tel : 01 56 80 27 00

contact@henricartierbresson.org

LE GROUPE WENDEL ET LE CENTRE INTERNATIONAL WENDEL POUR L'ENTREPRISE FAMILIALE

Wendel a décidé d'apporter son soutien, dès 1996, à la création d'une chaire d'enseignement universitaire dans le cadre de l'INSEAD, Business School de renommée internationale disposant d'un campus à Fontainebleau (France) et à Singapour, pour sensibiliser les jeunes générations d'étudiants à l'importance économique des entreprises familiales et à leur spécificité managériale. Le succès de cet enseignement a conduit récemment à la mise en place du Centre International Wendel pour l'étude des entreprises familiales, devenu aujourd'hui l'un des pôles d'excellence mondiaux pour l'étude et la recherche sur les entreprises familiales. Notre groupe y est représenté par Priscilla de Moustier.

Le Centre a consolidé et élargi ses activités en Asie avec l'organisation d'un enseignement approfondi à Singapour, le lancement de la section Sud-Est asiatique du « Family Business Network » et la mise en place d'événements, de conférences ou de modules de formation pour dirigeants à Singapour, Shanghai et Hong Kong. Le Centre étend également son rayonnement géographique au Moyen Orient. Début 2008, plusieurs événements ont eu lieu en coordination avec le nouveau Centre d'Abu Dhabi de l'INSEAD. En 2010, le Centre y proposera son programme phare d'entreprise familiale, « The Family Enterprise Challenge » (FAME, un programme de quatre jours pour les entreprises familiales), qui sera étendu aux deux campus de l'INSEAD en Europe et en Asie.

Les activités de l'INSEAD dans le domaine de l'entreprise familiale, initiées avec l'appui du Groupe Wendel, se déploient aujourd'hui avec le soutien complémentaire d'autres personnalités et entreprises familiales, en particulier le Fonds de Recherche Tetra Laval pour la Grande Entreprise Familiale, la chaire Berghmans/Lhoist en « Entrepreneurial Leadership », et la chaire et le Fonds de Recherche André et Rosalie Hoffmann pour l'Entreprise Familiale.

Le 31 octobre 2008, le Centre International Wendel pour l'Entreprise Familiale et Randel Carlock, Professeur à l'INSEAD et Directeur du Centre, se sont vus décerner le Prix international (« International Award for Achievement ») par le Family Firm Institute (FFI).

Le FFI distingue des contributions exceptionnelles apportées au domaine de l'entreprise familiale et du conseil en patrimoine familial, ainsi qu'aux connaissances de ce type d'entreprise comme forme de société commerciale. Ce Prix international récompense une réalisation contribuant au développement de la compréhension des questions globales sur les entreprises familiales.

Centre International Wendel pour l'Entreprise Familiale

Tel: (33) 1 60 72 92 50

www.insead.edu/wicfe

family-firms.fb@insead.edu

ACTIONNARIAT

Le groupe Wendel place le dialogue avec ses actionnaires parmi ses toutes premières priorités. Cette relation de confiance s'appuie sur le principe d'une information régulière et dynamique. Pour ce faire, le Groupe a mis en place des outils adaptés et cohérents qui permettent un meilleur suivi de son actualité. Ce dispositif a été renforcé en 2008.

Outre le passage à un rythme trimestriel de la lettre aux actionnaires pour une information plus détaillée et plus analytique, le groupe Wendel a entrepris la refonte de son site internet www.wendelgroup.com et, notamment l'enrichissement de la rubrique « Espace Investisseurs ». Une nouvelle version plus ergonomique, plus interactive et plus complète du site devrait être disponible au cours du premier semestre 2009. Il intégrera notamment un guide de l'actionnaire téléchargeable ainsi qu'une rubrique regroupant l'ensemble des réponses aux questions que l'on peut se poser sur la vie de l'entreprise.

Afin de compléter le dispositif d'échanges réguliers et directs avec les actionnaires, déjà réalisé par la mise en place d'un numéro vert, le management du Groupe Wendel a, par ailleurs, décidé d'aller à la rencontre des investisseurs par le biais de réunions qui se tiendront notamment en régions et d'organiser parallèlement des journées d'information sur les sociétés cotées et non cotées.

Enfin, le Groupe a souhaité se doter d'un Comité consultatif des actionnaires qui aura pour objet de formuler des propositions sur l'ensemble des supports de communication à destination des actionnaires individuels, et de préparer les Assemblées générales avec le Directoire et le Conseil de surveillance.

Photo Site internet
Photo de la « Lettre aux actionnaires »
Photo de la journée d'information sur les sociétés
cotées et non cotées

ACTIONNARIAT

L'agenda 2009

20 février 2009 : Chiffre d'affaires 2008
27 mars 2009 : Résultats annuels 2008
6 mai 2009 : Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009
5 juin 2009 : Assemblée générale des actionnaires
29 juillet 2009 : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre
31 août 2009 : Résultats semestriels 2009
5 novembre 2009 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009

Contacts :

Internet : www.wendelgroup.com
e-mail : communication@wendelgroup.com

Anne-Lise Bapst, Directrice de la Communication
Tél : 01 42 85 63 24
e-mail : al.bapst@wendelgroup.com

Gérard Lamy, Directeur de la Communication financière
Tél : 01 42 85 30 00
e-mail : g.lamy@wendelgroup.com

Numéro Vert : **0800 897 067** (ce numéro permet à tout actionnaire de retrouver l'ensemble des informations pratiques sur la gestion de ses actions, ses droits et les événements du Groupe).

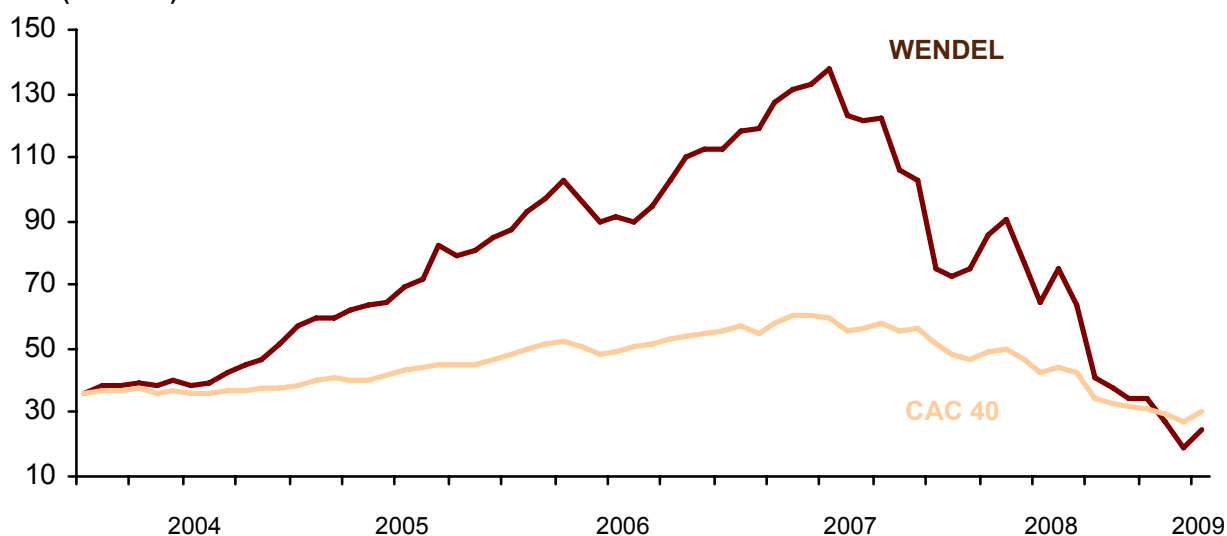
CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Données boursières	2004	2005	2006	2007	2008
(en euros)					
Cours + haut	54,10	88,15	115,80	145,25	99,49
Cours + bas	33,70	48,90	84,20	88,56	26,50
Cours moyen	42,01	70,27	98,06	119,25	66,37
Cours moyen décembre	51,16	84,63	112,71	102,73	34,75
(en millions d'euros)					
Capitalisation boursière de décembre	2 874	4 571	6 256	5 169	1 750

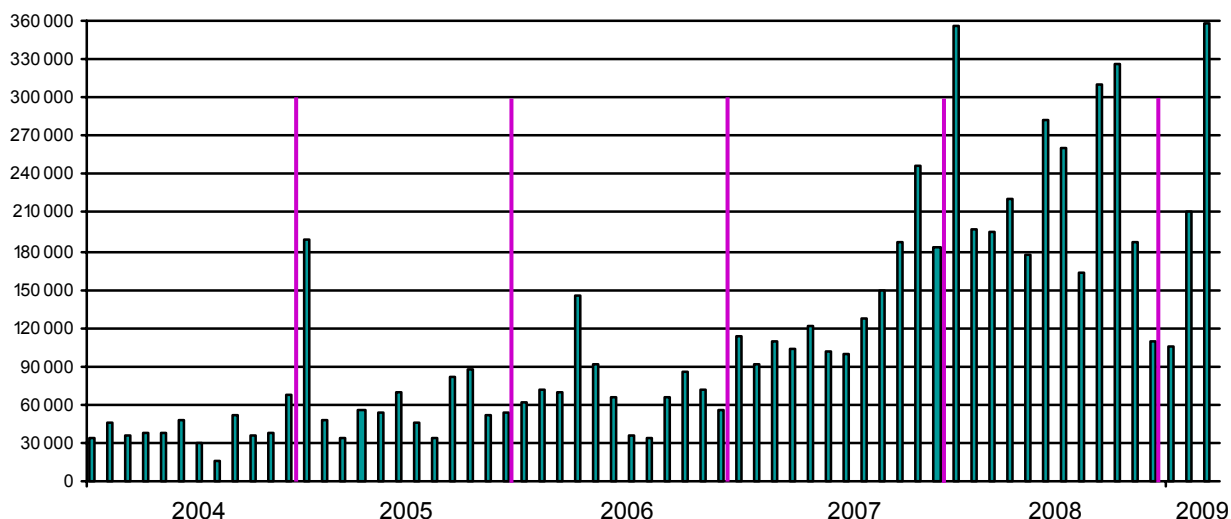
WENDEL est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A

Code ISIN : FR000121204

Cours (en euros)



Transactions (volume journalier)

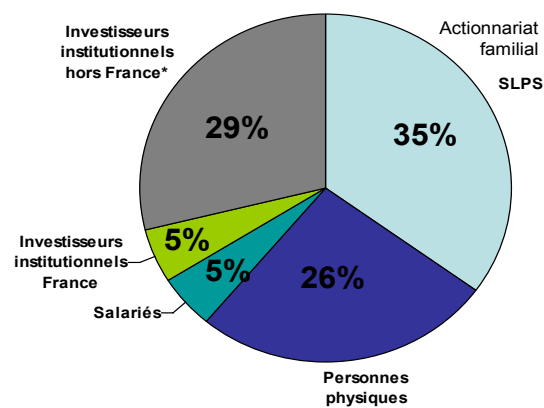


Dividende

En Euros	2004	2005	2006	2007	2008 (*)
Dividende ordinaire	1,15	1,4	1,7	2,0	1,0
Dividende exceptionnel	-	0,6	0,3	-	-

(*) dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires

Actionnariat décembre 2008



(*) dont Arnold & Bleichroeder : 7,3%

PRINCIPES DE GOUVERNANCE

- **Gouvernement d'entreprise**
- **Développement durable**
- **Politique Sociale**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Organes de direction et de surveillance de la Société**
- **Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes sociaux et sur les principes et règles applicables aux rémunérations des mandataires sociaux**
- **Rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

Depuis l'Assemblée générale du 31 mai 2005, Wendel est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.1.- Directoire

Conformément aux dispositions statutaires de l'article 17 des statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et de sept membres au plus.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance et la durée de leur mandat est de 4 années. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Directoire est de 65 ans.

Au cours de l'année 2008 et jusqu'au 7 avril, 2009 le Directoire était composé de deux membres :

- Monsieur Jean-Bernard LAFONTA, en qualité Président du Directoire
- Monsieur Bernard GAUTIER.

Le mandat des membres du Directoire expirait le 31 mai 2009.

Monsieur Jean-Bernard LAFONTA ayant démissionné, le Conseil de surveillance, lors de sa séance du 7 avril, a désigné un nouveau Directoire composé de deux membres :

- Monsieur Frédéric LEMOINE, en qualité de Président du Directoire,
- Monsieur Bernard GAUTIER.

Leur mandat expirera le 7 avril 2013.

EXPERTISE, EXPERIENCE EN MATIERE DE GESTION D'ENTREPRISES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET MANDATS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Jean-Bernard LAFONTA, Président du Directoire du 31 mai 2005 au 7 avril 2009

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef des Mines.

Après un début de carrière au ministère de l'Industrie et comme conseiller technique de plusieurs ministres, il a rejoint Lazard Frères en 1993 pour s'occuper d'opérations de fusions-acquisitions. Entré à la BNP en 1996 comme directeur de la stratégie, il a été ensuite directeur des marchés de capitaux puis président du Directoire de Banque Directe. Il a rejoint le groupe Wendel en 2001 comme directeur général de CGIP, devenue en 2002 WENDEL-Investissement. Il en a été, de 2005 au 7 avril 2009, le Président du Directoire, après en avoir été administrateur et Directeur général délégué depuis sa création en 2002. WENDEL-Investissement est devenu Wendel en 2007. A ce titre, il a été Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas (de 2005 à 2009), administrateur de Legrand

(de 2002 à 2009) et de Saint-Gobain (de 2008 à 2009), Président du Conseil de Winvest International SA et du Conseil de gérance de Winvest Conseil Sàrl (de 2006 à 2009), membre du Conseil de gérance de Materis Parent Sàrl (de 2006 à 2009) et du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau (Pays-Bas) (de 2002 à 2009). Il a précédemment été administrateur de Cap Gemini (2002-2003), de Legrand France (2002-2006), de Lumina Parent (2003-2006) et de Valeo (2001-2006) ; il a également été président d'Editis Holding (de 2004 à 2008) et représentant permanent de SOFU au Conseil d'administration de Bureau Veritas (2002-2005).

Au titre de ses mandats personnels, Jean-Bernard Lafonta est gérant de Granit Sàrl, JBMN et de la Société civile HAUTMER (depuis 2007), ainsi que Président de CDA (depuis 2007).

Il est Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur.

Il était âgé de 47 ans au 31 décembre 2008, et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 839 199 actions Wendel.

Frédéric LEMOINE, Président du Directoire depuis le 7 avril 2009

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'École nationale d'administration, il est inspecteur des finances.

Après quelques années à l'Inspection des Finances, et au cabinet de deux ministres, il a rejoint Capgemini en 1997 où il est devenu directeur général adjoint et directeur financier de Cap Gemini Ernst & Young en 2000. Il fut ensuite Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République entre 2002 et 2004.

Depuis lors, il a consacré la plus grande partie de son activité à ses missions d'administrateur indépendant. Il a ainsi présidé, à ce titre, le Conseil de surveillance d'Areva de mars 2005 à avril 2009. Il est également administrateur de Groupama SA et de Flamel Technologies depuis 2005. Depuis 2007, il est censeur auprès du Conseil de surveillance de Générale de Santé, après en avoir été membre (2006-2007). Il a, par ailleurs, mené, de 2004 à avril 2009, des missions de consulting, ayant créé une société (LCE) dont il est le gérant et pour laquelle il n'exerce plus, depuis le 7 avril 2009, aucune activité professionnelle. Entre 2004 et mai 2008, il a notamment travaillé auprès de McKinsey, en tant que senior advisor. Il a été membre du Conseil de surveillance de Wendel du 9 juin 2008 au 6 avril 2009, date à laquelle il a démissionné de son mandat pour devenir Président du Directoire.

Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 43 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 330 actions Wendel.

Bernard GAUTIER, membre du Directoire depuis mai 2005

Ancien élève de l'École supérieure d'électricité.

Il a commencé sa carrière en créant une entreprise dans le secteur des médias, AG Euromedia. De 1983 à 1989, il est consultant chez Arthur Andersen, devenu Accenture, dans le secteur média-presse et des services. Il a rejoint le Cabinet Bain & Co., spécialisé en stratégie, dont il est devenu en 1999 Senior Partner. Il a acquis une expérience directe de l'investissement au sein des fonds Atlas Venture dont il était General Partner et responsable du bureau de Paris de 2000 à 2003, avant de rejoindre en 2003 le groupe Wendel, dont il est devenu membre du Directoire en 2005. Il est membre du Conseil d'administration de Saint-Gobain (depuis 2008), du Comité de direction de Deutsch

(depuis 2006) et du Conseil de Gérance de Materis (depuis 2009), administrateur de Stahl Holding BV et de Stahl Group BV et de Winvest International SA depuis 2006, membre du Conseil de gérance de Winvest Conseil Sàrl (Luxembourg) depuis 2006 et administrateur de Legron BV (Pays-Bas) (depuis 2006).

Il a été, auparavant Vice-Président d'Editis Holding (2004-2008) et administrateur de Wheelabrator Allevard et de TFM (2004-2006). Au titre de ses mandats personnels, Bernard Gautier est membre du Conseil de surveillance d'Altineis (depuis 2004), administrateur de Communication Media Partner (depuis 2000). Il est également gérant de BG Invest, BJPG Participations, BJPG Assets, SCI La République, la Cabane Saint-Gautier, Sweet Investment. Il a également été Président du Conseil d'administration de Lineis de 2003 à 2005.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 49 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 244 582 actions Wendel.

1.2- Le Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de 4 années. Néanmoins, afin d'éviter un renouvellement de l'ensemble du Conseil suite au passage à une structure à Conseil de surveillance, un échelonnement des renouvellements a été organisé en 2005. En conséquence, les dates d'échéance des mandats étaient, au 31 décembre 2008, les suivantes :

- 2009 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2008) :
 - Ernest-Antoine SEILLIERE
 - Edouard de L'ESPEE
 - Grégoire OLIVIER

- 2010 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2009) :
 - Nicolas CELIER
 - Béatrice DAUTRESME

- 2011 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2010) :
 - Didier CHERPITEL
 - Guy de WOUTERS

- 2012 (Assemblée générale statuant sur les comptes 2011) :
 - Frédéric LEMOINE
 - Jean-Marc JANODET
 - François de MITRY
 - François de WENDEL

Monsieur Frédéric LEMOINE a remis le 6 avril 2009 sa démission de membre du Conseil de surveillance ; le Conseil de surveillance l'a nommé, lors de sa séance du 7 avril 2009, Président du Directoire.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil de surveillance en exercice.

Depuis le Conseil de surveillance du 9 juin 2008, deux représentants du Comité d'entreprise assistent aux séances du Conseil avec voix consultative.

EXPERTISE, EXPERIENCE EN MATIERE DE GESTION D'ENTREPRISES DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Ernest-Antoine SEILLIÈRE, (mandat soumis à renouvellement lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008) :

Président du Conseil de surveillance. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, licencié en droit, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et du Center for International Affairs de Harvard.

Ancien Conseiller des affaires étrangères puis Conseiller technique de plusieurs ministres, il est entré dans le groupe Wendel en 1976, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles d'administrateur directeur général (1978-1987) puis de Président-directeur général (1987-2002) de CGIP et de Directeur général adjoint puis de Président de Marine-Wendel (1992-2002). Depuis la fusion des deux sociétés, il a été successivement Président et Directeur général de WENDEL-Investissement, avant d'en devenir Président du Conseil de surveillance en 2005. Il est Président d'honneur du Conseil d'administration de SLPS, Président du Conseil de surveillance d'Oranje-Nassau et administrateur de Bureau Veritas. Il est également membre des Conseils de surveillance de Peugeot SA, de Gras Savoye et Compagnie, d'Hermès International et administrateur de Sofisamc.

Après avoir présidé le Medef de 1997 à 2005, il est aujourd'hui président de BusinessEurope (depuis 2005).

Il est Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite et Commandeur de l'Ordre d'Oranje-Nassau (Pays-Bas).

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 71 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 1.032.303 actions Wendel

Guy de WOUTERS,

Vice-Président du Conseil. De nationalité belge. Docteur en droit et en sciences économiques.

Au cours d'une longue carrière au sein du groupe Royal Dutch/Shell, il a exercé des responsabilités diverses dans les secteurs énergétique et pétrochimique : Directeur juridique de Shell Française, puis Directeur de Shell Chimie et Président de la Cie Chimique de la Méditerranée, il est devenu Président de Belgian Shell en 1974 et Directeur de la planification stratégique au siège du groupe à Londres jusqu'en 1984. De 1985 à 1995, il fait partie du Comité de Direction, puis du Conseil d'administration de la Société Générale de Belgique. Il a notamment présidé le Comité de Direction de Tractebel et représenté les intérêts de la SGB dans de nombreux Conseils d'administration, tels que Electrafina, Sofina, Petrofina, Havas, RTL, etc.

Dans le groupe Wendel depuis 1985, il a été Président d'Oranje-Nassau jusqu'en 2000 et administrateur de diverses filiales, notamment Carnaud Metalbox, Valeo, CapGemini, Stallergenes, etc... Par ailleurs, il a également été Président de l'Uniapac (Union

Internationale des dirigeants d'entreprises chrétiens) de 1993 à 1997. Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Il fait partie du Conseil de la Fondation Médecins Sans Frontières et des conseils d'administration de diverses associations d'amis d'organismes culturels (Centre Georges-Pompidou, Opéra de Paris, Festival d'Automne...).

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de la Couronne (Belgique) et Officier de l'Ordre de Léopold (Belgique).

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 78 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 342 actions Wendel.

Nicolas CELIER,

Ingénieur de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. Après avoir travaillé de 1968 à 1979 chez SACILOR comme chef de service puis responsable de produits, il est devenu Directeur général d'Air Conditionné Airwell de 1980 à 1983, directeur auprès de la direction générale de la Lyonnaise des Eaux, Président-directeur général d'Unidel-Sécurité, Président de la Ventilation Industrielle et Minière, devenue ABB Fläkt, dont il est devenu coordinateur pour la France jusqu'en 1993, il a ensuite été successivement directeur général de Sulzer Infra SA, directeur du développement de Cofixel, gérant de Fabricom GmbH jusqu'en 2004 et Président d'Axima Réfrigération pour l'Europe (entre 2002 et 2004). Il préside le Conseil de surveillance d'Optimprocess SA et le Conseil de Recherche-Midi Participations SAS (depuis 2002). Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2006.

Il est également administrateur ou gérant de plusieurs sociétés : FKO Invest BV (Pays-Bas), Solving International SA, Pakers Mussy SAS, Lamibois SAS, OSLO Software SA, I-ces SAS, SOFOC SA, et RSO SpA (Italie).

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 65 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation 97 739 actions Wendel.

Didier CHERPITEL,

Diplômé d'études supérieures (DES) de sciences économiques et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il a travaillé de 1970 à 1998 chez J.P. Morgan à New York, Paris, Singapour, Bruxelles et Londres. Il a, en particulier, été Directeur général de J.P. Morgan Guaranty Ltd à Londres, Président-directeur général de J.P. Morgan France et directeur général en charge des activités de banque privée en Europe.

Après deux ans comme Directeur général en charge des activités de marchés de capitaux chez Security Capital Group à Londres, il a été quatre ans Secrétaire général de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

Il a été Président du Conseil de surveillance d'Atos Origin de juin 2004 à Juin 2008 et reste administrateur de Fidelity International à Luxembourg. Il est également Président de Managers sans frontières (Québec), membre de la Fondation MSF France (depuis 2003), de Swiss Philanthropic Foundation (ONG à Genève) (depuis 2004). Il est administrateur et trésorier de François-Xavier Bagnoud International à Sion (depuis 2005) et de la Fondation Mérieux à Lyon (depuis 2007). Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 64 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 4 000 actions Wendel.

Béatrice DAUTRESME,

Béatrice Dautresme est Vice-Présidente, Directrice Générale de la Communication, des Relations Extérieures et de la Prospective depuis Janvier 2005 du groupe L'Oréal. Elle est également Directrice Générale de la Fondation d'Entreprise de L'Oréal.

Béatrice Dautresme est entrée chez L'Oréal en 1972 et a débuté sa carrière à la Direction Marketing de L'Oréal Paris en France. Elle a ensuite passé neuf ans aux Etats-Unis à L'Oréal USA en tant que Directrice générale de la Division « L'Oréal Cosmétiques ». Fin 1989, revenue en France, elle a été nommée Directrice générale internationale de la marque Helena Rubinstein. Elle est entrée au Comité Exécutif de L'Oréal en 2001 comme Vice-Présidente Directrice générale en charge du Développement Stratégique. Elle est membre du Conseil de surveillance depuis 2006.

Elle est diplômée de l'Ecole Nationale des Langues Orientales (spécialisation Russe).

Elle a été décorée de l'Ordre National de la Légion d'Honneur en 2005.

Au 31 décembre 2008, elle était âgée de 63 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 375 actions Wendel.

Jean-Marc JANODET,

Diplômé de l'ESCP.

Il a fait toute sa carrière dans le groupe Wendel : il a, en particulier, été administrateur Directeur général de Marine-WENDEL et Directeur, membre du Comité exécutif chargé des affaires financières de CGIP.

Il est Président du Conseil d'administration de Sofisamc (Suisse) et de Trief Corporation (Luxembourg) et administrateur de Stallergenes. Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Il est Officier de l'Ordre National du Mérite.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 74 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation 22 935 actions Wendel.

Édouard de l'ESPÉE, (mandat soumis à renouvellement lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008) :

Diplômé de l'ESCP. Après avoir commencé comme analyste financier et gérant de portefeuille à Genève, Londres et Paris, il est devenu en 1988 gestionnaire du fonds Praetor Global Bond en obligations internationales et a cofondé Concorde Bank Ltd. Gérant indépendant à Genève depuis 1991, il a créé Calypso Asset Management SA en 1999. Depuis sa fusion avec CFA en 2008, Il est Administrateur-directeur exécutif de Compagnie Financière Aval. Membre de l'Association suisse des analystes financiers, il est Président de Praetor Sicav SA (Luxembourg) depuis 2007. Administrateur de Concorde Asset Management (Barbade) et de SLPS, il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 60 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 3 706 actions Wendel.

Frédéric LEMOINE, Membre du Conseil de surveillance du 9 juin 2008 au 6 avril 2009.

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'École nationale d'administration, il est inspecteur des finances.

Après quelques années à l'Inspection des Finances, et au cabinet de deux ministres, il a rejoint Capgemini en 1997 où il est devenu Directeur général adjoint et directeur financier de Cap Gemini Ernst & Young en 2000. Il fut ensuite Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République entre 2002 et 2004.

Depuis lors, il a consacré la plus grande partie de son activité à ses missions d'administrateur indépendant. Il a ainsi présidé, à ce titre, le Conseil de surveillance d'Areva de mars 2005 à avril 2009. Il est également administrateur de Groupama SA et de Flamel Technologies depuis 2005. Depuis 2007, il est censeur auprès du Conseil de surveillance de Générale de Santé, après en avoir été membre (2006-2007). Il a, par ailleurs, mené, de 2004 à avril 2009, des missions de consulting, ayant créé une société (LCE) dont il est le gérant et pour laquelle il n'exerce plus, depuis le 7 avril 2009, aucune activité professionnelle. Entre 2004 et mai 2008, il a notamment travaillé auprès de McKinsey, en tant que senior advisor. Il a été membre du Conseil de surveillance de Wendel du 9 juin 2008 au 6 avril 2009, date à laquelle il a démissionné de son mandat pour devenir Président du Directoire.

Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 43 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 330 actions Wendel.

François de MITRY,

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris; ancien élève des Universités de Paris-Dauphine (maîtrise de gestion et DEA de Finances) et de Yale. Après avoir commencé sa carrière chez HSBC puis à la Société Générale, il a rejoint Intermediate Capital Group PLC en 1997 et en est devenu Directeur général et administrateur en 2003.

Il représente ICG aux Conseils d'administration de Picard Surgelés, Nocibé, Sebia, Medi-Partenaires et Marken ; il préside également le Conseil de surveillance d'Eisman GmbH.

Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 43 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 285 actions Wendel.

Grégoire OLIVIER, (mandat soumis à renouvellement lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008) :

Ancien élève de l'École polytechnique et Ingénieur en chef des Mines ; MBA de l'Université de Chicago. Après avoir commencé sa carrière au ministère de l'Industrie puis avoir été conseiller technique auprès du Premier ministre, il rejoint le groupe Pechiney en 1991 où il est successivement Directeur général d'Aluminium de Grèce, directeur de l'usine de Chicago d'American Can et Vice-président stratégie d'ANC. Il rejoint ensuite Alcatel où il est directeur général de Saft. Devenu Président du Directoire de Sagem en 2001, il a été nommé en 2005 membre du Directoire de Safran et Président-Directeur général de Sagem Communications. Il est, depuis 2006, dans le groupe Peugeot, d'abord

comme Président-directeur général de Faurecia puis membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën. Il a également été administrateur d'Imerys jusqu'au 3 novembre 2008. Il est membre du Conseil de surveillance depuis 2005.

Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 48 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 100 actions Wendel.

François de WENDEL,

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, maîtrise de sciences économiques de Paris, MBA de Harvard University. Après avoir occupé plusieurs postes de direction générale chez Carnaud et CarnaudMetalbox, il a rejoint le groupe Péchiney en 1992 où il a, en particulier, été Directeur général d'Aluminium de Grèce ; de 1998 à 2005, il a exercé des fonctions de direction générale chez Crown Cork, d'abord comme Senior Vice-President en charge des achats pour l'Europe, puis comme Executive Vice-President en charge de la branche « Food Europe ». Il est aujourd'hui administrateur de Burelle SA et de SLPS et membre du Conseil de surveillance de Massilly Holding (depuis 2007). Depuis le 6 octobre 2008, il est Président-Directeur général de la SLPS.

Au 31 décembre 2008, il était âgé de 60 ans et détenait, directement ou indirectement au sens de la réglementation, 211 504 actions Wendel.

1.3.- Principes et attestations communs aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

1.3.1.-Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique, ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années

A la connaissance de la Société et à la date du présent document, aucun membre du Directoire ou du Conseil de surveillance n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives; (ii) été associé à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation ; (iii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance.

1.3.2.- Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont intéressés

Monsieur François de Mitry est Président d'ICG, Société d'investissement ayant un intérêt dans le financement de certaines filiales.

Monsieur François de Wendel est, depuis octobre 2008, Président du Conseil d'administration de SLPS, le principal actionnaire de Wendel.

Monsieur Ernest-Antoine-Seillière est Président d'honneur et administrateur de SLPS, le principal actionnaire de Wendel.

Monsieur Edouard de l'Espée est également administrateur de SLPS, le principal actionnaire de Wendel.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de Wendel, Messieurs Ernest-Antoine-Seillière, Edouard de l'Espée, François de Mitry et François de Wendel ne sont pas en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exercice de leur mandat social au sein de Wendel.

SLPS regroupe les intérêts des membres de la famille Wendel.

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil de surveillance les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont directement intéressés et la Société. Les membres du Conseil de surveillance ou du Directoire doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention visée à l'article L.225- 86 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et la Société ou l'une de ses filiales. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

A l'exception des conventions réglementées poursuivies au cours de l'exercice 2008, (cf pages 233 à 236) et notamment le système d'association des équipes de direction de Wendel à la performance du Groupe, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Wendel, des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la date d'enregistrement du document de référence et à la connaissance de Wendel, il n'existe pas d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit entre les intérêts privés des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et l'intérêt social.

A l'exception de l'obligation, prévue par l'article 12 V des statuts de la société, pour les membres du Conseil de surveillance, de détenir un minimum de 100 actions pendant la durée de leur mandat, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ne sont soumis à aucune restriction contractuelle concernant les actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, hormis les règles définies dans la charte de déontologie boursière.

Néanmoins, les mandataires sociaux se sont employés à conserver au minimum 30% de titre Wendel, issus de levée d'options ou de dispositifs d'association à la valeur du Groupe.

1.3.3.- Charte de déontologie boursière

PRINCIPES

Les règles déontologiques applicables aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Wendel respectent les principes énoncés au chapitre 17 du code AFEP/MEDEF. Les chapitres 1.1, 1.2 et 2.1 du présent rapport montrent que la détention des mandataires excède largement le nombre minimal de titres requis par les statuts ; de même, les taux d'assiduité moyens tant au Conseil et à ses Comités qu'au Directoire montrent que leurs membres « consacrent à [leurs] fonctions le temps et l'attention nécessaire » et s'efforcent de « participer à toutes les séances du Conseil et réunions des comités auxquels [ils] appartiennent le cas échéant ».

Ils assistent généralement tous aux réunions d'Assemblée générale.

INTERVENTIONS SUR LES TITRES ET TRANSPARENCE VIS-A-VIS DU MARCHÉ

Les règles applicables aux membres du Conseil de surveillance et aux initiés, fixées en décembre 2006, ont été renforcées en juillet 2007, en liaison avec les travaux menés au sein de l'AFEP : dorénavant, les membres du Conseil comme ceux du Directoire doivent s'abstenir d'intervenir sur le marché du titre Wendel pendant une période qui commence 30 jours calendaires avant la publication des résultats semestriels et annuels et se termine deux jours après leur publication ; de même, des fenêtres négatives peuvent être instaurées en dehors de ces deux périodes, lorsque les membres du Conseil et les initiés permanents sont susceptibles de détenir une information privilégiée. Ainsi, en 2007, toute la période qui a précédé la mise sur le marché de Bureau Veritas avait été considérée comme période négative. De même, le nouveau dispositif interdit toute opération de couverture sur titres Wendel inférieure à un an. De façon générale, les initiés permanents se voient recommander de s'abstenir de toute intervention sur le titre Wendel et, à défaut, de consulter, au préalable, par écrit le Secrétaire général en charge du respect de la déontologie, sur leur capacité à intervenir sur le titre.

Le Conseil de surveillance et le Directoire ont, par ailleurs, décidé d'interdire à leurs membres d'effectuer des transactions sur les titres de sociétés cotées dont le Groupe détient des actions ; cette interdiction porte également sur toute société, cotée, que regarderait le Groupe. La même règle s'applique pour les salariés du Groupe par décision du Directoire qui a, par ailleurs, décidé d'imposer, si nécessaire, des réserves ou des périodes d'interdiction aux levées de stock-options suivies de cessions, aux acquisitions ou cessions de titres Wendel au sein du Plan d'Epargne Entreprise et aux cessions d'actions gratuites.

La Charte respecte la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à la déclaration des transactions par les mandataires sociaux. Elle recommande la mise en place d'un suivi régulier des titres Wendel détenus par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire ainsi que la déclaration à la Société des opérations effectuées directement par chacun d'eux ou par une société interposée que le membre contrôle.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en vertu de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont communiqués et rendus publics au moyen d'un communiqué, les opérations sur instruments financiers réalisées et déclarées par les dirigeants, sur une base individuelle et nominative, dans les cinq jours de négociation à compter de la réception de la déclaration de ces opérations. La Société a par ailleurs décidé, dans un souci de transparence de faire figurer toutes ces transactions depuis 2006 sur son site internet en même temps qu'elles sont communiquées à l'AMF pour inscription sur le site declarationdirigeants@amf-france.org.

Au cours de l'année 2008, 22 opérations ont été réalisées par les mandataires sociaux ; le tableau les retraçant figure en pages 293 et 294 du présent rapport.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PRINCIPES ET REGLES APPLICABLES AUX REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-68, alinéa 7, du Code de Commerce tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, le présent rapport rend compte :

- de la composition du Conseil de surveillance ainsi que des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- du code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société pour l'élaboration de ce rapport ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Le présent Rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 7 avril 2009 après avoir été examiné par les deux Comités du conseil, chacun dans son domaine de compétence respectif.

2.1.- Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

2.1.1.- COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET INDEPENDANCE

Au 31 décembre 2008, le Conseil de surveillance de la Société était composé de onze membres.

La composition du Conseil de surveillance est détaillée dans la section 1.2 « Conseil de Surveillance ». Cette section comprend notamment des informations relatives aux âges, mandats au sein de la Société, principales fonctions, dates de début et d'expiration des mandats, biographies et listes des mandats exercés au cours des cinq dernières années.

Le Conseil de surveillance veille à compter en son sein des membres qualifiés d'indépendants.

La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le code AFEP/MEDEF : « *Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.* ».

Le Conseil de Surveillance a procédé, comme l'année dernière, à un examen de la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères suivants :

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la société ou de son groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur rémunéré d'une filiale du groupe ;
- ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans.

Lors de sa réunion du 7 avril 2009, le Conseil de surveillance a examiné, après analyse et sur proposition du Comité de gouvernance, le caractère indépendant ou non de ses membres, au sens du code AFEP/MEDEF, et a estimé qu'au 1er janvier 2009, quatre membres répondaient à ce critère : Madame Béatrice Dautresme et Messieurs Didier Cherpitel, Frédéric Lemoine et Grégoire Olivier. Dans ces conditions, le Conseil de surveillance avait une composition en accord avec les recommandations du code AFEP/MEDEF (chapitre 8.2) qui recommande au moins un tiers d'administrateurs indépendants dans les sociétés contrôlées. Par ailleurs, le Conseil s'est interrogé spécifiquement sur la situation de Monsieur Jean-Marc Janodet : il peut être considéré comme indépendant puisqu'il a cessé d'exercer toute fonction salariée ou de direction générale dans la Société depuis plus de 5 ans ; à l'inverse, il est mandataire depuis plus de 12 ans et détient toujours des mandats dans des filiales de la Société, qui ne représentent qu'une part marginale de ses revenus ; au total, compte tenu de sa hauteur de vue, de son expérience des affaires et de son absence d'enjeu personnel ou familial significatif, au sens de l'article 8.3 dernier alinéa du code AFEP/MEDEF, le Conseil de surveillance a décidé de l'ajouter à la liste des membres indépendants du Conseil.

2.1.2.- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.2.1.- Cadre des travaux du Conseil de surveillance

La Charte du Conseil de surveillance, établie en 2006, rappelle le fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses comités, fixe les droits et obligations du membre du Conseil ainsi que le nombre d'actions (100) qu'il doit détenir au minimum, et rappelle les règles d'intervention sur les titres Wendel et ceux des sociétés cotées où le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance.

Elle organise également la possibilité de participer aux séances du Conseil par téléphone ou vidéoconférence. Compte tenu du nombre élevé de séances et de la dispersion géographique des membres du Conseil, le recours à des conférences téléphoniques sécurisées a été assez fréquent au cours de l'exercice 2008/2009 et s'est déroulé conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.1.2.2.- Fonctionnement du Conseil de surveillance

2.1.2.2.1.- Les séances du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président.

Le Président du Conseil de surveillance est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. En cas d'empêchement du Président, cette tâche incombe au Vice-président. Les convocations sont envoyées, dans la mesure du possible, par courrier, à l'avance. Pour des cas d'urgence, le Conseil de Surveillance peut être convoqué sans délai et se tenir par téléphone ou autres moyens de télécommunication.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent les comptes annuels ou semestriels.

Le Conseil de surveillance tient des réunions régulières et se réunit au minimum quatre fois par an. En 2008 et jusqu'au 7 avril 2009, le Conseil de surveillance s'est réuni 18 fois (contre quinze fois durant la même période de l'année précédente). Le taux de présence moyen a été de près de 90% pour les réunions du Conseil de surveillance. La durée moyenne d'une réunion du Conseil de surveillance est d'environ 2 heures 30.

Afin de faciliter la circulation de l'information entre les séances du Conseil, l'essentiel des échanges a lieu via internet. Conformément au chapitre 11 du code AFEP/MEDEF, les membres du Conseil reçoivent l'ordre du jour de la prochaine séance ordinairement une dizaine de jours avant la date de réunion et le procès-verbal de la séance précédente environ trois semaines après sa tenue ; en cas de demande de modifications, ces dernières font l'objet d'un nouvel envoi daté avec suivi des modifications apportées pour faciliter la lecture. Les membres du Conseil reçoivent également toute l'information publiée par la Société, au moment de sa diffusion ; les principales études d'analystes et les articles de presse les plus marquants leur sont remis, chaque fois que nécessaire, lors du Conseil suivant, ou par messagerie électronique si l'urgence s'impose.

Les points abordés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

Séance du 30 janvier 2008 –Ordre du jour :

- Situation des filiales ;
- Prévisions de résultats 2007 ;
- Actif net réévalué et cours de bourse ;
- Budget 2008 ;
- Projets ;
- Rapport du Comité d’audit ;
- Actionnariat au 31 décembre 2007 ;
- Conventions règlementées ;
- divers.

Séance du 18 février 2008 –Ordre du jour :

- Projets.

Séance du 11 mars 2008 –Ordre du jour :

- Projets;
- divers.

Séance du 26 mars 2008 –Ordre du jour :

- Comptes annuels 2007, rapport du Comité d’audit et audition des Commissaires aux comptes ;
- Actif net réévalué ;
- Fixation du dividende ;
- Communication financière ;
- Rapport du Comité de gouvernance ; évaluation du Conseil et du caractère indépendant de ses membres ;
- Examen des projets de résolutions ;
- Rapports du Président à l’Assemblée générale ;
- Projets.

Séance du 14 mai 2008 –Ordre du jour :

- Point d’actualité ;
- Situation du Groupe ;
- Cours de bourse ;
- Projets ;
- Divers.

1^{ère} séance du 9 juin 2008 –Ordre du jour :

- Point d’actualité ;
- Préparation de l’Assemblée générale ;
- Communication financière ;
- Situation financière ;
- Actif net réévalué et cours de bourse ;
- Projets ;

- Rapport du Comité de gouvernance ;
- Cautions, avals et garanties ;
- Délégation au Directoire pour augmenter le capital.

2^{ème} séance du 9 juin 2008 –Ordre du jour :

- Gouvernance.

Séance du 17 juillet 2008 –Ordre du jour :

- Point d'actualité ;
- Situation des filiales et participations ;
- Nouvelles prévisions de résultat pour 2008 ;
- Situation financière ;
- Projets ;
- Divers.

Séance du 28 août 2008 –Ordre du jour :

- Point d'actualité ;
- Comptes semestriels, rapport du Comité d'audit et audition des Commissaires aux comptes ;
- Actif net réévalué et cours de bourse ;
- Communication financière ;
- Situation financière ;
- Situation des filiales et participations ;
- Projets.

Séance du 14 octobre 2008–Ordre du jour :

- Evolution de la situation des marchés ;
- Point d'actualité.

Séance du 6 novembre 2008–Ordre du jour :

- Gouvernance ;
- Situation financière ;
- Situation des filiales et participations ;
- Projets.

Séance du 1er décembre 2008–Ordre du jour :

- Point d'actualité ;
- Situation financière ;
- Rapport du Comité de gouvernance.

Séance du 22 janvier 2009 –Ordre du jour :

- Point d'actualité ;
- Situation des filiales et participations ;
- Prévisions de résultats 2008 ;
- Budget 2009 ;
- Actif net réévalué et cours de bourse;
- Situation financière ;
- Projets ;

- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport du Comité de gouvernance ;
- Actionnariat au 31 décembre 2008 ;
- Conventions réglementées ;
- Divers.

Séance du 16 février 2009 –Ordre du jour :

- Point d'actualité ;
- Situation financière ;
- Projets.

Séance du 19 février 2009 –Ordre du jour :

- Projets

Séance du 21 février 2009 –Ordre du jour :

- Projets.

Séance du 25 mars 2009 –Ordre du jour :

- Activité et projets de la société,
- Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008, rapport du Président du Comité d'audit, avis des Commissaires aux comptes,
- Communication financière,
- Gouvernance.

Séance du 7 avril 2009-Ordre du jour :

- Projet de résolutions,
- Rapport du Président du Comité de gouvernance,
- Evolution du Conseil et du caractère indépendant de ses membres,
- Gouvernance : démission du Président du Directoire, nomination d'un nouveau Directoire, désignation du nouveau Président du Directoire, pouvoirs donnés au Directoire ;
- Rapports du Président à l'Assemblée générale,
- Divers.

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés. Ces Comités sont au nombre de deux : le Comité d'Audit et le Comité de Gouvernance.

2.1.2.2.2.- Comités du Conseil de surveillance

Les attributions et les modalités de fonctionnement des Comités sont précisées dans le Règlement intérieur de chaque Comité et intégrées dans la Charte du Conseil de surveillance.

A/ Le Comité d'audit

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'audit a été composé, jusqu'au 6 avril 2009, de cinq membres :

- M. Jean-Marc JANODET, (Président),
- M. Nicolas CELIER,
- M. Edouard de L'ESPEE,
- M. Frédéric LEMOINE (depuis le 9 juin 2008),
- M. Grégoire OLIVIER,

Auxquels se joint le Président du Comité de gouvernance, M. Didier CHERPITEL.

Chacun des membres du Comité d'audit a la compétence financière et comptable requise pour être membre du Comité dans la mesure où ils exercent ou ont exercé des fonctions de direction générale dans plusieurs sociétés industrielles ou financières. MM. Frédéric LEMOINE et Grégoire OLIVIER étaient considérés comme indépendants au sein du Comité au 31 décembre 2008. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le Conseil de surveillance du 7 avril 2009 a estimé que M. Jean-Marc Janodet pouvait être considéré comme indépendant. La composition du Comité ne répond pas tout à fait à la recommandation AFEP/MEDEF qui prône « au moins deux tiers » de membres indépendants, mais s'en approche. De plus, le Conseil estime que l'implication des personnes, la qualité des travaux, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions compensent totalement une approche arithmétique de la composition des comités.

Missions du Comité d'Audit

Conformément au chapitre 14.2 du code AFEP/MEDEF, le Comité d'audit de Wendel a pour missions de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société ;
- assurer la liaison avec les Commissaires aux comptes ;
- contrôler, avant qu'ils soient rendus publics, les documents d'information comptable et financière émis par la Société ;
- présenter au Conseil de Surveillance les observations qu'il juge utiles en matière comptable et financière, notamment à l'occasion de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;

- piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et soumettre au Conseil de Surveillance le résultat de cette sélection ;
- se faire communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la Société et les sociétés du Groupe dont elle a le contrôle aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la Société et en rendre compte au Conseil.

A ces missions s'ajoutent celles prévues par l'Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relative aux commissaires aux comptes :

- « émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes »

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins 2 fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil de surveillance.

Il dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. Ses réunions ont, en général, lieu avec un délai suffisant (ordinairement une semaine avant le Conseil) pour lui permettre d'approfondir tout point qui soulèverait son attention. De même, les principaux documents sont adressés à l'avance à ses membres avec un délai usuellement d'une semaine. Il peut auditionner les responsables de la comptabilité ainsi que les Commissaires aux comptes en dehors de la présence de la direction de la Société. Il peut également mandater des experts pour mener à bien toute tâche ou diligence relevant de son champ de compétence. C'est ainsi qu'il donne mandat à un expert indépendant reconnu, Associés en Finance, pour évaluer tous les semestres la valeur d'actif net réévalué (ANR) de la société. A l'issue de chaque réunion, ses membres délibèrent, hors la présence de la direction de la Société.

Après chaque réunion du Comité d'audit, un compte-rendu est établi et communiqué au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit s'est réuni 7 fois en 2008 et jusqu'en avril 2009 (contre 6 fois en 2007) ; le taux de participation a été de plus de 95% et ses réunions ont duré en moyenne deux heures 30 chacune.

Les réunions ont porté sur les points suivants :

30 janvier 2008 –Ordre du jour :

- Prévisions de résultats 2007,
- Questions de traitement comptable,
- Situation de l'endettement,
- Actif net réévalué et audition d'Associés en Finance,
- Contrôle interne.

20 mars 2008 –Ordre du jour :

- Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007,
- Examen du rapport sur le contrôle interne,
- Questions de traitement comptable,
- Situation de l'endettement,
- Actif net réévalué et audition d'Associés en Finance,
- Audition des Commissaires aux comptes.

21 juillet 2008 – Ordre du jour :

- Prévisions semestrielles,
- Valorisation des filiales,
- Questions de traitement comptable,
- Cession d'Editis,
- Divers.

28 août 2008 – Ordre du jour :

- Comptes semestriels de la Société et audition des Commissaires aux comptes,
- Actif net réévalué et audition d'Associés en Finance,
- Divers.

22 janvier 2009 – Ordre du jour :

- Prévisions de résultats 2008,
- Budget 2009,
- Contrôle interne,
- Actif net réévalué,
- Audition du rapport d'Associés en finance sur la rémunération et l'association à la création de valeur des dirigeants des 50 premières sociétés cotées entre 2002 et 2007,
- Divers.

9 mars 2009-Ordre du jour :

- Examen des tests de dépréciations (impairments).

19 mars 2009 –ordre du jour :

- Examen du Rapport du Président sur le contrôle interne,
- Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008,
- Examen des tests de dépréciations (Impairment),
- Rapport des Commissaires aux comptes,
- Endettement de Wendel et des filiales,
- Audition d'Associés en Finance.

B/ Le Comité de Gouvernance

Composition du Comité de Gouvernance

Le Comité de Gouvernance, qui regroupe les fonctions du comité des rémunérations et celles du comité de nomination, est composé de cinq membres :

- M. Didier CHERPITEL, Président,
- Mme Béatrice DAUTRESME,
- M. François de MITRY,
- M. François de WENDEL,
- M. Guy de WOUTERS,

Auxquels se joint le Président du Comité d'audit, M. Jean-Marc Janodet.

Le Comité de gouvernance comprend donc deux membres indépendants au sens du code AFEP/MEDEF, Mme Béatrice DAUTRESME et M. Didier CHERPITEL, son Président. Il n'est donc pas conforme aux recommandations AFEP/MEDEF qui prônent une majorité d'administrateurs indépendants. Néanmoins, le Conseil estime que l'implication des personnes, la qualité des travaux, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions compensent totalement une approche arithmétique de la composition des comités.

Missions du Comité de gouvernance

- Faire au Conseil de surveillance des propositions de candidature à un mandat de membre du Conseil de surveillance après avoir examiné tous les éléments qu'ils doivent prendre en compte : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, notamment le nombre souhaitable de membres sans lien d'intérêt direct ou indirect avec la Société ;
- Proposer la rémunération des membres du Directoire y compris les avantages en nature ;
- Examiner les modalités de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance ;
- Prendre connaissance de la politique de co-investissement proposé à l'équipe dirigeante et de ses modalités ; examiner le résultat d'une cession sur le co-investissement ;
- Se prononcer sur toute question relative à la gouvernance de la Société ou au fonctionnement de ses organes sociaux ;
- Se saisir, à la demande du Conseil, de toute question concernant la déontologie.

Travaux et modes de fonctionnement

Le Comité s'est réuni à 11 reprises en 2008 et jusqu'en avril 2009 (contre 10 en 2007). Le taux de présence de ses membres a été supérieur à 80%. Les réunions ont duré en moyenne deux heures 30

Le Comité peut faire appel à des experts indépendants reconnus pour l'éclairer dans ses missions. C'est ainsi qu'il a donné mandat à Towers Perrin pour plusieurs missions au cours de l'année 2008. Les documents et rapports sont ordinairement adressés aux membres du Comité avec un délai d'environ une semaine ; de même, les ordres du jour et les procès-verbaux des séances précédentes sont adressés aux membres du Comité avec un délai usuellement de deux à trois semaines.

Les réunions ont porté sur les points suivants :

13 février 2008 –Ordre du jour :

- Composition du Conseil de surveillance,
- Critères d'attribution du bonus aux membres du Directoire,
- Stock-options,
- Association de l'équipe à la performance du Groupe.

26 mars 2008 –Ordre du jour :

- Examen du projet de rapport relatif à la gouvernance,
- Evaluation du caractère indépendant des membres du Conseil ; préparation du débat sur le fonctionnement du Conseil,
- Association de l'équipe à la performance du Groupe
- Critères d'attribution de bonus aux membres du Directoire.

14 mai 2008 -Ordre du jour :

- Association des équipes de direction à la création de valeur,
- Précisions sur le bonus des membres du Directoire,
- Politique de stock-options.

9 juin 2008 –Ordre du jour :

- Politique d'attribution de stock-options,
- Co-investissements et impact de la cession d'Editis.

12 septembre 2008 –Ordre du jour :

- Choix d'un consultant.

18 septembre 2008 –Ordre du jour :

- Choix d'un consultant

10 décembre 2008 –Ordre du jour :

- Conclusions de Towers Perrin sur la rémunération du Président du Conseil de surveillance,
- Premières conclusions de Towers Perrin sur la rémunération du Directoire,
- Premières conclusions de Towers Perrin sur les co-investissements.

21 janvier 2009 –Ordre du jour :

- Conclusions de Towers Perrin sur la rémunération du Directoire,
- Conclusions de Towers Perrin sur la politique de rémunération,
- Conséquences des recommandations AFEP/MEDEF relatives aux mandataires sociaux.

16 février 2009 –Ordre du jour :

- Conséquences des recommandations AFEP/MEDEF relatives aux mandataires sociaux.

24 mars 2009- Ordre du jour :

- Bonus dû au titre de 2008 des membres du Directoire
- Conditions de départ du Président du Directoire,
- Proposition de nomination d'un nouveau Président du Directoire,
- Conditions proposées au nouveau Président du Directoire.

7 avril 2009 –Ordre du jour :

- Préparation de l'examen par le Conseil du caractère indépendant de ses membres et de l'auto-évaluation du Conseil,
- Examen des candidatures des membres du Conseil de surveillance soumis à renouvellement,
- Examen du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Conditions proposées au nouveau Président du Directoire.

2.1.2.3.- Evaluation du Conseil de surveillance

Le code AFEP/MEDEF recommande, dans son chapitre 9, de procéder à « l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires (...), en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement (...). »

Le code recommande :

- que le Conseil consacre chaque année un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement,
- qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les 3 ans au moins.

Wendel consacre chaque année un point de l'ordre du jour de son Conseil statuant sur les comptes annuels aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ; il en va de même pour ses Comités. Le Conseil a procédé à cette évaluation lors de sa séance du 7 avril 2009.

En revanche, Wendel n'a pas encore confié à un auditeur extérieur le soin de procéder à cet examen sous l'autorité d'un membre du Conseil. Cette procédure devrait être mise en œuvre au cours de l'année 2009.

2.2.- Le Directoire

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de deux membres, qui étaient en 2008 et jusqu'au 7 avril 2009, Monsieur Jean-Bernard LAFONTA et Monsieur Bernard GAUTIER. Depuis le 7 avril 2009, il est composé de Monsieur Frédéric LEMOINE et de Monsieur Bernard GAUTIER.

La composition du Directoire est détaillée dans la section 1.1 « Directoire ». Cette section comprend notamment des informations relatives aux âges, mandats au sein de la Société, principales fonctions, dates de début et d'expiration des mandats, biographies et listes des mandats exercés au cours des cinq dernières années.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Directoire s'est réuni 31 fois au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au début avril 2009 (25 fois en 2007) avec un taux de participation de 100 %.

Les ordres du jour débattus pendant les séances ont été les suivants :

Le 28 janvier 2008

- Rapport d'activité du 3^{ème} trimestre 2007,
- ANR et cours de bourse,
- Présentation du budget 2008,
- Répartition du capital,
- Conventions réglementées,
- Point sur les filiales et participations,
- Projets.

Le 4 février 2008

- Arrêté du chiffre d'affaires consolidé proforma 2007,
- Point sur les filiales et participations.

Le 18 février 2008

- Point sur les filiales,
- Discussions avec Saint-Gobain.

Le 17 mars 2008

- Rapport d'activité du 4^{ème} trimestre 2007,
- Arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2007,
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007,
- Elaboration du rapport de gestion sur l'exercice 2007 et des rapports annexes,

- Projet d'affectation du résultat,
- Détermination de la date de l'assemblée générale et fixation de son ordre du jour,
- Elaboration du projet de texte des résolutions,
- Communication financière,
- Point sur les filiales et participations.

Le 21 avril 2008

- Point sur la situation,
- Point sur les affaires sociales,
- Divers.

Le 5 mai 2008

- Arrêté du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008,
- Rapport d'activité du 1^{er} trimestre,
- Point d'actualité.

Le 13 mai 2008

- Augmentation de capital résultant de l'exercice d'options ,
- Modification statutaire,
- Point sur les opérations,
- ANR et cours de bourse,
- Point d'actualité.

Le 19 mai 2008

- Convocation de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2008,
- Communication financière,
- Renouvellement des cautions, avals et garanties,
- Point d'actualité.

Le 2 juin 2008

- Assemblée générale du 9 juin,
- Point sur les filiales et participations,
- Point d'actualité,
- Divers.

Le 9 juin 2008

- Assemblée générale du 9 juin,
- Intéressement,
- Plan d'épargne entreprise,
- Attribution d'actions gratuites,
- Point sur les filiales,
- Point d'actualité.

Le 15 juillet 2008

- Activité du groupe au 30 juin, prévisions de résultats semestriels, reprévisions,
- ANR et cours de bourse,
- Attribution d'options de souscription,
- Plan d'épargne entreprise,
- Point sur les opérations,
- Point d'actualité.

Le 21 juillet 2008

- Conclusion d'avenants.

Le 26 août 2008

- Activité du groupe et comptes du premier semestre 2008,
- Rapport d'activité du deuxième trimestre 2008,
- ANR et cours de bourse,
- Situation financière,
- Communication financière,
- Augmentation de capital résultant de l'offre aux salariés,
- Modification statutaire,
- Point sur les filiales et participations,
- Projets.

Le 22 septembre 2008

- Situation des filiales et participations,
- Situation financière.

Le 10 octobre 2008

- Examen de la situation générale des marchés.

Le 15 octobre 2008

- Examen des mesures à prendre face à la situation générale des marchés.

Le 22 octobre 2008

- Examen des mesures à prendre face à la situation générale des marchés,
- Situation des filiales.

Le 27 octobre 2008

- Examen des mesures à prendre face à la situation générale des marchés,
- Situation financière,
- Communication financière,
- Point sur les opérations,
- Point d'actualité.

Le 19 novembre 2008

- Rapport d'activité du 3^{ème} trimestre 2008,
- Situation financière,
- Situation des filiales,
- Point d'actualité.

Le 1er décembre 2008

- Point sur la situation financière,
- Projets,
- Préparation de la journée des sociétés non cotées,
- ANR,
- Point sur les affaires sociales.

Le 15 décembre 2008

- Situation financière,
- Situation des filiales et participations,
- Point sur les affaires sociales.

Le 21 janvier 2009

- Rapport d'activité du 4^{ème} trimestre 2008,
- ANR et cours de bourse,
- Préparation du budget 2009,
- Conventions réglementées,
- Projets,
- Point sur les filiales,
- Divers

Le 2 février 2009

- Mesures internes,
- Situation des filiales.

Le 16 février 2009

- Arrêté du chiffre d'affaires consolidé de l'année 2008,
- Préparation du Conseil de surveillance,
- Situation financière.

Le 20 février 2009

- Préparation du Conseil de surveillance,

Le 2 mars 2009

- Opérations et situation financière,
- Point sur les filiales,
- Ajustements internes.

Le 16 mars 2009

- Situation financière,
- Point sur les filiales et participations.

Le 24 mars 2009

- Rapport d'activité du 4^{ème} trimestre 2008,
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008,
- Elaboration du rapport de gestion 2008 et des rapports annexes,
- Projet d'affectation du résultat,
- ANR et cours de bourse,
- Communication financière,
- Gouvernance.

Le 2 avril 2009

- Conventions réglementées,
- Détermination de la date d'Assemblée générale et fixation de son ordre du jour,
- Projets de résolutions à soumettre au Conseil de surveillance du 7 avril,
- Questions sociales.

2.3- Répartition des pouvoirs entre le Directoire et le Conseil de surveillance

Le Directoire « assure la direction collégiale de la société ». A cette fin, il dispose des pouvoirs de gestion et de décision les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Pour sa part, conformément à la loi et aux statuts de la société, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion conduite par le Directoire qui lui présente, au minimum chaque trimestre, un rapport détaillé sur la situation et les perspectives de la société ; le Directoire lui présente en particulier les performances et la stratégie de développement des filiales composant le portefeuille (chiffre d'affaires, situation financière), les opérations financières projetées ou réalisées, ainsi que toutes les opérations susceptibles d'affecter la Société.

Conformément à l'article 15 V b des statuts, l'autorisation du Conseil est, en particulier, requise pour « toute acquisition ou cession supérieure à 100 M€, toute décision engageant durablement l'avenir de la société ou de ses filiales », toute émission de titres donnant accès ou non, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, « toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat et de distribution du dividende », « toute opération de fusion ou de scission à laquelle la société serait partie », « toute proposition à l'assemblée générale d'un programme de rachat d'actions » et « toute proposition à l'assemblée générale en vue de la nomination ou du renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ».

Le Conseil est également associé à la politique de communication financière et participe à la mise en place des messages clefs de l'entreprise, conformément au chapitre 2.1 du code AFEP/MEDEF.

Le Directoire lui présente également au minimum chaque trimestre l'évolution de l'actif net réévalué par action qui mesure la création de richesse par la Société, l'évolution du cours de bourse, ainsi que des éléments permettant de mesurer les performances de la Société relativement à ses pairs et aux principaux indices de sociétés cotées. Il lui présente également, aussi fréquemment que nécessaire, la situation bilancielle de la Société, sa structure d'endettement, la situation de liquidité de la société, la nature et la maturité de ses financements bancaires ou obligataires. Conformément au chapitre 2.2 du code AFEP/MEDEF, le Conseil est également régulièrement informé des risques courus par la Société et des mesures prises par le Directoire pour y faire face.

Le Directoire l'informe également régulièrement de l'évolution du capital et des droits de vote, des projets d'opérations d'acquisitions ou de cessions de la Société, ainsi que des projets susceptibles d'affecter matériellement le bilan de la Société pour lesquels il recueille son accord ; de même, le Conseil de surveillance est saisi pour décision de tout projet significatif d'acquisition ou de cession de filiales, de toute émission de dette, de tout projet d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs susceptibles de donner accès, y compris indirectement et à terme, au capital de la Société.

Le Conseil de surveillance peut mener toutes les vérifications qu'il estime nécessaires.

Le Conseil de surveillance entend également le Directoire sur les comptes sociaux et consolidés et présente à l'Assemblée Générale son rapport et ses observations et remarques sur les comptes et le rapport détaillé que présente le Directoire.

Le Conseil de surveillance est responsable de la nomination et de la révocation des membres du Directoire. Il fixe également, sur proposition du Comité de gouvernance établi en son sein, la politique de rémunération des membres du Directoire et leurs bonus, ainsi que le nombre d'options accordées à chacun d'entre eux; il détermine aussi les règles applicables aux programmes de stock-options (« vesting », conditionnalité,...); en revanche, il appartient au Directoire de déterminer les attributions individuelles aux salariés, de décider les dates d'attribution et d'arrêter les règlements des plans dans le cadre des règles définies par le Conseil de surveillance. A compter de 2009, le Conseil sera désormais en charge de fixer les conditions de performance spécifiquement applicables aux attributions de stock-options aux mandataires sociaux.

Le Conseil se prononce également, sur proposition du Directoire, sur les principes d'association des managers à la performance et aux résultats du Groupe et arrête le plafond de co-investissement global et les montants susceptibles d'être investis par chacun des membres du Directoire.

Le Directoire fait, par ailleurs, à chaque réunion du Conseil de surveillance, un exposé sur la stratégie et la situation de la Société et des filiales du Groupe.

2.4.- Déclaration de gouvernement d'entreprise

Wendel inscrit ses travaux dans le cadre du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF tel que refondu et publié le 8 décembre 2008 et des recommandations formulées. Le Conseil de surveillance l'a rappelé par un communiqué publié le 1^{er} décembre 2008 :

« Il considère que la démarche de gouvernement d'entreprise de la société s'inscrit dans le cadre de ces recommandations.

En conséquence, il confirme qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-68 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours. »

Il en respecte l'ensemble des règles, à l'exception de deux points :

- Le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF recommande que l'évaluation de la capacité du Conseil à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, soit effectuée formellement, au moins tous les trois ans. Wendel consacre chaque année, à l'occasion du Conseil examinant les comptes annuels, une partie de la réunion à examiner les conditions dans lesquelles fonctionne le Conseil et ses comités ; cet examen est préparé par le Comité de gouvernance et fait l'objet d'une mention dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (auto-évaluation du Conseil). En revanche, Wendel n'a pas encore confié à un auditeur extérieur le soin de procéder à cet examen sous l'autorité d'un membre du Conseil. Cette procédure devrait être mise en œuvre au cours de l'année 2009 ;
- Les Recommandations AFEP-MEDEF préconisent que les différents Comités du Conseil comportent une certaine fraction de membres indépendants, à savoir :
 - deux tiers pour le Comité d'Audit (art. 14.1),
 - la majorité pour le Comité des Rémunérations (art. 15.1),

Le Comité d'Audit de Wendel est composé de cinq membres, dont deux indépendants stricto sensu; toutefois, son Président, quoique non-indépendant au sens des critères AFEP/MEDEF puisqu'il exerce un mandat depuis plus de 12 ans et préside le conseil de filiales détenues majoritairement, a été estimé par le Conseil indépendant compte tenu de sa hauteur de vue, de son expérience des affaires et de son absence d'enjeu personnel ou familial significatif, au sens de l'article 8.3 dernier alinéa du code ; au total, le Conseil considère que le Comité d'audit comprend 3 indépendants sur 5, dont son Président. De même, le Comité de gouvernance (regroupant les fonctions normalement assurées par un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations) est, quant à lui, composé de cinq membres et comprend deux indépendants, dont son Président. Il en résulte que les recommandations AFEP-MEDEF en la matière ne sont pas appliquées stricto sensu ; mais le Conseil estime

que l'implication des personnes, la qualité des travaux, le recours régulier à des experts extérieurs et la fréquence des réunions compensent totalement une approche arithmétique de la composition des comités.

Sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, conformément au code AFEP/MEDEF complété par la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008, le Conseil de surveillance a décidé de publier les informations suivantes dans la forme et l'ordre recommandé par l'AMF :

2.4.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Bernard LAFONTA	2007	2008
Président du Directoire	montants dus	montants dus
rémunérations dues au titre de l'exercice	2 524 693	1 878 193
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	3 076 500	350 000
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	5 601 193	2 228 193
Bernard GAUTIER	2007	2008
Membre du Directoire	montants dus	montants dus
rémunérations dues au titre de l'exercice	1 096 000	1 150 000
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 318 500	150 000
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	2 414 500	1 300 000

La rémunération des membres du Directoire (fixe et variable), complétée par les allocations de stock-options, a été construite pour être à la fois

- compétitive par rapport aux concurrents que sont les fonds d'investissement européens,
- cohérente avec la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel,
- alignée sur les intérêts des actionnaires,
- exigeante.

C'est ainsi que, selon le dispositif bâti entre 2005 et 2008, :

- les membres du Directoire ne bénéficiaient pas de rémunérations différées (bonus différés, retraites surcomplémentaires...)
- les stock-options attribuées pendant cette période étaient soumises à une condition de présence pour être acquises et ne peuvent être exercées avant 5 ans après leur attribution
- l'exercice de ces stock-options est soumis à des conditions de performances liées à la croissance de l'actif net réévalué qui alignent les intérêts des membres du Directoire sur ceux des actionnaires.

- après l'exercice de ces stock-options, les membres du Directoire doivent demeurer actionnaires significatifs de l'entreprise pendant la durée de leurs mandats
- enfin, les dirigeants mandataires co-investissaient aux côtés de Wendel dans des conditions décrites dans le présent document de référence (cf pages 144 et 145). Ces co-investissements représentaient environ deux ans de leurs rémunérations totales, soit une prise de risque très significative sur leurs patrimoines personnels.

2.4.2.- Récapitulation des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Bernard LAFONTA Président du Directoire	2007		2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
rémunération fixe	1 208 247	1 208 247	1 298 305	1 298 305
rémunération variable *	1 200 000	750 000*	500 000	1 200 000*
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	93 734	93 734	55 953	55 953
avantages en nature	22 712	22 712	23 935	23 935
TOTAL	2 524 693	2 074 693	1 878 193	2 578 293

Bernard GAUTIER Membre du Directoire	2007		2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
rémunération fixe	596 000	596 000	794 546	794 546
rémunération variable *	500 000	480 000*	350 000	500 000*
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	0	0	5 454	5 454
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	1 096 000	1 076 000	1 150 000	1 300 000

* montants versés en 2007 au titre de 2006 et en 2008 au titre de 2007

Les montants versés au titre de l'année correspondent aux sommes effectivement perçues par chaque mandataire ; les montants dus correspondent, conformément à la définition donnée par l'AMF, aux « rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement » ; concrètement, compte-tenu du décalage dans l'attribution du bonus de l'année (versé en avril n+1), le montant dû total résulte de l'addition(i) des rémunérations fixes, jetons de présence et avantages en nature perçus au titre de l'année et (ii) de la rémunération variable due au titre de l'année (mais versée l'année suivante).

Les rémunérations fixes de chacun des membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance, ordinairement lors de sa dernière séance de l'année précédant l'année d'exercice, après examen et sur recommandation du Comité de gouvernance. Ce dernier appuie sa recommandation par référence aux pratiques de marché pour les sociétés cotées et à la moyenne des sociétés de « private equity » européennes ; pour ce faire, il recourt à des « références sectorielles » fournis par des experts indépendants. Ainsi, en 2007 et 2008, il a eu recours aux bases de données de deux grands cabinets de « consultants en recrutement » et a choisi, fin 2008, Towers Perrin.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de Wendel. Les jetons de présence qu'ils reçoivent au titre des mandats qu'ils exercent dans les filiales et participations sont déduits de leur rémunération fixe.

Le dispositif d'attribution des bonus au Directoire a été progressivement modifié : alors que jusqu'en 2007, il était versé au titre de l'année en janvier et en juin pour tenir compte des résultats obtenus au cours du semestre écoulé, à compter de l'année 2007, le Conseil de surveillance a, sur proposition du Comité de gouvernance, fixé des objectifs à atteindre pour l'année et en mesure la réalisation et le degré d'atteinte en mars-avril de l'année suivante, date à laquelle ce bonus est versé.

Le montant des bonus versés en 2007 et 2008 a été arrêté en tenant compte de la progression de Wendel en 2006 et 2007 au regard de ses objectifs à moyen terme ; l'augmentation des montants versés entre 2007 et 2008 s'explique par le succès atteint en 2007 par le Directoire dans les opérations qu'il avait engagées.

Pour 2008, le bonus est versé au titre des résultats obtenus au cours de l'année écoulée, mesurés avec des critères objectifs fixés au début de l'exercice par le Conseil de surveillance. Il intègre une part quantitative (70% du total) et une part qualitative (30% du total). La partie quantitative a été calculée en fonction de l'atteinte de trois critères chiffrés et mesurables, que sont la réalisation du budget, un objectif chiffré de gestion du portefeuille et la politique de dividende; La partie qualitative comprend, pour sa part, deux critères objectifs relatifs au management de l'équipe et au degré d'accélération des plans d'adaptation des entreprises du groupe. Le taux d'atteinte des objectifs, mesuré par le Comité de gouvernance en mars 2009, a été de 100%. Néanmoins, compte tenu de la situation économique globale, les membres du Directoire ont proposé et accepté que leur bonus versé en avril 2009 au titre de 2008 soit réduit d'environ 60% à, respectivement, 500 000€ pour le Président du Directoire et 350 000€ pour Monsieur Bernard Gautier.

Monsieur Jean-Bernard Lafonta a bénéficié en 2008 au titre des avantages en nature, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de cotisations d'assurance-décès.

2.4.3.- Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 700 000€ par l'Assemblée générale du 29 mai 2006. La répartition sur une base annuelle, qui a été modifiée en avril 2007 sur proposition du Comité de gouvernance pour tenir compte de la fréquence croissante des réunions de Conseil et de Comités et de la durée de chaque réunion, est désormais la suivante:

Jeton ordinaire : 35 000 €

Majoration pour participation à un Comité : 15 000 €

Jeton alloué au Président de chaque Comité : 60 000 €.

Le Président du Conseil de surveillance reçoit, pour sa part, une rémunération pour son activité de Président, conformément à l'article L 225-81 du Code de commerce, fixée désormais à 105 000€; il perçoit également un double jeton.

Enfin, les membres du Conseil peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements hors de la Région Parisienne.

Contrairement à la recommandation AFEP/MEDEF, le Conseil de surveillance n'a pas estimé utile, au vu des taux d'assiduité indiqués plus haut, que le montant des jetons soit modulé en fonction de la présence.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de Wendel et de l'ensemble des sociétés du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après :

	montants versés en 2007	montants versés en 2008
Mandataires sociaux non dirigeants		
Ernest-Antoine SEILLIERE		
jetons de présence Wendel	70 000	70 000
autres jetons de présence	80 751	98 110
rémunération de Président du Conseil de surveillance	105 000	105 000
rémunération de Président d'Oranje- Nassau **	65 910	93 500
avantage en nature	5 031	4 996
<i>Total</i>	<i>326 692</i>	<i>371 606</i>
Guy de WOUTERS		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
Nicolas CELIER		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
Didier CHERPITEL		
jetons de présence Wendel	60 000	60 000
Béatrice DAUTRESME		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
Jean-Marc JANODET		
jetons de présence Wendel	60 000	60 000
autres jetons de présence	29 771	43 621
<i>Total</i>	<i>89 771</i>	<i>103 621</i>
Frédéric LEMOINE*		
jetons de présence Wendel		29 167
Edouard de l'ESPEE		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
François de MITRY		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
Grégoire OLIVIER		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
François de WENDEL		
jetons de présence Wendel	50 000	50 000
TOTAL	826 463	914 394
<i>dont total jetons de présence Wendel</i>	<i>540 000</i>	<i>569 167</i>

* compte tenu de sa nomination en juin 2008

** augmentation due à la prise en compte de remboursements de frais, conséquence de la nouvelle législation néerlandaise

2.4.4.- Options de souscription attribuées aux mandataires sociaux

Les attributions de stock-options chez Wendel suivent les principes suivants :

- Des attributions d'options ont lieu chaque année à au moins une partie du personnel de Wendel, mais pas nécessairement aux dirigeants mandataires qui n'en ont, ainsi pas bénéficié en 2005 et 2006,
- Ni les mandataires, ni les membres des équipes de Wendel ne bénéficient, ni n'ont bénéficié de stock-options accordées par des filiales ou participations cotées.

Depuis 2007, les stock-options attribuées aux membres du Directoire, comme à l'ensemble des bénéficiaires, sont soumises à :

- un « vesting » progressif sur 5 ans, à hauteur de 20% du montant total attribué, la première tranche n'étant acquise qu'au bout d'un an,
- des conditions de performance : le montant finalement obtenu est fonction de l'évolution de l'ANR par action (dividende réinvesti) à l'issue des 5 ans ; le montant alloué est intégralement conservé si l'augmentation de l'ANR est supérieure ou égale à 120% (soit 2,2 X l'ANR de référence), divisé par 4 si la progression n'est que de 30%, réduit linéairement entre ces bornes.

De même, tous les salariés de Wendel bénéficient depuis 2007, soit de stock-options, soit d'actions gratuites. La page 275 du présent rapport annuel est consacrée aux programmes de stock-options et d'actions gratuites.

Depuis plusieurs années, les attributions ont lieu chaque année à peu près à la même période, après l'Assemblée générale et le détachement du coupon. Le prix est déterminé en fonction des 20 cours de bourse précédant la date d'attribution ; aucune décote n'est pratiquée. Les dirigeants mandataires sociaux reçoivent environ 50% des allocations annuelles.

Depuis 2007, le Conseil a demandé aux dirigeants mandataires de conserver au minimum 30% des titres obtenus.

En 2008, les mandataires sociaux dirigeants ont bénéficié d'une allocation de stock-options, dont le montant a été arrêté par le Conseil de surveillance du 9 juin 2008, sur recommandation du Comité de gouvernance, présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	nature des options	valorisation	nombre d'options attribuées	prix d'exercice	période d'exercice
Jean-Bernard LAFONTA	W 1-2 15/07/2008	souscription	350 000	350 000	67,50 €	du 15/07/2013 au 15/07/2018
Bernard GAUTIER	W 1-2 15/07/2008	souscription	150 000	150 000	67,50 €	du 15/07/2013 au 15/07/2018
TOTAL			500 000	500 000	67,50 €	

Compte tenu de son départ prochain du Groupe, Monsieur Jean-Bernard LAFONTA perdra l'intégralité des options qui lui ont été attribuées en 2008 et ne conservera que la partie acquise des 350 000 options qui lui avaient été attribuées en 2007.

2.4.5.- Options levées par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option au cours de l'exercice.

2.4.6.- Actions de performance accordées aux mandataires sociaux durant l'exercice

Les mandataires sociaux n'ont reçu aucune action de performance au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites qui a débuté en 2007, a été réservée en 2008 aux personnes ne bénéficiant pas d'attributions de stock-options.

2.4.7.- Historique des options attribuées aux mandataires sociaux

	PLANS CIE GALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS					PLANS WENDEL Investissement					PLANS WENDEL		TOTAL
	PLAN n° 4		PLAN n° 5			PLAN n° 1	PLAN n° 2	PLAN n° 3			PLAN n°1		
	02-juin-99		30-mai-00			13-juin-02	27-mai-03	10-juin-04			04-juin-07		
Date Assemblée Générale	02/06/1999		20/07/2000			17/07/2002	16/07/2003	09/07/2004			04/06/2007		
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	30/05/2000		19/07/2001			16/07/2003	06/07/2005	04/07/2006			15/07/2008		
Plans	CGIP 4-1	CGIP 4-2	CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3	WI 1-1	WI 2-1	WI 3-1	WI 3-2	WI 3-3	W1-1	W1-2	
Options attribuées	179 997	213 025	5 919	224 549	82 643	283 510	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	890 600	3 579 387
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:													
M. Seillière											90 000	-	90 000
M. Lafonta											350 000	350 000	700 000
M. Gautier								20 190			150 000	150 000	320 190
Date de départ de l'exercice des options	02/06/2002	30/05/2003	20/07/2000	19/07/2002	25/09/2002	17/07/2003	16/07/2004	09/07/2005	06/07/2006	04/07/2007	04/06/2012	15/07/2013	
Date d'expiration des options	01/06/2009	29/05/2010	19/07/2010	18/07/2011	24/09/2011	16/07/2012	15/07/2013	08/07/2014	05/07/2015	03/07/2016	04/06/2017	15/07/2018	
Prix de souscription en euros par action	37,10 €	44,23 €	44,23 €	33,35 €	28,50 €	24,59 €	25,96 €	39,98 €	65,28 €	90,14 €	132,96 €	67,50 €	
Rabais	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2008	168 559	188 742	5 919	214 148	82 643	261 249	306 661	360 206	0	100	0	0	1 588 227
Nombre d'options devenues caduques										100			100
Nombre d'options restant à souscrire ou acheter au 31.12.2008	11 438	24 283	0	10 401	0	22 261	17 160	68 017	49 000	60 400	837 500	890 600	1 991 060

2.4.8.- Options consenties aux dix premiers attributaires hors mandataires et options levées par eux

Au cours de l'année 2008, les dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux ont reçu et levé le nombre d'options suivant :

	nombre total	prix moyen pondéré
options consenties au cours de l'exercice	225 000	67,50 €
options levées au cours de l'exercice	12 799	84,38 €

2.4.9.- Situation des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations AFEP/MEDEF

Le tableau ci-dessous résume la situation des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations AFEP/MEDEF à la fin de l'année 2008 :

Dirigeants mandataires sociaux	contrat de travail	régime de retraite supplémentaire	indemnités de fin de mandat	indemnité de non concurrence
Jean-Bernard LAFONTA Président du Directoire début de mandat: mai 2005 fin de mandat: 31 mai 2009	oui	néant	néant	néant
Bernard GAUTIER Membre du Directoire début de mandat: mai 2005 fin de mandat: 31 mai 2009	oui	néant	néant	néant

Le contrat de travail du Président du Directoire a été suspendu le 12 juillet 2002.

Aucun des membres du Directoire ne bénéficiait au 31 décembre 2008 d'un régime de retraite supplémentaire, d'un dispositif d'indemnité de fin de mandat ou de non-concurrence.

A la suite de la démission de Jean-Bernard Lafonta, le Conseil de surveillance a constitué le 7 avril 2009 un nouveau Directoire composé de Frédéric Lemoine et Bernard Gautier dont M. Lemoine a été désigné comme Président.

Il a arrêté leurs rémunérations sur le rapport du Comité de gouvernance, en pleine conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF auxquelles Wendel a adhéré le 1^{er} décembre 2008.

Ces rémunérations sont en retrait sensible par rapport à celles du précédent Directoire.

2.4.9.1 : Frédéric LEMOINE

S'agissant de Frédéric Lemoine, les éléments de rémunération dont il dispose sont les suivants :

- Sa rémunération fixe annuelle a été fixée à 1 200 000€, pour 2009 (prorata temporis) et aussi pour 2010.
- Sa rémunération variable pourra représenter un maximum de 50% de sa rémunération fixe, soit jusqu'à 600.000 euros au titre de ces deux années. Cette rémunération variable maximale sera soumise à des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle ne pourra être versée, en tout ou partie, que si ces critères ont été atteints. Elle n'est en aucun cas garantie.
- Il bénéficie d'une voiture de fonction et d'un contrat d'assurance chômage des mandataires sociaux souscrit auprès de la GSC; ces avantages en nature auront un coût total en 2009 pour l'entreprise de 9 330€.
- Il a accès aux régimes de couverture santé, invalidité, décès dans les mêmes conditions qu'un cadre de Wendel.

Monsieur Lemoine ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, le Conseil de surveillance a décidé la mise en place d'une clause de départ, dont les conditions de mise en œuvre seraient les suivantes :

Au-delà d'une période d'un an suivant sa prise de fonction, en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat, non motivée par une situation d'échec, le Président du Directoire aurait droit, sous réserve des conditions de performance visées ci-dessous, à une indemnité dont le montant serait égal à un nombre de mois de rémunération fixe et variable proportionnel au temps de présence dans l'entreprise dans une limite maximum de deux ans.

Le versement de cette indemnité serait subordonné à la réalisation de conditions de performance, fixées chaque année par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Gouvernance, liées notamment à la progression de l'Actif Net Réévalué (ANR) de l'entreprise.

Ces critères seront précisés et portés à la connaissance du public sur le site de la Société avant le 7 avril 2010.

Si la fin du mandat devait intervenir dans un délai de moins de douze mois à compter du 7 avril 2009, l'indemnité due serait d'un montant égal à six mois de rémunération fixe et variable. La mise en œuvre de cette indemnité pour cette première année serait évaluée au regard de la réalisation d'une condition de performance liée à la mise en place de relations de qualité avec les interlocuteurs du groupe, indispensables à la réalisation des performances attendues de l'entreprise à long terme.

Enfin, il doit être précisé que, contrairement à des rumeurs sur sa rémunération largement reprises dans la presse d'avril 2009 malgré un démenti formel de la Société, Monsieur Lemoine ne bénéficie d'aucune prime d'arrivée.

2.4.9.2 : Bernard GAUTIER

Le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité de Gouvernance, a décidé, dans le cadre du renouvellement de mandat de Monsieur Bernard Gautier, des éléments de rémunération suivants :

- Sa rémunération fixe annuelle a été fixée, pour 2009, à 700 000€,
- Sa rémunération variable pourra représenter un maximum de 50% de sa rémunération fixe, soit jusqu'à 350 000€, au titre de 2009. Cette rémunération variable maximale sera soumise à des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle ne pourra être versée, en tout ou partie, que si ces critères ont été atteints. Elle n'est en aucun cas garantie.

En accord avec les recommandations AFEP/MEDEF, Monsieur Gautier conservera son contrat de travail. Il aurait donc droit, en cas de révocation ou de non renouvellement, à une indemnité dont le montant serait égal à l'indemnité conventionnelle liée à son contrat de travail ; cette indemnité pourrait être augmentée d'un nombre de mois de rémunération dont le montant serait fonction du niveau d'atteinte des conditions de performance visées ci-dessous.

Les conditions de performance, définies et contrôlées par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Gouvernance, seraient liées à :

- l'obtention au cours de deux ans sur les trois dernières années d'un bonus au moins équivalent à 50% de la cible telle que définie annuellement par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Gouvernance, sur la base de critères annuels quantitatifs et qualitatifs de performance,
- l'évolution positive de l'Actif Net réévalué (ANR) de l'entreprise au cours des six derniers mois (la dernière valeur calculée à la date du départ devant être supérieure ou égale – avec une marge de tolérance de 10% - à la valeur moyenne des six derniers mois).

En cas d'atteinte totale, voire de dépassement, de ces objectifs de performance, le montant total de cette indemnité ne pourrait toutefois pas dépasser le maximum de deux ans de rémunération, y compris indemnités conventionnelles liées au contrat de travail.

Cette disposition est en conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF

2.5- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

Le rapport sur le contrôle interne présenté par le Président à l'Assemblée générale des actionnaires qui figure aux pages 82 à 92 du présent document de référence décrit les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

2.6- Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités relatives à cette participation sont détaillées à l'article 25 des statuts de la Société.

Un résumé de ces règles figure aux pages 271 et 272 du présent document.

2.7- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (en application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce)

La page 297 du présent document de référence présente les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1 – DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de la maîtrise de ses activités et de la prévention de ses risques, le groupe Wendel a pour objectif de s'appuyer sur un dispositif de contrôle interne élaboré selon le cadre de référence défini par l'AMF. Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs par un suivi et un contrôle adéquats ;
- La fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pouvant obérer la capacité de la Société à atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il vise également à préserver l'image de la Société et son statut de société faisant appel public à l'épargne, en la protégeant contre les risques de divulgation d'informations confidentielles, de délit d'initiés et de fraude financière.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints.

2 – PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE ET DILIGENCES DU PRÉSIDENT

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Wendel et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, tant par la maison mère que par les filiales.

Toutefois, le groupe Wendel reste un groupe (1) décentralisé y compris pour ce qui concerne le choix des modes d'organisation et des dispositifs de contrôle interne (2) comprenant des sociétés cotées ou non cotées (3) de tailles et d'activités différentes, si bien que le périmètre et les caractéristiques des opérations de contrôle interne menées par chaque société peuvent être différents. En particulier, il convient de noter que chaque société conçoit et met en œuvre son propre dispositif de contrôle interne sous la responsabilité de ses dirigeants, conformément à la philosophie et à l'organisation du Groupe.

Dans ce contexte, Wendel s'est appuyé depuis deux ans sur le cadre de référence de l'AMF pour mener à bien un ensemble d'analyses relatives au contrôle interne sous l'égide d'un groupe de travail comprenant notamment le Directeur comptable et financier et le Secrétaire général du Groupe ; les travaux entrepris et leurs résultats ont été communiqués au Comité d'audit pour approbation.

Après avoir précisé en 2007 les axes d'analyse des principes généraux de contrôle interne pertinents pour Wendel et les avoir diffusés auprès de ses principales filiales, le groupe de travail a diffusé en 2008 pour la deuxième année consécutive un questionnaire d'autoévaluation auprès des principales filiales, auquel Wendel s'est elle-même soumise et s'est employée à estimer les progrès accomplis par rapport à l'année précédente.

Ce questionnaire couvre les thèmes de contrôle interne suivants :

- organisation et modes opératoires : organisation et fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise, formalisation des descriptions de postes et des délégations de pouvoirs, politiques de gestion des ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, respect des codes d'éthique et de comportement professionnel ;
- diffusion des informations en interne : processus de remontée des informations critiques auprès des organes de gouvernement d'entreprise, politique de confidentialité et de protection des informations sensibles ;
- gestion des risques : processus d'identification, d'analyse, de hiérarchisation et de suivi des risques, d'information auprès des organes de gouvernement d'entreprise ;
- activités de contrôle : existence et suivi des contrôles permettant de maîtriser les risques, existence et suivi des indicateurs de performance nécessaires au pilotage des activités, procédures de gestion et de contrôle de la trésorerie et de la dette, contrôle et suivi des acquisitions, suivi des activités externalisées ;

- pilotage du contrôle interne : dispositifs permettant de s'assurer que les contrôles en place fonctionnent effectivement et que les actions d'améliorations nécessaires sont mises en œuvre ; information des organes de gouvernement d'entreprise.

De la même manière, un questionnaire sur le pilotage de l'information comptable et financière a été diffusé aux filiales du Groupe. Les thèmes couverts sont les suivants :

- organisation générale : documentation des procédures comptables et financières et des opérations de clôture, organisation de la fonction comptable, contrôle du respect des principes comptables ;
- gestion des ressources : processus de revue de l'adéquation des ressources disponibles et de l'organisation de l'équipe en charge de la clôture des comptes ;
- application et maîtrise des règles comptables : procédures permettant de s'assurer de la bonne application des normes IFRS, notamment sur les questions comptables nouvelles –dispositif de veille réglementaire, identification des points comptables complexes, respect des principes et des calendriers de clôture groupe, examen approfondi et communication des conclusions des commissaires aux comptes ;
- organisation et sécurité des systèmes d'information ;
- rôle de la direction générale et des organes de gouvernance dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Enfin, un questionnaire relatif à la préparation de l'information comptable a été diffusé en 2008. Wendel s'est soumis à ce questionnaire et les filiales ont déployé ce questionnaire dans leurs principales divisions. Ce questionnaire couvre tous les cycles comptables, en identifiant les zones de risque spécifiques à l'activité de chaque filiale et de Wendel.

Les réponses qui ont été apportées aux questionnaires ont été examinées et analysées au sein des Comités d'audit de chacune des filiales et la synthèse des réponses ont servi à l'élaboration du présent rapport.

Cette démarche progressive a été approfondie en 2008. Les données recueillies ont permis d'élaborer et de suivre les plans d'améliorations pour les points de contrôle qui le nécessiteraient.

3 – DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

3.1 – Organisation

- Acteurs exerçant des activités de contrôle en matière de contrôle interne : l'organisation du Groupe avec Directoire et Conseil de surveillance, les rapports, au minimum trimestriels, du Directoire au Conseil sur la situation du Groupe et des filiales ainsi que l'évolution des indicateurs clefs (chiffre d'affaires, contribution au résultat des filiales et participations, marges, endettement, ANR par action), la présentation au Conseil du budget annuel ainsi que des révisions régulières (deux fois par an), le rôle du Comité d'audit en matière de vérifications de la qualité et de la fiabilité des comptes présentés, le recours, chaque fois que le Conseil le juge nécessaire, à l'avis d'experts indépendants, la fréquence des réunions tant du Conseil de surveillance que du Directoire, tels que décrits dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, constituent autant de garanties du sérieux des contrôles

exercés. Tous ces points, dont les principes généraux sont issus de la loi ou des statuts, figurent dans la Charte du Conseil qui a été refondue en 2006.

- Autres éléments : Le Conseil de surveillance de Wendel et ses Comités d'étude analysent régulièrement leur mode de fonctionnement ; ils peuvent décider de toute réunion ou demander toutes les informations nécessaires à leur bon fonctionnement, y compris le recours à des experts extérieurs, comme le fait, par exemple, le Comité d'audit en demandant à Associés en Finance de procéder, plusieurs fois par an, à sa propre évaluation des actifs de la Société. Par ailleurs, les Commissaires aux comptes présentent la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit hors la présence de la direction de la Société ; enfin, les délibérations du Comité d'audit relatives aux comptes se tiennent hors la présence de la direction de la Société.

- Accent spécifique sur l'organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée : le Comité d'audit de Wendel examine chaque année le processus de reporting financier et de contrôle interne. Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, le Directoire fait un reporting complet de la situation des filiales et du Groupe au Conseil chaque fois que nécessaire et au moins quatre fois par an.

S'agissant des filiales, chaque entité dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à Wendel, selon un format commun à toutes les entités ; par ailleurs, la nature de société d'investissement du Groupe explique qu'elle ne dispose pas d'un audit interne propre mais s'appuie sur celui des filiales, sur les reportings qui lui sont faits par ces dernières et sur les travaux menés par les Commissaires aux comptes.

Enfin, le Directoire réunit chaque semaine le Comité opérationnel qui regroupe l'ensemble des cadres dirigeants de la Société pour faire le point de la situation dans le Groupe et faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées ; il réunit également de manière hebdomadaire le Comité d'investissement qui réunit l'ensemble des équipes du Pôle Investissement afin d'assurer un suivi efficace des filiales et d'identifier et traiter les éventuelles opérations d'investissements ou de cessions de ces dernières ou du Groupe.

3.2 – Diffusion d'informations en interne

Les responsabilités de chacun dans l'organisation de Wendel et dans la constitution et le reporting des informations nécessaires sont clairement identifiées ; en tant que de besoin, elles peuvent être formalisées par des délégations de pouvoirs ; le dispositif de délégations de pouvoirs a vocation à être élargi courant 2009 à un plus grand nombre de collaborateurs.

De même, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années des entretiens semestriels d'appréciation pour tous les membres du Comité Opérationnel, ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement ; le dispositif sera étendu à l'ensemble du personnel de la société en 2009 : des entretiens de progrès vont avoir lieu d'ici la fin du premier semestre entre chaque collaborateur et son supérieur hiérarchique ; une trame commune d'entretiens semestriels sera élaborée, en vue du lancement des premiers entretiens pour l'ensemble du personnel de Wendel en juin 2009. Ces entretiens ont pour objectif de permettre à chacun de connaître précisément les objectifs qui lui sont assignés, les moyens qui lui sont assignés pour les atteindre et ses points d'excellence et de vigilance ; ils déboucheront aussi, le cas échéant, sur

des préconisations en matière de formations afin de permettre à chacun de résorber, si possible, ses faiblesses éventuelles.

S'agissant du partage de l'information, outre les réunions hebdomadaires citées ci-dessus et des réunions internes propres à chaque équipe, le Président du Directoire réunit chaque fois que nécessaire et au moins quatre fois par an l'ensemble des salariés de la société ; de même, des séminaires de réflexion et de motivation associant l'ensemble des collaborateurs peuvent être organisés ; c'est ainsi qu'en janvier 2009, l'ensemble des équipes s'est réuni pendant un jour et demi pour faire le point sur la situation de la société et de son environnement, et pour amener chacun à exprimer ses attentes en matière de fonctionnement de la société ; c'est à l'issue de ce séminaire qu'a été décidée la généralisation des entretiens d'appréciation dès le 1^{er} semestre 2009.

Par ailleurs, depuis février 2008, un intranet est opérationnel au sein de Wendel : il a vocation à faire partager à tous ou à toutes les personnes intéressées les informations qui leur sont utiles. Il a connu plusieurs versions depuis son lancement et est régulièrement enrichi d'informations ou de fonctionnalités nouvelles ; enfin, les personnels disposent d'un forum au sein de l'intranet qui leur permet de faire partager leur avis et de demander des améliorations.

D'autre part, le Groupe veille à préserver la plus grande confidentialité dans le partage des informations sensibles : un dispositif de prévention de la dissémination d'informations sensibles (rondes quotidiennes, circuit de destruction sécurisé, sécurisation des accès au siège,...) a été mis en place et renforcé en 2008 ; la sécurité des outils et des accès informatiques, engagée depuis mi-2006, a été poursuivie et renforcée en 2008 et est régulièrement testée par des experts indépendants. De même, la politique de préservation des données informatiques a été adaptée en 2008. Le dispositif continuera à être déployé et renforcé courant 2009, en particulier dans le cadre de la migration des systèmes d'information, par des solutions de clusterisation.

3.3 – Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

S'agissant de Wendel, le chapitre consacré aux risques dans le rapport de gestion énumère les principaux risques rencontrés au sein du Groupe et la manière dont ils sont couverts. L'organisation de la société et de ses comités permet une gestion active des principaux risques. Par ailleurs, leur suivi est réparti par le Directoire entre les différentes directions de Wendel :

- le risque de valorisation du patrimoine de Wendel, le suivi mensuel des performances des filiales et le suivi des risques opérationnels propres à chaque filiale relèvent de l'équipe d'investissement
- la Direction juridique est responsable de la validité juridique des contrats établis dans les montages des opérations (financements, acquisitions ou cessions...), du suivi des réglementations applicables à Wendel et aux opérations qu'elle réalise ;
- la Direction fiscale assure le suivi de la réglementation et de la prévention des risques fiscaux ;
- le Secrétariat général est en charge du suivi de la réglementation AMF, des contrats d'assurances pour les personnes et les biens, de la gestion des risques matériels et humains et de la prévention des risques informatiques (intrusions, sécurité et pérennité des données, continuité d'exploitation...) ;
- la Direction financière assure le suivi de la réglementation comptable, des processus d'établissement des états financiers et des risques financiers (change, taux, liquidité...).

Chaque direction peut se faire assister, en tant que de besoin, des experts nécessaires (avocats, banquiers d'affaire, courtiers...).

Le Directoire dirige le suivi des risques avec chaque direction et peut décider de la mise en place de Comités ad hoc sur certains risques.

Comme indiqué ci-dessus, le Directoire présente au Conseil, chaque fois que nécessaire et au moins quatre fois par an, les principaux risques susceptibles d'impacter significativement la valeur du patrimoine de Wendel. S'agissant des filiales, Wendel leur laisse le soin de gérer leurs propres risques, en particulier opérationnels, et de prendre les mesures de maîtrise et de suivi qui s'imposent ; il leur appartient, en particulier, d'apprécier si une cartographie des risques est nécessaire et de déterminer les plans d'actions à mettre en place chaque année. Néanmoins, l'implication de Wendel dans les organes de gouvernement d'entreprise des filiales permet d'assurer un suivi actif des risques majeurs (cf. infra).

3.4 – Activités de contrôle et de pilotage du contrôle interne

Nouveaux investissements et désinvestissements

Le Comité d'Investissement se réunit chaque semaine pour examiner l'avancement des opérations d'acquisition ou de cession et les opportunités éventuelles ; il réunit, autour du Directoire, l'ensemble des équipes d'Investissement. Pour l'étude de chacune d'entre elles, une équipe est constituée par le Directoire en fonction des compétences requises ; un des membres senior y participant en prend le rôle de coordination et assume la responsabilité de la recommandation, d'investissement ou de désinvestissement. Lorsque l'étude d'un projet est finalisée et que ce dernier a recueilli l'approbation du Directoire, il est exposé au Conseil de surveillance ; la présentation intègre en particulier une analyse des impacts de l'opération sur le résultat des activités, la situation financière et l'ANR et la présente en fonction d'une palette d'hypothèses, favorables et défavorables. Après avis favorable du Conseil de surveillance, le Directoire supervise la bonne exécution des projets par l'équipe en charge.

Suivi des participations

Le suivi du portefeuille existant est assuré grâce à :

- un reporting opérationnel mensuel ;
- une réunion mensuelle de travail avec le management dont l'ordre du jour comporte, outre l'analyse de l'activité, l'étude approfondie d'un sujet important (politique des achats, optimisation de l'outil industriel, recherche et développement, analyse de la situation de filiales importantes, existence et organisation du contrôle interne, etc.) ;
- une réunion budgétaire et deux prévisions par an ;
- de nombreux échanges ou réunions organisés avec les membres de direction de la filiale en cas de besoin.

Les membres seniors de l'équipe d'Investissement ont deux fois par mois une réunion de coordination avec le Directoire où ils exposent la synthèse de leurs travaux de suivi des participations dont ils ont la charge et formulent des

recommandations dans les cas où des décisions importantes sont à prendre concernant la participation.

Par ailleurs, afin de renforcer encore le contrôle sur les filiales, de mieux appréhender les réalités opérationnelles de ces dernières et de partager les préoccupations de leurs managements, le Directoire a souhaité, depuis trois ans, systématiser la présence des membres du Comité opérationnel au sein des Conseils des filiales et, en particulier, au sein des Comités d'audit de ces derniers dont le Directeur des affaires comptables et financières (ou l'un de ses collaborateurs directs) est membre. À l'occasion des réunions du Conseil de surveillance de Wendel, un exposé est régulièrement fait par le Directoire sur la situation de la Société et des sociétés du Groupe ; le rapport sur le gouvernement d'entreprise détaille le fonctionnement du Conseil de surveillance, de ses Comités d'étude, du Directoire, de façon permanente et au cours de l'exercice 2008, ainsi que leurs rapports.

Dans toutes les filiales, le choix du dirigeant et de ses principaux collaborateurs est effectué en accord avec la Direction de Wendel. Par ailleurs, le Directoire assure un suivi étroit des rémunérations des dirigeants des filiales et veille à leur caractère incitatif. Il s'assure de l'alignement des intérêts entre la société et le management des filiales par le biais des dispositifs de co-investissements (voir pages 143 à 145).

Suivi de la situation financière de l'entreprise

Les procédures mises en œuvre par les dirigeants sont destinées à donner en permanence une assurance raisonnable que les opérations financières sont sécurisées et conformes aux objectifs définis. Dans le contexte de marchés financiers chaotiques rencontré en 2008, le Directoire a, en liaison avec le Conseil de surveillance, considérablement renforcé les règles et modalités de suivi de la situation financière et de trésorerie de la société :

- Établissement par le Directeur comptable et financier d'un reporting mensuel de trésorerie sociale et des sociétés holdings consolidées ;
- Suivi régulier par le Directoire de la situation de liquidité présentée par le Directeur comptable et financier; présentation régulière par le Directoire au Conseil de surveillance de la situation de liquidité ;
- Examen de l'impact sur l'ANR de la baisse des marchés ;
- Mise en place de couvertures d'une partie des financements sans recours de l'investissement dans Saint-Gobain par l'achat de puts de maturité analogue à celle des financements ;
- Allongements des échéances des financements bancaires de l'investissement dans Saint-Gobain au cours de l'année 2008 (entre 1 et 2 ans supplémentaires) et amélioration de la flexibilité;
- Transmission au Comité d'audit des tableaux de situation de trésorerie, d'endettement et des covenants bancaires ;
- Le Président du Comité d'audit rapporte régulièrement au Conseil de surveillance les travaux du Comité sur la situation financière de la Société ;
- En outre, la Société a demandé à Standard and Poor's de procéder depuis septembre 2002 à une notation de la société.

Respect des règles d'éthique :

- Prévention des délits d'initiés : En raison de l'activité de la Société, les collaborateurs peuvent avoir connaissance d'informations qui ne sont pas publiques et qui sont couvertes par le secret des affaires et dont la divulgation et/ou l'utilisation est susceptible de porter préjudice à la société. Lorsque ces informations confidentielles concernent des sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé, elles deviennent des informations privilégiées dont l'utilisation directe ou indirecte ou la divulgation est constitutive d'un délit d'initié.

Afin que les salariés soient informés de la législation en vigueur relative à l'utilisation d'une information privilégiée, le « Guide de règlement de comportement éthique » a été refondu au cours de l'année 2006 et diffusé à tous les salariés afin d'éviter leur mise en cause éventuelle ou celle de la société, dans des situations constitutives de délits boursiers et, d'une façon générale, génératrices de contentieux ; ses dispositions ont été renforcées en juillet 2007. Ce guide rappelle les règles de protection matérielle des informations confidentielles dans la société et à l'extérieur de la société, explique ce qu'est une information, privilégiée, détaille ses caractères « précis », non « publics » et « sensibles », définit une liste large d'initiés permanents, précise les règles d'abstention de transaction boursière pendant les 30 jours calendaires qui précèdent et les deux jours qui suivent la publication des résultats semestriels et annuels (« fenêtres négatives ») et à tout moment, sur décision du Directoire et dès lors qu'un salarié dispose d'une information privilégiée sur la société, une participation ou une société qui fait l'objet d'une étude d'investissement. Ce guide de comportement éthique prévoit, par souci de transparence et de prudence, une obligation déclarative des salariés auprès du Secrétaire général sur les interventions effectuées sur les titres émis par la société, restreint les interventions sur instruments dérivés et certaines interventions sur le titre, à l'exception de celles effectuées dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe. Il comporte également un vade-mecum rappelant à chacun les règles et restrictions applicables en fonction de la législation et, au besoin, leur application chez Wendel lorsqu'elle est plus restrictive. C'est ainsi que le Directoire a posé le principe pour tous les salariés de l'interdiction permanente de détenir ou d'opérer sur des titres des filiales du Groupe, lorsque ces dernières sont cotées. Le respect des règles de comportement éthique est confié au Secrétaire général. Ce dernier est régulièrement interrogé par mail par les membres des équipes, préalablement à toute transaction sur les titres de la Société et leur répond ; il assure la conservation des échanges.

- Prévention de la fraude : afin de prévenir au maximum les risques de fraude, la société a mis en place des règles strictes qui ont été encore durcies depuis le début de l'année 2009:

- émission de chèques ou d'ordres de mouvements réservée à la Direction des affaires comptables et financières sur la base de demandes justifiées et motivées par des factures validées par un membre du Comité Opérationnel,
- double signature systématique sur tout chèque ou virement, établissement et mise à jour régulière de listes de signataires principaux et secondaires, de façon à ce qu'à tout moment, il y ait toujours deux signataires,
- bordereaux standardisés de frais et/ou de remboursements avec pièces justificatives et mise en place, en janvier 2009, d'une politique de dépenses stricte avec plafonds par nature de dépense et justification obligatoire de chaque dépassement sous peine de non-remboursement,

- autorisations de dépenses décidées par un membre du Comité Opérationnel en dessous de 10 000€, par le Directoire au-delà,
- établissement systématique de devis par plusieurs prestataires,
- contrôle systématique de cohérence des factures avec les devis par le membre du Comité opérationnel en charge puis par la Comptabilité au moment du paiement,
- négociation des devis des prestataires effectuée systématiquement sous le contrôle du ou des membres du Comité opérationnel en charge.

- Préservation de l'intégrité des données informatiques : afin de prévenir les risques de détournement des outils informatiques ou d'insertions de données fallacieuses ou fictives dans les systèmes d'information, le service informatique est placé sous la responsabilité du Secrétaire général qui décide seul des interventions sur les systèmes, de la préservation ou de la conservation des données à intervalles réguliers. La politique de sécurisation des données a été ajustée en 2008 et sera revisitée à l'issue de la migration des systèmes informatiques prévue en 2009. Par ailleurs, un audit général de conformité de la conservation des données a été lancé, avec l'appui d'un cabinet extérieur spécialisé, au cours du dernier trimestre 2008 et aboutira au cours du 1^{er} semestre 2009.

4 – ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE WENDEL

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer que les comptes annuels et semestriels du Groupe – sociaux et consolidés – sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société sont les suivantes :

Procédures d'élaboration et de consolidation des comptes

Les normes comptables appliquées par le groupe Wendel pour les comptes consolidés sont les normes IFRS depuis 2005 ; les principales règles applicables sont décrites dans le rapport annuel et diffusées comme telles aux filiales dans le cadre du processus de remontée des informations et d'établissement des comptes ; en revanche, la diversité des activités des filiales conduit Wendel à laisser le soin à chaque filiale de proposer les traitements comptables spécifiques à son activité. La Direction financière et le responsable de la consolidation chez Wendel s'assurent de l'homogénéité des traitements au sein du Groupe, notamment en contrôlant les principes comptables figurant dans les états financiers de chaque filiale et au travers des procédures exposées ci-dessous.

- fixation, avec les directions financières de chaque filiale, d'un calendrier de communication des états financiers avec les compléments d'informations nécessaires à l'élaboration des comptes de la société mère ;
- réunion de préparation de clôture entre le Directeur des affaires comptables et financières du Groupe, ou ses collaborateurs, et la Direction financière de chaque filiale pour analyser les faits marquants de la période ainsi que les opérations significatives ou exceptionnelles.

Procédures de contrôle des comptes

Au niveau des filiales :

- coordination des réseaux des auditeurs du Groupe pour une meilleure remontée d'information vers les Commissaires aux comptes de la société mère ; le Groupe a en effet pour règle d'avoir, dans la mesure du possible, les mêmes cabinets d'audit pour la maison mère et pour l'ensemble des filiales ; c'est pourquoi dans le cadre de l'appel d'offre pour le renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes auquel a procédé le Comité d'audit de Wendel début 2007, ce dernier a fait figurer parmi les critères de sélection la capacité à assurer l'audit de l'ensemble des filiales et sous-filiales, partout dans le monde et l'aptitude des Commissaires aux comptes titulaires à se faire communiquer par leurs collègues les résultats de leurs audits, ainsi que les éventuelles anomalies constatées;
- participation de la Direction des affaires comptables et financières aux réunions de fin d'audit des filiales sous contrôle exclusif, et obtention du détail des points d'audit et des points de contrôle interne relevés par les auditeurs des filiales dans le cadre de leur mission ;
- participations aux Conseils d'administration ou de surveillance et/ou aux Comités d'audit des filiales d'un ou plusieurs membres du Directoire, du Pôle Investissement et/ou de la Direction des affaires comptables et financières ;

Au niveau de la société mère

- Le Directeur comptable et financier est responsable de la doctrine comptable et, en particulier, de vérifier le respect des règles comptables dans la holding et les filiales du Groupe. Le cas échéant, des missions d'audit peuvent être initiées sous sa responsabilité. Il tient régulièrement des réunions de pré-clôture avec les Commissaires aux comptes pour s'assurer que les points soulevés lors des clôtures antérieures ont été réglés et pour analyser avec les Commissaires aux comptes les opérations de l'exercice et décider du traitement comptable approprié ;
- Le Président du Directoire est en liaison permanente avec le Directeur des affaires comptables et financières lors de l'établissement des comptes ; en particulier, il est informé des impacts financiers et comptables de tout événement significatif ; une réunion entre les auditeurs et le Président du Directoire est organisée lorsqu'apparaissent des sujets dont l'interprétation comptable est complexe ou l'impact significatif sur les comptes. Il revoit également toute la communication financière du Groupe et est informé de tout point susceptible d'avoir un impact sur cette dernière ;
- Le Comité d'audit : la mission de ce comité, ses modalités de fonctionnement et son activité au cours de l'exercice sont exposées de façon détaillée dans le rapport relatif à la gouvernance et au gouvernement d'entreprise. Il peut décider de recourir à un expert indépendant pour conforter ses vues sur la situation financière de la Société, comme pour l'ANR (cf. supra). Il auditionne également régulièrement les Commissaires aux comptes pour s'assurer auprès d'eux de la fiabilité des comptes sociaux et consolidés. Il s'assure également de la permanence ou des changements de méthodes comptables.

La communication financière (communiqués, lettres aux actionnaires, documents remis aux analystes) est transmise pour avis au Comité d'audit avant examen par le Conseil de surveillance et les Commissaires aux comptes.

5 – PLAN D' ACTIONS, REALISATIONS 2008 ET PERSPECTIVES 2009

Les travaux engagés en 2007 par Wendel et ses filiales ont été poursuivis en 2008 selon les axes suivants :

- mise à jour des questionnaires d'auto-évaluation relatifs aux principes généraux de contrôle interne et suivi des plans d'amélioration qui seront mis en oeuvre dans le Groupe ;
- à partir du Guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF, examen des dispositifs de contrôle interne relatifs à la production des informations comptables et financières.

Par ailleurs, les points d'amélioration suivants avaient été identifiés en 2007 :

- Organisation des modes opératoires : mise en place de descriptions de postes et de responsabilités (en cours de déploiement ; finalisation mi-2009) ; formalisation de délégations de pouvoirs (mise en place en 2009) ; procédures de gestion des ressources humaines (déploiement en cours via l'intranet lancé en février 2008 par accès sécurisé) ; mise en place d'autorisations de dépenses systématiques (en cours de déploiement).
- Pilotage de l'organisation financière : mise en place d'une documentation relative aux principes de comptabilisation et de contrôle des opérations (en cours de déploiement) ; existence de circuits d'information visant l'exhaustivité de la capture des événements économiques (mis en place en janvier 2009, déploiement d'un logiciel dédié courant 2009) ; échéancier récapitulant les obligations périodiques d'information financière (sera mis en place courant 2009) ; contrôle de la mise en oeuvre et du respect des principes comptables (sera mis en oeuvre dès que le glossaire aura été finalisé et diffusé).
- Systèmes informatiques : maintien d'un niveau de sécurité approprié et sécurisation des données (mise en place de solutions de clustering à l'occasion de la migration des systèmes courant 2009) ; contrôle des aspects juridiques informatiques (validation lancée au 4^{ème} trimestre 2008, refonte du système de sauvegarde en 2009) ; suivi qualitatif (envisagé courant 2009).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE WENDEL

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Wendel et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

DEVELOPPEMENT DURABLE

Bien que n'agissant pas de façon opérationnelle pour la préservation de l'environnement, le Groupe Wendel fait du développement durable un enjeu majeur de sa stratégie d'investisseur de long terme. Particulièrement sensible aux défis environnementaux et à sa responsabilité sociale et citoyenne, le Groupe Wendel veille ainsi à ce que l'ensemble de ses filiales fasse de ces enjeux des objectifs prioritaires placés au cœur de leurs stratégies de développement.

Wendel

Le respect des règles actuelles relatives à la protection de l'environnement et des règles de l'organisation internationale du travail est étudié et évalué de façon régulière, ainsi que la capacité du management des filiales à assumer la gestion à long terme des responsabilités sociales et environnementales. Lors d'un audit d'acquisition, les diligences effectuées en matière d'analyse des risques environnementaux et d'appréciation de la politique de prévention mise en place par la Société dont l'acquisition est envisagée sont très approfondies et peuvent donner lieu, si cela est nécessaire, à des missions d'expertise. Le groupe Wendel rassemble des entreprises diversifiées, en ce qui concerne tant les secteurs d'activité dans lesquels elles opèrent que leurs zones géographiques d'implantation. Le Groupe étant organisé de façon décentralisée, chaque entité a son autonomie de gestion et les dirigeants des filiales et participations doivent assumer la pleine responsabilité de la politique de développement durable mise en place dans leur société.

Pour les sociétés où le Groupe est l'actionnaire majoritaire et dont les états financiers, de ce fait, font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés de Wendel, il est présenté ci-après les points marquants de leur politique de développement durable.

Bureau Veritas

La qualité, l'hygiène-santé, la sécurité, l'environnement (QHSE) font partie intégrante des métiers et de la culture d'entreprise de Bureau Veritas. Le Groupe apporte à ses clients une offre de services leur permettant de mieux répondre aux exigences croissantes des marchés et des autorités publiques en matière de contrôle de risques liés aux conditions de travail, à la sécurité des salariés et des utilisateurs. Ces risques incluent en outre l'impact environnemental et la qualité/non qualité des activités, services et produits mis sur le marché. Réalisant 80% de ses activités chez ses clients, l'impact principal des activités est tout d'abord perceptible à l'extérieur du Groupe, au travers de l'amélioration constante des performances QHSE de ses propres clients.

En matière d'environnement plus particulièrement, la nouvelle déclaration « Hygiène-Santé, Sécurité et Environnement » (HSE) stipule clairement que les collaborateurs de Bureau Veritas doivent :

- . contribuer à la protection de l'environnement ;
- . respecter les exigences du groupe Bureau Veritas et la législation locale HSE ;
- . réduire leur impact sur l'environnement grâce aux initiatives de développement durable qui minimisent la quantité de ressources consommées ainsi que le volume de déchets générés ;
- . veiller à ce que le processus et programmes de gestion HSE soient proactifs.

Les objectifs environnementaux de 2008 ont été principalement :

- de mettre en place des programmes de réduction de la consommation de papier et d'énergie dans les 10 plus grands pays d'implantation du Groupe ;
- de faire du siège social une référence reconnue pour la gestion des consommations de papier et d'énergie ;
- de renforcer la sensibilisation et de développer des plans d'actions pour les priorités environnementales tels que les transports, les consommations d'énergie et de papier.

En 2008, 200 000 euros ont ainsi été investis dans le développement d'actions spécifiques telles que la mise en place d'un système de management de l'environnement au Royaume-Uni (ISO 14001), le développement de la démarche IPSO FACTO pour la protection de l'environnement au siège social du Groupe en France. Cet effort comprend également le développement d'un outil de mesure de l'empreinte carbone dont le déploiement effectif est prévu pour 2009.

Les principales initiatives mises en place en 2008 ont été :

- **en matière d'énergie et de déchets** : de poursuivre l'initiative pilote lancée par Bureau Veritas en 2007 afin de réduire les consommations d'énergie, de papier, d'eau ainsi que la quantité de déchets. A fin 2008, 12 000 employés répartis dans plus de 20 pays sur 4 continents participent à cette initiative ;
- **en matière d'indicateurs** : un reporting est réalisé semestriellement et permet de suivre les indicateurs correspondants. Afin de réduire les consommations d'énergie, d'eau et de papier, de nombreuses actions relevant soit du domaine de l'incitation (campagne d'information, etc.), soit du domaine comportemental (arrosage régulé, éclairage optimisé...) ont été mise en place en 2008 ;
- **en matière d'empreinte Carbone** : afin de mesurer le niveau des émissions de CO2 et permettre ensuite de s'assurer de l'efficacité des plans d'actions d'amélioration, un outil de mesure d'empreinte Carbone a été développé en interne par des experts. Il sera finalisé début 2009.

Materis

Le respect de l'environnement, la santé et la sécurité de ses salariés sont des éléments fondamentaux de la culture de Materis. Le Groupe a la volonté de maîtriser les impacts de ses activités sur son environnement par la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Cet engagement passe par la mise en place depuis plus de quatorze ans d'un système de management dédié, fondé sur le principe de l'amélioration continue. Ceci se traduit par la progression constante du nombre des produits verts notamment concernant les activités Peintures, Adjuvants et Mortiers. L'implication de Materis dans ce domaine se traduit également par l'obtention progressive pour ses sites des certifications ISO 14001 et OHSAS 18001. L'objectif du Groupe est d'obtenir d'ici fin 2012 la certification OHSAS 18001 pour l'ensemble des sites.

Ce système de management a permis à Materis de progresser sur de nombreux sujets :

- **Le développement des produits, en accord avec les exigences d'hygiène, de santé et d'environnement et de respect des ressources naturelles**
 - Remplacement systématique, lorsque c'est possible, des matières premières dangereuses pour l'environnement et pour l'homme par des matières non dangereuses (plan d'actions mondial pour toutes les activités 2006-2008) ;
 - Fabrication et commercialisation de colles carrelage en pâtes sans solvants ;
 - Lancements d'enduits et mortiers sans poussière mis au point avec une nouvelle technologie innovante respectueuse de l'environnement et de la santé des utilisateurs, et poursuite du déploiement international de cette technologie dans les principaux pays où Materis est implanté ;

- Nouveaux enduits de ragréage en poudre parfaitement adaptés aux chantiers HQE ;
 - Renforcement des gammes d'isolation thermique par l'extérieur dans le respect des réductions des consommations d'énergie imposées par le Grenelle de l'environnement en France, Materis étant un des précurseurs de cette technique ;
 - Produits biodégradables et à base végétale ;
 - Adjuvants pour réduire le taux de Chrome Hexavalant dans le ciment.
- **La gestion des déchets**
 - Materis développe des emballages spécifiques qui divisent par cinq le poids des déchets et par douze le poids des déchets industriels spéciaux ;
 - Le Groupe a mis en place une politique de service de reprise des emballages souillés et le tri sélectif des déchets ;
 - Valorisation des produits usagés issus de l'industrie des réfractaires.
- **La diminution des émissions polluantes dans l'air et dans l'eau**
 - Traitement des eaux industrielles usées à 100% pour les eaux de lavage et à hauteur de 60% des eaux pluviales ;
 - Poursuite des efforts significatifs d'investissement réalisés sur certains sites pour limiter les émissions de poussières.
- **Le souci constant d'amélioration continue**
 - Une politique Sécurité structurée et soutenue par le management avec le constat d'une diminution continue des accidents du travail avec arrêt et un taux de fréquence (TF1) passé de 60 à 5,8 entre 1995 et 2008 ;
 - Materis développe de façon permanente des actions de prévention des risques et de contrôle au travers d'un reporting évolutif de plus en plus exigeant.
- **Materis, entreprise citoyenne**

Materis s'engage chaque année auprès d'associations caritatives ou de proximité afin d'aider les plus démunis. Ces actions se sont déroulées en 2008 au Cambodge, en Afrique du Sud, en Chine.

Oranje-Nassau

Oranje-Nassau opère dans deux secteurs d'activité : énergie et investissement de fonds privés, dirigés avec le même objectif de croissance rentable et durable. Seule la première activité présente des risques environnementaux.

Le Groupe recherche, développe et exploite des gisements d'hydrocarbures, en partenariat avec d'autres investisseurs, en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Toutes les activités du secteur Energie sont effectuées par des exploitants tiers qui travaillent en commun sous la forme de joint-venture. La politique d'Oranje-Nassau est de ne s'associer qu'avec des opérateurs qualifiés et disposant d'une très grande expérience dans le secteur pétrolier. Dans ce type de projets, toutes les précautions sont prises pour limiter les risques : recrutement sélectif de personnels qualifiés, formation adaptée et régulière à tous les aspects du métier, application de manière très stricte des réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité, et ce, quelle que soit la taille de l'activité.

Les principaux risques environnementaux sont liés au forage, au processus de production et au transport de pétrole et de gaz naturel. Tout incident technique ou erreur humaine peut entraîner des dommages pour l'environnement, les biens et les personnes. Les opérateurs comme Oranje-Nassau souscrivent aux assurances nécessaires à l'exploitation des puits qui couvrent notamment les risques de pollution.

Deutsch

En 2008 Deutsch a continué à déployer les actions liées à sa politique environnementale au niveau mondial. Ces actions ont notamment conduit à la certification ISO 14001 d'un nouveau site en France, portant à 70% la proportion de sites certifiés dans le Groupe.

Par ailleurs, chaque unité a intégré les nouvelles exigences de la réglementation européenne Reach relative aux substances chimiques, via le pré-enregistrement des substances dites « phase in », tant sur les sites Deutsch que chez les fournisseurs concernés.

La Division Offshore a lancé un projet de certification selon le référentiel OHSAS 18001 qui doit aboutir au 1^{er} semestre 2009. Ce référentiel intègre, outre les problématiques environnementales, des exigences spécifiques relatives au management de la sécurité et de la santé au travail.

Enfin, sur chacun des sites Deutsch, les performances de recyclage (papier, cartons, matières plastiques...) ont été améliorées grâce à la mise en place de plans d'actions et d'investissements adéquats. Tous les indices de consommation énergétique (eau, électricité, gaz et fioul) sont sous contrôle et en baisse significative depuis plusieurs années.

Stallergenes

Les allergènes utilisés pour la fabrication des produits sont issus de petites quantités (environ deux tonnes) de matières premières à forte valeur ajoutée d'origine végétale ou animale. Ils sont obtenus par extraction en solution saline, puis purifiés par filtration. Ces opérations n'ont quasiment aucun impact en ce qui concerne les rejets dans l'air, l'eau ou même le sol, ainsi que les nuisances sonores ou olfactives. Les risques de pollution peuvent être considérés comme très limités voire nuls. La consommation annuelle d'eau (27 700 m³) est très réduite : elle représente seulement 38m³ par an et par personne. La consommation annuelle d'énergie est de 10 700 Mwh dont 6 700 Mwh d'électricité pour le conditionnement d'air et les machines et 3 500 Mwh de gaz pour le chauffage, ce qui représente là aussi une consommation annuelle limitée de 13,8 Mwh par an et par personne.

Dans ces conditions, les dépenses environnementales du Groupe se limitent au coût de retraitement des déchets, à 130K€ par an. Tous les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées par la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement). Ils sont de trois types : déchets industriels banalisés (environ 1 000 m³/an), chimiques (environ 2 m³/an) et bactériologiques (environ 250 m³/an).

POLITIQUE SOCIALE

Convaincu que la pérennité et le développement d'une entreprise reposent autant sur sa solidité financière que sur l'enrichissement des compétences et l'épanouissement de ses collaborateurs, le Groupe Wendel fait des politiques sociales une priorité. A ce titre, le Groupe investit notamment de façon significative dans la formation afin de donner à chacun les moyens d'accroître ses performances par un accès continu au savoir et à l'amélioration des techniques professionnelles.

Wendel

En tant que holding et société d'investissement Wendel emploie une équipe restreinte.

Les données pour l'exercice 2008 présentées ci-dessous concernent ainsi exclusivement la société mère.

Emploi

EFFECTIFS AU 31.12.2008

	Employés	Cadres	Total
Femmes	14	15	29
Hommes	7	29	36
Total	21	44	65

EMBAUCHES AU COURS DE L'EXERCICE

	Employés	Cadres	Total
Femmes	2	8*	10
Hommes	1	3	4
Total	3	11	14*

* dont 5 changements de catégorie

DEPARTS AU COURS DE L'EXERCICE

	Employés	Cadres	Total
Femmes	6*	-	6
Hommes	1	1	2
Total	7	1	8*

* dont 5 changements de catégorie

INTERIMAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

Le nombre d'heures effectuées par les salariés intérimaires équivaut à 1/3 de salarié à temps plein. Il s'agit de remplacement de secrétaires.

Temps de travail

Le personnel de Wendel est classé en trois catégories :

- Les cadres dirigeants membres du comité opérationnel sans référence horaire,
- Les cadres bénéficiant d'un forfait en jours, (218 jours de travail dans l'année),
- Les salariés non cadres ont effectué 1723 heures de travail en 2008. Ceci correspond à 1600 heures majorées de 7 heures pour la journée de solidarité et de 116 heures supplémentaires. En fonction de leur horaire hebdomadaire, ils ont bénéficié de jours de réduction de temps de travail.

Un total de 2376 heures supplémentaires forfaitaires a été effectué en 2008.

ABSENTEISME (exprimé en heures)

	Employés	Cadres	Total
Maladie	1599	523	2122
Accident du travail	-	23	23
Maternité			
Autres congés	55	148	203
Total	1654	694	2348

REMUNERATION 2008
Versées en France

	En milliers d'€
Masse salariale	8 264
Charges sociales	4 336

Une augmentation générale des salaires de 2 % a été accordée au 1^{er} janvier 2008. L'ensemble de la couverture santé et prévoyance des salariés a été renégocié à la plus grande satisfaction des salariés. Par ailleurs l'accord d'intéressement mis en place en 2006 a permis à nouveau en 2008 d'associer l'ensemble des salariés de Wendel à la création de valeur du groupe.

Pluriactivité

70% des cadres bénéficient de contrats multi employeurs. Ils sont rémunérés par Wendel et des filiales situées au Luxembourg, à Londres et à Singapour. Conformément à la réglementation, ils sont soumis aux cotisations sociales françaises dans toute l'Union et assujettis à l'impôt sur le revenu local.

Relations professionnelles

En 2008, les salariés de Wendel ont procédé à l'élection d'une délégation unique. Celle-ci est composée de 6 membres :

- 2 titulaires et 2 suppléants dans le collège cadres,
- 1 titulaire et un suppléant dans le collège collaborateurs.

Hygiène et sécurité

Les salariés de Wendel travaillent dans des locaux conformes aux règles d'hygiène et de sécurité.

Formation en 2008

Nombre de personnes formées :	40
Nombre d'heures rémunérées	989
Dépenses de formation*	245 102 €
<i>*hors versement à un organisme collecteur de</i>	76 385 €

Les investissements de Wendel en formation vont bien au-delà de ses obligations :

- Wendel s'efforce de mettre en place des formations – souvent individuelles - adaptées aux besoins de chacun de ses salariés afin d'entretenir et d'améliorer en permanence leurs compétences et leur employabilité.
- En 2008 les experts de Wendel ont commencé à déployer pour l'ensemble du personnel des formations de sensibilisation à leurs métiers.

Par ailleurs Wendel a renforcé sa communication à l'intention des salariés en multipliant les réunions d'information sur le contexte économique et financier dans lequel évoluent ses équipes.

Personnes handicapées

La contribution versée pour 2008 à l'AGEFIPH s'élève à 10 208 €.

Œuvres sociales

La dotation versée par l'entreprise au CE au titre des Activités Sociales et Culturelles s'élève à 29 K€ pour l'exercice 2008.

En outre, avec la mise en place de CESU et d'un service de conciergerie externalisée, Wendel a élargi les prestations qu'elle proposait déjà à ses salariés. La prise en charge de ces services par Wendel représente pour 2008 un montant de 98 K€.

Sous-traitance

Wendel fait appel à des prestataires principalement dans le domaine du fonctionnement de l'immeuble (sécurité, entretien, accueil, espaces verts...). La société s'efforce d'entretenir avec ses prestataires des liens durables et de qualité. Elle veille particulièrement au bon accueil de ces prestataires.

Non discrimination

Wendel a fait de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations un axe fort de sa politique sociale. La Société a adhéré à la Charte de la Diversité et entretient des relations régulières avec la Halde.

BUREAU VERITAS

Nombre et répartition des salariés dans le monde

Au 31 décembre 2008, le Groupe employait 40 053 salariés dans 140 pays, contre 33 018 salariés au 31 décembre 2007. Cette augmentation de 21 % des effectifs est due :

- pour environ 9 % à l'intégration des effectifs des sociétés acquises (dont notamment 1200 employés chez Amdel, 950 employés chez Cesmec, 300 employés chez Geoanalitica)
- pour 12 % à la croissance du groupe.

L'effectif au niveau mondial, composé à hauteur 64 % d'hommes et 36 % de femmes, se répartit entre :

- fonctions opérationnelles (inspecteurs, auditeurs, experts, commerciaux...)
- fonctions support (technique, finance, informatique, ressources humaines...).

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2008

Effectif total		40 053
Par zone géographique		
	France	7 442
	EMEA	11 262
	Asie – Pacifique	13 380
	Amériques	7 969
Par fonctions		
	Fonctions opérationnelles	29 063
	Fonctions support	10 990

(1) La zone EMEA inclut l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Bureau Veritas a embauché près de 10500 collaborateurs dans le monde en 2008.

Au niveau du Groupe, le taux de départ volontaire (démissions) est de l'ordre de 14 % sur l'année 2008. Les taux les plus élevés sont constatés sur la zone Asie et Moyen-Orient en raison d'une très forte demande de salariés qualifiés. En France, le Groupe bénéficie de l'image et de la notoriété de la marque Bureau Veritas, ce qui facilite la stabilité des effectifs (le taux de départ volontaire est de l'ordre de 4 %).

Politique en matière de santé et sécurité au travail

En 2008, le groupe Bureau Veritas a investi environ 250 000 euros dans les actions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Bien que l'obtention de la certification OHSAS 18001 ne soit pas encore un impératif, les entités du groupe sont fortement incitées à développer des systèmes de management de l'environnement conformes aux standards internationaux.

A l'horizon 2010, la certification OHSAS devrait couvrir plus de 40% des effectifs de Bureau Veritas.

Par ailleurs, Bureau Veritas France poursuit ses initiatives visant à obtenir la certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) pour tous ses sites en 2009.

Au-delà du suivi exigé par la réglementation dans certains pays, Bureau Veritas a mis en place, depuis la fin 2006, un suivi d'indicateurs santé-sécurité dans chaque pays où il est présent.

Les données relatives à la société mère Bureau Veritas SA

NOMBRE ET REPARTITION SALARIES

Au 31 décembre 2008, la Société employait 6.560 salariés (dont 4 259 hommes et 2 301 femmes), à comparer à 6 419 salariés au 31 décembre 2007, soit une augmentation de plus de 2% entre 2007 et 2008.

En 2008, le nombre d'embauches a été de 961 salariés dont 301 contrats à durée déterminée et 660 contrats à durée indéterminée. Le nombre de licenciement s'est élevé à 79.

En 2008, le taux de départ volontaire (démissions) a été de l'ordre de 4.59%.

Par ailleurs, 9 585 heures supplémentaires ont été comptabilisées en 2008. La main d'œuvre extérieure à la Société s'élève à 82 salariés.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail est la suivante :

- pour les non-cadres sédentaires : 35 heures hebdomadaires
- pour les non cadres itinérants : forfait annuel en heures (1 701 heures) ou 35 heures hebdomadaires
- pour les cadres : forfait annuel en jours (211 jours travaillés), forfait annuel en heures (1 701 heures) ou 35 heures hebdomadaires.

ABSENTEISME

Le rapport entre le nombre de journées d'absence et le nombre de journées théoriques travaillées est de 4.1% en 2008. Le nombre de journées d'absence pour maladie indemnisées ou non indemnisées est de 37 437 pour 2008 et concerne 2 635 salariés dont 1 441 pour une durée inférieure à 1 semaine et 343 pour une durée supérieure à 1 mois.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les accords signés en 2008 portent sur le CHSCT, sur l'intéressement, la GPEC et le déblocage de la participation.

FORMATION

3 349 salariés ont été stagiaires en 2008, pour un nombre d'heures total de 169 048.

PERSONNES HANDICAPEES

Le nombre de travailleurs handicapés au 31 décembre 2008 est de 100 dont 21 à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'établissement.

ŒUVRES SOCIALES

Le versement de la société au Comité d'Entreprise en 2008 se monte à 1 974 527 €.

ORANJE-NASSAU

La politique d'Oranje-Nassau est de conserver un personnel pluridisciplinaire, peu nombreux, hautement qualifié et motivé. Oranje-Nassau se conforme à la réglementation en vigueur, définie par le Code du travail des Pays-Bas.

Emploi

EFFECTIFS AU 31.12.2008

	ETAM et cadres	Dirigeants	Total
Femmes	9	-	9
Effectif permanent	8	-	8
CDD	1	-	1
Hommes	11	2	13
Effectif permanent	11	2	13
CDD	-	-	-
Total	20	2	22
Effectif permanent	19	2	21
CDD	1	-	1

INTERIMAIRES AU COURS DE L'ANNEE 2008

Oranje-Nassau a eu recours à un informaticien intérimaire trois jours par semaine.

Temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire normal est fixé à 37,5 heures. En 2008 l'absentéisme a été de 200 journées d'absence pour maladie.

REMUNERATION EN 2008

(en milliers d'euros)

Salaires	3 734
Autres charges sociales	932

Une augmentation générale des salaires de 1,6% a été accordée au 1er janvier 2008.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Il n'existe ni représentation syndicale, ni comité d'entreprise.

SANTE ET SECURITE

Les salariés d'Oranje-Nassau travaillent dans des locaux conformes aux normes de santé et de sécurité.

FORMATION EN 2008

	ETAM et cadres	Dirigeants	Total
Femmes	1	-	1
Hommes	2	-	2
Total	3		3

Les dépenses de formation se sont élevées à 4 000 € en 2008.

PERSONNES HANDICAPEES

Oranje-Nassau n'emploie aucune personne handicapée.

MATERIS

EMPLOI

EFFECTIFS AU 31.12.2008

Total	9 003
France	4 054
Europe (sauf France)	1 615
US	421
Amérique Latine	749
Asie	1 747
Australie	120
Afrique	297

	ETAM	Cadres	Total
Femmes	1 890	445	2 335
CDI	1 726	437	2 163
CDD	164	8	172
Hommes	4 980	1 688	6 668
CDI	4 596	1 670	6 266
CDD	384	18	402
Total	6 870	2 133	9 003
CDI	6 322	2 107	8 429
CDD	548	26	574

EMBAUCHES REALISEES EN 2008

	CDD	CDI	Total
Femmes	148	281	429
Hommes	448	784	1 232
Total	596	1 065	1 661

DEPARTS CONSTATES EN 2008

Départ	A l'initiative l'employeur	Volontair e	Retraite	Total
Femmes	237	134	26	397
Hommes	745	337	62	1 144
Total	982	471	88	1 541

TRAVAIL INTERIMAIRE EN 2008

1 290 personnes en intérim soit 1 342 965 heures de travail.

Temps de travail

Temps de travail (moyen/ temps plein/ semaine)

France	35
Europe (sauf France)	37,5 à 44
US	38 à 42,5
Amérique Latine	42 à 48
Asie	37 à 48
Australie	38 à 40
Afrique	40

L'absentéisme constaté en 2008, varie de 0,52 % à 8,24 % en fonction des pays.

REMUNERATION 2008

En milliers d'€

Masse salariale	271 960
Charges	107 082

L'augmentation moyenne des salaires se situe entre 3 % et 28 % en fonction des pays considérés (chiffres tenant compte des taux d'inflation pouvant être importants). De nombreux accords ont été conclus en 2008 à travers le groupe. Notamment dans les domaines suivants :

- Intéressement, rémunération, épargne salariale
- harcèlement moral
- GPEC

Hygiène et sécurité

Les salariés du Groupe Materis travaillent dans des locaux conformes aux règles d'hygiène et de sécurité.

Entre 1995 et 2008, le taux de fréquence (TF1) est passé de 60 à 5,8. Une politique sécurité structurée et soutenue par le management se poursuit chez Materis

Formation en 2008

Nombre de salariés formés : 4 517

Dépenses de formation : 3 062 K€

Personnes handicapées

Il y a 101 salariés handicapés au sein de l'effectif du groupe Materis.

Dépenses œuvres sociales

Les montants alloués par le groupe Materis au titre de 2008 se sont élevés à 1 865 K€

DEUTSCH

EMPLOI

EFFECTIFS AU 31.12.2008

	Ouvriers	ETAM	Cadres	Total
Femmes	1251	398	51	1 700
effectif				
permanent	1123	383	51	1 557
CDD	14	5	-	19
Intérim	114	10	-	124
Hommes	921	692	271	1 884
effectif				
permanent	760	667	270	1 697
CDD	11	17	1	29
Intérim	150	8	-	158
Total	2172	1 90	322	3 584
effectif				
permanent	1883	1 050	321	3 254
CDD	25	22	1	48
Intérim	264	18	-	282

EMBAUCHES REALISEES EN 2008

	CDI	CDD	Total
Femmes	591	10	601
Hommes	645	8	653
Total	1236	18	1254

NB : Le chiffre élevé de recrutements est dû à la nature de l'activité et aux types de contrats utilisés aux Etats-Unis.

DEPARTS CONSTATES EN 2008

	A l'initiative de l'employeur	Départ volontaire	Retraite	TOTAL
Femmes	257	166	19	442
Hommes	316	205	13	534
Total	573	371	32	976

NB : le chiffre élevé des départs est dû à la nature de l'activité et aux types de contrats utilisés aux Etats-Unis

TEMPS DE TRAVAIL

Toutes les sociétés françaises sont aux 35 heures avec des accords d'entreprise et des modalités d'application différentes.

Les sociétés étrangères travaillent en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

L'absentéisme moyen est inférieur à 2,8%.

REMUNERATIONS SUR L'EXERCICE

L'augmentation moyenne des salaires a été inférieure à 3% en 2008.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les réunions avec les institutions représentatives du personnel sont tenues sur un rythme mensuel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel) ou trimestriel (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) pour les sociétés françaises.

Les sociétés étrangères respectent les règles relatives à leur législation du travail.

HYGIENE ET SECURITE

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont suivies dans chacun des sites français à travers les réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité d'Entreprise.

FORMATION

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue représente environ 3% en moyenne sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe.

Dans toutes les sociétés du Groupe, des plans de formation sont développés en corrélation avec les besoins des divisions.

PERSONNES HANDICAPEES

Plus de 45 personnes handicapées sont employées dans les sociétés du Groupe.

STALLERGENES

EMPLOI

EFFECTIFS

Le Groupe Stallergenes emploie 782 personnes fin 2008 dont 551 en France. L'effectif du groupe est en progression de 13% sur un an.

La population féminine représente les deux tiers de l'effectif et 11% des salariés travaillent à temps partiel.

L'effectif permanent est de 710 personnes

RECRUTEMENT, DUREE DU TRAVAIL ET FORMATION

88 recrutements en contrat permanent ont été réalisés en 2008. Sur trois ans, Stallergenes aura créé 295 emplois permanents. La saisonnalité croissante de l'activité explique le recours globalement limité mais croissant au travail temporaire, aux heures supplémentaires, aux contrats à durée déterminée.

L'absentéisme s'en ressent, tout en restant à un niveau relativement faible (4,3% contre 4,1% en 2007).

L'effort constant de formation, au-delà des minima imposés, permet une rapide intégration des nouveaux venus, une adaptation permanente des personnels aux nouveaux métiers de l'entreprise et la promotion interne pour 50% des postes à pourvoir.

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale résulte d'un large consensus dans l'entreprise. La révision des salaires fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales.

La durée de l'aménagement du temps de travail, le plan d'épargne d'entreprise, la participation et l'intéressement sont définis par des accords d'entreprise.

A la participation légale, s'ajoute chez Stallergenes un important accord d'intéressement en France basé sur le résultat d'exploitation. Cette forte association de chacun au succès de l'entreprise est depuis 20 ans un facteur très important de cohésion et de motivation de l'entreprise. Cet avantage se monte en moyenne à 10 640 € par salarié en 2008.

Salaires et contributions sociales = 46 919 k€

Participation et intéressement = 5 862 k€

COMPTES CONSOLIDES

- Analyse de comptes consolidés
- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Etat des produits et des charges comptabilisés
- Flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

1/ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les comptes de Wendel consolident :

- par intégration globale : les holdings et les filiales sur lesquelles Wendel exerce un contrôle exclusif ; ce sont les groupes Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Oranje-Nassau, Stallergènes et Editis jusqu'au 30 mai 2008 ;
- par mise en équivalence : les sociétés dans lesquelles Wendel exerce une influence notable, à savoir, Legrand, Stahl et Saint-Gobain (depuis le 31 décembre 2007) ;
- le résultat des filiales cédées (Editis en 2008 et la division Immobilier d'Oranje-Nassau en 2007) est présenté conformément aux normes IFRS sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités ou destinées à être cédées » pour chaque exercice présenté.

La présentation du résultat économique n'est pas auditée.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – PRESENTATION COMPTABLE

	2008	2007
<i>en millions d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	5 412,5	4 712,0
Résultat opérationnel	589,9	1 329,4
Résultat financier	(426,7)	(523,5)
Impôt	(237,0)	(121,4)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	44,5	128,6
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées	(29,4)	813,0
Résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées	256,6	80,8
Résultat net	227,2	893,8
Résultat net part des minoritaires	69,1	14,5
Résultat net part du Groupe	158,1	879,3

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - PRESENTATION ECONOMIQUE

Le compte de résultat consolidé reflète l'agrégation des résultats des différentes participations de Wendel, lesquelles sont soit consolidées par intégration globale, soit consolidées par mise en équivalence.

De ce fait, la présentation comptable du compte de résultat ne permet pas d'en faire directement une analyse approfondie. Pour cette raison, Wendel communique, de manière régulière, sur la base d'un compte de résultat présenté sous une forme économique.

Résultat des activités

Le résultat des activités correspond au résultat dit « récurrent » du Groupe. Il est composé du résultat des participations (ou des sociétés consolidées) et du résultat des sociétés holdings à l'exclusion des éléments non récurrents et des effets liés aux écarts d'acquisition tels que définis après.

- Le « résultat des participations » est défini comme étant le résultat net des sociétés sous contrôle exclusif (intégration globale : Bureau Veritas, Oranje-Nassau, Materis, Stallergènes, Deutsch et Editis jusqu'au 30 mai 2008) et la quote-part de Wendel dans le résultat des participations comptabilisées par mise en équivalence (Saint-Gobain, Legrand et Stahl) avant éléments non récurrents et effets liés aux allocations d'écarts d'acquisition. Les frais de financement de l'acquisition de Saint-Gobain sont présentés en déduction de la quote-part du résultat récurrent de Saint-Gobain.

- Le résultat des sociétés holdings intègre les frais généraux de Wendel et des holdings, le coût de la dette nette mise en place dans le cadre du financement de Wendel et des holdings, et les charges et produits d'impôts associés à ces éléments. Les montants retenus sont ceux constatés au niveau de Wendel et au niveau de l'intégralité des holdings financières consolidées (hors holding d'acquisition et hors filiales opérationnelles).

Résultat non récurrent

Les « résultats non récurrents » prennent en compte, pour l'ensemble du périmètre de consolidation les montants nets d'impôts qui ne sont pas liés à l'activité opérationnelle des participations :

- les plus et moins-values de cession d'actifs,
- les coûts de restructuration,
- les litiges exceptionnels, notamment ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante,
- les produits ou charges d'intérêts sur prêt d'actionnaires, ceux-ci étant liés à la structure des instruments financiers utilisés pour réaliser l'investissement dans les participations. Ces éléments ne donnent généralement pas lieu à un règlement en espèces avant la cession de la participation. L'effet d'impôt lié à ces éléments est considéré comme récurrent dans la mesure où il impacte structurellement l'impôt à payer,
- les variations de « juste valeur »,
- les dépréciations d'actifs, et notamment les pertes de valeurs des écarts d'acquisition (impairment),
- les impacts de change sur les dettes financières,
- les frais de restructuration des financements et les produits et charges liés à l'extinction des dettes,
- et tout autre élément significatif non rattachable aux opérations récurrentes du Groupe.

Effets liés aux écarts d'acquisition

Les impacts sur le compte de résultat liés aux écarts d'acquisition proviennent des réévaluations d'actifs et de passifs effectuées lors d'une prise de participation (ou de la révision de ces allocations, dans un délai de douze mois suivant l'opération concernée). Ils concernent notamment :

- les stocks et en-cours,
- les immobilisations corporelles,
- les immobilisations incorporelles, dont les marques et les contrats, et
- les impôts différés qui y sont relatifs.

Ces écritures comptables viennent modifier le résultat des participations, en déconnectant le *compte de résultat des flux de trésorerie* relatifs à l'activité des participations (les écritures sont en effet dérivées de l'acquisition des participations et non de l'activité des participations).

	2008	2007
<i>en millions d'euros</i>		
Bureau Veritas	241,8	188,5
Legrand	138,2	129,0
Saint-Gobain	99,4	-
Matéris	33,0	46,4
Stallergènes	19,0	16,0
Deutsch	31,7	10,2
Stahl	(0,1)	3,4
Oranje Nassau	78,0	58,9
Editis	(5,3)	48,9
Résultat des participations	635,8	501,1
Frais généraux	(43,3)	(36,4)
Management fees	2,2	7,4
Impôts	(0,2)	12,2
Frais financiers Wendel	(75,4)	(76,2)
Résultat des activités	519,2	408,1
Résultats non récurrents	(292,0)	485,9
Résultat net consolidé	227,2	893,9
Résultat net part des minoritaires	69,1	14,5
Résultat net part du Groupe	158,1	879,3

Dans un contexte de crise, le groupe Wendel poursuit sa croissance et enregistre un chiffre d'affaires consolidé en hausse de 15% à 5 412 millions d'euros, une performance réalisée avec un équilibre entre croissance organique (+7,6% en moyenne) et croissance externe (+7,5%). Le résultat net des activités part du Groupe s'élève à 395 millions d'euros, en progression de 10% par rapport à 2007. Le résultat net des activités total atteint 519 millions d'euros.

La contribution de Bureau Veritas, leader mondial de la certification et du contrôle, au résultat net des activités du groupe atteint 242 millions d'euros en progression de 28%. En 2008, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'élève à 2,5 milliards d'euros, en progression de 23% (27% à taux de change constant). Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des intangibles et avant perte de valeur des écarts d'acquisition augmente de 24% à 388 millions d'euros contre 312 millions d'euros en 2007.

Legrand (mise en équivalence), leader mondial des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'information, contribue pour 138 millions (+7%). Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 1,8% à 4 202 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ récurrent de Legrand s'établit à 746 millions d'euros et représente 17,7% du chiffre d'affaires, soit un niveau de marge élevé et stable par rapport à 2007.

Après déduction des charges financières liées à la structure de détention de Saint-Gobain, cette participation mise en équivalence contribue pour la première année au résultat net des activités pour 99 millions d'euros. Le chiffre d'affaires consolidé de Saint-Gobain, leader mondial dans les métiers de l'habitat, s'élève à 43,8 milliards d'euros, en progression de 3,7% à taux de change constants. Le résultat d'exploitation s'élève à 3 649 millions d'euros et la marge d'exploitation de Saint-Gobain s'établit à 8,3% du chiffre d'affaires contre 9,5% en 2007. La rentabilité du Groupe s'améliore notamment dans la zone « Asie et pays émergents » avec une marge de 10,5%.

Le résultat net des activités de Materis, leader dans les matériaux de spécialité pour la construction (peintures, mortiers et adjuvants), est de 33 millions d'euros en 2008 (-29%) avec un chiffre d'affaires en progression de près de 3% à 1 867 millions d'euros, dont une croissance organique +1,6%, qui résulte notamment de hausses de prix, d'une amélioration du mix, et de la croissance de l'activité dans les pays émergents. Le résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ atteint 214,6 millions d'euros, le taux de marge enregistrant une baisse de 1% lié aux coûts industriels (achats, production et logistique).

Avec un chiffre d'affaires de 170,9 millions d'euros, l'activité de Stallergenes, leader mondial de l'immunothérapie par voie sublinguale, progresse de 16,2% par rapport à 2007, année qui avait déjà enregistré une croissance particulièrement forte. Le résultat opérationnel avant R&D passe de 49,1 millions d'euros à 58,1 millions d'euros, en progression de 18,5% par rapport à l'année précédente. Le résultat net des activités augmente également pour atteindre 19 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires annuel de Deutsch, leader mondial des connecteurs haute performance, s'élève à 659,7 millions de dollars, avec une croissance organique soutenue de +5%. Le résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ progresse de 44% pour atteindre 129 millions de dollars. La marge opérationnelle augmente de 450 points de base et se positionne comme l'une des plus élevées du secteur. La contribution de cette filiale au résultat net des activités passe de 10 millions d'euros en 2007 à 32 millions d'euros en 2008.

Le chiffre d'affaires de Stahl (mise en équivalence), leader mondial des produits de finition pour le cuir et les revêtements de haute-performance, atteint 296,3 millions d'euros, en repli de 4,8% (- 2,1% en croissance organique) avec un dernier trimestre 2008 en net recul. La marge opérationnelle ajustée⁽¹⁾ de cette participation représente 13,2% du chiffre d'affaires. La contribution de Stahl au résultat net des activités est nulle.

Le chiffre d'affaires d'Oranje-Nassau, société d'investissement spécialiste du pétrole et du gaz, s'élève à 374 millions d'euros (+ 54%) pour un résultat net des activités en progression de 32% à 78 millions d'euros.

Le résultat net non récurrent négatif de -292 millions d'euros est notamment constitué du résultat de cession d'Editis pour +273 millions d'euros, des amortissements des éléments liés à l'affectation des écarts d'acquisition dégagés sur les filiales et participations pour -275 millions d'euros, des dépréciations constatées sur la valeur comptable des filiales et participations pour -555 millions d'euros, et de la variation de valeur sur les instruments financiers pour +299 millions d'euros, dont un produit de +418 millions d'euros de résultat latent sur les protections qui couvrent une partie de l'investissement dans Saint-Gobain.

Le résultat net est de 227 millions d'euros et le résultat net part du groupe est de 158 millions d'euros.

⁽¹⁾ hors impacts liés aux écritures d'allocation de l'écart d'acquisition, management fees et éléments non récurrents.

TABLEAU DE PASSAGE DE LA PRÉSENTATION COMPTABLE À LA PRÉSENTATION ÉCONOMIQUE

Le tableau ci-après présente, pour 2008, l'affectation des lignes du compte de résultat dans sa présentation comptable aux différents postes du compte de résultat dans sa présentation économique.

	RESULTAT DES PARTICIPATIONS	Coût des holdings	Résultats non récurrents				RESULTAT NET CONSOLIDE
			Non récurrent	Effets liés aux écarts d'acquisition	Dépréciations d'actifs	Total	
<i>en millions d'euros</i>							
Résultat opérationnel	948,2	(41,1)	6,9	(115,5)	(208,6)	(317,2)	589,9
Coût de l'endettement financier net	(529,8)	(75,0)	(5,0)	0,0	0,0	(5,0)	(609,7)
Autres produits et charges financiers	(38,0)	(0,5)	280,0	(4,4)	(54,0)	221,5	183,0
Résultat financier	(567,8)	(75,4)	275,0	(4,4)	(54,0)	216,5	(426,7)
Charge d'impôts	(276,1)	(0,2)	5,7	33,6	0,0	39,2	(237,0)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	536,8	0,1	(14,1)	(186,0)	(292,3)	(492,4)	44,5
Résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées	(5,3)	0,0	264,7	(2,9)	0,0	261,8	256,6
Résultat net	635,8	(116,7)	538,2	(275,2)	(554,9)	(292,0)	227,2
Résultat net-part du groupe	512,3	(116,9)	558,9	(250,1)	(546,0)	(237,3)	158,1

2/ BILAN CONSOLIDE

Actif	31.12.08	31.12.07	Passif	31.12.08	31.12.07
Ecarts d'acquisition nets	2 608	3 211	Capitaux propres - part du Groupe	2 034	2 332
Immobilisations corp et incorporelles	2 571	2 515	Intérêts minoritaires	284	248
Actifs financiers nets (1)	799	147	Provisions	367	383
Titres mis en équivalence	5 881	5 338	Dettes financières	11 943	11 035
Trésorerie et Eq. de trésorerie (1)	2 728	2 847	Impôts différés nets	434	444
Besoin en fonds de roulement	474	385			
	15 061	14 443		15 061	14 443

(1) Dans cette présentation du bilan consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis sont présentés sur une ligne distincte des actifs financiers nets.

ANALYSE DES PRINCIPALES VARIATIONS DU BILAN CONSOLIDE

Ecarts d'acquisition au 31.12.2007	3 211
Acquisitions par Bureau Veritas	229
Acquisitions par Materis	27
Acquisitions par Deutsch	7
Cession Editis	(638)
Dépréciations de l'exercice	(206)
Effet de change et autres	(22)
Ecarts d'acquisition au 31.12.2008	2 608

Titres mis en équivalence au 31.12.2007	5 338
Acquisition de titres Saint-Gobain	740
Part du résultat de l'exercice	298
Dividendes versés	(222)
Dépréciations d'actifs	(253)
Autres	(20)
Titres mis en équivalence au 31.12.2008	5 881

Trésorerie et équivalents de trésorerie, Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis au 31.12.2007	2 847
Cash flow d'exploitation de l'exercice	1 007
Acquisition de titres Saint-Gobain	(740)
Acquisition de titres par les filiales	(391)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(357)
Cession d'Editis	495
Dividendes versés par Wendel	(100)
Dividendes reçus	233
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	1 837
Diminution des emprunts et autres dettes financières	(917)
Variation de périmètre - Editis	(114)
Coût net de l'endettement	(587)
Flux nets de trésorerie liés à l'impôt	(253)
Autres	(231)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis au 31.12.2008	2 728

Capitaux propres consolidés - part du Groupe - au 31.12.2007	2 332
Résultat de l'exercice	158
Dividende versé par Wendel	(101)
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	(127)
Réserve de conversion et autres	(229)
Capitaux propres consolidés - part du Groupe - au 31.12.2008	2 034

Dettes financières au 31.12.2007	11 035
Variations de dette chez:	
Bureau Veritas	251
Deutsch	58
Materis	31
Oranje-Nassau Groep	80
Stalltergènes	(0)
Groupe Eufor	1 008
Wendel et sociétés holdings	(5)
Editis - sortie de périmètre	(514)
Dettes financières au 31.12.2008	11 943

ETATS FINANCIERS

BILAN CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES

FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

A - Principes généraux

B - Principes comptables

C - Variations de périmètre

D - Parties liées

F - Gestion des risques

G - Notes sur le bilan

Note 1. Ecart d'acquisition

Note 2. Immobilisations incorporelles

Note 3. Immobilisations corporelles

Note 4. Actifs et passifs financiers

Note 5. Titres mis en équivalence

Note 6. Stocks

Note 7. Créances clients

Note 8. Autres actifs courants

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

Note 10. Capitaux propres

Note 11. Provisions

Note 12. Dettes financières

Note 13. Dettes fournisseurs

Note 14. Autres passifs courants

Note 15. Impôts exigibles et impôts différés

Note 16. Engagements hors bilan

H - Notes sur le résultat

Note 17. Chiffre d'affaires

Note 18. Charges opérationnelles

Note 19. Résultat opérationnel courant

Note 20. Autres produits et charges opérationnels

Note 21. Coût de l'endettement financier net

Note 22. Autres produits et charges financiers

Note 23. Impôts sur le résultat

Note 24. Résultat des mises en équivalence

Note 25. Résultat des activités cédées

Note 26. Résultat net

Note 27. Résultat par action

I - Notes sur les variations de trésorerie

Note 28. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Note 29. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Note 30. Acquisitions et souscriptions d'immobilisations financières

Note 31. Cessions d'immobilisations financières (au prix de vente)

Note 32. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

Note 33. Variation nette des emprunts et autres dettes financières

J - Informations complémentaires

Note 34. Locations

Note 35. Stocks options

Note 36. Information sectorielle

Note 37. Actifs non disponibles

Note 38. Evénements postérieurs à la clôture

K - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008

BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Note	31.12.2008	31.12.2007
Ecarts d'acquisition nets	1	2 607,6	3 211,3
Immobilisations incorporelles nettes	2	1 509,7	1 530,5
Immobilisations corporelles nettes	3	1 061,6	985,1
Actifs financiers non courants	4	2 294,9	1 349,7
Titres mis en équivalence	5	5 881,3	5 337,5
Impôts différés actifs	15	168,5	123,3
Total des actifs non courants		13 523,7	12 537,3
Actifs destinés à être cédés		20,6	52,8
Stocks	6	373,0	393,7
Créances clients	7	1 203,2	1 253,4
Autres actifs courants	8	150,4	193,5
Impôts exigibles	15	6,8	66,4
Autres actifs financiers courants	4	1 444,7	2 189,3
Total des actifs courants		3 178,0	4 096,4
Total de l'actif		16 722,3	16 686,5
Capital		201,5	201,3
Primes		246,9	244,8
Réserves consolidées		1 427,4	1 006,8
Résultat de l'exercice		158,1	879,3
		2 033,8	2 332,1
Intérêts minoritaires		283,7	248,4
Total des capitaux propres	10	2 317,6	2 580,5
Provisions	11	357,2	355,8
Dettes financières	12	11 318,4	10 691,1
Autres passifs financiers	4	150,3	116,4
Impôts différés passifs	15	602,4	567,2
Total des passifs non courants		12 428,4	11 730,4
Passifs des activités destinées à être cédées		23,5	29,4
Provisions	11	9,3	27,5
Dettes financières	12	624,8	344,2
Autres passifs financiers	4	62,1	428,9
Dettes fournisseurs	13	555,0	691,6
Autres passifs courants	14	618,1	734,8
Impôts exigibles	15	83,6	119,2
Total des passifs courants		1 952,8	2 346,2
Total du passif		16 722,3	16 686,5

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Note	2008	2007
Chiffre d'affaires	17	5 412,5	4 712,0
Autres produits de l'activité		8,2	63,7
Charges opérationnelles	18	-4 639,6	-4 170,9
Résultat opérationnel courant	19	781,1	604,9
Autres produits et charges opérationnels	20	-191,2	724,5
Résultat opérationnel		589,9	1 329,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		108,4	65,6
Coût de l'endettement financier brut		-718,1	-417,3
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	21	-609,7	-351,7
Autres produits et charges financiers	22	183,0	-171,8
Charges d'impôt	23	-237,0	-121,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	24	44,5	128,6
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-29,4	813,0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées	25	256,6	80,8
Résultat net	26	227,2	893,8
Résultat net-part des minoritaires	10	69,1	14,5
Résultat net-part du groupe	26	158,1	879,3
Résultat de base par action (en euros)	27	3,15	17,51
Résultat dilué par action (en euros)	27	3,09	17,42
Résultat de base par action hors activités cédées (en euros)	27	-1,96	15,90
Résultat dilué par action hors activités cédées (en euros)	27	-2,01	15,81
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	27	5,11	1,61
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	27	5,10	1,60

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES

Wendel a choisi d'appliquer l'amendement d'IAS 19 à partir du 1^{er} janvier 2006, permettant de comptabiliser les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres. L'état des produits et charges comptabilisés se présente comme suit conformément à IAS 19 §93B:

En millions d'euros	Note	2008	2007
Réserves de conversion		-332,0	-71,4
Gains et pertes actuariels		-146,7	14,8
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		0,9	13,2
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture		-148,4	-145,8
Effets impôt		48,9	17,4
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres		5,4	-91,0
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-571,8	-262,8
Résultat de la période (B)		227,2	893,9
Total des produits et charges reconnus pour la période (A) +(B)		-344,7	631,1
Attribuables aux:			
-aux actionnaires de Wendel	10	-389,2	626,6
-aux intérêts minoritaires	10	44,6	4,6

FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros			
	Note	2 008	2 007
Flux de trésorerie opérationnels			
Résultat net		227,2	893,9
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-44,5	-128,6
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou destinées à être cédées		-256,6	-54,9
Amortissements et provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		528,7	302,7
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		10,6	8,3
Frais sur investissements et sur cession d'actifs		4,2	28,3
Résultat sur cessions d'actifs		-36,3	-767,1
Produits et charges financiers		426,8	547,4
Impôts (courants & différés)		237,0	146,7
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôt		1 097,1	976,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation		-90,1	-43,1
Flux net de trésorerie opérationnels		1 006,9	933,8
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	-357,0	-209,1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	49,6	17,2
Acquisitions et souscriptions de titres de participation	30	-1 131,3	-5 122,4
Cessions de titres de participation	31	504,8	1 556,2
Frais sur investissements et sur cessions d'actifs		-4,2	-46,5
Incidence des variations de périmètre et des activités en cours de cession		-106,0	10,4
Variation des autres actifs et passifs financiers et autres		-213,1	-316,3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	32	233,0	69,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements		1,0	36,1
Flux net de trésorerie liés aux investissements		-1 023,3	-4 005,2
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation du capital		2,3	3,8
Contribution des actionnaires minoritaires		6,5	46,9
Rachat d'actions		-3,8	-5,9
Dividendes versés par la maison mère		-100,5	-100,5
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-34,9	-5,0
Emissions d'emprunts	33	1 836,5	6 016,8
Remboursements d'emprunts	33	-916,8	-590,6
Coût net de l'endettement		-586,7	-358,9
Autres flux financiers		-65,5	19,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement		40,5	64,9
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		177,9	5 090,7
Flux de trésorerie liés aux impôts			
Impôts courants		-279,3	-183,8
Variations des dettes et créances d'impôts (hors impôts différés)		25,8	-1,5
Flux net de trésorerie liés aux impôts		-253,4	-185,3
Effet des variations de change		-26,5	-14,3
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-118,5	1 819,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	2 846,6	1 026,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	2 728,1	2 846,6

Le détail des Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie et leur classement au bilan consolidé sont fournis en note 9. Au 31 décembre 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de 1,4 milliard d'euros de trésorerie nantie comptabilisée en actifs financiers non-courants et 1,3 milliard d'euros de trésorerie disponible comptabilisée en actifs financiers courants. Au 31 décembre 2007, ces éléments étaient respectivement de 0,7 et 2,1 milliards d'euros.

L'année 2007 inclut les flux générés par Editis au cours de cette période. Les variations de périmètre intègrent principalement l'impact de la cession d'Editis en mai 2008.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Wendel est une société anonyme de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035. Son siège social est situé au 89 rue Taitbout à Paris. Son activité consiste à investir sur le long terme dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur croissance et leur développement.

Les états financiers consolidés du groupe Wendel (« Wendel » ou le « Groupe ») portent sur l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2008, et sont exprimés en millions d'euros. Ils comprennent :

- le bilan et le compte de résultat,
- le tableau des produits et charges comptabilisés,
- le tableau des flux de trésorerie,
- l'annexe.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Directoire du groupe Wendel le 24 mars 2009.

A – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe Wendel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008, conformément au Règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen relatif à l'application des normes comptables internationales, adopté le 19 juillet 2002.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Communauté Européenne: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes, qui sont sans impact significatif sur les états financiers de Wendel :

- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » ;
- IFRIC 12 « Concessions de services » ; et
- IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ».

De fait, ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivants, applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2008 n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe:

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement à IAS 23 « Coût d'emprunt » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

- Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation clients » d'application obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2008 » ;
- Amendements d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- Amendements d'IAS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture » ;
- IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux propriétaires » ;

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme n'a pas été appliquée par anticipation par le Groupe. La norme IFRS 8 prévoit que l'information sectorielle soit établie en fonction de l'information revue par les organes de direction du Groupe. Le Groupe a conclu que ses segments opérationnels tels que prévus par IFRS 8 seraient les mêmes que ceux présentés au niveau primaire en application de IAS 14. L'impact de la norme sur les informations sectorielles additionnelles requises est en cours d'analyse. L'implémentation de cette norme en 2009 n'aura d'impact ni sur la situation financière ni sur la performance financière du Groupe.

Le Groupe Wendel travaille actuellement sur les impacts potentiels de l'application des autres textes dans les comptes.

Sur le compte de résultat de l'exercice 2007, des reclassements ont eu lieu afin de présenter les impacts des activités arrêtées ou destinées à être cédées courant 2008, principalement Editis (voir Variations de périmètre).

B - PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Wendel a un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du secteur « énergie » du groupe Oranje-Nassau qui sont sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Wendel a une influence notable sont mises en équivalence.

Le résultat des filiales acquises est consolidé à partir de leur date d'acquisition, celui des filiales cédées l'est jusqu'à leur date de cession.

Comptes retenus pour la consolidation

Les comptes consolidés de Wendel ont été établis en prenant en compte :

- les comptes consolidés de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2008 de Bureau Veritas, Materis (Materis Parent), Deutsch (Deutsch Group), Oranje-Nassau Groep, Stallergenes, Legrand, Stahl et Saint-Gobain ;
- les comptes consolidés d'Editis (Odyssée 1) pour la période de cinq mois allant du 1^{er} janvier au 30 mai 2008, date de cession d'Editis ;
- pour les autres sociétés, leurs comptes individuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2008. Certaines holdings ont un exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet au 30 juin ; des comptes de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre sont préparés pour les besoins de la consolidation.

Les informations financières IFRS de ces filiales et participations ont été préparées conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS.

Cessions d'actifs et apports à l'intérieur du Groupe

Les résultats de cessions ou apports d'actifs entre sociétés consolidées sont éliminés des résultats, et les actifs sont maintenus à leur valeur d'origine (sauf en cas de pertes jugées durables pour lesquelles une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement de Wendel est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes du bilan et aux taux de change moyens de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart résultant de l'application au résultat de ces taux de change est porté dans les réserves consolidées au poste « écarts de conversion ». Les écarts de conversion constatés sur les filiales sont repris en résultat lors de la cession de celles-ci.

Les taux de change retenus dans les comptes consolidés sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyens	
	31 décembre 2008	31 décembre 2007	2008	2007
Euro / Dollar américain	1,3917	1,4721	1,4635	1,3687

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et appréciations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont fondées sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Elles sont faites sur la base de l'expérience passée de la direction du Groupe et de divers autres facteurs jugés raisonnables (éléments de marché, recours éventuel à un expert,...), et sont revues de façon régulière. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale rencontrée fin 2008, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies.

Les estimations et appréciations réalisées pour établir ces états financiers concernent notamment pour les éléments les plus significatifs les écarts d'acquisition, les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les titres mis en équivalence, les provisions, les impôts différés, et les instruments dérivés.

Règles d'évaluation

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées majoré des coûts annexes et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs des sociétés acquises est faite dans les 12 mois suivant l'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont présentés nets, le cas échéant du cumul des dépréciations constatées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque exercice. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), chaque filiale opérationnelle (Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Oranje-Nassau Groep, Stallergenes) correspondant à une Unité Génératrice de Trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation irréversible est comptabilisée à la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Lorsqu'une perte de valeur est identifiée par une filiale opérationnelle sur un écart d'acquisition dégagé à l'intérieur de son périmètre, cette perte est maintenue au niveau de la consolidation de Wendel, ceci même si l'analyse faite par Wendel sur l'écart d'acquisition dégagé sur cette filiale ne fait pas ressortir de perte. Cette position a été retenue pour permettre au groupe Wendel de tenir compte de pertes latentes dès qu'elles apparaissent, car celles-ci seraient constatées inévitablement en cas de cession par les filiales de leurs UGT présentant de telles pertes.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence et ne sont donc pas présentés séparément (IAS 28 §23). En conséquence, ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée écarts d'acquisition compris. Ainsi, pour ce qui concerne les participations mises en équivalence, en cas d'amélioration de leur valeur justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur est reprise, y compris la partie relative aux écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation relatifs aux écarts d'acquisition et aux titres mis en équivalence sont décrits dans les notes 1 « Ecarts d'acquisition » et 5 « Titres mis en équivalence ».

Immobilisations incorporelles

Création éditoriale du groupe Editis

Les coûts de création éditoriale du groupe Editis, cédé en 2008, étaient présentés en immobilisations incorporelles.

Marques du groupe Bureau Veritas, du groupe Deutsch, du groupe Materis et du groupe Editis

La valorisation de ces marques a été faite sur la base de la méthode des royalties (flux de redevances actualisés à un horizon de temps infini, les flux sont calculés à partir d'un taux de redevance théorique appliqué au chiffre d'affaires réalisé sous ces marques). Ces marques ont une durée de vie considérée comme indéfinie car il n'existe pas de limite temporelle prévisible à la génération de flux de trésorerie par ces marques ; elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

En ce qui concerne Bureau Veritas, les marques des filiales de ce groupe sont amorties sur 10 ans ; seules les marques identifiées au niveau du groupe Wendel lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas (Bureau Veritas, BIVAC et BVQI devenue BV Certification) ont une durée de vie considérée indéfinie.

Contrats et relations clientèles du groupe Bureau Veritas, du groupe Materis, du groupe Deutsch et du groupe Editis

Leurs montants correspondent à la marge dégagée par les contrats existants à la date de prise de contrôle ou d'acquisition sur leur durée de vie résiduelle en prenant en compte, le cas échéant, un renouvellement de ces contrats lorsqu'un historique statistique justifie la probabilité de ce renouvellement. Ces contrats et relations clientèles sont donc amortis sur la durée retenue pour le calcul de chaque catégorie de contrats (jusqu'à 30 ans selon les contrats et les filiales) ou sur leur durée d'utilisation.

Autres Immobilisations Incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne et les frais de développement sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les frais de développement de Stallergenes ne sont pas immobilisés car les projets de développement sur lesquels travaille cette filiale ne remplissent pas les critères de la norme IAS 38. En effet, conformément à la pratique de l'industrie pharmaceutique et à la norme IAS 38, les frais de développement engagés avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) ne sont pas immobilisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déterminé lors de l'achat de ces actifs ou lors d'un regroupement d'entreprise.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immeubles de placement, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation. La base amortissable d'une immobilisation corporelle correspond à son coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de celle-ci ; la valeur résiduelle est égale au montant estimé qui sera récupéré à la fin de l'utilisation de l'immobilisation, sous déduction d'éventuels coûts de sortie.

Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions	10 à 50 ans
Installations industrielles	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Les biens, dont le Groupe Wendel a la disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou de location longue durée pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages, sont traités comme s'ils avaient été acquis à crédit et sont amortis linéairement selon les durées décrites ci-dessus.

Les immeubles de placement, essentiellement détenus par Oranje-Nassau, étaient comptabilisés au bilan à la juste valeur, la variation de la juste valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en « Résultat opérationnel ». La juste valeur de ces immeubles était déterminée par la direction d'Oranje-Nassau Groep appuyée par des experts externes. La division Immobilier d'Oranje-Nassau a été cédée en 2007.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques. Les pertes de valeur sont enregistrées à la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Evaluation des actifs pétroliers

Les investissements pétroliers d'Oranje-Nassau sont évalués suivant la méthode dite des "Successful Efforts". Les dépenses d'exploration sont comptabilisées en charges jusqu'à la découverte du gisement exploitable, les dépenses ultérieures étant alors immobilisées. Les amortissements sont calculés par unité de production sur la base des réserves restantes. A chaque arrêté de comptes, la valeur nette des immobilisations doit être inférieure à la valeur actuelle estimée des réserves, déduction faite des dépenses futures de production. Un amortissement supplémentaire est constitué à hauteur de l'excédent éventuellement constaté. Les frais futurs de démantèlement et d'enlèvement des installations d'exploitation et de production d'hydrocarbures donnent lieu à constitution de provisions pour risques et charges pour leur montant actualisé, la contrepartie de ces provisions est un actif immobilisé de même montant. L'amortissement de cet actif est calculé par unité de production sur la base des réserves restantes. En cas de modification de la valeur actualisée des dépenses estimées, la provision et l'actif sont ajustés. L'impact de la diminution de l'actualisation sur la provision est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés non consolidées, les créances d'exploitation, les titres de créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Ces actifs intègrent notamment les placements financiers dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles des équivalents de trésorerie. Ils sont valorisés à la valeur de marché du jour de la clôture, et la variation de valeur est comptabilisée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39.9, le classement d'un actif financier dans cette catégorie ne signifie pas que l'intention du groupe Wendel est de vendre cet actif. En effet cette catégorie d'actifs financiers regroupe les actifs financiers non dérivés qui ont été désignés comme étant disponibles à la vente ou qui n'ont pas été classés dans les autres catégories d'actifs financiers.

Ils sont évalués à la juste valeur et la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres. Si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée durable, une provision pour dépréciation est constatée par le compte de résultat. Cette dépréciation ne peut être reprise par le résultat qu'en cas de cession.

Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés et des dérivés incorporés aux obligations échangeables, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exceptions détaillées ci-après, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur, de flux futurs de trésorerie ou de couverture d'investissement:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change, des taux d'intérêt ou autres cours de référence ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs, il s'agit des couvertures mises en place par Wendel et ses filiales pour se couvrir contre les fluctuations de cours de devises étrangères, de taux d'intérêt, du cours du pétrole et des matières premières, et de couverture sur acquisitions et cessions d'actifs ;

- les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger peuvent être considérées comme instruments de couverture dès lors que les critères respectifs d'IAS 39 sont remplis. Ces couvertures permettent de compenser les fluctuations de valeur liées à la conversion en monnaie de reporting dans les comptes consolidés de la société mère. Les dettes financières libellées dans la devise de fonctionnement de l'investissement couvert peuvent faire l'objet d'une qualification de couverture d'investissement net lorsque la couverture est reconnue comptablement.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ou sont repris dans le coût d'acquisition des actifs dont le risque financier lié au prix d'acquisition a été couvert ;
- pour les couvertures d'investissement net, la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

La valorisation des instruments dérivés est faite sur la base de modèles mathématiques mis en œuvre par Wendel, par des experts externes et/ou par les contreparties.

Obligations échangeables

La composante optionnelle de ces obligations est séparée de la composante dette. La composante optionnelle est valorisée au bilan à la juste valeur comme un instrument dérivé indépendant, et la variation de la juste valeur passe par le compte de résultat. La composante dette est quant à elle comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

La trésorerie est constituée de comptes bancaires.

Conformément à IAS 7 et au communiqué de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006, les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la clôture à leur juste valeur.

Les états financiers 2007 intégraient les comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie (nantis et disponibles) sous un poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » en actifs courants. En 2008, pour le bilan au 31 décembre 2008 et le comparatif au 31 décembre 2007, les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs financiers non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Selon l'échéance estimée de l'obligation, le montant de la provision est actualisé. L'impact de l'actualisation est recalculé à chaque clôture et l'ajustement lié à l'actualisation est comptabilisé dans le compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Provisions pour avantages accordés aux salariés

Régimes à cotisations définies : les cotisations sont comptabilisées en charges opérationnelles.
Régimes à prestations définies : la valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité et les salariés retraités est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme.

La provision correspond à la différence entre l'engagement ainsi calculé et les éventuels actifs confiés en gestion à des sociétés d'assurances dans le but de couvrir ces engagements.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres dès qu'ils sont constatés (IAS 19 § 93A).

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'existence de déficits fiscaux reportables entraîne l'inscription à l'actif du bilan d'impôts différés lorsqu'il est probable de les utiliser par compensation avec des impôts générés par les bénéfices futurs des exercices les plus proches ou lorsqu'il existe des impôts différés passifs d'un montant égal ou supérieur qui sont susceptibles d'être imputés sur ceux-ci. L'application de ce principe a conduit à ne pas activer les déficits fiscaux de Wendel et à activer les déficits fiscaux du groupe Eufor à hauteur des impôts différés passifs.

S'agissant des filiales et des sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes différences temporaires entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable donc il tient compte de l'évolution connue du taux de l'impôt en vigueur à la fin de l'exercice, soit, au titre des sociétés françaises, à 34,43 % pour les bénéfices soumis au régime commun.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est affecté directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Engagement de liquidité sur les titres Bureau Veritas

Wendel s'était engagé à assurer la liquidité des actions émises ou à émettre par Bureau Veritas dans le cadre de plans d'options de souscription accordés à ses salariés. Cet engagement était antérieur à la prise de contrôle de Bureau Veritas (fin 2004).

Cet engagement s'est éteint lors de l'introduction en bourse de Bureau Veritas en 2007 (voir « variations de périmètre »).

La provision antérieurement constatée a été annulée par les capitaux propres lors de la disparition de l'engagement en 2007 (+41,1 M€).

Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du Groupe

Lors d'une acquisition, le pourcentage d'intérêt pris en compte pour la consolidation de la nouvelle filiale correspond au rapport entre l'investissement en capitaux propres de Wendel et l'investissement en capitaux propres total (Wendel + co-investisseurs + équipes de direction).

Les structures de co-investissement des équipes de direction peuvent conduire à une dilution de Wendel dans les filiales concernées (voir la note relative à l' « Association des équipes de direction aux investissements de groupe »). Cette dilution potentielle est variable en fonction du temps et de la performance réalisée, elle n'est pas connue à l'avance, puisqu'elle dépend de la performance finale, et ne peut donc être prise en compte avant le dénouement de l'investissement. L'impact de la dilution est donc pris en compte en même temps que le résultat de cession. En outre la valeur consolidée des filiales concernées dans les comptes de Wendel n'est pas comptabilisée à la valeur de marché et ne tient donc pas compte de cette performance.

Actifs destinés à être cédés et activités en cours de cession

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont classés en tant que tels lorsque leur valeur comptable sera recouverte principalement par une vente plutôt que par leur utilisation, et lorsque leur cession est hautement probable. Les éventuels amortissements sur ces actifs sont arrêtés à partir de la date à laquelle les conditions de classement dans cette catégorie sont remplies, et une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable résiduelle est supérieure à la valeur probable de réalisation.

Une activité est considérée comme en cours de cession lorsqu'elle répond aux critères des actifs destinés à être cédés. Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à la clôture de l'exercice en cours ; et le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (y compris pour les exercices présentés en comparatif). Le résultat des activités abandonnées intègre, le cas échéant, le résultat de cession ou la dépréciation constatée sur cette activité.

Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente des produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

Dans le groupe Bureau Veritas, la majorité des contrats est de courte durée. Au titre de ces contrats, Bureau Veritas comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client. Pour d'autres contrats, Bureau Veritas utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

Traduction des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir ci-avant « Instruments dérivés »), la part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat.

Plan d'options de souscription et plan d'options d'achat

La norme IFRS 2 « Paiements basés sur des actions » conduit le Groupe à comptabiliser une charge de personnel pour le montant de la juste valeur des options de souscription accordées aux salariés à la date de l'octroi. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits. L'attribution d'options de souscription n'ayant pas d'impact pour le Groupe à la date de l'octroi en termes de trésorerie et d'actif net, la contrepartie de la charge est passée en capitaux propres consolidés.

Le modèle de Black & Scholes et le modèle binomial sont utilisés pour déterminer la juste valeur des options accordées. En 2007 et 2008, les plans accordés par Wendel ont été évalués par un expert.

Présentation du bilan

Un actif est classé en actifs courants lorsqu'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- l'actif est essentiellement détenu à des fins de transaction, ou
- le Groupe s'attend à réaliser l'actif dans les 12 mois suivant la date de clôture, ou
- l'actif est de la trésorerie (ou équivalent de trésorerie) dont l'échange ou l'utilisation pour régler un passif ne sont soumis à aucune restriction pendant au moins les douze mois suivants la clôture. Lorsque l'actif est un compte de trésorerie ou équivalent de trésorerie nanti, le montant est classé en actifs non-courants.

Un passif est classé en passifs courants lorsque l'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- le Groupe s'attend à ce que le passif soit réglé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou
- le passif est essentiellement encouru à des fins de transaction, ou
- le passif doit être réglé dans les 12 mois après la date de clôture, ou
- l'entreprise n'a pas de droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum pour la période de douze mois après la date de clôture.

Les autres actifs et passifs sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le « résultat opérationnel » intègre les produits et les charges ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Les « autres produits et charges opérationnels » correspondent aux impacts d'événements limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils peuvent intégrer les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les dépréciations d'immobilisations corporelles ou incorporelles, les charges de restructuration, les dotations aux provisions pour litiges et les résultats de cession des titres consolidés.

Le résultat financier est composé d'une part du « coût de l'endettement financier net » et d'autre part des « autres produits et charges financiers » qui intègrent notamment les résultats de cession ou les dépréciations sur les actifs financiers, les dividendes des participations non consolidées, les variations de juste valeur des « actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat », l'impact de l'actualisation des créances, des dettes ou des provisions et les écarts de change.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé:

- en divisant le bénéfice net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice ; et
- en divisant le bénéfice net, part du Groupe, par le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, ajusté selon la méthode du « rachat d'actions ». Les instruments dilutifs émis par les filiales (options de souscription et bons de souscription d'actions) sont également pris en compte dans la détermination du résultat part du Groupe.

Si le compte de résultat présente séparément le résultat d'activités cédées, le bénéfice par action est calculé d'une part sur le bénéfice hors activités cédées et d'autre part sur le résultat des activités cédées.

C - VARIATIONS DE PERIMETRE

Année 2008

Au niveau de Wendel

Investissement dans Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux)

Lors de l'Assemblée Générale 2008 de Saint-Gobain, deux représentants du groupe Wendel ont été nommés au Conseil d'administration de Saint-Gobain, démontrant ainsi l'influence notable de Wendel sur cette participation.

En 2008, Wendel a augmenté sa participation dans le capital de Saint-Gobain (net d'actions propres) de 17,9% au 31 décembre 2007 à 21,6% au 31 décembre 2008 pour un montant de 740 millions d'euros. Wendel détient 81,541 millions d'actions Saint-Gobain au 31 décembre 2008. Le résultat de la période a été consolidé à un pourcentage d'intérêt moyen de 20,8%, et contribue à hauteur de 201,5 millions d'euros au résultat des « Titres mis en équivalence » avant dépréciation. Ce résultat inclut un impact de -167,8 millions d'euros lié aux écritures d'allocation du prix d'acquisition (voir ci-après), soit une quote-part de résultat de 369,3 millions avant ces écritures. Après acquisition de titres en 2008, dépréciation et résultat de la période, le montant des titres mis en équivalence est de 5,4 milliards d'euros.

L'allocation du prix d'acquisition 2007 et 2008 a été réalisée sur la base d'informations publiques sur Saint-Gobain et sur d'autres sociétés ayant une activité comparable, et sur la base d'études sectorielles. Ces travaux ont été faits avec l'assistance d'un expert indépendant. La réévaluation des actifs et passifs identifiables, en quote-part du groupe Wendel, porte sur :

- les stocks pour 66 millions d'euros net d'impôts différés, repris en résultat au 1^{er} semestre 2008 ;
- le portefeuille de marques pour 805 millions d'euros net d'impôts différés, leur durée de vie est considérée comme indéfinie ;
- le portefeuille de relations clientèles pour 411 millions d'euros net d'impôts différés, cet actif est amorti sur 5 à 9 ans selon les divisions ;
- le portefeuille de technologies pour 167 millions d'euros net d'impôts différés, cet actif est amorti sur 5 ans ;
- la réévaluation de la provision pour litige concurrentiel du pôle vitrage pour 86 millions d'euros (soit 400 millions à 100% au niveau des comptes de Saint-Gobain) suite à la décision de la Commission Européenne de novembre 2008. Ainsi l'impact de l'ajustement de cette provision constaté dans le résultat 2008 de Saint-Gobain n'impacte pas directement le résultat de Wendel mais ajuste l'écart d'acquisition résiduel à la hausse pour ce même montant. Cette position comptable conforme aux normes IFRS n'a pas d'impact sur le résultat net 2008 de Wendel dans la mesure où l'augmentation de l'écart d'acquisition résiduel conduit à une augmentation d'un même montant de la perte pour dépréciation comptabilisée sur les titres Saint-Gobain (voir note sur les « Titres mis en équivalence »).

Conformément aux normes IFRS, cette allocation est définitive au 31 décembre 2008. L'écart d'acquisition résiduel est de 3,2 milliards d'euros en quote-part du groupe Wendel.

Cession d'Editis (édition et diffusion/distribution)

Le 30 mai 2008, Wendel a cédé Editis. La valeur d'entreprise était de 1 026 millions d'euros et le produit net de la cession s'élevait à 500 millions d'euros pour Wendel. Le profit de cession est de 256 millions d'euros :

Produit de cession net des co-investissements* :	500 millions d'euros
Valeur d'Editis dans les comptes : (capital et prêt d'actionnaires)	221 millions d'euros
Résultat net d'Editis sur la période (5 mois) : (après écritures d'allocation d'écarts d'acquisition. Le résultat d'Editis est réalisé en grande partie sur le second semestre de l'exercice du fait de la saisonnalité de son activité.)	-17 millions d'euros
Frais de cession :	-6 millions d'euros
Profit de cession :	256 millions d'euros

Conformément à la norme IFRS 5, tous les éléments du compte de résultat d'Editis pour la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date de cession, sont présentés sur la ligne « Résultat des activités cédées » avec le résultat de cession. Le compte de résultat 2007 a également été présenté avec les éléments du compte de résultat d'Editis classés sur la ligne « Résultat des activités cédées » (voir note 25).

* Les systèmes de co-investissement mis en place dans le cadre de l'investissement dans Editis ont été dénoués lors de la cession : voir la note relative à « l'association des équipes de direction aux investissements du groupe ».

Actions propres

Le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité a augmenté de 42 846 pour atteindre 132 435 actions (prix de revient unitaire : 35,53 €/action).

Il n'y a pas eu de levées d'options d'achat accordées aux salariés. Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, il restait 10 401 actions destinées à couvrir les plans d'options d'achat. Wendel détenait donc 0,3% de son capital.

Variations de périmètre au niveau des filiales et participations

Acquisitions du groupe Bureau Veritas (certification et contrôle qualité)

Les acquisitions de l'exercice 2008 du groupe Bureau Veritas ont représenté un investissement de 319 millions d'euros. Amdel (leader australien des analyses de minéraux en laboratoire) est la principale acquisition de l'exercice. La quasi-totalité des sociétés acquises en 2008 sont détenues à 100%.

Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur ces acquisitions est de 229 millions d'euros.

La contribution des filiales acquises au résultat net est de 10 millions d'euros.

Acquisitions du groupe Materis (chimie de spécialités pour la construction)

Les acquisitions du groupe Materis ont représenté un investissement de 18 millions d'euros en 2008. Ces acquisitions ont quasiment toutes porté sur 100% du capital des filiales acquises. Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur les acquisitions 2008 de filiales consolidées en 2008 est de 11 M€ (en outre, 12 M€ ont été dégagés sur des filiales achetées en 2007 et consolidées en 2008 ; et +4 millions d'euros sont liés à des ajustements de prix d'acquisition).

La contribution au résultat net des filiales acquises n'est pas significative au regard du résultat de Wendel.

A noter que les sociétés acquises en 2008 qui n'ont pas été consolidées au 31 décembre 2008, faute d'information comptable, ne sont pas prises en compte dans le paragraphe précédent. Celles-ci figuraient pour 3 millions d'euros dans les actifs financiers non courants fin 2008.

Acquisitions du groupe Deutsch (connecteurs de haute performance)

Les acquisitions du groupe Deutsch ont représenté un investissement de 54 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de l'acquisition de 60% de Ladd (distributeur américain des produits Deutsch de la division Industrie pour les Etats-Unis). Le montant total des écarts d'acquisition dégagés est de 7 M€

La contribution au résultat net des filiales acquises est de 17 millions d'euros sur le résultat du groupe Wendel (y compris les minoritaires).

Acquisitions du groupe Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux) - Mis en équivalence

Saint-Gobain a procédé, le 13 mars 2008, à l'acquisition effective du groupe Maxit auprès d'HeidelbergCement pour un montant de 2 087 millions d'euros dont 559 millions d'euros d'endettement net acquis. Maxit a été consolidé par intégration globale à compter du 1er mars 2008 par Saint-Gobain et fait partie de l'activité Mortiers Industriels. La contribution au chiffre d'affaires consolidé de cette participation est de 1 019 millions d'euros.

Au 1er semestre 2008, Saint-Gobain a fait l'acquisition de la société de négoce de matériaux danois Dalhoff Larsen & Horneman A/S (DLH) et de la société de négoce de matériaux estonienne Famar Desi. Saint-Gobain a également fait l'acquisition du groupe britannique de distribution de matériaux Gibbs & Dandy au terme d'une offre publique d'achat (OPA) clôturée le 1er juillet 2008.

Acquisitions du groupe Legrand (équipements électriques) - Mis en équivalence

Les principales acquisitions de l'exercice 2008 sont PW Industries (spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaires et industriels), Estap (leader des armoires et coffrets Voix Données Images en Turquie), HDL (n°1 des portiers audio et vidéo au Brésil) et Electrak (un des leaders britanniques du cheminement de câbles par le sol destiné au secteur tertiaire).

Les entités consolidées pour la première fois en 2008 ont contribué au chiffre d'affaires de cette participation pour 136 millions d'euros. Après prise en compte des effets liés à leur intégration, le résultat opérationnel de ces mêmes entités est un profit de 5 millions d'euros dans les comptes de cette participation.

Année 2007

Au niveau de Wendel

Introduction en bourse de Bureau Veritas

En octobre 2007, Bureau Veritas a été introduite en bourse (37,75€action). A l'occasion de cette opération, le pourcentage d'intérêt de Wendel était passé de 98 % (après annulation de l'impact lié à l'engagement de liquidité) à 63%.

Après les frais d'introduction en bourse (nets d'impôt), le résultat lié à cette opération se montait à +744,4 M€ pour un produit encaissé de 1 208 M€(avant frais).

Investissement dans Saint-Gobain (production, transformation et distribution de matériaux)

Au 31 décembre 2007, Wendel détenait 66,8 millions d'actions Saint-Gobain soit 17,9% du capital et 17,0% des droits de vote. Conformément à IAS 28, ces actions Saint-Gobain ont été comptabilisées en "Titres mis en équivalence" au 31 décembre 2007 pour leur coût d'acquisition. La position de premier actionnaire de Wendel depuis l'automne 2007 et son niveau de participation dans le capital de ce groupe fin 2007 démontraient l'influence notable nécessaire à l'application de cette méthode de comptabilisation (IAS 28 §2 et §6), notamment parce que ce niveau de participation donnait déjà à Wendel la capacité d'obtenir une représentation au conseil d'administration (IAS 28 §7).

Aucun résultat n'a été pris en compte pour la période entre la date à laquelle Wendel a eu l'influence notable (franchissement de seuil : 10% fin octobre 2007 et 15% mi-novembre 2007) et le 31 décembre 2007 (2 mois environ). La non prise en compte des résultats de Saint-Gobain pour cette période (après déduction des effets négatifs liés à l'allocation comptable du coût d'acquisition) n'avait pas d'impact significatif sur le résultat 2007 de Wendel.

Cession de la participation dans Neuf Cegetel

En septembre 2007 Wendel a cédé la totalité de sa participation dans Neuf Cegetel, soit 2,4% du capital, pour un total de 148 M€ Ces titres étaient classés dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente ». Le résultat dégagé était de +81,6 M€ (dont +72,1 M€ de variation de valeur comptabilisée en capitaux propres sur les exercices précédents).

Actions propres

Les mouvements de l'exercice 2007 étaient les suivants :

- 5 257 773 titres ont été annulés par le Directoire du 29 Mai 2007;
- le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité avait augmenté de 58 589 pour atteindre 89 589 actions (prix de revient unitaire : 102,13 €/action) ;
- 16 388 actions ont été cédées dans le cadre de levées d'options d'achat accordées aux salariés pour 0,6 M€; au 31 décembre 2007, il restait 10 401 actions destinées à couvrir les plans d'options d'achat.

Ainsi au 31 décembre 2007, Wendel détenait 99 990 actions, soit 0,2% du capital.

Variations de périmètre au niveau des filiales et participations

Acquisitions du groupe Bureau Veritas (certification et contrôle qualité)

Les acquisitions de l'exercice 2007 du groupe Bureau Veritas avaient représenté un investissement de 238 millions d'euros (y compris les frais d'acquisition et y compris 28 M€ déjà décaissés sur les exercices précédents).

Les principales acquisitions étaient ECA (Espagne) dont une partie du capital était déjà détenue à l'ouverture et dont les titres étaient alors classés en « Actifs disponibles à la vente », CCI (Australie) et AQR (Amérique du Nord). Toutes les sociétés acquises en 2007 étaient détenues à 100% à la clôture.

Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur ces acquisitions était de 161 M€

La contribution des filiales acquises au résultat net était de 2,3 M€

Acquisitions du groupe Editis (édition)

Les acquisitions du groupe Editis sur 2007 étaient De Boeck, Gründ et Paraschool. Ces acquisitions avaient toutes porté sur 100% du capital. L'investissement de la période se montait à 72 M€

Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur ces acquisitions était de 60 M€

La contribution au résultat net des filiales acquises n'était pas significative.

Acquisitions du groupe Materis (chimie de spécialités pour la construction)

Les acquisitions du groupe Materis ont représenté un investissement de 44,3 millions d'euros. Ces acquisitions avaient quasiment toutes porté sur 100% du capital. Le montant total des écarts d'acquisition dégagés sur les acquisitions 2007 de filiales consolidées en 2007 était de 42 M€ (en outre, 14 M€ ont été dégagés sur des filiales achetées en 2006 et consolidées en 2007).

La contribution au résultat net des filiales acquises n'était pas significative.

A noter que les sociétés acquises en 2007 qui n'étaient pas consolidées au 31 décembre 2007 faute d'information comptable, n'étaient pas prises en compte dans le paragraphe précédent. Elles figuraient pour un montant de 19 millions d'euros en Actifs Financiers non courants fin 2007.

Cession de la division Immobilier d'Oranje-Nassau

La division Immobilier d'Oranje-Nassau, dont les actifs étaient classés en « Immeubles de placements », a été cédée en 2007. Le résultat dégagé par la cession était de +51,6 M€ et était classé en « Résultat des activités cédées » avec le résultat de la période.

Acquisitions du groupe Legrand (équipements électriques) – Mis en équivalence

Les principales évolutions du périmètre entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007 concernaient l'intégration d'Alpes Technologies, TCL Wuxi, Macse, Kontaktor, UStec et HPM Industries. L'investissement total (net de la trésorerie des sociétés acquises) se montait à 265 M€

D - PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe Wendel sont :

- Legrand qui est mise en équivalence,
- Saint-Gobain qui est mise en équivalence depuis la prise de participation fin 2007,
- Stahl qui est mise en équivalence depuis son acquisition fin juin 2006,
- les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, et
- SLPS qui est la structure de contrôle de Wendel.

Legrand

Le groupe Wendel a reçu en 2008 un dividende de Legrand de 56,4 M€

Saint-Gobain

Le groupe Wendel a reçu en 2008 un dividende de Saint-Gobain de 164,9 M€ Le groupe Saint-Gobain a des relations commerciales avec certaines filiales intégrées globalement du groupe Wendel, essentiellement avec Materis. Elles sont réalisées à la valeur de marché et n'ont pas été affectées par la prise de participation de Wendel dans le capital de Saint-Gobain.

Stahl

L'investissement dans Stahl a été effectué en partie sous forme d'un prêt d'actionnaire. Il se monte à 66,2 M€ à la clôture 2008 (hors retraitement comptable IFRS et avant dépréciation).

Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire détiennent 4,9% du capital de Wendel au 31 décembre 2008.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Wendel s'élève à 4,8 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2008, le nombre de stock-options accordées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, et non exercées est de 1 110 190. Du fait des conditions du plan de stock-options, seules 118 000 stock-options sont potentiellement acquises sous réserve de conditions de performance. La charge comptable de stock-options (IFRS 2) les concernant est de 1,9 M€ en 2008.

Enfin, certains mandataires sociaux sont actionnaires des sociétés de co-investissement décrites au paragraphe « Association des équipes de direction aux investissements du Groupe » ci-après, notamment le co-investissement relatif à Editis qui a été débouclé en 2008 lors de la cession.

SLPS

L'actionnariat de SLPS est composé d'environ 950 personnes physiques (famille Wendel). Elle détient environ 34% du capital de Wendel.

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers significatifs entre les sociétés SLPS d'une part et Wendel d'autre part, que ceux liés à la détention des titres (dividendes).

Il existe un protocole d'accord sur l'utilisation du nom « Wendel » et une convention de licence de marque (licence exclusive d'exploitation de la marque « Wendel Investissement ») ainsi qu'une convention d'assistance administrative assurée par Wendel en faveur de SLPS.

E - ASSOCIATION DES EQUIPES DE DIRECTION AUX INVESTISSEMENTS DU GROUPE

1. Association des équipes de direction des filiales à la performance des entités

Les filiales et participations du groupe ont mis en place différents systèmes d'association des équipes de management à la performance de la société. Pour les filiales et participations cotées (Bureau Veritas, Legrand, Stallergenes, Saint Gobain), ces systèmes consistent en des plans d'attribution d'options de souscription et d'achat (il convient de se référer aux documents de référence de chacune des entités pour la description de ces plans).

Par ailleurs, pour les filiales non cotées la politique d'association repose sur :

- un système de co-investissement pour les cadres dirigeants qui sont invités à investir individuellement, au travers de sociétés dédiées, en engageant leur patrimoine pour des sommes d'un montant significatif, aux côtés de Wendel ;
- un système de stock-options pour les autres cadres.

L'investissement réalisé par les principaux dirigeants n'est générateur de gains qu'à partir d'un certain seuil de rentabilité de l'investissement pour Wendel (7 % à 15 %).

Ces investissements présentent un risque pour les cadres-dirigeants dans la mesure où en dessous de ce seuil, les sommes investies par eux peuvent être intégralement perdues. En contrepartie de ce niveau de risque élevé, les cadres dirigeants bénéficient d'un partage de la surperformance dans des proportions variables lorsque ce seuil est franchi.

Au 31 décembre 2008, de tels systèmes étaient en place chez Materis, Deutsch et Stahl. Leur dénouement intervient en général au moment d'une cession, même partielle.

2. Association des équipes de Wendel à la performance du Groupe

Dans le cadre de ses derniers investissements, Wendel avait souhaité que les membres de son équipe soient directement et personnellement associés à ses investissements en partageant les risques et les bénéfices conformément à sa stratégie d'entrepreneur-investisseur.

Ainsi, la Société, après autorisation du Conseil de surveillance sur avis du Comité de Gouvernance avait défini les principes du co-investissement de l'équipe de Direction comme suit :

- un investissement significatif des intéressés aux côtés de la Société, pour un montant maximum de 0,5 % de l'investissement initial de Wendel ; étant précisé que les intéressés sont seuls responsables du financement de leur co-investissement, et ;
- les co-investissements donnent droit à 10 % de la plus-value totale à condition que Wendel ait obtenu au préalable un rendement annuel de 7 % (condition appréciée sur les investissements à leur valeur et aux dates d'origine) et une plus-value totale de 40 % sur son investissement (condition s'appliquant à l'issue d'une période de deux ans et demi, à compter de l'investissement) ; si l'un de ces seuils n'est pas franchi, les montants investis par les dirigeants sont perdus par eux ;
- les droits liés au co-investissement seront progressivement acquis sur une période de 5 ans par tranche de 20% par an (20% à la date d'investissement puis 20% à chaque date anniversaire) ; toutefois, en cas de départ, Wendel dispose d'une option d'achat sur les droits non encore définitivement acquis ;
- la plus-value sera dégagée lors de la cession, et à dire d'expert, au bout de 10 ans s'il n'y a pas eu de cession.

Considérant que certains mandataires sociaux étaient concernés, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance, ces principes de co-investissement ont été approuvés dans le cadre de la procédure des conventions réglementées par le Conseil de surveillance dans ses séances du décembre 2006, 26 avril 2007 et 18 juillet 2007 sur avis du Comité de Gouvernance, et ont été mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatives à l'exercice précédent; ils ont été approuvés par les Assemblées générales du 4 juin 2007 et 9 juin 2008.

Au 31 décembre 2008, en application de ces principes et selon les modalités décrits ci-dessus, après accord du Conseil de surveillance sur avis du Comité de Gouvernance, l'équipe de Direction et les membres du Directoire ont co-investi aux cotés de Wendel dans Winvest International (Société d'Investissement à Capital à Risque, filiale de Wendel portant les investissements dans Materis, Deutsch, Stahl et AVR) en plusieurs tranches pour un montant global de 3,9 M€ et dans la Compagnie de Saint-Gobain en plusieurs tranches pour un montant global de 7,2 M€. Il n'existe aucun mécanisme équivalent concernant les investissements dans Stallergenes, Bureau Veritas et Legrand.

3 - Incidence de ces mécanismes de co-investissement pour Wendel

Les dispositifs mis en place pour les investissements effectués, en supposant réalisés les business plans envisagés par Wendel au moment des acquisitions, pourraient avoir un effet dilutif de 10 à 15% sur le pourcentage de participation de Wendel dans ces sociétés. A court terme, la crise économique et financière actuelle rend les perspectives de dilution plus faible. Au cours de l'exercice 2008, suite la cession d'Editis à Planeta, 10% du prix de cession ont été affectés au dénouement des systèmes de coinvestissements et de stock-options mis en place dans le cadre d'Editis, dont près de la moitié concerne les équipes de direction du groupe Editis.

F - GESTION DES RISQUES

Gestion du risque action

Les actifs du Groupe sont principalement des participations dans lesquelles Wendel est actionnaire principal ou de contrôle. Ces sociétés ont des fondamentaux solides et des potentiels de croissance rentable à moyen et long terme. Ces actifs sont cotés (Saint-Gobain, Bureau Veritas, Legrand et Stallergenes) ou non cotés (Materis, Deutsch, Oranje-Nassau et Stahl). Le Groupe détient également, pour des montants peu significatifs, des placements qui sont des participations minoritaires.

La gestion active de ces actifs s'appuie sur le suivi régulier des performances de chaque société. La progression de l'Actif Net Réévalué de Wendel dépend de la capacité de ses équipes à sélectionner, acheter, développer puis revendre des sociétés capables de s'affirmer comme leader de leur secteur. Les performances opérationnelles et financières de ces sociétés sont suivies et analysées avec le management, lors de réunions, au minimum, mensuelles. À ces entretiens approfondis s'ajoute, à intervalles réguliers, une analyse prospective rendue possible par une véritable expertise sectorielle résultant d'un partage des connaissances avec le management de la société concernée. Cet examen régulier permet d'analyser et d'anticiper au mieux l'évolution de chaque participation et de prendre les décisions appropriées.

Cette approche spécifique par société se complète au niveau de Wendel d'une analyse globale de la répartition des filiales et des participations entre les différents secteurs de l'économie, afin de tirer parti d'une bonne diversification des actifs tant sur le plan sectoriel que du point de vue de leur positionnement concurrentiel et de leur résistance à la conjoncture.

Néanmoins, il existe un risque que les réalisations économiques de la filiale ou de la participation ne soient pas en ligne avec les attentes de Wendel. Ce risque est important durant la période actuelle caractérisée par une forte volatilité des marchés financiers et par une crise économique mondiale qui génèrent une forte incertitude sur l'évolution de l'activité économique.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture de son portefeuille d'actifs, Wendel peut mettre en place des instruments dérivés sur action ou sur indice. A ce titre, Wendel a mis en place des protections sur près de 40% de son investissement dans Saint-Gobain, ces protections permettant notamment de ne pas avoir d'appel en garantie sur une partie du financement de l'investissement dans Saint-Gobain (voir les notes « Gestion du risque de liquidité » et « Instruments dérivés »). De même, Wendel a acheté des protections contre la baisse des marchés financiers pour un notionnel de 300 M€ (voir note « Instruments dérivés »). Wendel peut également avoir recours à des instruments dérivés en vue d'organiser la cession d'un de ses actifs, en vue d'une acquisition, ou en vue d'obtenir une exposition économique particulière.

Le risque lié aux marchés des actions concerne :

- Les dérivés sur titres cotés et indices qui sont comptabilisés à la valeur de marché au bilan, l'impact d'une variation de leur valeur étant comptabilisé en résultat : à titre indicatif, à la date de clôture, une variation de +/-5% des cours de référence de ces instruments financiers conduirait à un impact d'environ +/- 35 à 40 M€ dans le compte de résultat ;
- Les titres consolidés et mis en équivalence dont la « valeur recouvrable » retenue pour les tests de dépréciation est déterminée sur la base de paramètres de marché, notamment, selon le cas, la détermination du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » ou le cours de bourse utilisé pour le calcul de la « juste valeur » (voir les notes sur les « écarts d'acquisition » et les « titres mis en équivalence ») ;
- L'évolution des appels en garantie décrits dans la note sur la gestion du risque de liquidité relative au financement du groupe Eufor.

Gestion du risque de crédit

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit clients, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

Les instruments dérivés sont conclus avec des établissements financiers de premier rang et la trésorerie est placée à court terme auprès de banques de premier rang.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le détail des dettes par filiale et des taux d'intérêt qui leur sont applicables est décrit en Note 12, le détail de la trésorerie est décrit en Note 9 et le détail des couvertures de taux d'intérêt est décrit en Note 4.

En 2007, l'exposition du groupe Wendel aux taux d'intérêt était très limitée dans la mesure où plus de 90% de l'exposition nette était à taux fixe ou capé :

<i>en milliards d'euros</i>	Taux fixe	Taux capé	Taux variable
Dettes brutes	2,8		8,2
Trésorerie et actifs financiers de placement			-2,9
Impacts des instruments dérivés	4,2	1,7	-4,5
Exposition aux taux d'intérêt	7,0	1,7	0,8
	73%	18%	9%

En 2008, l'exposition du groupe Wendel aux taux d'intérêt reste très limitée dans la mesure où l'essentiel de l'exposition nette est à taux fixe ou capé :

<i>en milliards d'euros</i>	Taux Fixe	Taux capé	Taux variable
Dettes brutes	3,1		8,8
Trésorerie et actifs financiers de placement			-2,7
Impacts des instruments dérivés	3,6	1,5	-5,1
Exposition aux taux d'intérêt	6,7	1,5	1,0
	73%	17%	10%

Une variation de +/-100 points de base des taux d'intérêt sur lesquels est indexée l'exposition aux taux d'intérêt du Groupe consolidé aurait un impact de l'ordre de -15/+13 M€ sur le résultat financier avant impôt ; à fin 2007 les impacts étaient de l'ordre de -11/+15 M€ (hypothèses : exposition à la clôture, taux d'intérêt relevés à la clôture, impact sur l'année suivante en tenant compte des échéances des instruments dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt).

Chaque filiale gère son exposition au risque de taux d'intérêt en tenant compte des contraintes imposées par ses contrats de financement (notamment dans le cadre des financements de type LBO sans recours sur Wendel), néanmoins la position globale du Groupe est suivie au niveau de Wendel qui peut mettre en place des instruments dérivés à son niveau pour gérer le risque de taux d'intérêt global du Groupe.

Gestion du risque de liquidité

Les échéances des dettes financières du Groupe et les lignes de crédits non utilisées sont décrites à la Note 12.

Wendel

L'endettement brut avec recours sur Wendel est constitué des obligations de Wendel dont l'échéancier est décrit à la note 12. Le montant total de ces obligations est de 2 779 millions d'euros, dont 279 millions sont remboursables en juin 2009, les autres échéances s'étalant entre 2011 et 2017. Conformément à la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel, la maturité moyenne de cette dette (hors échéance 2009) est de 6 ans.

La trésorerie de Wendel et de ses holdings, hors groupe Eufor, à fin 2008 est de 902 millions ; elle est libre de tout nantissement. La trésorerie du groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain) se monte à 1 409 millions, dont 1 400 sont donnés en garantie au titre des financements de l'investissement dans Saint-Gobain (voir ci-dessous).

Même en cas de forte baisse des marchés financiers, la trésorerie disponible de Wendel permettrait de faire face aux échéances financières de l'exercice 2009 et aux appels en garantie complémentaires des financements Eufor.

Obligations émises par Wendel

A l'exception de l'obligation échangeable Capgemini, les emprunts obligataires ont une clause de changement de contrôle qui permet, sous certaines conditions, aux créanciers obligataires d'obtenir le remboursement ou le rachat de leurs titres en cas de changement de contrôle de l'émetteur, conformément à une pratique maintenant établie sur les marchés obligataires. La notion de changement de contrôle s'entend comme la détention par une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, autres que les actionnaires actuels de l'émetteur hors flottant, de 50% du capital et des droits de vote de l'émetteur, à condition que ce changement de contrôle entraîne une baisse de la notation de l'émetteur.

Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers.

Crédit syndiqué de Wendel (non utilisé au 31 décembre 2008)

Le crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette.

La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition.

Les dettes nettes des Groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Legrand, Stallergenes, Stahl et Oranje-Nassau, ainsi que la dette nette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain, sans recours sur Wendel, sont déduites de la valeur brute réévaluée des actifs.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;

- le rapport entre :

- (i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantis de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières,

et

- (ii) la somme de 75% de valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50% de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés),

ne doit pas excéder 1.

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré ; au 31 décembre 2008, le crédit n'étant pas tiré, le test n'a pas été effectué. Les covenants sont sensibles à l'évolution des marchés actions et dans la situation de marchés très dégradés constatée à la date d'arrêté de comptes, le crédit syndiqué n'aurait pas été tirable.

A la clôture 2008 et à la date d'arrêté des comptes, le niveau de trésorerie disponible permet à Wendel de ne pas avoir recours à ce crédit à court terme.

La documentation du crédit syndiqué intègre une clause de changement de contrôle similaire à celle des obligations.

Financement de l'investissement dans Saint-Gobain (groupe Eufor)

Au 31 décembre 2008, l'endettement brut d'Eufor se monte à 5 452 millions d'euros et la trésorerie donnée en garantie pour ces financements est de 1 400 millions d'euros, soit une dette nette de 4 052 millions. La dette nette susceptible de faire l'objet d'appels en garantie est de 2 011 millions d'euros. La dette nette qui ne fait pas l'objet d'appel en garantie est de 2 041 millions d'euros.

Ces financements sont sans recours sur Wendel à l'exception d'une garantie à première demande de 239 millions d'euros accordée par Wendel.

- 3 357 millions d'euros d'endettement brut sont susceptibles de faire l'objet d'appels en garantie sous forme de trésorerie et/ou de titres cotés (Bureau Veritas et Legrand). La valeur des garanties accordées par Wendel (titres Saint-Gobain financés, titres cotés et trésorerie) doit rester au niveau exigé par les contrats bancaires (exigence basée sur le montant de la dette). En cas de baisse de cette valeur un appel en garantie est fait par la banque et en cas de hausse de cette valeur une partie des garanties est libérée. Au 31 décembre 2008, les garanties accordées étaient composées des titres Saint-Gobain financés, de 509 millions d'euros de trésorerie au titre des garanties initiales, de 837 millions d'euros de trésorerie au titre des appels en garantie et 1 450 millions d'euros de titres cotés (Bureau Veritas et Legrand à la valeur de marché) au titre des appels en garantie.

L'exposition économique théorique résiduelle à la baisse du cours de Saint-Gobain en cas de chute brutale du cours de bourse à zéro, toute chose étant égale par ailleurs, est donc de 561 millions au 31 décembre 2008 ; elle correspond au montant de la dette brute avec appels de garantie, diminué des garanties accordées (trésorerie et titres cotés retenus pour leur valeur de marché), les titres Saint-Gobain nantis étant considérés comme ayant une valeur nulle.

La trésorerie libre de Wendel et Eufor (911 millions d'euros) et les titres cotés libres de tout nantissement (1 816 millions d'euros : titres Bureau Veritas, Legrand et Stallergenes libres) permettent de faire face à de fortes dégradations des marchés financiers.

- 2 095 millions d'euros d'endettement brut qui ont en nantissement les titres financés et les protections contre la baisse du cours du titre Saint-Gobain (voir note 4 sur les instruments financiers). La somme de la valeur de ces protections et de la valeur des titres financés étant toujours supérieure au montant de la dette brute quelque soit l'évolution du cours, ce financement ne fait pas l'objet d'appel en garantie, à l'exception d'une garantie initiale de 54 millions d'euros donnée sous forme de trésorerie.

Crédit syndiqué de Bureau Veritas

Les dettes bancaires de Bureau Veritas prévoient le respect des ratios suivants :

- le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation sur les 12 derniers mois) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 5,5. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre la dette nette consolidée de Bureau Veritas et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 3. Le contrat USPP prévoit un ratio inférieur à 3,25.

Ces ratios sont testés semestriellement. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

La documentation bancaire relative à la dette de Bureau Veritas prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit «corporate». Certaines opérations telles que fusions, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Dettes bancaires de Materis

Ces dettes bancaires de Materis prévoient le respect des ratios suivants :

- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) de Materis et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 6,80 au 31 décembre 2008 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 3,5 au 31 décembre 2016) ;
- le rapport entre le cash flow après Capex et dividendes et le montant du service de la dette (intérêts de la dette augmentés des échéances de remboursement) doit être supérieur à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) et le montant des intérêts financiers cash nets doit être supérieur à 2,05 au 31 décembre 2008 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 3,2 au 31 décembre 2015). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- les dépenses de Capex ne doivent pas excéder 93,3 millions d'euros pour 2008 (ce montant est fixé à 4,5% du chiffre d'affaires - ajusté des reports de Capex éventuels - jusqu'en 2016).

Ces ratios sont testés trimestriellement. Au 31 décembre 2008, ces covenants sont respectés. Compte tenu de l'environnement économique difficile et de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité, Materis est entré en discussion avec le syndicat bancaire en vue d'obtenir une plus grande flexibilité sur les covenants.

La documentation relative aux dettes de Materis prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit LBO. Certaines opérations telles que fusions, sorties d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Dettes bancaires de Deutsch

Ces dettes bancaires de Deutsch prévoient le respect des ratios suivants :

- le rapport entre la dette nette consolidée (hors prêt d'actionnaires) de Deutsch et le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 6,50 au 31 décembre 2008 (ce ratio maximum diminue jusqu'à 3,5 au 30 juin 2013);
- le rapport entre le cash flow après Capex et dividendes et le montant du service de la dette (intérêts de la dette augmentés des échéances de remboursement) doit être supérieur à 1. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- le rapport entre le LTM EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 1,80 au 31 décembre 2008 (ce ratio minimum augmente jusqu'à 3 au 30 septembre 2013). Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ;
- les dépenses de Capex ne doivent pas excéder 41,5 millions de dollars américains pour 2008.

Ces ratios sont testés trimestriellement. Au 31 décembre 2008, ces covenants sont respectés. Compte tenu de l'environnement économique difficile et de l'incertitude relative à l'évolution l'activité, Deutsch a entrepris des travaux d'études afin de permettre, avant tout, le respect des covenants face à la dégradation de l'activité économique et de préparer les conséquences que pourrait avoir une éventuelle augmentation forte et rapide du risque de non respect d'un de ces covenants. La documentation relative aux dettes de Deutsch prévoit les restrictions habituelles pour ce type de crédit LBO. Certaines opérations telles que fusions, sorties d'intégration fiscale, cessions d'actifs, garanties accordées, acquisitions, endettement supplémentaire, paiement de dividendes, rachat d'actions, changement d'actionnaires, sont interdites, limitées ou nécessitent l'accord préalable des banques prêteuses.

Cette dette est sans recours sur Wendel.

Gestion du risque de change

Les sociétés contrôlées par Wendel exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leur résultat dans des monnaies autres que l'euro. L'essentiel du risque de change est concentré chez Oranje-Nassau au niveau de son activité pétrolière, chez Bureau Veritas, chez Deutsch et dans une moindre mesure chez Materis.

Oranje-Nassau

Dans le cadre de son activité pétrolière, Oranje-Nassau réalise une grande partie de son résultat en dollars américains. Environ 80% des ventes de pétrole et de gaz sont réalisées en dollars américains, soit environ 300 M€ pour l'exercice 2008. Les coûts d'exploitation libellés en dollars américains sont considérés comme non significatifs. Ainsi, une variation de +/-5 % de la valeur du dollar américain conduirait à une variation d'environ +/-15 M€ du résultat opérationnel. L'impact d'une variation de +/-5% du dollar américain sur les instruments financiers libellés en dollar américain aurait un impact non significatif sur le résultat avant impôt (environ +/-1 M€ en 2008 et inférieur à -/+3 M€ en 2007) et sur la situation nette (environ -/+2 M€ en 2008 et -/+1 M€ en 2007).

Bureau Veritas

En raison du caractère international de ses activités, Bureau Veritas est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

En 2008, près de la moitié du chiffre d'affaires de Bureau Veritas était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 16% en dollars américains, 5% en livre sterling, 6% en dollars de Hong Kong et 6% en dollars australiens. Prises individuellement, les autres devises ne représentaient pas plus de 3% du chiffre d'affaires de Bureau Veritas. Cette évolution est notamment liée au fort développement des activités en dehors de la zone euro et notamment en dollar américain aux États-Unis ou à des devises qui lui sont liées. De manière générale cependant, des couvertures naturelles sont en place du fait de la correspondance des coûts et des produits dans la plupart des pays où Bureau Veritas opère car les prestations de service sont fournies localement. En conséquence, Bureau Veritas est faiblement exposé au risque de change lié à des transactions dans des devises différentes.

Ainsi, une variation de +/-5% du dollar américain contre l'euro aurait eu un impact de +/-0,9% sur le résultat d'exploitation 2008 de Bureau Veritas ; et une variation de +/-5% du dollar de Hong-Kong contre l'euro aurait eu un impact de +/-0,5% sur le résultat d'exploitation 2008 de Bureau Veritas; soit un impact total de +/-5 M€ sur le résultat opérationnel.

En outre, le financement de ce groupe est multidevises et permet d'emprunter dans les devises locales. Bureau Veritas, s'il le juge nécessaire, pourrait ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

L'emprunt USPP (voir la note sur les « Dettes financières ») a été mis en place en juillet 2008 dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité qui l'a souscrit, soit le dollar américain et la livre sterling. Afin de se prémunir du risque de change au compte de résultat et de convertir la dette de façon synthétique en euros, l'emprunt USPP a fait l'objet d'une couverture de change de type « cross-currency swap » (voir la note sur les « Instruments dérivés »).

Enfin, l'impact sur le résultat avant impôt d'une variation de +/-5% du dollar américain sur les actifs et passifs financiers libellés en dollar américain et détenus par des entités ayant une monnaie de fonctionnement différente du dollar américain est inférieure à +/-2 M€

Deutsch

Le groupe Deutsch est majoritairement implanté aux États-Unis, ainsi sa monnaie de fonctionnement est le dollar américain et environ 60% de l'activité est réalisée dans cette monnaie. L'impact d'une variation de +/-5% de la valeur du dollar américain par rapport à l'euro aurait eu une incidence inférieure à +/-1 M€ sur le résultat opérationnel courant 2008 exprimé en dollars américains (hors écritures liées à l'allocation des écarts d'acquisition et frais liés à la mise en place de la nouvelle organisation du groupe) et une incidence proche de +/-3,5 M€ sur la même ligne de résultat dans les comptes de Wendel exprimés en euros. Les monnaies de référence de la dette financière de Deutsch sont réparties dans des proportions proches de celles de l'activité opérationnelle.

Par ailleurs, Deutsch a une dette financière de l'ordre de 100 M€ qui est libellée en dollar américain et qui est portée par une société dont la monnaie de fonctionnement est l'euro. Ainsi, en cas de variation de la valeur du dollar face à l'euro de +/-5%, un impact de change d'environ +/- 5 M€ serait constaté en résultat financier.

Materis

L'impact du dollar américain sur le résultat opérationnel de Materis est limité, il est lié à la présence du groupe Materis aux États-Unis et aux achats de certaines matières premières. Pour 2008, une variation de +/-5% de la valeur du dollar américain aurait eu une incidence non significative sur le résultat opérationnel courant.

Gestion du risque lié au cours du pétrole - division énergie d'Oranje-Nassau

Pour gérer le risque lié à l'évolution du cours du pétrole sur les ventes de la division Energie du groupe Oranje-Nassau, celle-ci met en place des couvertures via des instruments dérivés. La taille de ces couvertures ne peut excéder le volume des ventes attendu. Ces instruments dérivés sont qualifiés comptablement d'instruments de couverture. Leur variation de valeur est donc comptabilisée en capitaux propres. Une hausse/baisse des cours du pétrole conduirait à une diminution/augmentation de la valeur de ces instruments et aurait donc un impact négatif/positif sur les capitaux propres.

G - NOTES SUR LE BILAN

Note 1. Ecart d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Ecart d'acquisition bruts		
Bureau Veritas	574,3	574,3
Deutsch	366,0	359,6
Editis	-	639,1
Materis	899,5	899,5
Oranje-Nassau Groep	41,5	41,5
Stallergenes	0,9	0,9
Filiales de Bureau Veritas	784,9	583,5
Filiales de Deutsch	7,5	-
Filiales de Materis	127,4	99,4
Filiales de Stallergenes	28,2	28,2
Total	2 830,3	3 226,1

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Dépréciations		
Deutsch	47,9	-
Materis	159,5	-
Filiales de Bureau Veritas	15,2	14,1
Filiales de Editis	-	0,7
Total	222,6	14,8

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Ecart d'acquisition nets		
Bureau Veritas	574,3	574,3
Deutsch	318,0	359,6
Editis	-	638,4
Materis	740,0	899,5
Oranje-Nassau Groep	41,5	41,5
Stallergenes	0,9	0,9
Filiales de Bureau Veritas	769,7	569,4
Filiales de Deutsch	7,5	-
Filiales de Materis	127,4	99,4
Filiales de Stallergenes	28,2	28,2
Total	2 607,6	3 211,3

Variation de la valeur nette des écarts d'acquisition :

En millions d'euros	2008	2007
Montant net en début d'exercice	3 211,3	3 356,5
Regroupements d'entreprises (1)	263,5	277,1
Introduction en bourse Bureau Veritas	-	-321,6
Cession d'Editis	-638,4	-
Conséquences des variations des écarts de conversion et autres	-22,6	-100,4
Dépréciations de l'exercice (2)	-206,1	-0,3
Montant net en fin d'exercice	2 607,6	3 211,3

(1) Les regroupements d'entreprises concernent essentiellement, en 2008 les acquisitions réalisées par Bureau Veritas pour 229,5 millions d'euros, Materis pour 26,9 millions d'euros. En 2007, ils concernent les acquisitions réalisées par Bureau Veritas pour 161,0 millions d'euros, Editis pour 59,7 millions d'euros, Materis pour 56,4 millions d'euros.

(2) Les dépréciations incluent une dépréciation chez Materis et Deutsch pour respectivement -159,5 et -45,6 millions d'euros.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests décrits ci-dessous sont fondés sur l'appréciation de Wendel et de ses filiales des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin 2008. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que la valeur d'utilité considérée soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2008.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Materis

Dans un contexte de ralentissement des marchés de la construction, un test de dépréciation a été réalisé par Materis sur ses Unités Génératrices de Trésorerie. La « valeur d'utilité » (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) a été déterminée conformément à IAS36 pour chacune d'elles et a été comparée à la valeur comptable de ces UGT. Les plans d'affaires utilisés ont été déterminés par Materis sur la base des dernières informations disponibles pour chacun des marchés sous-jacents à ses UGT. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,25%. Le taux d'actualisation utilisé est compris entre 7% et 9% selon les activités ; il est basé sur les paramètres de marché (taux sans risque, prime de marché, beta) observés lors du test. Le total des dépréciations comptabilisées par Materis suite à ce test est de 160 millions d'euros. Cette perte a été maintenue dans les comptes de Wendel.

Materis constituant une UGT dans les comptes de Wendel, un test conforme à IAS 36 a également été fait sur Materis au niveau des comptes consolidés de Wendel. La « valeur d'utilité » déterminée par Wendel pour ce test est une valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le plan d'affaires utilisé correspond à ceux utilisés par Materis pour chacune de ses UGT, le taux d'actualisation retenu est de 7,9% et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,25%. La « valeur d'utilité » de Materis ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Materis au 31 décembre 2008, et aucune dépréciation complémentaire à celles constatées par Materis n'est à constater par Wendel. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation ou sur les hypothèses de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, +0,5% et -0,5% de ces paramètres.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Deutsch

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, un test de dépréciation a été réalisé par Deutsch sur ses Unités Génératrices de Trésorerie. La « valeur d'utilité » (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) a été déterminée conformément à IAS36 pour chacune d'elles et a été comparée à la valeur comptable de ces UGT. Les plans d'affaires utilisés ont été déterminés par Deutsch sur la base des dernières informations disponibles pour chacun des marchés sous-jacents à ses UGT. Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,5%. Le taux d'actualisation utilisé est compris entre 8,5% et 20,5% selon les activités ; il est basé sur les paramètres de marché (taux sans risque, prime de marché, beta) observés lors du test. Le total des dépréciations comptabilisées par Deutsch suite à ce test est de 48 millions d'euros, cette perte a été maintenue dans les comptes de Wendel.

Deutsch constituant une UGT dans les comptes de Wendel, un test conforme à IAS 36 a également été fait sur Deutsch au niveau des comptes consolidés de Wendel. La « valeur d'utilité » déterminée par Wendel pour ce test est une valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le plan d'affaires utilisé correspond à ceux utilisés par Deutsch pour chacune de ses UGT, le taux d'actualisation retenu est de 8,6% et le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2,5%. La « valeur d'utilité » ainsi calculée par Wendel est supérieure à la valeur comptable de Deutsch au 31 décembre 2008, et aucune dépréciation complémentaire à celles constatées par Deutsch n'est à constater par Wendel. En outre une analyse de sensibilité du test réalisé par Wendel sur le taux d'actualisation ou sur les hypothèses de croissance à long terme montre qu'il n'y aurait pas de dépréciation à constater en cas de variation de, respectivement, +0,5% et -0,5% de ces paramètres.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Bureau Veritas

Dans un contexte de crise financière et de ralentissement de l'activité économique, un test de dépréciation a été réalisé. En application d'IAS 36, la « valeur recouvrable » a été déterminée en retenant la valeur la plus importante de la « juste valeur » (au sens du §6 de cette norme) qui est le cours de bourse à la clôture (28,7 €actions), et de la « valeur d'utilité » (au sens du §6 de cette norme) qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

La valeur comptable des titres Bureau Veritas dans les comptes à fin 2008 est de 13,2€action, soit une valeur très inférieure à la « juste valeur » et la « valeur d'utilité » déterminée par Wendel. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Test de dépréciation sur les écarts d'acquisition de Stallergenes

Dans un contexte de crise financière et de ralentissement de l'activité économique, un test de dépréciation a été réalisé. En application d'IAS 36, la « valeur recouvrable » a été déterminée en retenant la valeur la plus importante de la « juste valeur » (au sens du §6 de cette norme) qui est le cours de bourse à la clôture (38,1 €action), et de la « valeur d'utilité » (au sens du §6 de cette norme) qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

La valeur comptable des titres Stallergenes dans les comptes à fin 2008 est de 6,5€action, soit une valeur très inférieure à la « juste valeur » et la « valeur d'utilité » déterminée par Wendel. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Note 2. Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2007		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne			
Création éditoriale	70,4	58,7	11,8
Autres immobilisations incorporelles	4,6	3,5	1,1
	75,0	62,2	12,9
Acquises			
Concessions, brevets, licences	30,6	7,7	22,9
Relations clientèles (1)	955,7	302,9	652,8
Logiciels	107,6	77,3	30,2
Autres immobilisations incorporelles	26,2	21,3	4,9
	1 120,1	409,3	710,9
A durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques (2)	814,9	9,3	805,6
Fonds commercial	1,2	-	1,2
	816,0	9,3	806,7
Total	2 011,2	480,7	1 530,5

En millions d'euros	31.12.2008		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Amortissables			
Générées en interne			
Création éditoriale	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6,1	4,3	1,8
	6,1	4,3	1,8
Acquises			
Concessions, brevets, licences	51,7	10,4	41,3
Relations clientèles (1)	1 011,3	387,9	623,4
Logiciels	79,1	56,2	22,9
Autres immobilisations incorporelles	29,7	11,7	18,0
	1 171,9	466,2	705,6
A durée de vie indéfinie			
Acquises			
Marques (2)	811,3	10,2	801,2
Fonds commercial	1,0	-	1,0
	812,4	10,2	802,2
Total	1 990,3	480,7	1 509,7

Variation nette des immobilisations incorporelles :

En millions d'euros	2008	2007
Montant en début d'exercice	1 530,5	1 560,3
Acquisitions	14,4	11,9
Immobilisations générées en interne	-	14,1
Cession d'Editis	-45,1	-0,8
Conséquences des regroupements d'entreprises (3)	136,8	97,9
Conséquences des écarts de conversion et autres	-7,9	-17,7
Amortissements et pertes de valeurs de l'exercice	-119,0	-135,3
Montant en fin d'exercice	1 509,7	1 530,5

<i>dont</i>		
<i>Wendel et sociétés holdings</i>	-	-
<i>Bureau Veritas</i>	500,7	514,2
<i>Deutsch</i>	218,3	174,2
<i>Editis</i>	-	45,1
<i>Materis</i>	782,6	794,4
<i>Stallergenes</i>	8,1	2,6
Total	1 509,7	1 530,5

(1) Les relations clientèles ont été principalement reconnues lors des acquisitions de Materis pour 236,0 millions d'euros et Deutsch pour 153,7 millions d'euros en 2006 et lors de la prise de contrôle de Bureau Veritas pour 436,0 millions d'euros en 2004. Les acquisitions 2008 ont été principalement réalisées par Deutsch pour 50,4 millions d'euros.

(2) Le poste « marques » concerne principalement au 31 décembre 2008, en valeur nette, Bureau Veritas pour 197,5 millions d'euros, Materis pour 571,8 millions d'euros et Deutsch pour 31,9 millions d'euros.

(3) Les conséquences des regroupements d'entreprises comprennent notamment en 2008 les effets des acquisitions réalisées par Bureau Veritas pour 76,8 millions d'euros, et par Deutsch pour 53,4 millions d'euros. Elles comprenaient en 2007 les effets des acquisitions réalisées par Bureau Veritas, Editis et Materis pour respectivement 67,3 , 17,5 et 13,1 millions d'euros.

Note 3. Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2007		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	84,8	5,0	79,8
Constructions	365,5	179,2	186,3
Installations techniques, matériel et outillage	720,4	431,3	289,1
Actifs pétroliers	762,4	597,1	165,3
Autres immobilisations corporelles	491,1	290,4	200,7
Immobilisations en cours	63,8	-	63,8
Total	2 488,1	1 503,0	985,1

En millions d'euros	31.12.2008		
	Montant brut	Amortissement et provision	Montant net
Terrains	76,8	4,3	72,5
Constructions	287,3	135,4	152,0
Installations techniques, matériel et outillage	852,8	495,8	357,0
Actifs pétroliers	778,7	565,6	213,2
Autres immobilisations corporelles	481,9	282,8	199,0
Immobilisations en cours	68,0	-	68,0
Total	2 545,5	1 483,9	1 061,6

Variation de la valeur nette des immobilisations corporelles :

En millions d'euros	2008	2007
Montant en début d'exercice	985,1	1 103,6
Acquisitions (1)	342,0	183,2
Cessions	-20,6	-123,1
Variations dues aux activités en cours de cession ou cédées	-1,2	-15,8
Conséquences des regroupements d'entreprises	-0,2	39,5
Conséquences des écarts de conversion	-43,0	-36,3
Amortissements et provisions de l'exercice	-200,4	-165,9
Montant en fin d'exercice	1 061,6	985,1
dont		
<i>Bureau Veritas</i>	193,4	134,0
<i>Deutsch</i>	114,1	123,4
<i>Editis</i>	-	34,4
<i>Materis</i>	480,0	479,4
<i>Oranje-Nassau Groep</i>	214,3	165,7
<i>Stallergenes</i>	51,7	40,4
<i>Wendel et sociétés holdings</i>	8,1	7,7
<i>Total</i>	1 061,6	985,1

(1) En 2008 : principalement chez Oranje-Nassau Groep pour 148,5 M€, Bureau Veritas pour 83,3 M€ et Materis pour 73,7 M€

Note 4. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers :

En millions d'euros	Mode de comptabilisation en application de IFRS 7	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie - A	Compte de résultat (1)	1 328,5	2 116,9
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis - A	Compte de résultat (1)	1 399,6	729,7
Actifs disponibles à la vente - B	Capitaux propres (2)	24,2	43,5
Actifs financiers en juste valeur par le compte de résultat	Compte de résultat (1)	27,2	44,2
Prêts - C	Coût amorti	41,4	87,4
Dépôts et cautionnements	Coût amorti	19,6	22,7
Instruments dérivés - D	Compte de résultat (1) / CP (2)	867,4	464,4
Autres	Compte de résultat (1)	31,8	30,2
Total		3 739,6	3 539,0
<i>dont actifs financiers non courants</i>		<i>2 294,9</i>	<i>1 349,7</i>
<i>dont actifs financiers courants</i>		<i>1 444,7</i>	<i>2 189,3</i>

Passifs financiers :

En millions d'euros	Mode de comptabilisation en application de IFRS 7	31.12.2008	31.12.2007
		Instruments dérivés - D	Cpte de résultat (1) / Cap propres (2)
Autres	Compte de résultat (1)	34,4	53,6
Total		212,4	545,3
<i>dont passifs financiers non courants</i>		<i>150,3</i>	<i>116,4</i>
<i>dont passifs financiers courants</i>		<i>62,1</i>	<i>428,9</i>

(1) Variation de juste valeur comptabilisée par le compte de résultat

(2) Variation de juste valeur comptabilisée par capitaux propres

A - voir note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis. Les états financiers 2007 intégraient les comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie (nantis et disponibles) sous un poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » en actifs courants. En 2008, pour le bilan au 31 décembre 2008 et le comparatif au 31 décembre 2007, les comptes de trésorerie et les équivalents de trésorerie nantis sont présentés en actifs financiers non courants car ils ne sont pas immédiatement disponibles.

B - dont au 31 décembre 2008 des fonds d'investissement détenus par Oranje-Nassau Groep pour 11,1M€

C - Prêts :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Prêt d'actionnaire AVR	39,4	39,4
Prêt d'actionnaire Stahl (1)	-	56,1
Ajustement sur Stahl	-	-12,4
Autres prêts	2,0	4,3
Total	41,4	87,4
dont:		
<i>Dont Part non courante</i>	<i>41,4</i>	<i>87,4</i>
<i>Dont Part courante</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Prêt d'actionnaire de Stahl déprécié à 100% au 31 décembre 2008 (voir note sur les Titres mis en équivalence)

D - Instruments dérivés :

En millions d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prise de participation dans Saint-Gobain (1)	760,4	-	348,8	359,2
Instruments dérivés sur titres - non qualifié de couverture (2)	27,2	2,0	68,1	68,1
Dérivés sur matières premières - couverture de flux de trésorerie (3)	44,7	15,9	1,0	52,9
Dérivés sur matières premières-non qualifiés de couverture	-	-	0,1	-
Swaps de taux d'intérêts - couverture des flux de trésorerie (4)	30,2	129,1	6,3	1,5
Swaps de taux d'intérêts - non qualifiés de couverture (4)	4,8	30,9	29,0	9,7
Ventes à terme - couverture de flux de trésorerie	-	-	-	0,4
Ventes à terme USD contre Euro	-	-	11,0	-
Total	867,4	178,0	464,4	491,7
dont:				
<i>Part non courante</i>	<i>782,7</i>	<i>147,5</i>	<i>448,1</i>	<i>112,4</i>
<i>Part courante</i>	<i>84,7</i>	<i>30,6</i>	<i>16,4</i>	<i>379,4</i>

La variation de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture est comptabilisée en résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres (voir Principes comptables).

(1) Au 31 décembre 2008, protections contre la baisse du titre Saint-Gobain avec des échéances fin 2010-2012 (non qualifiées de couverture au sens des normes comptables car le sous-jacent est comptabilisé en mise en équivalence). Ces protections sont nanties dans le cadre du financement sur Saint-Gobain ne faisant pas l'objet d'appel de garantie. Elles portent sur près de 40% de l'investissement. La valeur comptable retenue pour ces protections correspond à la valeur à laquelle la contrepartie aurait accepté de les dénouer. Elle tient compte des paramètres des marchés à la date de clôture, notamment le cours, la volatilité, la liquidité des sous-jacents et la taille de l'opération. Cette valeur est inférieure de 127 millions d'euros à une valeur qui serait basée sur un modèle mathématique qui ne tiendrait pas compte des paramètres de marché relatifs à la taille de l'opération. Sur l'exercice 2008, l'impact de variation de valeur de ces protections est de +418 millions d'euros sur le résultat. Une variation de +/- 5% du cours de Saint-Gobain aurait entraîné une variation de la juste valeur des protections d'environ +/- 35 M€ sur le résultat.

Au 31 décembre 2007, l'actif correspondait aux protections décrites ci-dessus et le passif à -193,5 M€ d'instruments financiers qui, du point de vue comptable (IAS 39), étaient considérés comme une couverture de flux de trésorerie sur le risque économique sur des titres Saint-Gobain. Le solde de ce poste était constitué d'instruments financiers non qualifiés de couverture au sens des normes comptables.

A noter que les normes comptables IFRS ne permettent pas de valoriser les protections sur la même base que les titres sous-jacents comptabilisés en mise en équivalence : les protections sont valorisées selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture, alors que les titres sous-jacents sont valorisés selon la norme IAS 28 par consolidation en mise en équivalence et font l'objet d'un test de dépréciation basé sur une valorisation par les flux de trésorerie actualisés (IAS 36). Ainsi, l'application des normes comptables peut générer une distorsion dans les évaluations qui impactent le compte de résultat.

(2) Au 31 décembre 2008, ce poste correspond à :

- des protections contre la baisse des marchés financiers indexées sur l'Eurostoxx 50 :

- achat de puts pour un notionnel de 300 millions d'euros avec un prix d'exercice à 2 000 points et une maturité novembre 2009,
- achat de put spread pour un notionnel de 200 millions d'euros avec des prix d'exercice à 2 435 points et 1 948 points et une maturité juin 2009, et
- vente de put spread pour un notionnel de 200 millions d'euros avec des prix d'exercice à 1 948 points et 1 461 points et une maturité juin 2009.

La valeur de marché de ces protections sur Eurostoxx 50 est de 25 M€ au 31/12/2008. Une variation de +/- 5% de l'indice aurait entraîné une variation du marked-to-market des protections d'environ +/- 4 M€ sur le résultat.

- 7 000 000 options Capgemini incorporées aux obligations échangeables en titres Capgemini au passif (prix d'exercice : 39,86€ et maturité : juin 2009) et à l'actif 6 939 658 options Capgemini achetées pour couvrir les options incorporées aux obligations échangeables (mêmes caractéristiques).

(3) Ce poste correspond essentiellement à Oranje-Nassau Groep (Energy) qui a conclu différents contrats de couverture afin de couvrir sa production future de pétrole. Ces contrats portent sur 3 140 000 barils sur l'année 2009 et 3 040 000 barils couvrant les années 2010 et 2011.

(4) swaps de taux d'intérêt :

Nominal	Qualification	Départ	Échéance	31.12.2008	31.12.2007	
convention de signe : (+) actif, (-) passif						
Couverture des obligations portées par WENDEL						
100ME	Paie 3,98% contre 4,21%		pré-clôture	05-2016	1,6	1,6
100ME	Paie Euribor (plancher à 3,42% et plafond à 4,02%) contre 4,06%		pré-clôture	02-2011	0,1	-0,2
400ME	Paie CMS 7 ans (plancher à 3,43% et plafond à 3,85%) contre 3,89%		pré-clôture	02-2011	1,2	-0,7
95,7ME	Paie 3,20% contre 3,89%		pré-clôture	02-2011	1,3	2,0
300 ME	Paie Euribor 12M+0.93% entre 1.70% et 2.60%, 3.40% si < 1.70% et 3.53% si > 2.60%. Contre 3,49%		pré-clôture	08-2017	-0,3	-2,0
					3,9	0,7
Couverture des dettes bancaires de Eufor						
2 800ME	Paie 4,19% contre Euribor	Couverture	pré-clôture	10-2011	-105,2	
					-105,2	19,1
Couverture des dettes financières des filiales						
50ME	Paie 3,56% contre Euribor			01-2009	01-2010	-0,7
100ME	Paie 3,84% contre Euribor		pré-clôture		06-2013	-5,7
150ME	Paie 4,09% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		12-2010	-4,4
30MUSD	Paie 2,81% contre Libor		pré-clôture		09-2009	-
90MUSD	Paie 3,43% contre Libor	Couverture	pré-clôture		01-2010	-1,5
50MUSD	Tunnel 2,95%-4,43% sur CMS 5 ans contre Libor	Couverture	pré-clôture		12-2009	-0,6
50ME	Tunnel 4,49%-4,98% sur Euribor	Couverture	pré-clôture		06-2012	-2,9
100ME	Cap à 4,05% sur Euribor		pré-clôture		01-2009	0,2
50ME	Achat de Floor à 3,2% sur Euribor			01-2009	01-2010	0,5
170ME	Paie 4% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		12-2009	-3,4
250ME	Paie 3,25% contre Euribor	Couverture		04-2009	04-2010	-3,0
50ME	Paie 3,49% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		07-2009	-0,4
580ME	Paie 3,99% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		03-2009	-0,6
350ME	Paie 3,55% contre Euribor	Couverture		06-2009	09-2010	-5,6
200ME	Paie 3,94% contre Euribor	Couverture	pré-clôture		10-2010	-3,7
55MUSD	Paie 3,49% contre Libor	Couverture	pré-clôture		01-2010	-0,6
100ME	Tunnel 2,65%-3,80% sur Euribor		pré-clôture		07-2009	-0,1
100ME	Tunnel 3,42%-4,09% sur Euribor			04-2009	01-2011	-1,6
100ME	Tunnel 3,27%-4,04% sur Euribor		pré-clôture		01-2011	-1,7
300ME	Tunnel 3,32%-3,96% avec Knock-In 3,07% sur Euribor			03-2009	01-2011	-4,7
325ME	Cap à 3,99% sur Euribor		pré-clôture		04-2009	0,2
80ME	FRA sur Euribor à 3,70%	Couverture		04-2009	10-2009	-0,6
200ME	FRA sur Euribor à 3,01%	Couverture		01-2009	04-2009	-0,2
50MUSD	Tunnel 5,1%-5,75% sur Libor		pré-clôture		07-2009	-0,7
390MUSD	Paie 5,46% contre Libor		pré-clôture		03-2010	-13,1
50ME	Paie 3,69% contre Euribor		pré-clôture		06-2009	-0,3
9ME	Tunnel 3,15%-3,49% sur Euribor		pré-clôture		12-2009	-0,1
4,9ME	Cap à 4,50% sur Euribor		pré-clôture		01-2013	-
Autres instruments dérivés						-5,4
					-60,5	4,3
	Cross currency swaps (a)	Couverture			36,7	
Total					-125,1	24,1

(a) Bureau Veritas : la dette USPP en dollar américain et livre sterling a fait l'objet d'une couverture de change pour convertir la dette en euros. Le notionnel des instruments dérivés relatifs à cette couverture est de 23 millions de livres sterling à échéance juillet 2018, 40 millions de livres sterling à échéance juillet 2020, 155 millions de dollars américains à échéance juillet 2018, ainsi que 111 millions de dollars américains à échéance juillet 2020. La valeur de marché de ces dérivés est de 36,7 millions d'euros au 31/12/2008.

Note 5. Titres mis en équivalence

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Saint-Gobain (1)	5 353,9	4 804,7
Legrand	521,3	498,5
Stahl	-	29,0
Participations de Bureau Veritas	2,8	2,2
Participations de Editis	-	0,1
Participations de Materis	3,3	3,0
Lumina Parent	-	0,1
Total	5 881,3	5 337,5

(1) voir note "Variations de périmètre" relative à l'investissement dans Saint-Gobain.

Variation des titres mis en équivalence :

En millions d'euros	Année 2008	Année 2007
Montant en début d'exercice	5 337,5	525,9
Acquisition de titres Saint-Gobain	740,2	4 804,7
Part du résultat de la période		
Saint-Gobain	201,5	-
Legrand	110,1	130,5
Stahl	-14,1	-2,3
Autres	0,4	0,3
Dividendes de l'exercice	-221,5	-41,4
Conséquences des variations des écarts de conversion	-273,1	-14,8
Variations dues aux activités cédées	-	-
Incidence des couvertures comptables	294,3	-
Dépréciations d'actifs (1)	-253,3	
Autres	-40,7	-65,6
Montant au 31 décembre 2008	5881,3	5337,5

(1) Test de dépréciation

Au 31 décembre 2008, les dépréciations d'actifs portent sur les investissements dans Saint-Gobain pour -239,7 M€ et dans Stahl pour -13,6 M€

Les tests sont fondés sur l'appréciation de Wendel des faits et circonstances existants à la date de clôture ainsi que sur les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes relatives à des situations existantes fin 2008. Compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre de ces tests. Il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2008.

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain

Wendel qui est investisseur de long terme estime que la baisse du cours de Saint-Gobain ne reflète pas la valeur intrinsèque de son investissement. Dans un contexte de crise financière et de ralentissement des marchés de la construction, un test de dépréciation a été réalisé (IAS 28 §33). En application d'IAS 36, la valeur recouvrable a été déterminée en retenant la valeur la plus importante de la « juste valeur » (au sens du §6 de cette norme) qui est le cours de bourse à la clôture (33,6 €/action, soit 2,7 milliards d'euros pour les titres détenus par Wendel), et de la « valeur d'utilité » (au sens du §6 de cette norme) qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Cette valorisation par les flux de trésorerie actualisés a été réalisée par Wendel. Le plan d'affaires sur 5 ans utilisé pour le calcul de la « valeur d'utilité » a été élaboré par Wendel à partir d'informations publiques (notamment des notes d'études sectorielles), d'analyses internes à Wendel et d'études conduites par Wendel et ses conseils. Les hypothèses d'activité qui sous-tendent ce plan (évolution des marchés sous-jacents, politiques de prix...) prennent en compte notamment les impacts liés au ralentissement des marchés de la construction et à la dégradation de l'environnement économique. Conformément à IAS 36, ces hypothèses n'intègrent pas d'opération stratégique de croissance externe. Enfin, les hypothèses retenues pour le calcul des flux postérieurs au plan d'affaires (croissance de l'activité et rentabilité normative) sont basées sur une analyse des performances historiques des activités de Saint-Gobain observées sur plus de 20 ans.

Le taux de croissance à long terme appliqué aux flux postérieurs au plan d'affaires est de 2%. Le taux d'actualisation utilisé est de 8% ; il est basé sur les paramètres de marché (taux sans risque, prime de marché, beta) observés lors du test.

La « valeur d'utilité » des titres Saint-Gobain ainsi déterminée est égale à 65,7€/action, soit 5,35 milliards d'euros pour les titres détenus par Wendel. Elle est inférieure à la valeur comptable avant dépréciation qui est de 68,6€/action dans les comptes de Wendel au 31 décembre 2008, soit 5,59 milliards d'euros pour les titres détenus par Wendel. La valeur comptable correspond aux coûts liés à l'acquisition des titres Saint-Gobain après impacts notamment de la quote-part de Wendel dans le résultat de Saint-Gobain (ajusté de l'amortissement des éléments identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition), du versement des dividendes, de la quote-part de Wendel dans les écarts de conversion et les écarts actuariels comptabilisés par Saint-Gobain depuis l'acquisition. Une dépréciation a donc été constatée sur la base de la « valeur d'utilité » pour un montant de 240 millions d'euros sur les 81,541 millions d'actions Saint-Gobain détenues par le groupe au 31 décembre 2008.

Une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de +0,5%, une perte supplémentaire de 651 millions d'euros serait constatée, et qu'en cas de baisse du taux de -0,5%, la dépréciation de 240 millions d'euros décrite dans le paragraphe précédent ne serait pas constatée. De même, en cas de diminution de -0,5% du taux de croissance à long terme une perte supplémentaire de 476 millions d'euros serait constatée, et en cas de hausse de +0,5% du taux de croissance à long terme, la dépréciation de 240 millions d'euros décrite dans le paragraphe précédent ne serait pas constatée. Enfin, il faut souligner la sensibilité de l'ensemble du modèle aux hypothèses relatives au plan d'affaires de 5 ans allant de 2009 à 2013.

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Legrand

Dans un contexte de crise financière et de ralentissement des marchés de la construction, un test de dépréciation a été réalisé (IAS 28 §33). En application d'IAS 36, la « valeur recouvrable » a été déterminée en retenant la valeur la plus importante de la « juste valeur » (au sens du §6 de cette norme) qui est le cours de bourse à la clôture (13,7 €/action), et de la « valeur d'utilité » (au sens du §6 de cette norme) qui est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

La valeur comptable des titres Legrand dans les comptes à fin 2008 est de 6,5€/action, soit une valeur très inférieure à la « juste valeur » et la « valeur d'utilité » déterminée par Wendel. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Stahl

Stahl a fait un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition comptabilisés à son bilan. Ce test est basé sur une analyse de la « valeur d'utilité » (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) de chacune de ses Unités Génératrices de Trésorerie. Compte tenu de la forte incertitude relative à l'évolution de ses marchés, le test a conclu à une dépréciation de certaines Unités Génératrices de Trésorerie dont le montant total excède la situation nette comptable de Stahl avant la comptabilisation de cette dépréciation. La quote-part de perte comptabilisée par Wendel se limite à sa quote-part de situation nette comptable pré-dépréciation ; elle ramène donc la valeur des titres Stahl mis en équivalence à zéro au 31 décembre 2008. Wendel n'a pas d'engagement de couvrir les pertes de cette participation. En outre, le prêt d'actionnaire de Wendel à Stahl a également été déprécié en totalité au 31 décembre 2008 pour tenir compte de la situation nette négative de cette participation.

Complément d'informations sur Saint-Gobain :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Total des actifs (Saint-Gobain)	43 395	41 138
Impact de l'évaluation des actifs et passifs acquis	5 938	6 715
Goodwill résiduel (hors Goodwill dans les comptes Saint-Gobain)	5 720	5 489
Intérêts minoritaires	256	290
Total des dettes	28 865	25 871
	2008	2007
Chiffre d'affaires	43 800	43 421
Résultat opérationnel (1)	3 214	3 156
Résultat net part du groupe (1)	1 778	1 487
Impact de l'évaluation des actifs et passifs acquis	-778	-

(1) hors impact de 400M€, voir détail de l'allocation de goodwill Saint-Gobain (Variations de périmètre)

Complément d'informations sur Legrand :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Total des actifs (Legrand)	6 383,7	6 109,6
Ajustement de Goodwill (Wendel)	-523,8	-522,3
Intérêts minoritaires	5,6	2,6
Total des dettes	4 197,9	3 978,5
	2008	2007
Chiffre d'affaires	4 202,4	4 128,8
Résultat opérationnel	642,8	661,5
Résultat net part du groupe	349,9	421,0

Complément d'informations sur Stahl :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Total des actifs	503,4	634,9
Prêts d'actionnaires	105,2	85,3
Total des dettes	468,8	485,8
	2008	2007
Chiffre d'affaires	295,6	311,2
Résultat opérationnel	12,5	15,4
Résultat net part du groupe	-30,9	-4,9

Note 6. Stocks

En millions d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Chez :				
Deutsch	125,2	19,7	105,4	86,1
Editis	-	-	-	68,9
Materis	260,1	13,9	246,2	219,8
Oranje-Nassau Groep	6,2	-	6,2	2,8
Stallergenes	16,1	1,0	15,2	16,2
Total	407,6	34,6	373,0	393,7

Note 7. Créances clients

En millions d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Chez :				
Bureau Veritas	790,0	49,1	740,9	626,8
Deutsch	83,0	1,5	81,5	76,8
Editis	-	-	-	134,2
Materis	356,5	27,0	329,5	363,4
Oranje-Nassau Groep	26,5	-	26,5	28,4
Stallergenes	24,1	1,0	23,1	21,3
Wendel et holdings	1,8	-	1,8	2,5
Total	1 281,8	78,6	1 203,2	1 253,4

Les créances clients, et comptes rattachés, échus qui font l'objet d'aucune provision pour dépréciation représentent, pour les filiales les plus significatives :

- pour Bureau Veritas : un total de 260,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 208,9 au 31 décembre 2007, dont respectivement 56,5 et 38,8 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois ;
- pour Materis : un total de 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 62,6 au 31 décembre 2007, dont respectivement 18,9 et 9,3 millions d'euros échus depuis plus de 3 mois.

Note 8. Autres actifs courants

En millions d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Autres créances				
Bureau Veritas	35,0	0,6	34,4	36,0
Deutsch	8,9	-	8,9	8,6
Editis	-	-	-	47,3
Materis	64,3	0,4	63,9	59,3
Oranje-Nassau Groep	0,2	-	0,2	0,1
Stallergènes	5,5	-	5,5	4,0
Wendel et holdings	6,3	-	6,3	5,0
	120,4	1,0	119,3	160,4
Charges constatées d'avance				
Bureau Veritas	25,5	-	25,5	23,9
Deutsch	1,4	-	1,4	1,1
Editis	-	-	-	4,8
Materis	0,7	-	0,7	-
Oranje-Nassau Groep	0,6	-	0,6	0,9
Stallergènes	0,9	-	0,9	0,8
Wendel et holdings	1,9	-	1,9	1,7
	31,1	-	31,1	33,2
Total	151,4	1,0	150,4	193,5

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie nantis

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
	Montant net	Montant net
Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie mis en garantie classés en actifs financiers non-courants (1)	1 399,6	729,7
Bureau Veritas	153,5	142,9
Deutsch	32,3	22,3
Editis	-	128,9
Materis	64,0	51,0
Oranje-Nassau Groep	158,1	99,4
Stallergenes	9,4	9,0
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	9,5	2,9
WENDEL et holdings	901,7	1 660,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés en actifs financiers courants:	1 328,5	2 116,9
Total	2 728,1	2 846,6
Dont Equivalents de trésorerie	2 021,4	2 280,5
Dont Trésorerie	706,7	566,1

(1) voir la note sur la gestion du risque de liquidité relative au financement du groupe Eufor et la note 16 sur les nantisements de numéraire.

Note 10. Capitaux propres

Variation des capitaux propres

En millions d'euros	nombre d'actions	capital	primes	actions propres	réserves consolidées	écarts de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	50 191 599	222,0	228,6	-319,9	1 717,4	-17,9	1 830,3	97,1	1 927,3
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	-193,5	-59,2	-252,7	-10,1	-262,8
Résultat de la période (B)		-	-	-	879,3	-	879,3	14,7	893,9
Total des produits et charges reconnus pour la période (A)+(B)		-	-	-	685,7	-59,2	626,6	4,6	631,1
Dividendes versés (2)		-	-	-	-100,5	-	-100,5	-2,6	-103,1
Actions propres	-42 201	-	-	-6,2	-	-	-6,2	-	-6,2
Annulation d'actions propres		-21,0	-	316,4	-295,4	-	-	-	-
Augmentation de capital									
levées d'options de souscription	50 212	0,2	1,6	-	-	-	1,8	-	1,8
exercice du plan d'épargne entreprise	18 800	0,1	1,9	-	-	-	2,0	-	2,0
Rémunération en actions: stock-options (y compris les MEE)		-	-	-	10,9	-	10,9	2,9	13,8
Variation de l'engagement de liquidité sur titres Bureau Veritas (3)		-	-	-	41,1	-	41,1	-	41,1
Variations de périmètre		-	12,6	-	0,7	2,2	15,5	147,6	163,1
Autres		-	-	-	-89,3	-	-89,3	-1,2	-90,6
Solde au 31 décembre 2007 (1)	50 218 410	201,3	244,8	-9,6	1 970,6	-74,9	2 332,1	248,4	2 580,5
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)		-	-	-	-226,4	-320,9	-547,3	-24,5	-571,8
Résultat de la période (B)		-	-	-	158,1	-	158,1	69,1	227,2
Total des produits et charges reconnus pour la période (A)+(B)		-	-	-	-68,4	-320,9	-389,2	44,6	-344,7
Dividendes versés (2)		-	-	-	-100,5	-	-100,5	-38,2	-138,7
Titres autodétenus	-42 846	-	-	-2,4	-	-	-2,4	-	-2,4
Annulation de titres autodétenus		-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital									
levées d'options de souscription	19 929	0,1	0,7	-	-	-	0,8	-	0,8
exercice du plan d'épargne entreprise	28 271	0,1	1,4	-	-	-	1,5	-	1,5
autres		-	-	-	80,4	-	80,4	-	80,4
Rémunération en actions: stock-options (y compris les MEE)		-	-	-	25,7	-	25,7	2,9	28,6
Variations de périmètre		-	-	-	-1,3	0,1	-1,2	24,7	23,5
Autres (4)		-	-	-	86,7	-	86,7	1,3	88,0
Solde au 31 décembre 2008 (1)	50 223 764	201,5	246,9	-12,0	1 993,2	-395,7	2 033,8	283,7	2 317,6

(1) Nombre de titres au capital et actions propres

	Valeur nominale	Nombre de titres au capital	Actions propres
Au 31.12.2007	4 €	50 318 400	99 990
Au 31.12.2008	4 €	50 366 600	142 836

(2) Dividende net versé en 2008 : 2,00 €par action
Dividende net versé en 2007 : 2,00 €par action

(3) Voir principes comptables.

(4) Dont +102,1 M€de reprise des couvertures de risque économique sur titres contre la valeur des titres – voir ci-après

Les principaux éléments comptabilisés en réserve sont détaillés ci-dessous

	Wendel Participations titres et dérivés	Actifs disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Impôts différés	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
.au 31.12.2006	59,3	102,0	-13,5	7,0	154,8	0,3	155,1
. Variation de juste valeur de l'exercice	-	13,2	-146,7 (a)	22,7	-110,8	0,5	-110,3
. Montant repris en résultat	-	-94,9 (b)	7,9	-3,9	-91,0	-	-91,0
.Autres	-59,3	-	-	-	-59,3	-	-59,3
.au 31.12.2007		20,3	-152,4	25,7	-106,3	0,8	-105,5
. Variation de juste valeur de l'exercice	-	0,9	-126,5 (c)	-11,4	-137,0	-13,7	-150,8
. Montant repris en résultat	-	-11,1	32,8	-16,4	5,3	-	5,3
.Reprise des couvertures de risque économique sur titres contre la valeur des titres	-	-	102,1 (a)	-	102,1	-	102,1
.au 31.12.2008		10,0	-143,9	-2,0	-135,9	-13,0	-148,9

(a) En 2008, reprise dans la valeur des titres Saint-Gobain des impacts des instruments qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (couverture du risque économique) dont la variation de juste valeur a été comptabilisée en 2007 en réserves.

En 2007, le montant incluait les instruments dérivés considérés du point de vue comptable comme des couvertures du risque économique sur des titres Saint-Gobain pour -102,1 M€

(b) dont -72,1 M€ liés à la reprise en résultat de la variation de juste valeur sur Neuf Cegetel.

(c) dont dérivés sur taux -135,7 M€, dérivés sur pétrole +56,7 M€, sur matières -7,8 M€ et couverture nette d'investissement -13,8 M€

Variation des intérêts minoritaires

En millions d'euros	Groupe Bureau Veritas	Groupe Deutsch	Groupe Editis	Groupe Materis	Groupe Staller- gènes	Autres	Total
Intérêts minoritaires au 31.12.2006	15,0	14,6	3,9	31,8	27,7	4,0	97,1
Augmentation de capital	-	-	-	-	0,5	-	0,5
Variation de périmètre (1)	146,7	-	-	-	0,1	-	146,8
Rachat d'actions	-0,1	-	-	-	-	-	-0,1
Dividendes versés	-0,1	-	-	-0,1	-2,4	-	-2,6
Variation des écarts de conversion	-9,4	-0,5	-	-2,4	-	-	-12,3
Autres variations	2,2	-0,2	-	1,7	0,8	-0,3	4,3
Résultat de l'exercice 2007	12,7	-5,9	0,2	-0,9	8,4	0,3	14,7
Intérêts minoritaires au 31.12.2007	167,0	8,1	4,0	30,1	35,1	4,0	248,4
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	27,4	-4,0	-	-	-	23,4
Rachat d'actions	-0,1	-	-	-	-0,6	-	-0,7
Dividendes versés	-27,0	-8,0	-	-0,5	-2,7	-	-38,2
Variation des écarts de conversion	-10,9	3,5	-	-3,7	-	-	-11,1
Autres variations	-2,2	-0,1	-	-7,1	2,2	-	-7,1
Résultat de l'exercice 2008	73,1	-4,3	-	-9,9	10,2	0,1	69,1
Intérêts minoritaires au 31.12.2008	199,9	26,6	-	9,0	44,1	4,1	283,7

(1) Les variations de périmètres incluent en 2007 notamment l'impact lié à l'introduction en Bourse de Bureau Veritas.

Note 11. Provisions

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges	244,9	249,2
Avantages accordés aux salariés	121,7	134,0
Total	366,6	383,3
<i>Dont non courant</i>	357,2	355,8
<i>Dont courant</i>	9,3	27,5

Provisions pour risques et charges :

En millions d'euros	31.12.2006	Dotation	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement d'entreprises	Ecart de conversion, reclassements	31.12.2007
Wendel et holdings								
Engagement de liquidité sur titres								
Bureau Veritas (1)	41,1	-	-	-	-	-41,1	-	-
Divers (2)	19,0	1,0	-	-	-	-	-	20,0
Bureau Veritas								
Contentieux (3)	57,8	5,9	-2,6	-4,2	-0,2	-	0,2	56,9
Divers	11,9	8,7	-2,8	-3,9	-	-	2,7	16,6
Deutsch								
Divers	5,1	3,4	0,8	-2,0	-	-0,1	-1,7	5,4
Editis								
Restructurations	7,3	3,7	-3,5	1,0	-	-	-	8,5
Divers	6,5	2,1	-4,5	0,5	-	-	-	4,7
Materis								
Restructurations	2,6	2,9	-2,7	-	-	-	3,1	5,9
Litiges	7,7	5,8	-3,1	-0,3	-	-	-2,9	7,3
Divers	8,0	1,6	-1,1	-	-	-	-	8,4
Oranje-Nassau Groep								
Démantèlement d'installations pétrolières (4)	102,5	-0,1	-	-	5,4	-	3,1	110,8
Divers	2,5	-	-	-	-	-	-	2,5
Stallergenes								
Divers	2,2	1,3	-1,4	-	-	-	-	2,2
Total	274,4	36,2	-20,8	-9,0	5,2	-41,2	4,5	249,2
-dont courant	28,6							27,5

En millions d'euros	31.12.2007	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Impact d'actualisation	Regroupement	Ecarts de	31.12.2008
						d'entreprises / Cessions	conversion, reclassements	
Wendel et holdings (2)	20,0	1,0	-	-3,0	-	-	-	18,0
Bureau Veritas								
Contentieux (3)	56,9	9,9	-1,2	-4,4	1,8	0,1	0,2	63,3
Divers	16,6	14,8	-3,9	-4,8	-	0,2	1,7	24,6
Deutsch	5,4	3,7	-2,0	-	-	-	0,1	7,3
Editis	13,2	-	-	-	-	-13,2	-	-
Materis								
Restructurations	5,9	6,4	-4,4	-	-	-	0,2	8,2
Litiges	7,3	1,1	-0,7	-	-	-	-4,8	2,9
Divers	8,4	2,0	-3,5	-	-	-	4,2	11,0
Oranje-Nassau Groep								
Démantèlement d'installations pétrolières (4)	110,8	0,0	-	-8,3	5,5	-	-3,0	105,0
Divers	2,5	-	-	-	-	-	-	2,5
Stallergenes	2,2	1,1	-1,1	-	-	-	-	2,1
Total	249,2	40,0	-16,8	-20,5	7,3	-12,9	-1,3	244,9
- dont courant	27,5							9,3

(1) Voir principes comptables : « Engagement de liquidité sur titres Bureau Veritas »

(2) Ce poste inclut notamment une provision pour litige environnemental: à la suite de la découverte d'une pollution sur un terrain situé près de Rouen qui aurait pour origine les activités sidérurgiques des Hauts Fourneaux de Rouen (HFR), dont l'exploitation a cessé en 1967, le Préfet de Seine Maritime, alléguant d'une filiation des HFR avec SOFISERVICE, a enjoint, par un arrêté de 1998, à cette dernière la réalisation d'une étude environnementale et la remise en état du site. Contesté, cet arrêté a été annulé par un jugement du Tribunal administratif qui a lui-même été annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel en octobre 2002 qui a prescrit la réalisation de l'étude environnementale. Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 10 janvier 2005 ayant confirmé la décision de la Cour administrative d'appel, ce litige demeure provisionné.

(3) Bureau Veritas et ses filiales dans le cours normal de leurs activités sont parties à divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu leur responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataires de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. L'échéancier de décaissement sur les années futures est incertain car il dépend de l'évolution des procédures judiciaires en cours y compris de recours exercés à la suite de premiers jugements. Bureau Veritas estime que la majeure partie des montants à décaisser est à plus d'un an.

(4) Voir principes comptables : « Evaluation des actifs pétroliers »

Avantages aux salariés :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Régimes à prestations définies	47,2	52,5
Indemnités de fin de carrière	54,8	64,0
Autres	19,7	17,6
Total	121,7	134,0
<i>Dont non courant</i>	<i>121,7</i>	<i>134,0</i>
<i>Dont courant</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Dont :

	31.12.2008	31.12.2007
Bureau Veritas	78,5	78,0
Deutsch	11,5	10,5
Editis	-	15,6
Materis	25,8	22,3
Oranje-Nassau Groep	3,4	6,0
Stallergenes	1,8	1,1
Wendel et holdings	0,7	0,6
	<i>121,7</i>	<i>134,0</i>

La variation des engagements s'analyse comme suit :

Engagements	Coût des services		Ecart actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change	31.12.2007
	31.12.2006	rendus							
Régimes à prestations définies	160,2	3,9	-12,7	-7,3	6,6	-0,8	0,1	8,9	159,0
Indemnités de fin de carrière	99,9	7,6	-6,9	-6,1	4,0	-3,4	1,5	-7,4	89,0
Autres	26,2	1,7	0,1	-2,8	0,5	-1,6	-0,1	-1,4	22,6
	<i>286,3</i>	<i>13,2</i>	<i>-19,5</i>	<i>-16,2</i>	<i>11,1</i>	<i>-5,8</i>	<i>1,5</i>	<i>0,1</i>	<i>270,6</i>

Actif des régimes partiellement financés	31.12.2006	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur		Ecart actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change	31.12.2007
			Montants utilisés					
Régimes à prestations définies	106,3	4,5	2,3	-3,4	-7,1	-	3,9	106,5
Indemnités de fin de carrière	25,4	1,4	0,8	-2,5	-	-	-	25,0
Autres	6,1	0,2	-	-0,6	-	-	-	5,0
	<i>137,8</i>	<i>6,1</i>	<i>3,1</i>	<i>-6,5</i>	<i>-7,1</i>	<i>-</i>	<i>3,9</i>	<i>136,5</i>

Provision pour avantages accordés aux salariés	<i>148,6</i>	<i>134,0</i>
--	--------------	--------------

Engagements	Coût des services		Ecart actuariels	Prestations versées	Coûts financiers	Réduction et règlement	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2008
	31.12.2007	rendus							
Régimes à prestations définies	158,9	2,7	-10,0	-3,6	5,4	-0,0	1,3	-6,9	147,7
Indemnités de fin de carrière	88,7	7,2	2,5	-7,9	3,4	-0,4	-14,2	1,7	81,0
Autres	23,0	2,1	0,5	-1,2	1,2	-0,1	-0,8	0,9	25,6
	270,6	12,0	-7,0	-12,8	10,1	-0,5	-13,7	-4,4	254,3

Actif des régimes partiellement financés	31.12.2007	Rendement des actifs	Cotisations versées par l'employeur		Ecart actuariels	Regroupements d'entreprise	Effet change et autres	31.12.2008
			Montants utilisés					
Régimes à prestations définies	106,5	3,0	4,4	-10,5	-2,0	-3,8	2,9	100,5
Indemnités de fin de carrière	25,0	1,5	0,4	-0,3	-0,6	-	0,1	26,2
Autres	5,0	-	-	-	-	-	0,9	5,9
	136,6	4,5	4,8	-10,8	-2,6	-3,8	3,9	132,6

Provision pour avantages accordés aux salariés	134,0	121,7
--	--------------	--------------

Répartition des obligations au titre des prestations définies :

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements intégralement non financés	58,4	143,5
Engagements partiellement ou intégralement financés	195,9	127,1
Total	254,3	270,6

Répartition des actifs de régimes à prestations définies au 31 décembre 2008 :

	2008
Fonds de Cie d'assurance	68%
Instruments de capitaux propres	23%
Instruments d'emprunt	4%
Liquidités et autres	4%

Charges comptabilisées en résultat :

Jusqu'au 31 décembre 2005, les écarts actuariels étaient comptabilisés en charges ou en produits. Au 1^{er} janvier 2006, le groupe Wendel a choisi d'appliquer l'option permise par IAS19.93A et de comptabiliser directement en capitaux propres les écarts actuariels (voir Principes comptables).

	2008	2007
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12,0	13,2
Coût financier	10,1	11,0
Rendement attendu des actifs du régime	-4,5	-6,1
Coût des services passés	-0,2	0,0
Effet de réduction ou liquidation du régime	-0,5	-5,8
Total	12,5	-12,3
Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à cotisations définies (1)	47,6	47,3

(1) Principalement chez de Bureau Veritas.

Wendel :

Le régime de retraite mis en place en 1947 par la société « Les Petit-fils de François de Wendel et Cie » aujourd'hui devenue Wendel, est un régime de retraite à prestations définies qui a été fermé le 31 décembre 1998. Il est ouvert à l'ensemble des salariés ayant travaillé dans la société avant cette date sous réserve de terminer leur carrière dans le Groupe. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : Taux d'actualisation = 4,0%, taux de rotation des salariés = 0%.

Oranje-Nassau Groep :

Le calcul de l'engagement sur les compléments de retraite est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation = 5,70%, taux de rentabilité des actifs qui couvrent le plan = 4,55%, taux d'augmentation des salaires = 5%, taux d'inflation = 2,0%.

Bureau Veritas :

Régimes à prestations définies : il s'agit principalement de régimes de versement de pensions de retraite en France et en Allemagne (fermés aux actifs). Indemnités de fin de carrière : la provision concerne principalement la France. L'indemnité est versée lors du départ à la retraite et représente un montant variable, fonction de l'ancienneté et du salaire.

Autres : il s'agit pour l'essentiel de primes dues au titre des médailles du travail.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en France pour le calcul de ces engagements sont les suivantes : taux d'actualisation = 5,35%, taux d'augmentation des salaires = 2,90%, le taux moyen de rotation du personnel = 3,50% et taux d'inflation = 2,16%.

Materis :

Indemnités de fin de carrière : le calcul de ces indemnités dépend essentiellement de l'ancienneté du salarié au moment de son départ en retraite. Ces plans concernent aussi bien la France, que les Etats-Unis, la Belgique, le Portugal, l'Italie, le Brésil, l'Afrique du sud et l'Australie. Les hypothèses actuarielles sont déterminées dans chaque pays. Les principales hypothèses retenues sont : le taux d'actualisation entre 3,50% et 10,75%, le taux d'inflation entre 2% et 5%, le taux d'augmentation des salaires entre 2% et 7,63%, le taux de rendement des actifs entre 4,50% et 13,87%.

Deutsch :

Régimes à prestations définies : il s'agit de régimes versant des compléments de retraite à certains anciens salariés en France, Royaume-Uni et en Allemagne.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : taux d'actualisation = 5,25% à 6,40%, taux d'inflation entre 2% et 2,75%.

Note 12. Dettes financières

En millions d'euros	Devise	Taux - Coupon	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Remboursement	Montant global des lignes	31.12.2008 Montants utilisés	31.12.2007 Montants utilisés
WENDEL								
Obligations échangeables	EUR	2,00%	4,91%	06-2009	in fine		279,0	279,0
Cangemini								
Obligations 2011	EUR	5,00%	5,16%	02-2011	in fine		600,0	600,0
Obligations 2014	EUR	4,8750%	4,93%	11-2014	in fine		400,0	400,0
Obligations 2015	EUR	4,8750%	4,91%	09-2015	in fine		400,0	400,0
Obligations 2016	EUR	4,8750%	5,02%	05-2016	in fine		400,0	400,0
Obligations 2017	EUR	4,3750%	5,73%	08-2017	in fine		300,0	300,0
Obligations 2017 - tranche 2	EUR	4,3750%	4,46%	08-2017	in fine		400,0	400,0
Crédit syndiqué	EUR	Euribor+marge		09-2013	revolver	1 200 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-0,6	-0,9
Coût amorti des obligations							-49,2	-61,6
Autres dettes financières et intérêts courus	EUR						33,7	53,5
							2 763,0	2 770,0
Eufor - financement de l'investissement dans Saint-Gobain								
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		07-2013	Revolver	1 500 MEUR	1 000,0	1 000,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	12-2010 / 03-2012		amortissable		2 095,2	2 095,2
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	12-2013		in fine	1 500 MEUR	600,0	543,6
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	06-2011		in fine		800,0	800,0
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	04-2012		in fine		957,1	-
Autres dettes financières	EUR						6,1	6,1
Intérêts courus							32,3	37,8
							5 490,7	4 482,7
Matéris Investor								
Prêt d'actionnaire							15,2	13,3
							15,2	13,3
Bureau Veritas								
Dettes bancaires	USD	Libor+marge		05-2013	amortissable		265,0	306,2
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		05-2013	amortissable		17,9	23,7
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	05-2012 / 2013		revolver	550 MEUR	295,0	249,4
Dettes bancaires	GBP	Libor+marge	05-2012 / 2013		revolver		35,7	46,4
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge	10-2012		in fine		150,0	150,0
US Private placement	USD	Fixe	2018-20		in fine		191,1	-
US Private placement	GBP	Fixe	2018-20		in fine		66,1	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-0,9	-3,9
Autres dettes et intérêts courus							41,2	38,4
							1 061,2	810,2
Deutsch								
Dettes bancaires (mezzanine)	EUR	Euribor+marge		12-2016	in fine		30,3	29,0
Dettes bancaires (mezzanine)	USD	Libor+marge		12-2016	in fine		31,4	28,4
Dettes bancaires (second lien)	USD	Libor+marge		12-2015	in fine		43,1	40,8
Dettes bancaires (revolver)	EUR	Euribor+marge		06-2013	revolver	40 MUSD	9,3	8,8
Dettes bancaires (revolver)	USD	Libor+marge		06-2013	revolver		6,5	6,5
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		35,6	43,6
Dettes bancaires (senior)	USD	Libor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		119,8	117,9
Dettes bancaires (senior)	GBP	Libor+marge	12-2013 / 06-2014		in fine		21,4	28,9
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge	12-2014 / 06-2015		in fine		41,9	43,6
Dettes bancaires (senior)	USD	Libor+marge	12-2014 / 06-2015		in fine		139,8	137,6
Dettes bancaires (acquisition)	USD	Libor+marge	06-2013		amortissable	100 MUSD	44,2	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-9,8	-13,8
Prêts d'actionnaires							20,0	18,9
Autres dettes et intérêts courus							23,9	9,6
							557,3	499,6
Matéris								
Dettes bancaires (mezzanine)	EUR	Euribor+marge		04-2016	in fine		284,3	271,9
Dettes bancaires (second lien)	EUR	Euribor+marge		11-2015	in fine		140,0	140,0
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge		04-2013	amortissable		235,6	269,1
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge		04-2014	in fine		395,6	397,9
Dettes bancaires (senior)	EUR	Euribor+marge		04-2015	in fine		421,3	423,7
Dettes bancaires	EUR	Euribor+marge		04-2013	in fine		132,5	121,0
Dettes bancaires (revolver)	EUR	Euribor+marge		04-2013	revolver	125 MEUR	22,0	2,0
Dettes bancaires (acquisition)	EUR	Euribor+marge		04-2013	amortissable	150 MEUR	145,2	123,1
Dettes bancaires (acquisition 2)	EUR	Euribor+marge	04-2014 / 04/2015		amortissable	175 MEUR	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler							-33,6	-23,1
Prêts d'actionnaires							60,4	54,2
Autres dettes et intérêts courus							75,6	67,8
							1 878,8	1 847,6
Oranje-Nassau Groep								
	EUR	variable					158,2	78,5
Stallergenes								
	EUR	variable					19,0	19,4
Editis								
	EUR						-	513,9
							11 943,2	11 035,3

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Ventilation par échéance		
Non courant dont :		
A plus de 5 ans	3 951,7	4 203,6
A plus d'un an et moins de 5 ans	7 366,6	6 487,6
Courant :		
A moins d'un an et intérêts courus	624,8	344,2
Ventilation par devise		
Euro et autres devises de l'Union Européenne	11 001,3	10 374,5
Hors Union Européenne	941,9	660,8
Répartition taux fixe / taux variable (1)		
Taux fixe	26%	26%
Taux variable	74%	74%

(1) avant prise en compte des contrats d'échange de taux (voir Note 4 et Gestion du risque de taux d'intérêt).

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Montant des lignes non tirées par échéance		
A plus de 5 ans	175,0	337,8
A plus d'un an et moins de 5 ans	3 155,9	1 654,2
A moins d'un an et intérêts courus	103,0	133,3

Crédit syndiqué Wendel

En septembre 2008, l'option d'extension de maturité a été exercée et acceptée par le syndicat bancaire, la nouvelle échéance est septembre 2013 avec une option d'extension d'un an supplémentaire. A cette occasion le montant du crédit a été ramené de 1 250 M€ à 1 200 M€. Les covenants sont décrits dans la note sur la « gestion du risque de liquidité ».

Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)

Les financements bancaires du groupe Eufor bénéficient de garanties sous forme de titres cotés et de trésorerie nantis, ces garanties sont décrites dans la note relative à la gestion du risque de liquidité. Ils sont composés de :

- 3 357 millions d'euros d'endettement brut susceptibles de faire l'objet d'appels en garantie ; la maturité de ces financements a été allongée avec des échéances comprises entre 2011 et fin 2013, et
- 2 095 millions d'euros d'endettement brut ne faisant pas l'objet d'appel en garantie ; la maturité est comprise entre fin 2010 et 2012 (même échéance que les protections).

Bureau Veritas

En juillet 2008, pour diversifier les sources de financement et pour allonger la maturité de la dette, Bureau Veritas a mis en place un emprunt de type USPP (« US Private Placement ») à échéance juillet 2018 et 2020. Cet emprunt est souscrit auprès d'investisseurs et comporte quatre tranches remboursables in fine en dollar américain et en livre sterling.

Valeur de marché des obligations Wendel au 31 décembre 2008

Informations complémentaires	31.12.2008
	Valeur de marché
Obligations échangeables Capgemini 2009 - 2.00%	277,0 ⁽¹⁾
Obligations 2011 - 5.00%	519,8
Obligations 2014 - 4.875%	236,0
Obligations 2015 - 4.875%	215,3
Obligations 2016 - 4.875%	215,4
Obligations 2017 - 4.375%	380,1

(1) Y compris la composante optionnelle.

Il n'y a pas de marché suffisamment liquide pour les dettes bancaires des filiales intégrées globalement, aucune information fiable ne peut être utilisée pour estimer la « juste valeur » de celles-ci.

Note 13. Dettes fournisseurs

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Chez :		
Bureau Veritas	167,0	163,8
Deutsch	33,4	38,0
Editis	-	154,2
Materis	284,9	277,5
Oranje-Nassau Groep	15,5	22,5
Stallergènes	27,0	23,0
Wendel et holdings	27,1	12,7
Total	555,0	691,6

Note 14. Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Autres dettes		
Bureau Veritas	325,6	303,6
Deutsch	33,4	28,4
Editis	-	126,5
Materis	133,9	149,9
Oranje-Nassau Groep	6,5	6,9
Stallergenes	16,2	15,6
Wendel et sociétés holdings	4,9	20,8
	520,5	651,7
Produits constatés d'avance		
Bureau Veritas	95,5	69,6
Deutsch	0,6	-
Editis	-	9,8
Oranje-Nassau Groep	1,5	3,6
Stallergenes	-	-
	97,6	83,0
Total	618,1	734,8

Note 15. Impôts exigibles et impôts différés

Impôts exigibles :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Impôts exigibles actifs		
Bureau Veritas	-	56,7
Deutsch	0,4	0,2
Editis	-	3,5
Oranje-Nassau Groep	6,3	4,3
Stallergenes	-	0,2
Wendel et holdings	-	1,4
	6,8	66,4
Impôts exigibles passifs		
Bureau Veritas	50,4	85,7
Deutsch	1,5	1,1
Editis	-	-
Materis	0,4	10,8
Oranje-Nassau Groep	30,3	20,1
Stallergenes	0,8	1,2
Wendel et holdings	0,2	0,3
	83,6	119,2

Impôts différés :

En millions d'euros	31.12.2007	Variation par résultat	Variation par Capitaux	Ecart de change	Regroupement d'entreprise	Autres	31.12.2008
Impôts différés actifs							
Bureau Veritas	61,8	22,0	22,5	-1,0	-	2,0	107,4
Deutsch	0,9	0,6	-	-	0,1	0,0	1,6
Editis	13,5	-	-	-	-13,5	-	-
Materis	38,5	0,4	13,3	-0,4	-0,5	-	51,2
Oranje-Nassau Groep	6,2	0,5	-	-1,3	-	0,5	5,8
Stallergenes	2,5	-0,1	0,1	-	-	-	2,4
Wendel et holdings	-	-	-	-	-	-	-
	123,3	23,4	35,9	-2,7	-13,9	2,6	168,5
Dont variation liées aux changements de taux		-					
Impôts différés passifs (2)							
Bureau Veritas (1)	178,3	-11,6	12,9	-2,4	-	22,1	199,2
Deutsch	23,0	-0,2	0,5	-	0,4	0,0	23,7
Editis	13,1	-	-	-	-13,1	-	-
Materis	346,2	-10,1	-	-2,8	2,0	-	335,2
Oranje-Nassau Groep	5,1	-1,3	44,8	-6,4	-	0,6	42,8
Stallergenes	1,5	0,1	-	-	-	-	1,6
Wendel et holdings	-	-	-	-	-	-	-
	567,2	-23,1	58,2	-11,7	-10,8	22,6	602,4
Dont variation liées aux changements de taux		-2,7					

(1) dont 21,2 millions d'euros en 2008 et 22,3 millions d'euros en 2007 au titre des provisions pour retraite.

(2) Il s'agit essentiellement des impôts différés relatifs aux différences d'évaluation sur actifs : respectivement pour 2008 et 2007, chez Bureau Veritas 118,9 et 139,5 millions d'euros, chez Deutsch 23,4 et 26,9 millions d'euros, chez Materis 311,3 et 324,8 millions d'euros, chez ONG 0 et 20,5 millions d'euros suite à la cession du pôle immobilier et chez Editis 0 et 5,7 millions d'euros suite à la cession intervenue en mai 2008.

Note 16. Engagements hors bilan

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Cautions de contre-garantie sur marchés	58,8	50,6
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	8 757,3	8 663,4
dont		
- nantissement par Odyssee 1 (groupe Editis) et certaines de ses filiales d'actions de sociétés du groupe Editis en garantie du remboursement de la dette du groupe Editis	-	512,1
- nantissement par Materis Parent (groupe Materis) des titres des principales sociétés du Groupe Materis, de certains comptes bancaires et de certaines créances commerciales en garantie du remboursement de la dette du groupe Materis	1 798,2	1 776,9
- nantissement par Deutsch Group des titres des principales sociétés du groupe Deutsch, de certains comptes bancaires, de certaines créances commerciales et de certains actifs en garantie du remboursement de la dette du groupe Deutsch	482,0	489,3
- nantissements de titres cotés dans le cadre de la structure d'investissement de Saint-Gobain pour l'investissement en fonds propres initial et les appels de marge (valeur boursière) (1) (2)	4 122,0	4 801,9
- Garantie donnée dans le cadre du financement sans appel de marge et relative aux protections (2)	944,0	348,8
- nantissements de numéraire dans le cadre de la structure d'investissement de Saint-Gobain pour l'investissement en fonds propres initial et les appels de marge (2)	1 399,6	729,7
- autres	11,6	4,8
Avals, cautions et garanties données	346,4	374,9
- garanties données (2)	239,3	337,5
- autres (3)	107,1	37,4
Autres engagements donnés et reçus	65,1	25,5

(1) dont 79,5 millions de titres Saint-Gobain.

(2) en 2008, voir le paragraphe relatif au financement Eufor dans la note sur la gestion du risque de liquidité.

(3) dont garantie de passif donnée dans le cadre de la cession d'Editis. Cette garantie est limitée à un plafond global maximum d'un montant de 52,3 millions d'euros.

Pactes d'actionnaires conclus par le groupe Wendel

Le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires dans Materis, Deutsch ou Stahl, qu'il s'agisse des co-investisseurs financiers ou de managers de ces participations dans le cadre de mécanismes d'association des équipes de direction à la performance de leur société (tels que décrit dans la note relative à l'association des équipes de direction aux investissements du groupe).

Ces différents pactes ou accords comportent des clauses standards telles que notamment des clauses relatives à :

- la gouvernance (composition des organes de direction et droit d'information) ;
- les conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;
- les conditions de sortie en cas de cession ou d'introduction en Bourse (droit de sortie conjointe ou de cession obligatoire) ;
- les situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat au profit du manager dans certains cas spécifiques) ;
- la liquidité dans certaines situations et notamment en cas d'absence de cession ou d'introduction en Bourse au-delà d'une certaine période.

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'autres engagements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière de Wendel que ceux mentionnés ci-dessus.

H - NOTES SUR LE RESULTAT

Note 17. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2008	2007
Ventes de biens		
Bureau Veritas	38,8	-
Deutsch	450,8	438,3
Materis	1 866,5	1 816,5
Oranje-Nassau Groep	373,7	243,0
Stallergenes	170,9	147,1
	2 900,7	2 644,8
Prestations de services		
Bureau Veritas	2 510,6	2 066,9
Deutsch	0,8	-
	2 511,5	2 066,9
Royalties		
Oranje-Nassau Groep	0,4	0,3
	0,4	0,3
Chiffre d'affaires total	5 412,5	4 712,0
Chiffre d'affaires des activités cédées		
Ventes de biens		
Editis	274,2	760,3
	274,2	760,3
Total	5 686,7	5 472,3

Note 18. Charges opérationnelles

En millions d'euros	2008	2007
Achats consommés et charges externes	2 353,1	2 237,4
Charges de personnel	1 853,7	1 561,6
Impôts et taxes	82,6	77,6
Autres charges opérationnelles	11,5	7,3
Dotations aux amortissements	318,4	268,8
Dotations aux provisions nettes	20,3	18,2
Total	4 639,6	4 170,9

En millions d'euros	2008	2007
Montant des frais de recherche inscrits en charge chez:		
Deutsch	6,8	-
Materis	21,5	22,6
Stallergenes	36,2	29,5

	2008	2007
Effectif moyen des sociétés intégrées dont:		
Bureau Veritas	40 053	33 018
Deutsch	3 401	3 539
Editis	-	2 670
Materis	9 242	8 971
Oranje-Nassau Groep	24	25
Stallergenes	736	661
Wendel et holdings	66	59

Note 19. Résultat opérationnel courant

En millions d'euros	2008	2007
Bureau Veritas	319,1	236,3
Deutsch	55,9	31,7
Materis	196,6	207,0
Oranje-Nassau Groep	230,2	138,5
Stallergenes	28,3	25,3
Wendel et holdings	-49,1	-33,9
Résultat opérationnel courant	781,1	604,9

Analyse des allocations des écarts d'acquisition inclus dans le résultat opérationnel courant:

En millions d'euros	2008	2007
Bureau Veritas	-77,6	-74,1
Deutsch	-19,9	-22,9
Materis	-18,0	-18,4
Oranje-Nassau Groep	-	-
Stallergenes	-	-
Wendel et holdings	-	-
Total	-115,5	-115,5

Résultat opérationnel courant avant impact des allocations des écarts d'acquisition:

En millions d'euros	2008	2007
Bureau Veritas	396,7	310,5
Deutsch	75,8	54,6
Materis	214,6	225,4
Oranje-Nassau Groep	230,2	138,5
Stallergenes	28,3	25,3
Wendel et holdings	-49,1	-33,9
Total	896,6	720,3

Note 20. Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2008	2007
Résultats sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1)	39,3	0,2
Résultats sur cessions de titres consolidés (2)	-2,0	733,2
Charges et produits de restructurations	-15,9	-5,6
Dépréciations d'actifs (3)	-208,6	-0,3
Charges et produits divers	-4,0	-3,0
Total	-191,2	724,5

(1) Dont en 2008, une plus-value de 30,6 millions d'euros sur la cession d'actifs de la Division Energie chez Oranje-Nassau Groep et une plus-value nette de 12,2 millions d'euros sur la cession d'immobilisations chez Materis.

(2) En 2007 : résultat sur cession dégagé lors de l'introduction en bourse de Bureau Veritas, voir note « variations de périmètre ».

(3) dépréciation d'actifs en 2008 principalement chez Materis pour -159.5 millions d'euros, Deutsch pour -47,8 millions d'euros (voir la note 1. Ecarts d'acquisition).

Note 21. Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	2008	2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts générés par la trésorerie	108,4	65,6
	<hr/>	<hr/>
	108,4	65,6
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts	-686,9	-390,3
Charges d'intérêts sur prêts d'actionnaires détenus par des minoritaires	-9,3	-11,8
Etalement des primes et frais d'émission d'emprunt (selon la méthode du taux effectif)	-21,4	-15,3
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	-0,6	-
	<hr/>	<hr/>
	-718,1	-417,3
Total	-609,7	-351,7

Note 22. Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2008	2007
Résultats sur cession d'actifs disponibles à la vente (1)	-6,7	107,9
Dividendes de participations non consolidées	11,1	4,3
Résultat sur instruments dérivés sur taux, change et actions (2) (4)	287,0	-169,1
Intérêts sur autres actifs financiers	9,4	9,3
Différences de change	-28,5	-26,3
Impacts d'actualisation	-12,6	-9,4
Autres (3) (4)	-76,8	-88,5
Total	183,0	-171,8

(1) dont résultat sur cession en 2007 de Neuf Cegetel: 81,6 M€, voir Note sur les "Variations de Périmètre".

(2) inclut en 2008 +418 M€ de variation de juste-valeur sur les protections liées à l'investissement dans Saint-Gobain, -55 M€ de dérivés de change et -19,7 M€ sur les dérivés de taux.

(3) En 2008, ce poste correspond à la dépréciation du prêt d'actionnaire envers Stahl pour 54 M€ (voir la note relative aux mises en équivalence).

(4) En 2007 inclut -296 M€ de frais liés à la structure et au financement de l'investissement dans Saint-Gobain, sur un total de -345 M€, le solde est comptabilisé dans le poste « coût de l'endettement net » pour -42 M€ et dans le résultat opérationnel.

Note 23. Impôts sur le résultat

En millions d'euros	2008	2007
Impôts exigibles	-279,3	-155,6
Impôts différés	42,2	34,2
Total	-237,0	-121,4

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France et le taux effectif d'impôt du Groupe s'analyse ainsi :

	2008
Taux normal d'impôt en France	34,43%
Incidence des :	
opérations soumises au taux réduit ou à un taux étranger	1,60%
déficits de l'exercice non activés et déficits antérieurs non activés imputés sur l'exercice	46,86%
dépréciations des écarts d'acquisition et prêt d'actionnaires envers Stahl	53,86%
autres	8,53%
Taux effectif d'impôt (1)	145,29%

(1) Le taux effectif d'impôt est le résultat du rapport de la charge d'impôts inscrite au compte de résultat sur la somme du résultat opérationnel, du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Note 24. Résultat des mises en équivalence

En millions d'euros	2008	2007
Saint-Gobain (1)	-38,3	-
Legrand	110,1	130,5
Stahl (2)	-27,8	-2,3
Autres sociétés	0,4	0,3
Total	44,5	128,6

(1) y compris dépréciation des titres Saint-Gobain détenus pour -240 M€

(2) dont dépréciation des titres Stahl détenus pour -14 M€(voir note sur les mises en équivalence)

Le résultat 2007 n'inclut pas de résultat pour Saint-Gobain (voir note sur les « variations de périmètre » relative à Saint-Gobain).

Note 25. Résultat des activités cédées

Sur le compte de résultat de l'exercice 2007, des reclassements ont eu lieu afin de présenter les impacts des activités arrêtées ou destinées à être cédées courant 2008, principalement Editis (voir Variations de périmètre).

En millions d'euros	2008	2007
Résultat de cession		
Editis	273,0	
Oranje Nassau Groep - pôle immobilier	-	51,6
	273,0	51,6
Quote part de résultat de la période sur activités cédées		
Editis	-17,1	24,7
Sociétés chez Deutsch	0,6	-
Sociétés chez Bureau Veritas	-	0,6
Sociétés chez Materis	-	1,0
Oranje Nassau Groep - pôle immobilier	-	3,0
	-16,5	29,2
Total	256,6	80,8

Note 26. Résultat net

en millions d'euros	2008	2007
Des sociétés intégrées :		
WENDEL et holdings financières	169,0	536,2
Oranje-Nassau Groep	104,3	129,8
Bureau Veritas	184,3	121,1
Deutsch	-90,5	-56,2
Editis	-17,1	24,7
Materis	-186,2	-6,4
Stallergenes	19,0	16,0
	182,7	765,2
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (voir note 24)	44,5	128,6
	227,2	893,8
Part des minoritaires dans le résultat (voir note 10)	69,1	14,5
Résultat net total, part WENDEL	158,1	879,3

Note 27. Résultat par action

En euros et millions d'euros	2008	2007
Résultat net part du Groupe	158,1	879,3
Impact des instruments dilutifs sur les filiales	-2,7	-1,7
Résultat dilué	155,3	877,5
Nombre moyen d'actions	50 223 248	50 210 351
Dilution potentielle due aux attributions d'options Wendel (1)	76 095	174 172
nombre d'actions dilué	50 299 343	50 384 523
Résultat de base par action (en euros)	3,15	17,51
Résultat dilué par action (en euros)	3,09	17,42
Résultat de base par action hors activités cédées (en euros)	-1,96	15,90
Résultat dilué par action hors activités cédées (en euros)	-2,01	15,81
Résultat de base par action des activités cédées (en euros)	5,11	1,61
Résultat dilué par action des activités cédées (en euros)	5,10	1,60

(1) selon la méthode du rachat d'action

I - NOTES SUR LES VARIATIONS DE TRESORERIE

Note 28. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2008	2007
Par Bureau Veritas	87,4	50,3
Par Deutsch	18,9	22,2
Par Editis	-	21,5
Par Materis	76,6	73,2
Par Oranje-Nassau Groep	150,2	28,2
Par Stallergenes	22,4	11,8
Par Wendel et holdings	1,6	1,9
Total	357,0	209,1

Note 29. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2008	2007
Par Bureau Veritas	2,0	1,5
Par Deutsch	0,2	0,5
Par Editis	-	9,3
Par Materis	25,7	4,1
Par Oranje-Nassau Groep	21,3	0,8
Par Stallergenes	-	-
Par Wendel et holdings	0,3	1,1
Total	49,6	17,2

Note 30. Acquisitions et souscriptions d'immobilisations financières

En millions d'euros	2008	2007
Saint-Gobain	740,2	4 730,6
Deutsch	-	35,8
Chez Bureau Veritas	319,0	210,9
Chez Materis	17,7	63,5
Chez Deutsch	54,4	-
Chez Editis (Odyssee 1)	-	72,3
Autres titres	-	9,2
Total	1 131,3	5 122,4

Voir la note relative aux variations de périmètre.

Note 31. Cessions d'immobilisations financières (au prix de vente)

En millions d'euros	2008	2007
Editis (1)	495,0	-
Bureau Veritas - Introduction en Bourse	-	1 208,3
Neuf Cegetel	-	148,1
Oranje-Nassau Groep - pôle immobilier	-	77,1
Autres (2)	9,7	122,8
Total	504,8	1 556,2

(1) Voir la note relative aux variations de périmètre.

(2) Dont en 2007, 78,7 M€ relatifs à la cession de Solfur

Note 32. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ou non consolidées

En millions d'euros	2008	2007
Saint-Gobain	164,9	-
Legrand	56,4	39,9
Oranje-Nassau Groep - Fonds d'investissement	11,5	24,9
Autres	0,1	4,4
Total	233,0	69,2

Note 33. Variation nette des emprunts et autres dettes financières

En millions d'euros	2008	2007
Nouveaux emprunts chez :		
Wendel - Emission obligation 4.875%	-	400,0
Wendel - Emission obligation 4.375%	-	360,1
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	797,8	4 317,2
Bureau Veritas	795,4	691,2
Deutsch	61,2	18,4
Editis	-	44,4
Materis	55,9	67,6
Oranje-Nassau Groep	118,3	118,0
Stallergenes	7,9	-
	1 836,5	6 016,8
Remboursements d'emprunts chez :		
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain)	200,6	-
Bureau Veritas	594,1	370,6
Deutsch	25,9	23,7
Editis	-	20,0
Materis	42,0	62,1
Oranje-Nassau Groep	45,8	107,9
Stallergenes	8,4	6,3
	916,8	590,6
Total	919,8	5 426,2

J - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 34. Locations

En dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opération de locations financements susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière de Wendel.

Locations Financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Les paiements futurs relatifs aux contrats de location financement sont localisés principalement chez Stallergenes.

Chez Stallergenes, deux immeubles font l'objet d'une location financement au travers de contrats mis en place auprès de sociétés spécialisées dans les opérations de crédit-bail, le premier en 2002 et le second en janvier 2008. La dette restant à rembourser au 31 décembre 2008 s'élève à 11,2 millions d'euros.

Montant des loyers futurs au titre des locations financement :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
A plus de 5 ans	2,1	1,4
A plus d'un an et moins de 5 ans	8,3	5,1
A moins d'un an et intérêts courus	2,5	1,8
Total	12,9	8,3

Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Montant des loyers futurs au titre des locations simples :

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007
A plus de 5 ans	79,1	43,4
A plus d'un an et moins de 5 ans	151,4	129,5
A moins d'un an et intérêts courus	67,7	61,8
Total	298,2	234,7

Les montants de loyers futurs proviennent principalement de Bureau Veritas pour 293,4 M€

Note 35. Stock-options

La charge totale au titre de l'attribution de stock-options pour l'exercice 2008 est de 4,8 M€ contre 4,9 M€ en 2007, en outre une charge de 5,0 M€ a été comptabilisée en 2008 au titre des paiements en actions de Bureau Veritas.

En millions d'euros	2008
Stock-options chez Wendel	2,8
Stock-options chez Bureau Veritas	1,0
Attribution d'actions gratuites chez Bureau Veritas	5,9
Droits à l'appréciation d'actions chez Bureau Veritas	-0,9
Deutsch	0,3
Stallergenes	0,7
Total	9,8

Les nouveaux plans d'attribution de stock-options accordés en 2008 sont les suivants :

Wendel

En juillet 2008, 890 600 stock-options ont été accordées. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- le prix d'exercice est de 67,50 €
- la durée de vie est de 10 ans,
- elles sont acquises par tranche de 20% chaque année sur 5 ans,
- elles ne seront exerçables qu'au bout de 5 ans, la première tranche étant acquise au bout d'un an,
- leur nombre final dépendra de la performance de l'Actif Net Réévalué (ANR) par action (119€action lors de l'attribution) :
 - si cette performance (y compris les dividendes versés aux actionnaires pendant la période) est inférieure à 30 % au bout de 5 ans, le nombre d'options allouées est divisé par 4,
 - si cette performance (y compris les dividendes versés aux actionnaires pendant la période) est supérieure à 120 %, le nombre d'actions allouées est maintenu,
 - si la performance est comprise entre 30% et 120%, le montant final sera ajusté en conséquence.

Elles ont été valorisées à l'aide d'un modèle binomial, et les principales hypothèses de calcul sont les suivantes : taux sans risque = 4,6%, volatilité = 20,6%, la rotation du personnel est considérée comme nulle et il est tenu compte de l'illiquidité des stock-options dans ce modèle qui est habituellement applicable à des options librement échangeables sur un marché. La valeur des options accordées est estimée à 1 €stock-option. La charge est étalée selon l'échéancier d'acquisition des droits (voir ci-dessus).

Bureau Veritas

En juin 2008, Bureau Veritas a accordé 137 400 stock-options à un prix d'exercice de 38,35 € et d'une durée de vie de 8 ans. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de 3 années de service ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté 2008. La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 15,25 euros. Leur valeur a été évaluée avec un modèle de type Black & Scholes, avec les hypothèses suivantes : volatilité = 29%, taux sans risque= 4,8%, durée de vie estimée de l'option = 7 ans.

En 2008, Bureau Veritas a attribué 481 050 actions gratuites sous certaines conditions de présence et/ou de performance. La juste valeur moyenne pondérée des actions gratuites attribuées en 2008 ressort à 33,61€action.

Deutsch

282 043 stock-options ont été accordées par Deutsch en 2008 selon les mêmes modalités que celles accordées en 2006 et 2007. La valeur retenue est de 1,06€option.

Stallergenes

27 000 stock-options ont été accordées en 2008 sur le plan de 2006 avec un prix d'exercice de 42,08€et une durée de vie de 10 ans, l'acquisition des droits a lieu sur une période de 3 ans. La valeur des options accordées est évaluée à 13,03€par option.

	Nombre d'options non levées au 31.12.2007	Options accordées en 2008	Options annulées en 2008	Options exercées en 2008	ajustement	Nombre d'options non levées au 31.12.2008	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice (€)	Prix moyen d'exercice (€)	Durée de vie restante moyenne
Wendel										
Options d'achat (1)	10 401			-		10 401	10 401	33,35	33,35	2,5 ans
Options de souscription	272 588			-19 929		252 659	252 659	24,59 à 90,14	54,87	5,3 ans
Options de souscription indexées sur l'ANR/action	877 500	890 600			-40 000	1 728 100	-	132,96 et 67,50	99,99	9 ans
Bureau Veritas	3 553 100	137 400	-235 500	-440 980		3 014 020	695 620	4,08 à 38,35	15,25	5,3 ans
Stallergenes	679 466	27 000	-3 400	-176 481		526 585	265 657	5,04 à 57,06	24,76	6 ans
Deutsch	2 607 539	282 043	-120 874		-120 876	2 647 832	2 365 789	1,00	1,00	6 ans

(1) Wendel détient les titres nécessaires pour couvrir l'exercice des options d'achat consenties.

Note 36. Information sectorielle

Le niveau primaire d'information sectorielle correspond aux différents secteurs d'activités représentés par les domaines d'exercice des filiales du Groupe:

- Bureau Veritas (Certification, contrôle qualité)
- Editis (Édition), cédée en 2008
- Stallergenes (Immunothérapie)
- Oranje-Nassau Énergie (Énergie)
- Deutsch (Connecteurs)
- Materis (Chimie de spécialité dans la construction)
- Holdings

Le niveau secondaire de l'information sectorielle est défini par zones géographiques. Wendel a retenu 3 secteurs géographiques : la France, l'Europe, et le reste du Monde.

IFRS 8 « Segments opérationnels » :

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme n'a pas été appliquée par anticipation par le Groupe. La norme IFRS 8 prévoit que l'information sectorielle soit établie en fonction de l'information revue par les organes de direction du Groupe. Le Groupe a conclu que ses segments opérationnels tel que prévu par IFRS 8 seraient les mêmes que ceux présentés au niveau primaire en application de IAS 14. L'impact de la norme sur les informations sectorielles additionnelles requises est en cours d'analyse. L'implémentation de cette norme en 2009 n'aura d'impact ni sur la situation financière ni sur la performance financière du Groupe.

Analyse par secteur d'activité :

Au 31 décembre 2008 :

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Editis	Materis	Oranje Nassau Groep	Staller- gènes	Wendel et Holdings	Elimina- tions et non alloués	Total Groupe
<u>Elements du Compte de résultat consolidé</u>									
Chiffre d'affaires net	2 549,4	451,6	-	1 866,5	374,0	170,9	-	-	5 412,5
Résultat opérationnel courant avant allocation des écarts d'acquisition	396,7	75,8	-	214,6	230,2	28,3	-49,1	-	896,6
Résultat opérationnel courant	319,1	55,9	-	196,6	230,2	28,3	-49,1	-	781,1
Résultat opérationnel	308,7	6,0	-	33,1	260,8	28,3	-47,0	-	589,9
Coût de l'endettement financier net	-52,3	-47,1	-	-159,1	0,1	-1,2	-350,2	-	-609,7
Autres produits et charges financiers	-17,4	-41,3	-	-51,9	0,5	-0,3	293,4	-	183,0
Charge d'impôt	-54,8	-8,8	-	-8,4	-157,2	-7,8	-0,2	-	-237,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en éq.	0,1	-	-	0,3	-	-	0,1	44,1	44,5
Résultat net avant résultat des activités arrêtées	184,4	-91,2	-	-185,9	104,3	19,0	-104,0	44,1	-29,4
<u>Elements du Tableau de flux de trésorerie consolidés</u>									
Flux de trésorerie d'exploitation	381,5	90,8	-	251,6	295,2	33,2	-45,4	-	1 006,9
Flux de trésorerie d'investissement	-405,9	-64,5	-128,9	-73,4	-112,6	-18,3	-167,0	-52,8	-1 023,3
Flux de trésorerie de financement	106,3	-11,9	-	-136,4	43,0	-4,6	128,6	52,8	177,9
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-66,1	-6,1	-	-30,1	-142,5	-10,0	1,3	-	-253,4
<u>Elements du Bilan consolidé</u>									
Ecarts d'acquisition nets	1 344,0	325,5	-	867,5	41,5	29,2	-	-	2 607,6
Immobilisations incorporelles nettes	500,7	218,3	-	782,6	-	8,1	0,0	-	1 509,7
Immobilisations corporelles nettes	193,4	114,1	-	480,0	214,3	51,7	8,1	-	1 061,6
Actifs non courants non sectoriels								8 344,7	8 344,7
Actifs non courants									13 523,7
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	20,6	20,6
Stocks et travaux en cours	-	105,4	-	246,2	6,2	15,2	-	-	373,0
Créances clients	740,9	81,5	-	329,5	26,5	23,1	1,8	-	1 203,2
Autres créances	34,4	8,9	-	63,9	0,2	5,5	6,3	-	119,3
CCA	25,5	1,4	-	0,7	0,6	0,9	1,9	-	31,1
Autres actifs courants non sectoriels								1 451,5	1 451,5
Actifs courants									3 178,0
Total actif									16 722,3
Capitaux propres								2 317,6	2 317,6
Provisions	87,9	2,0	-	20,1	107,5	0,0	18,0	-	235,5
Avantages aux salariés	78,5	11,5	-	25,8	3,4	1,8	0,7	-	121,7
Autres passifs non courants non sectoriels								12 071,1	12 071,1
Passifs non courants									12 428,4
Passifs destinés à être cédés								23,5	23,5
Provisions	-	5,2	-	2,0	-	2,0	-	-	9,3
Dettes fournisseurs	167,0	33,4	-	284,9	15,5	27,0	27,1	-	555,0
Autres dettes	325,6	33,4	-	133,9	6,5	16,2	4,9	-	520,4
PCA	95,5	0,6	-	-	1,5	0,0	-	-	97,6
Autres passifs courants non sectoriels								770,5	770,5
Passifs courants									1 952,3
Total passif									16 722,3

Au 31 décembre 2007 :

En millions d'euros	Bureau Veritas	Deutsch	Editis	Materis	Oranje Nassau Groep	Staller-gènes	Wendel et Holdings	Eliminations et non alloués	Total Groupe
Elements du Compte de résultat consolidé									
Chiffre d'affaires net	2 066,9	438,3	-	1 816,5	243,3	147,1	-	-	4 712,0
Résultat opérationnel courant avant allocation des écarts d'acquisition	310,5	54,6	-	225,4	138,5	25,3	-33,9	-	720,3
Résultat opérationnel courant	236,3	31,7	-	207,0	138,5	25,3	-33,9	-	604,9
Résultat opérationnel	200,4	30,4	-	200,2	138,9	25,3	734,1	-	1 329,4
Coût de l'endettement financier net	-34,5	-48,3	-	-153,2	3,2	-1,2	-117,8	-	-351,7
Autres produits et charges financiers	-12,8	-40,8	-	-31,7	18,8	-0,1	-105,3	-	-171,8
Charge d'impôt	-32,7	2,5	-	-22,7	-85,7	-8,0	25,2	-	-121,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en éq	0,1	-	-	0,3	-	-	-0,1	128,4	128,6
Résultat net avant résultat des activités arrêtées	120,6	-56,2	-	-7,1	75,3	16,0	536,1	128,4	813,0
Elements du Tableau de flux de trésorerie consolidés									
Flux de trésorerie d'exploitation	312,4	78,7	93,9	270,0	183,5	29,5	-34,2	-	933,8
Flux de trésorerie d'investissement	-264,7	-20,1	-66,6	-140,0	-53,4	-16,0	-3 103,3	-341,2	-4 005,2
Flux de trésorerie de financement	66,0	-44,1	49,2	-127,2	-76,4	-11,8	4 894,0	341,2	5 090,7
Flux de trésorerie liés à l'impôt	-73,9	-4,1	-35,8	-28,8	-67,6	-6,4	31,2	-	-185,3
Elements du Bilan consolidé									
Ecart d'acquisition nets	1 143,7	359,6	638,4	998,9	41,5	29,2	-	-	3 211,3
Immobilisations incorporelles nettes	514,2	174,2	45,1	794,4	-	2,6	-	-	1 530,5
Immobilisations corporelles nettes	134,0	123,4	34,4	479,4	165,7	40,4	7,7	-	985,1
Actifs non courants non sectoriels								6 810,4	6 810,4
Actifs non courants									12 537,3
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	52,8	52,8
Stocks et travaux en cours	-	86,1	68,9	219,8	2,8	16,2	-	-	393,7
Créances clients	626,8	76,8	134,2	363,4	28,4	21,3	2,5	-	1 253,4
Autres créances	36,0	8,6	47,3	59,3	0,1	4,0	5,0	-	160,4
CCA	23,9	1,1	4,8	-	0,9	0,8	1,7	-	33,2
Autres actifs courants non sectoriels								2 255,7	2 255,7
Actifs courants									4 096,4
Total actif									16 686,5
Capitaux propres								2 580,5	2 580,5
Provisions	73,5	1,6	0,0	13,1	113,3	0,2	20,0	-	221,7
Avantages aux salariés	78,0	10,5	15,6	22,3	6,0	1,1	0,6	-	134,0
Autres passifs non courants non sectoriels								11 374,6	11 374,6
Passifs non courants									11 730,4
Passifs destinés à être cédés								29,4	29,4
Provisions	-	3,8	13,2	8,5	-	2,0	-	-	27,5
Dettes fournisseurs	163,8	38,0	154,2	277,5	22,5	23,0	12,7	-	691,6
Autres dettes	303,6	28,4	126,5	149,9	6,9	15,6	20,8	-	651,7
PCA	69,6	-	9,8	-	3,6	-	-	-	83,0
Autres passifs courants non sectoriels								892,4	892,4
Passifs courants									2 346,2
Total passif									16 686,5

Valeur comptable des sociétés au 31 décembre 2008 :

En millions d'euros	Valeur nette consolidée	Prêts d'actionnaires	Valeur boursière
Sociétés intégrées globalement			
Oranje-Nassau Groep (hors Stallergenes et Lumina Parent)	144,7	-	
Stallergenes	39,4	-	231,7
Bureau Veritas	885,2	-	1 934,0
Deutsch group (Deutsch)	-5,7	191,7 (1)	
Materis Parent (Materis)	-125,0	290,3 (1)	
Sociétés mises en équivalence			
Saint-Gobain	5 353,9	-	2 739,4
Legrand	521,3	-	1 100,8
Stahl	-	-	

(1) Prêts d'actionnaires détenus par Wendel ou ses holdings éliminés en consolidation.

Analyse par zone géographique :

Au 31 décembre 2007 :

En millions d'euros	France	Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	1 590,2	1 463,1	1 658,7	4 712,0
Actifs sectoriels	3 496,5	2 212,9	1 910,9	7 620,3
Acquisition d'actifs	88,8	59,4	61,1	209,2

Au 31 décembre 2008 :

En millions d'euros	France	Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	1 765,4	1 700,1	1 946,9	5 412,5
Actifs sectoriels	3 086,8	1 552,6	2 286,7	6 926,1
Acquisition d'actifs	96,0	65,4	194,9	356,4

Note 37. Actifs non disponibles

En millions d'euros	date d'échéance de l'indisponibilité	Valeur consolidée des actifs non	31.12.2008	
			Total du poste de bilan	en % du poste de bilan
Immobilisations incorporelles		-	1 509,7	
Stallergenes	09/2014	12,7		
Immobilisations corporelles		12,7	1 061,6	1,2%
Bureau Veritas		13,2		
Groupe Eufor (structure d'investissement dans Saint-Gobain) (1) (2)		2 160,0		
Actifs financiers non courants		2 173,2	2 295,2	94,7%
Titres mis en équivalence (3)		5 545,3	5 881,3	94,3%
Autres actifs non courants		-	2 775,9	
Total actifs non courants		7 731,1	13 523,7	57,2%

(1) l'échéance d'indisponibilité de ces actifs correspond à l'échéance des financements du groupe Eufor.

(2) dont Comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie : 1 399,6M€

(3) valeur consolidée.

Par ailleurs, certains autres actifs, éliminés en consolidation (titres de sociétés consolidées ou créances inter-sociétés) ont été nantis au profit des banques. Ces actifs sont les suivants :

- certains titres de sociétés du Groupe Materis ont été nantis au profit des banques en garantie des prêts qu'elles ont accordés pour financer cette opération pour un montant de 1 798,2 millions d'euros.
- Dans le cadre du financement du Groupe Deutsch mis en place fin juin 2006, les titres des principales sociétés du Groupe Deutsch ont été nantis au profit des banques en garantie des prêts qu'elles ont accordés (senior, second lien, Mezzanine) pour un montant de 482,0 millions d'euros.
- Titres du groupe Bureau Veritas nantis dans le cadre des financements du groupe Eufor (voir note du risque de liquidité relative au financement du groupe Eufor).

Note 38. Evénements postérieurs à la clôture

Dividende

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale sur proposition du Directoire approuvée par le Conseil de Surveillance, de verser un dividende net de 1,00€ par action.

Augmentation de capital de Saint-Gobain

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Saint-Gobain de mars 2009, Wendel a souscrit à 8,3 millions d'actions à 14€/action. Wendel détient 89,8 millions de titres Saint-Gobain après souscription, soit 18,3% du capital (18,5% net des actions auto-détenues). Les BSA non exercés ont été cédés pour environ 66 millions d'euros. L'impact mécanique de la dilution (de 21,6% à 18,5%) se traduira par une perte de dilution de l'ordre de 600 millions d'euros sur les comptes 2009, ramenant la valeur par action de 65,7 euros avant l'opération à 54,2 euros, indépendamment de toutes considérations sur l'évolution de Saint-Gobain.

Cession d'un bloc de 10% de Bureau Veritas

Wendel a cédé en mars 2009 11 millions de titres Bureau Veritas à un prix de 25€/action. Wendel reste l'actionnaire majoritaire avec plus de 51% du capital après la cession. L'impact de la cession sera comptabilisé en 2009, il se monte à environ +120 millions d'euros.

K - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2008

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	% d'intérêt	Nom des sociétés	Pays d'activité	Secteur
IG	100,00	Wendel	France	Gestion de participations
IG	100,00	Coba	France	"
IG	99,50	Compagnie de Butterfly	France	"
IG	100,00	Compagnie Financière de la Trinité	France	"
IG	99,50	Eufor	France	"
IG	100,00	Hirvest 1	France	"
IG	100,00	Hirvest 2	France	"
IG	100,00	Hirvest 3	France	"
IG	100,00	Hirvest 4	France	"
IG	100,00	Hirvest 5	France	"
IG	100,00	Hirvest 6	France	"
IG	100,00	Hirvest 7	France	"
IG	100,00	Sofe	France	"
IG	100,00	Sofiservice	France	"
IG	100,00	Winbond	France	"
IG	100,00	Winvest 10	France	"
IG	100,00	Winvest 11	France	"
IG	100,00	Winvest 14	France	"
IG	100,00	Winvest 15	France	"
IG	100,00	Xevest holding (Ex Compagnie du Sahara)	France	"
IG	100,00	Xevest 1	France	"
IG	100,00	Xevest 2	France	"
IG	99,50	2MWIN	Luxembourg	"
IG	100,00	Froeggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Grauggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Hourggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Ireggen	Luxembourg	"
IG	100,00	Jeurggen	Luxembourg	"
IG	99,50	Karggen	Luxembourg	"
IG	99,50	Luxconnecting Parent	Luxembourg	"
IG	94,30	Materis Investor	Luxembourg	"
IG	99,50	Stahl Lux 1 Sarl	Luxembourg	"
IG	100,00	Trief Corporation	Luxembourg	"
IG	100,00	Truth 2	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Conseil	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 1	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 4	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 5	Luxembourg	"
IG	100,00	Winvest Part 6	Luxembourg	"

IG	100,00	Winvest Part 7	Luxembourg	"
IG	99,50	Winvest International	Luxembourg	"
IG	100,00	Legron Bv	Pays-bas	"
IG	100,00	Sofisamc	Suisse	"
IG	100,00	Wendel Japan K.K.	Japon	"
IG	100,00	Oranje Nassau Groep B.V.	Pays-Bas	
IG	100,00	Oranje Nassau Energy B.V.	Pays-Bas	Énergie
IG	100,00	Oranje Nassau Participaties B.V.	Pays-Bas	Participations
IG	46,54	Stallergenes SA	France	Immunothérapie
IG	46,54	SCI Stallergenes Antony	France	"
IG	46,54	Stallergenes GmbH	Allemagne	"
IG	46,54	Stallergenes Italia SpA	Italie	"
IG	46,54	Stallergenes Ibérica SA	Espagne	"
IG	46,54	Stallergenes Belgium SA	Belgique	"
IG	46,54	Stallergenes CZ, s.r.o	Tchéquie-Slovaquie	"
IG	23,74	Stallergenes BV	Pays-Bas	"
IG	46,54	Stallergenes Portugal - Produtos Farmaceuticos, LDA	Portugal	"
IG	62,52	Bureau Veritas	France	Certification et contrôle qualité
IG	43,76	BV South Africa	Afrique du Sud	"
IG	62,52	BV Algérie	Algérie	"
IG	62,52	BV Certification Germany	Allemagne	"
IG	62,52	IPM	Allemagne	"
IG	62,52	BV Germany Holding GmbH	Allemagne	"
IG	62,52	Bureau Veritas Industry Services	Allemagne	"
IG	62,52	BVCPS Germany	Allemagne	"
IG	41,89	One Tüv	Allemagne	"
IG	62,52	BV E&E PS (ex Innova)	Allemagne	"
IG	62,52	Ziller Ass	Allemagne	"
IG	35,23	ECA Internacional Andorra	Andorre	"
IG	34,57	Pirineu Payma	Andorre	"
IG	45,48	ECA OCT Andorra	Andorre	"
IG	44,23	Gimnot	Andorre	"
IG	37,09	ECA Inspeccio i control	Andorre	"
IG	45,01	ECA ITV	Andorre	"
IG	62,52	BV Angola	Angola	"
IG	37,51	BV SATS	Arabie Saoudite	"
IG	62,52	BIVAC Argentina	Argentine	"
IG	62,52	BV Argentine	Argentine	"
IG	62,52	BVQI Argentine	Argentine	"
IG	62,52	Servicios Internacionales Cesmec sa	Argentine	"
IG	62,52	Bureau Veritas Australia Pty Ltd	Australie	"
IG	62,52	Bureau Veritas HSE	Australie	"
IG	62,52	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Australia	Australie	"

IG	62,52	IRC	Australie	"
IG	62,52	CCI Holdings	Australie	"
IG	62,52	Bureau Veritas International Trade	Australie	"
IG	62,52	Carbon Consulting International	Australie	"
IG	62,52	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services	Australie	"
IG	62,52	Amdel	Australie	"
IG	62,52	Amdel Holdings	Australie	"
IG	62,52	Amdel Holdings Finance	Australie	"
IG	62,52	IML	Australie	"
IG	62,52	Ultra Trace	Australie	"
IG	62,52	LabMark	Australie	"
IG	62,52	BV Austria	Autriche	"
IG	62,52	BVQI Austria	Autriche	"
IG	62,52	Bureau Veritas Certification Austria (ex Zertifizierung Bau)	Autriche	"
IG	62,52	BV Azeri	Azerbaïdjan	"
IG	62,52	BIVAC Bangladesh	Bangladesh	"
IG	60,01	BVCPS Bangladesh	Bangladesh	"
IG	62,52	BV Bangladesh Private Ltd	Bangladesh	"
IG	62,52	BV Belarus Ltd	Biélorussie	"
IG	62,52	BV Marine Belgium & Luxembourg	Belgique	"
IG	62,52	BV Certification Belgium	Belgique	"
IG	62,52	AIBV	Belgique	"
IG	62,52	BV Bénin	Bénin	"
IG	60,26	BV do Brasil	Brésil	"
IG	62,52	BVQI do Brasil	Brésil	"
IG	60,26	Tecnitas do Brasil	Brésil	"
IG	62,52	MTL Engenharia	Brésil	"
IG	61,36	Analytical solutions	Brésil	"
IG	62,52	BV Varna	Bulgarie	"
IG	62,52	BV Douala	Cameroun	"
IG	62,52	BV Canada	Canada	"
IG	62,52	ECA Vérification de Qualité	Canada	"
IG	62,52	AQSR Canada Inc	Canada	"
IG	62,52	BV Ontario	Canada	"
IG	62,52	BV Chile	Chili	"
IG	62,52	BVQI Chile	Chili	"
IG	62,52	BV Chile Capacitacion Ltda	Chili	"
IG	62,45	ECA Chile Formacion	Chili	"
IG	62,50	ECA Chile	Chili	"
IG	62,52	Cesmec Capacitacion	Chili	"
IG	62,52	Cesmec Chile	Chili	"
IG	62,52	Geoanalitica	Chili	"
IG	62,52	Panamerica de leasing	Chili	"
IG	62,52	BV Consulting China	Chine	"
IG	62,52	BVCPS Hong Kong	Chine	"
IG	37,51	MTL Shanghai	Chine	"

IG	62,52	LCIE China	Chine	"
IG	62,52	BV Certification China (ex Falide International Quality Assessment)	Chine	"
IG	62,52	BV Certification Hong Kong	Chine	"
IG	62,52	Tecnitas far East	Chine	"
IG	62,52	Bureau Veritas Hong Kong	Chine	"
IG	62,52	Bivac Shangai	Chine	"
IG	62,52	Guangzhou BVCPS	Chine	"
IG	31,88	Safety Technology Holding	Chine	"
IG	28,69	BV Bosun -Safety Technology	Chine	"
IG	62,52	BVCPS HK(mainly Taiwan branch)	Chine	"
IG	37,51	BV Shenzhen	Chine	"
IG	31,26	NDT Technology Holding	Chine	"
IG	31,26	BV-Fairweather Inspection & Consultants	Chine	"
IG	62,52	BV Colombia	Colombie	"
IG	62,52	BVQI Colombia	Colombie	"
IG	62,39	ECA Colombie	Colombie	"
IG	62,52	BV Congo	Congo	"
IG	62,52	Bivac Congo	Congo	"
IG	62,52	BV Certification Korea (ex BVQI Korea)	Corée	"
IG	62,52	BV Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	"
IG	62,51	Bivac Scan CI	Côte d'Ivoire	"
IG	62,52	BV Croatia	Croatie	"
IG	62,52	BV Certification Denmark	Danemark	"
IG	62,52	Trotters	Danemark	"
IG	62,52	Chemtox	Danemark	"
IG	56,26	BV Egypt	Egypte	"
IG	62,52	BV Ecuador	Equateur	"
IG	62,52	IPM Espagne	Espagne	"
IG	62,09	BV Espanol	Espagne	"
IG	62,52	BV Certification Espagne	Espagne	"
IG	62,52	Surveycan	Espagne	"
IG	62,52	ECA Entidad Colaborada De La Administración, S.A.U	Espagne	"
IG	62,52	ECA Preven S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	Activa, Innovación Y Servicios, S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	Idt Docuteca, S.A.	Espagne	"
IG	62,52	Servi Control S.L.	Espagne	"
IG	62,52	Geopayma S.A.U.	Espagne	"
IG	34,38	Payject Xxi S.A.	Espagne	"
IG	62,52	Payma Cotas S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	ECA Control Engineering International S.A.	Espagne	"
IG	62,52	Instituto De La Calidad, S.A.U.	Espagne	"
IG	59,39	ECA Instituto De Tecnología Y Formación, S.A.	Espagne	"
IG	34,38	ECA, Control Y Gestión De Servicios, S.L.	Espagne	"
IG	40,63	Prevenout	Espagne	"
IG	62,52	A77 Servicios Y Contratas, S.L.	Espagne	"
IG	62,52	Aceplus, Servicios Integrales, S.A.U.	Espagne	"

IG	62,52	ECA Global'S Investments,Heritage And Assets,S.L.U	Espagne	"
IG	62,52	Gimnot Innovación Y Servicios, S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	Inversiones Y Patrimonios De ECA Global, S.A.	Espagne	"
IG	31,91	Andacar	Espagne	"
IG	62,52	ECA idt sa	Espagne	"
IG	62,52	Tarinant	Espagne	"
IG	62,52	Aravan Dan	Espagne	"
IG	62,52	Entidad de colaboracion administrativa	Espagne	"
IG	62,52	Arlond	Espagne	"
IG	62,52	Newco ECA S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	ECA Totcontrol S.A.U.	Espagne	"
IG	62,52	Newco ECA global	Espagne	"
IG	62,52	BV Estonia	Estonie	"
IG	62,52	BVHI – USA	Etats-Unis	"
IG	62,52	BV Certification North America	Etats-Unis	"
IG	62,52	BVCPS Inc.	Etats-Unis	"
IG	62,52	BV Marine Inc	Etats-Unis	"
IG	62,52	Unitek Technical Services	Etats-Unis	"
IG	62,52	US Laboratories Inc	Etats-Unis	"
IG	62,52	Bureau Veritas North America	Etats-Unis	"
IG	62,52	Bivac North America	Etats-Unis	"
IG	62,52	One Cis Insurance	Etats-Unis	"
IG	62,52	Curtis Strauss	Etats-Unis	"
IG	62,52	NEIS	Etats-Unis	"
IG	62,52	BV International	France	"
IG	62,52	BV France	France	"
IG	62,52	BVCPS France	France	"
IG	62,52	Bivac International	France	"
IG	62,49	BV Monaco	France	"
IG	62,52	BV Certification France	France	"
IG	62,52	BV Certification Holding	France	"
IG	62,52	CEP Industrie	France	"
IG	62,52	Sedhyca	France	"
IG	62,52	Tecnitas	France	"
IG	62,52	LCIE France	France	"
IG	61,80	Qualité France	France	"
IG	62,52	Transcable	France	"
IG	62,52	SSICOOR	France	"
IG	62,52	ECS	France	"
IG	62,52	Operendi	France	"
IG	31,46	Arcalia	France	"
IG	62,52	Aprob	France	"
IG	62,26	Coreste	France	"
IG	62,52	ECA Cert Certification	France	"
IG	62,52	Ecalis	France	"
IG	62,52	Bureau Veritas Laboratoires	France	"

IG	50,01	CODDE	France	"
IG	62,52	Ulase	France	"
IG	62,52	Elysées Conseil	France	"
IG	62,52	Bureau Veritas Opérations France	France	"
IG	62,52	BV Gabon	Gabon	"
IG	62,52	BIVAC Ghana	Ghana	"
IG	62,52	BV Certification Hellas	Grèce	"
IG	62,52	BVCPS Guatemala	Guatemala	"
IG	62,52	BIVAC Guinée	Guinée	"
IG	62,52	BV Guinée	Guinée	"
IG	62,52	BV Hongrie	Hongrie	"
IG	60,58	BVIS – India	Inde	"
IG	62,52	BV Certification India	Inde	"
IG	62,52	BVCPS India Ltd	Inde	"
IG	62,52	Bureau Veritas India	Inde	"
IG	62,52	BV Indonésie	Indonésie	"
IG	53,14	BVCPS Indonésie	Indonésie	"
IG	62,52	BV Ireland Ltd	Irlande	"
IG	62,52	BV Italia	Italie	"
IG	62,52	BV Italia Holding spa (ex BVQI Italie)	Italie	"
IG	62,52	ECA Certificazione	Italie	"
IG	62,52	PMI CERT	Italie	"
IG	62,52	Graham	Italie	"
IG	62,52	Nexta	Italie	"
IG	62,52	BV Sciro	Italie	"
IG	62,52	BV Japan	Japon	"
IG	62,52	Nihon Testing	Japon	"
IG	62,52	Bureau Veritas Human Tech	Japon	"
IG	37,51	BV Kazakhstan Industrial Services LLP	Kazakhstan	"
IG	62,52	BV Kazakhstan	Kazakhstan	"
IG	62,45	BV Kenya	Kenya	"
IG	62,52	BV Lebanon	Liban	"
IG	62,52	Bureau Veritas Latvia	Lettonie	"
IG	62,52	BV Lithuania	Lituanie	"
IG	62,52	Soprefira	Luxembourg	"
IG	62,52	BV Luxembourg	Luxembourg	"
IG	62,52	BV Mali	Mali	"
IG	30,63	BV Malaysia	Malaisie	"
IG	62,52	BV Certification Malaysia (ex BVQI Malaysia)	Malaisie	"
IG	62,52	BV Maroc (ex BV Certification Maroc)	Maroc	"
IG	62,52	BV Mexicana	Mexique	"
IG	62,52	BVCPS Mexico	Mexique	"
IG	62,52	BVQI Mexique	Mexique	"
IG	62,52	AQSR de R.L. de C.V.	Mexique	"
IG	62,42	ECA Mexico	Mexique	"
IG	62,52	Bureau Veritas Controle	Mozambique	"

IG	62,52	Bureau Veritas Namibie	Namibie	"
IG	37,51	BV Nigeria	Nigéria	"
IG	62,52	Chemtox -Norge AS	Norvège	"
IG	62,52	BV Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande	"
IG	62,52	Amdel Holdings	Nouvelle-Zélande	"
IG	62,52	New Zealand Laboratory Services	Nouvelle-Zélande	"
IG	50,01	BVCPS Pakistan	Pakistan	"
IG	62,52	BV Pakistan	Pakistan	"
IG	62,52	BV Panama	Panama	"
IG	62,52	BIVAC Paraguay	Paraguay	"
IG	62,52	BIVAC Rotterdam	Pays-Bas	"
IG	62,52	BIVAC World market	Pays-Bas	"
IG	62,52	BV Certification Netherlands	Pays-Bas	"
IG	62,52	Bureau Veritas Metingen, Inspecties & Validities BV	Pays-Bas	"
IG	62,52	Nagtglas Versteeg Inspecties B.V.	Pays-Bas	"
IG	62,52	Risk Control BV	Pays-Bas	"
IG	62,52	DASS B.V.	Pays-Bas	"
IG	62,52	Inspecties Beheer B.V	Pays-Bas	"
IG	62,52	BV Marine Netherlands	Pays-Bas	"
IG	62,52	BV Pérou	Pérou	"
IG	62,52	BIVAC Peru	Pérou	"
IG	62,52	Cesmec Peru	Pérou	"
IG	62,52	BVCPS Philippines	Philippines	"
IG	62,52	BV Poland	Pologne	"
IG	62,52	BV Certification Pologne	Pologne	"
IG	62,52	BV Certification Portugal	Portugal	"
IG	62,52	Rinave Registro Int'l Naval	Portugal	"
IG	62,52	Rinave Consultadorio y Servicios	Portugal	"
IG	62,52	Rinave Qualidade y Seguranca	Portugal	"
IG	62,52	ECA Totalinspe	Portugal	"
IG	20,63	Infoloures	Portugal	"
IG	37,51	EIFC	Portugal	"
IG	62,52	BIVAC Iberica	Portugal	"
IG	62,52	BV Czech Republic	République tchèque	"
IG	62,52	BV Certification Rép.Tchèque	République tchèque	"
IG	62,52	BV Romania CTRL	Roumanie	"
IG	62,52	BV Certification LTD – UK	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV Inspection UK	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV UK Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Weeks Technical Services	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Bureau Veritas Consulting	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Bureau Veritas Laboratories Limited	Royaume-Uni	"
IG	46,89	Pavement Technologies Limited	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Bureau Veritas Consumer Products Services UK Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	LJ Church Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Technicare	Royaume-Uni	"

IG	62,52	Tenpleth UK	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Casella consulting ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV HS&E	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Winton	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Casella Science & Environment	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Casella Analytic	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV B&I Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Winton Holding	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Merchandise Testing Laboratories Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	X Reference Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	Bureau Veritas Consumer Products Services Holding UK Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV UK Holding Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JMD Group Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JMD Fabrication Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JMD International Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JMD Software solutions Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JMD Rotordynamics Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	JM Dynamics Ltd	Royaume-Uni	"
IG	62,52	BV Russia	Russie	"
IG	62,52	Bureau Veritas Certification Russia	Russie	"
IG	62,52	BV – Sénégal	Sénégal	"
IG	62,52	Bureau Veritas D.O.O.	Serbie	"
IG	62,52	BVCPS Singapour	Singapour	"
IG	62,52	BV Certification Singapour (ex BVQI Singapour)	Singapour	"
IG	62,52	BVCPS Lanka	Sri Lanka	"
IG	62,52	BV Lanka ltd	Sri Lanka	"
IG	62,52	BV Slovakia	Slovaquie	"
IG	62,52	BV Certification Slovakia	Slovaquie	"
IG	62,52	Bureau Veritas D.O.O.	Slovénie	"
IG	62,52	BV Certification Sverige	Suède	"
IG	62,52	Chemtox Sverige	Suède	"
IG	62,52	BV Bivac Switzerland	Suisse	"
IG	62,52	BV Certification Switzerland	Suisse	"
IG	62,52	BV Certification Taïwan	Taïwan	"
IG	62,52	BV Taïwan	Taïwan	"
IG	61,95	Advance Data Technology	Taïwan	"
IG	62,52	BV Tchad	Tchad	"
IG	30,63	BV Thailand	Thaïlande	"
IG	30,63	BV Certification Thailand	Thaïlande	"
IG	62,52	BVCPS Thailand	Thaïlande	"
IG	62,52	BV Togo	Togo	"
IG	31,24	STCV - Tunisia	Tunisie	"
IG	62,52	BV Gozetim Hizmetleri	Turquie	"
IG	62,52	BVCPS Turkey	Turquie	"
IG	62,52	BV Ukraine	Ukraine	"
IG	62,52	BV Certification Ukraine	Ukraine	"

IG	62,52	CCI Ukraine	Ukraine	"
IG	62,52	BV Venezuela	Venezuela	"
IG	62,52	BVQI Venezuela	Venezuela	"
IG	62,52	AQSR de Sudamerica	Venezuela	"
IG	62,52	BV Vietnam	Vietnam	"
IG	62,52	BV Certification Vietnam (ex BVQI Vietnam)	Vietnam	"
IG	62,52	BV Consumer Product Services Vietnam Ltd	Vietnam	"
IG	62,52	BV CPS Vietnam (ex Kotiti)	Vietnam	"
E	31,21	ATSI - France	France	"
E	31,26	BV EM & I Limited	Royaume-Uni	"
E	28,13	GIE Sécurité Aviation Civile- France	France	"
IG	73,54	Materis Parent	Luxembourg	Chimie de spécialité pour la construction
IG	73,54	Materis DSI (ex GIE LMS services)	France	"
IG	73,54	LARIS	France	"
IG	73,54	Materis Corporate Services	France	"
IG	73,54	Materis Luxembourg	Luxembourg	"
IG	73,54	Materis Holding Luxembourg	Luxembourg	"
IG	73,54	Materis SAS	France	"
IG	73,54	Materis Trésorerie	France	"
IG	73,54	Materis Aluminate	France	"
IG	73,54	Kerneos	France	"
IG	73,54	Kerneos Italia SRL	Italie	"
IG	73,54	Kerneos di Ticaret SA	Turquie	"
IG	73,54	Lafarge Aluminate Asia Pacific SA	Singapour	"
IG	73,54	Kerneos Australia Pty Ltd	Australie	"
IG	73,54	Kerneos Benelux SA	Belgique	"
IG	73,54	Kerneos GmbH	Allemagne	"
IG	73,54	Kerneos Ltd	Royaume-Uni	"
IG	73,54	Kerneos Nordiska AB	Suède	"
IG	73,54	Kerneos Southern Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	"
IG	73,54	Kerneos de Mexico SA + CV	Mexique	"
IG	73,54	Kerneos Ibérica SL	Espagne	"
IG	73,54	Kerneos do Brazil Ltda	Brésil	"
IG	73,54	Kerneos Inc	Etats-Unis	"
IG	73,54	Lafarge Aluminate China	Chine	"
IG	73,54	4145585 Canada inc	Canada	"
IG	73,54	Société de valorisation des minéraux industriels	France	"
IG	73,54	Kerneos Polska Spzoo	Pologne	"
IG	73,54	Peramin AB	Suède	"
IG	73,54	LLC Kerneos	Russie	"
IG	73,54	Yindu	Chine	"
IG	66,19	Greatwalls Zhengzhou Special cements	Chine	"
IG	73,54	Belitex	France	"

IG	73,54	Kerneos Aluminates Technologies India	Inde	"
IG	73,54	UK Holding	Royaume-Uni	"
IG	73,54	US Holding	Etats-Unis	"
				"
IG	73,54	Materis Adjuvants	France	"
IG	73,54	Chryso SAS	France	"
IG	48,98	Chryso Mascareigne SA	France	"
IG	73,54	Chryso Aditivos SA	Espagne	"
IG	44,10	Chryso Aditivos SA Portugal	Portugal	"
IG	73,54	Chryso Chemie Sro	République Tchèque	"
IG	73,54	Chryso Southern Africa Ltd Cy	Afrique du Sud	"
IG	73,54	Chryso Brasil	Brésil	"
IG	73,54	Chryso UK	Royaume-Uni	"
IG	73,54	Chryso Polska	Pologne	"
IG	73,54	CHRYSO Inc	Etats-Unis	"
IG	73,54	Chryso Italia Spa	Italie	"
IG	73,54	Chryso Kat Katki Malzemelriban ve tic Ac	Turquie	"
IG	54,42	SWC	Inde	"
IG	73,54	Promix	Etats-Unis	"
IG	73,54	Chryso Roumanie	Roumanie	"
				"
IG	73,54	Parex Group	France	"
IG	73,00	Lafarge Mortiers SA	France	"
IG	73,54	Materis Mortiers Belgium	Belgique	"
IG	73,54	SEIFERT	Belgique	"
IG	73,54	Materis Ibérica Morteros	Espagne	"
IG	73,54	Texsa Morteros SA - Espagne	Espagne	"
IG	73,54	Texsa Morteros Portugal	Portugal	"
IG	73,54	Davco Construction Materials Pty Ltd	Australie	"
IG	73,54	Davco Building Materials Pte	Singapour	"
E	36,67	Materis Mortars Thaïland	Thaïlande	"
IG	54,40	SODAP Thaïlande	Thaïlande	"
IG	73,54	Novabond	Malaysie	"
IG	73,54	Spinna Argentina Srl	Argentine	"
IG	73,54	Qualimat	Brésil	"
IG	73,54	Klaukol SA	Argentine	"
IG	73,54	Klaukol Chile	Chili	"
IG	73,54	Materis US Mortars Inc	Etats-Unis	"
IP	29,42	CCC Parex	Emirats Arabes Unis	"
IG	73,54	Parex Ltd	Royaume-Uni	"
IG	73,54	La Habra Products Inc	Etats-Unis	"
IG	73,54	Davcoa China Limited	Chine	"
IG	73,54	Davcoa Limited	Hong Kong	"
IG	40,44	Sodap Maroc	Maroc	"
IG	73,54	Geser	Turquie	"

IG	73,54	Tecroc	Royaume-Uni	"
IG	73,54	Revear	Argentine	"
IG	73,54	Cadina	Chili	"
IG	73,54	Parex Group US	Etats-Unis	"
IG	73,54	Easipoint	Royaume-Uni	"
IG	73,54	Materis Paints	France	"
IG	73,54	Materis Peintures	France	"
IG	73,54	Peintures Productions Ouest SAS	France	"
IG	73,54	Tollens Production Nord SAS	France	"
IG	73,54	Agora SA	France	"
IG	73,54	RM Distribution	France	"
E	27,58	SPE SA	France	"
IG	73,54	Tollens Holding BV	Pays-Bas	"
IG	73,53	Tollens Coatings SA	Belgique	"
IG	73,54	Materis paints espana	Espagne	"
IG	73,54	Robbialac SA	Portugal	"
IG	73,54	Materis Paints Italia	Italie	"
IG	73,54	Zolpan	France	"
IG	73,54	Cruyplants	Belgique	"
IG	65,24	Colorin	Argentine	"
IG	73,54	Claessens	Suisse	"
IG	73,54	Materis Peintures Holding	France	"
IG	73,54	Société holding des Peintures du Maroc	Maroc	"
IG	73,54	Arcol	Maroc	"
IP	40,45	Bravo	Italie	"
IG	73,54	Altek	France	"
IG	73,54	ICP UK	Royaume-Uni	"
IG	88,94	Deutsch Group (ex-Matinvest 2)	France	Connecteurs de haute performance
IG	88,94	Carrier Kheops Bac	France	"
IG	88,94	Compagnie Deutsch Distribution SAS	France	"
IG	88,94	Compagnie Deutsch Orleans SAS	France	"
IG	88,94	Compagnie Deutsch SAS	France	"
IG	88,94	Connecteurs Electriques Deutsch SAS	France	"
IG	88,94	Deutsch SAS (ex-Bethany)	France	"
IG	88,94	Deutsch Finance (ex-Catania)	France	"
IG	88,94	Compagnie Deutsch GmbH	Allemagne	"
IG	88,94	Deutsch Electronic Marketing Ltd (DECM)	Israel	"
IG	88,94	Deutsch Italy	Italie	"
IG	88,94	Nihon-Deutsch Ltd	Japon	"
IG	88,94	Deutsch GB	Royaume-Uni	"
IG	88,94	Deutsch Subco	Royaume-Uni	"
IG	88,94	Deutsch UK	Royaume-Uni	"
IG	88,94	Servo	Royaume-Uni	"

IG	88,94	Deutsch Corporate Inc.	Etats-Unis	"
IG	88,94	Deutsch Engineered Connecting Devices (ECD)	Etats-Unis	"
IG	88,94	US BondCo	Etats-Unis	"
IG	88,94	Deutsch connectors (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	"
IG	88,94	Deutsch Connectors Manufacturing (Shanghai) Ltd.	Chine	"
IG	88,94	Deutsch Connectors Trading (Shangai) co. LTD	Chine	"
IG	88,94	Deutsch Off-Shore USA LLC	Etats-Unis	"
IG	53,36	Ladd	Etats-Unis	"
E	31,47	Legrand Holding S.A.	France	Equipements électriques
E	45,77	Stahl	Pays-Bas	Traitement du cuir
E	21,57	Saint-Gobain	France	Production, transformation et distribution de matériaux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Wendel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 5 de l'annexe aux comptes consolidés « Titres mis en équivalence - Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain », qui décrit notamment les modalités d'évaluation de la participation Saint-Gobain, déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément aux normes IFRS et en particulier sur les éléments suivants :
 - la valeur d'utilité de la participation Saint-Gobain a été évaluée par votre société à 65,7 € par action au 31 décembre 2008 dans une perspective d'investissement à long terme et en tenant compte des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Cette évaluation a conduit à une dépréciation de 240 millions d'euros sur l'exercice ;

- compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre du test effectué ; il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2008 ;
 - une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de +0,5% une perte supplémentaire de 651 millions d'euros serait constatée, et qu'en cas de baisse du taux de - 0,5%, la dépréciation de 240 millions d'euros ne serait pas constatée. De même, en cas de diminution de -0,5% du taux de croissance à long terme une perte supplémentaire de 476 millions d'euros serait constatée, et en cas de hausse de +0,5% du taux de croissance à long terme, la dépréciation de 240 millions d'euros ne serait pas constatée.
- La note 4.D (1) de l'annexe aux comptes consolidés « Actifs et passifs financiers - Instruments dérivés » concernant les instruments dérivés relatifs aux protections contre la baisse du titre Saint-Gobain qui indiquent que ces instruments sont valorisés selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture. L'impact de la variation de la juste valeur de ces instruments sur l'exercice 2008 est un profit de 418 millions d'euros.
 - La note F de l'annexe aux comptes consolidés « Gestion des risques – Gestion du risque de liquidité », qui décrit la situation de trésorerie et de liquidité de Wendel et de ses principales participations consolidées.
 - La note 38 de l'annexe aux comptes consolidés « Evénements postérieurs à la clôture » qui mentionne la perte de dilution de l'ordre de 600 millions d'euros qui sera comptabilisée en 2009, liée à l'augmentation de capital de Saint-Gobain réalisée en mars 2009.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, Wendel est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Ces estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de crise économique décrit dans la note B de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables – Recours à des estimations ».

C'est dans ce contexte spécifique que votre société a réalisé au 31 décembre 2008 des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des titres mis en équivalence, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés intitulées « Principes comptables – Règles d'évaluation », note 1 « Ecarts d'acquisition - Tests de dépréciation des écarts d'acquisition » et note 5 « Titres mis en équivalence – Test de dépréciation ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, et nous avons vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée. En particulier, pour ce qui concerne le test de dépréciation des titres Saint-Gobain qui s'est traduit par une dépréciation de 240 millions d'euros sur l'exercice, nous avons examiné les hypothèses et estimations retenues par votre société pour déterminer la valeur d'utilité, laquelle se situe dans le haut de fourchette selon nos analyses de sensibilité.

Principes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre société pour l'établissement de ses comptes consolidés concernant les schémas d'investissement des équipes de Direction dans votre Société et ses filiales qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les notes aux comptes consolidés intitulées « Principes comptables – Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de Direction aux investissements du Groupe », note D « Parties liées » et note E « Association des équipes de Direction aux investissements du Groupe » donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

COMPTES INDIVIDUELS

- Analyse de comptes individuels
- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes individuels
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sur les comptes annuels

ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

Compte de résultat (en millions d'euros)

	2008	2007
Produits des titres de participations	1 025	137
Autres produits et charges financiers	15	-27
Résultat financier	1 040	110
Résultat d'exploitation	-24	-18
Résultat courant	1 016	92
Résultat exceptionnel	3	889
Impôt	1	28
Résultat net	1 020	1 009

Le résultat courant de l'exercice s'établit à 1 016 millions d'euros en 2008 contre 92 millions d'euros en 2007. Les éléments 2007 comprenaient certaines opérations non récurrentes dont principalement 12 millions d'euros de gain de change sur les opérations de couverture des actifs détenus, et 3 millions d'euros de produits dus au dénouement anticipé d'instruments de couvertures de taux. Le résultat 2008 comprend également certaines opérations non récurrentes dont notamment 1 000 millions de dividendes de Winbond, et 5 millions d'euros de perte de change sur les opérations de couverture des actifs détenus. Hors ces éléments, la variation du résultat courant résulte principalement de la baisse des dividendes perçus pour 112 millions d'euros et de l'augmentation des produits financiers nets due à l'augmentation de la trésorerie placée et des prêts aux holdings financières Groupe, pour 60 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de 3 millions d'euros est pour l'essentiel composé de la plus-value sur cession d'Odysée holding (Editis) pour 105 millions d'euros, compensé par la dépréciation des titres Winvest 11 d'un montant de 103 millions d'euros.

Bilan (en millions d'euros)

Actif	31.12.2008	31.12.2007	Passif	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles	4	4	Capitaux propres	3 409	2 488
Immobilisations financières	2 566	1 915	Provisions	27	11
Besoin en fonds de roulement	2 947	2 123	Dettes financières	2 980	3 207
Disponibilités et VMP	899	1 664			
Total Actif	6 416	5 706	Total Passif	6 416	5 706

Le poste immobilisations financières dont la variation est de + 651 millions d'euros entre 2007 et 2008 a enregistré principalement la cession des titres Odysée Holding (-125), et la souscription à l'augmentation de capital de Winbond (776)

Le besoin en fonds de roulement augmente de 824 millions d'euros entre 2007 et 2008, et est essentiellement dû à l'augmentation des créances consenties à certaines holdings financières du groupe Wendel.

Les capitaux propres, d'un montant de 3 409 millions d'euros, ont enregistré en 2008, le résultat de la période pour 1 020 millions d'euros, et le dividende versé au titre de 2007 pour 100 millions d'euros.

L'endettement financier, dont le montant a diminué de 227 millions d'euros entre 2007 et 2008, essentiellement dû la diminution des dettes envers les holdings financières du groupe Wendel pour un montant -217 millions d'euros.

Prises de participations

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'en 2008 WENDEL a pris des participations ou le contrôle des sociétés suivantes :

	Détention directe	Détention directe et indirecte
--	----------------------	--------------------------------------

NEANT

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN

(milliers d'€uros)		31.12.2008		31.12.2007	
ACTIF		Montants bruts	Amortisse- ments ou provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations corporelles		13 750	9 466	4 284	3 816
Immobilisations financières (1)					
Titres de participation	Note 1	2 668 219	102 585	2 565 634	1 914 558
Autres titres immobilisés		304	-	304	304
Prêts et autres immobilisations financières		99	-	99	53
		2 668 622	102 585	2 566 037	1 914 915
TOTAL		2 682 372	112 051	2 570 321	1 918 731
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés (2)		459	-	459	2 821
Autres créances (2)	Note 2	2 920 503	-	2 920 503	2 077 560
Instruments de trésorerie	Note 3	156 866	-	156 866	162 285
Valeurs mobilières de placement	Note 4	897 628	112	897 516	1 659 082
Disponibilités		1 315	-	1 315	5 259
Charges constatées d'avance		809	-	809	1 060
		3 977 580	112	3 977 468	3 908 067
Primes de remboursement des emprunts		38 992	-	38 992	43 961
TOTAL DE L'ACTIF		6 698 944	112 163	6 586 781	5 870 759
(1) Dont à moins d'un an				53	4
(2) Dont à plus d'un an				-	-

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

Capital		201 466	201 274
Primes d'émission, de fusion et d'apports		246 905	244 799
Réserve légale		20 127	20 118
Réserves réglementées		191 820	191 820
Autres réserves		1 200 000	570 927
Report à nouveau		529 094	249 999

Résultat de l'exercice		1 020 302	1 008 636
-------------------------------	--	------------------	------------------

TOTAL	Note 5	3 409 714	2 487 573
--------------	--------	------------------	------------------

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 6	26 698	11 319
---	--------	---------------	---------------

Dettes financières	Note 7	2 980 469	3 206 579
Autres dettes	Note 8	169 900	165 288

TOTAL (1)		3 150 369	3 371 867
------------------	--	------------------	------------------

TOTAL DU PASSIF		6 586 781	5 870 759
------------------------	--	------------------	------------------

(1) Dont à moins d'un an
Dont à plus d'un an

540 369	482 847
2 610 000	2 889 020

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice 2008	Exercice 2007
(milliers d'euros)			
Produits des titres de participation et des TIAP	Note 11	1 025 008	136 861
Autres produits et charges financiers	Note 12		
Produits			
. Revenus des valeurs mobilières de placement		-	-
. Produits des créances de l'actif immobilisé		2	1
. Produits des placements de trésorerie		323 417	120 147
. Reprises de provisions		223	141
Charges			
. Intérêts et charges assimilées		300 378	144 007
. Dotations aux amortissements et aux provisions		8 191	3 246
RÉSULTAT FINANCIER		1 040 081	109 897
Produits d'exploitation	Note 13		
Autres produits		10 664	12 015
Reprises de provisions		-	-
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		17 209	16 095
Impôts, taxes et versements assimilés		2 654	989
Salaires et traitements	Note 14	8 331	7 833
Charges sociales		4 335	3 750
Dotations aux amortissements		959	638
Dotations aux provisions		122	161
Autres charges		670	646
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-23 616	-18 097
RÉSULTAT COURANT		1 016 465	91 800
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		13 691	352
Sur opérations en capital		526 759	3 110 204
Reprises de provisions		1 259	38 172
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		2 159	2 000
Sur opérations en capital		420 358	2 256 514
Dotations aux provisions		115 991	1 080
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 15	3 201	889 134
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	Note 16	636	27 702
BÉNÉFICE		1 020 302	1 008 636

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(milliers d'euros)		Exercice 2008	Exercice 2007
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		1 020 302	1 008 636
Elimination des résultats sur cession d'actifs immobilisés		-99 371	-852 820
Elimination des amortissements et provisions		111 369	-33 188
Elimination des résultats sans incidence sur la trésorerie		23 561	17 152
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation		13 772	5 686
Flux net de trésorerie d'exploitation		1 069 633	145 466
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur :			
. acquisitions et souscriptions de participations	(1)	-1 173 983	-29 884
. acquisitions et souscriptions d'obligations		-	-
. acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 474	-1 578
. prêts consentis		-50	-18
Encaissements (en prix de vente) sur :			
. cessions de titres de participations	(2)	526 803	1 569 155
. cessions d'immobilisations corporelles		51	1 091
. cessions d'obligations		-	-
. prêts consentis		4	6
Variation du besoin en fond de roulement lié aux investissements		7 400	-17 926
Flux net de trésorerie sur investissements		-641 249	1 520 846
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Liés au capital			
. augmentation de capital		2 299	3 839
. rachat d'actions WENDEL		-	0
. cession actions WENDEL (contrat de liquidité)		-2 355	-6 468
. cession actions WENDEL (levées d'options d'achat)		-	611
Dividendes versés aux actionnaires		-100 459	-100 533
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	(3)	-1 093 722	-482 341
Variation du besoin en fond de roulement lié aux opérations financières		5 001	8 457
Flux net de trésorerie sur opérations financières		-1 189 236	-576 435
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-760 852	1 089 877
Trésorerie nette de début de période		1 654 629	564 672
Trésorerie nette de début de période des sociétés absorbées		0	80
TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE		893 777	1 654 629

(1) Dont en 2008 principalement :

Souscription de titres Winbond pour 776 280, de titres Winvest 11 pour 103 203 et acquisition de titres Odyssée 3 (Editis) pour 270 811

(2) Dont en 2008 principalement :

Cession d'actions Odyssée 3 (Editis) pour 524 992

(3) Principalement en 2008, 1 093 716 au titre des prêts aux structures holding du groupe

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- . Après acquisition de titres Odyssee 3 pour 270 811 milliers d'Euros et apport à cette dernière de l'ensemble des titres Odyssee holding détenus, Wendel a cédé 100% d'Odyssee 3 (EDITIS) pour un montant de 524 992 milliers d'euros
- . Wendel a perçu de Winbond au cours de l'exercice, un acompte sur dividende de 1 000 000 milliers d'Euros

PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 et les principes généralement admis, avec les dérogations appliquées les années précédentes. Les deux dérogations aux règles du plan comptable général sont les suivantes :

- . substitution du « Résultat financier » -comme agrégat représentatif de l'activité sociale – au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable ;
- . enregistrement en « Résultat exceptionnel » de toutes les opérations financières en capital portant sur des actifs autres que les « Valeurs mobilières de placement ». Concernant les valeurs mobilières de placement, les mouvements de provision pour dépréciation et les résultats de cession sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à celles des exercices précédents.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût d'acquisition ou d'apport, hors frais accessoires.

PARTICIPATIONS

Chaque participation fait l'objet, en fin d'année, d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité (quote part d'actif net réévalué, valeur de rendement, évaluation boursière), sur cette base une provision pour dépréciation peut être constituée.

PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès lors qu'il existe une probabilité de non recouvrement.

PRIME DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties de façon linéaire sur la durée de l'emprunt correspondant.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX ET DE CHANGE

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers de change utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les gains et pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont alors portés au compte de résultat.

OPTIONS SUR ACTIONS ET OPTIONS SUR SWAP DE TAUX

Les primes sur options encaissées (autres dettes) ou versées (Instruments de trésorerie) sont comptabilisées dans un compte d'attente jusqu'à l'échéance. Les moins values latentes sont provisionnées tandis que les plus values latentes ne sont pas prises en compte.

Par exception, les contrats sur options pour lesquels Wendel détient une position symétrique (achat et vente d'options de mêmes caractéristiques) (voir note 9) sont comptabilisés pour le montant de la prime reçue ou payée, les gains et les pertes latentes sont neutres et n'ont donc aucun impact sur le résultat, ce qui traduit la situation économique et financière de Wendel.

De même par exception, les primes versées pour l'achat d'options sur actions et destinées à couvrir un instrument optionnel incorporé à une dette financière (obligation échangeable) sont considérées comme le paiement anticipé d'un complément d'intérêt et sont en conséquence étalées sur la durée de l'emprunt.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée au cas où la valeur comptable serait supérieure à la valeur de marché.

PROVISIONS POUR RETRAITE

La valeur actualisée des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite pour le personnel en activité ainsi que pour les anciens salariés est calculée selon la méthode rétrospective. Une provision est constatée pour la partie de l'engagement non couvert par des actifs.

Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle qui s'applique à des hypothèses de rentabilité des placements à long terme.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont : **Taux d'actualisation = 4,0%**, **taux de rotation des salariés = 0%**.

NOTES SUR LE BILAN

(milliers d'Euros)

Note 1

Titres de participation

	% Participation	Montants nets		Acquisitions	Restructurations	Cessions	Variation des	Montants nets
		31.12.07	31.12.08	et Souscriptions	internes		Provisions	
Filiales françaises								
Sofiservice	100,00	100,00	353	-	-	-	-	353
Cie Financière de la Trinité	100,00	100,00	15 607	-	-	-	-	15 607
Winbond	100,00	100,00	1 533 976	776 280	-	-	-	2 310 256
Odyssée Holding	100,00	-	125 513	23 690	-149 203	-	-	0
Odyssée 3	-	-	-	270 811	149 203	420 014	-	-
Bureau Veritas	-	-	1	-	-	-	-	1
Winvest 11	100,00	100,00	80	103 203	-	-	-102 585	698
Filiales étrangères								
Oranje Nassau	100,00	100,00	238 320	-	-	-	-	238 320
Divers			708	-	-	309	-	399
			1 914 558	1 173 984	-	420 323	-102 585	2 565 634

Sur la base d'une valeur par titre de Saint-Gobain de 65.7€, une dépréciation a été constatée dans les comptes consolidés de Wendel. Cette perte de valeur est sans impact sur les comptes sociaux de Wendel SA car compensée au niveau des filiales de Wendel par les plus values latentes sur leurs autres participations.

Note 2

Autres créances

	31.12.2008	31.12.2007
Créances fiscales et sociales (1)	202	2 509
Créances rattachées à des participations (2)	2 879 504	2 040 699
Autres (3)	40 797	34 352
	2 920 503	2 077 560
<i>Dont entreprises liées</i>	2 891 797	2 045 684
<i>Dont produits à recevoir</i>	40 272	28 605

(1) Dont en 2007, 1 329 au titre d'acomptes d'impôts versés

(2) Dont 2 865 953 en 2008 et 2 023 865 en 2007 au titre d'avances faites aux structures holding du groupe.

(3) Dont en 2008, Intérêts sur swap (dérivés sur taux) à recevoir pour 40 272, et 28 605 en 2007 (voir note 9)

Note 3**Instruments de trésorerie**

		31.12.2008	31.12.2007
Dérivés sur actions	Note 9	132 286	151 266
Dérivés sur taux	Note 9	330	-
Dérivés sur change	Note 9	-	11 019
Dérivés sur indices actions	Note 9	24 250	-
		156 866	162 285
<i>Dont entreprises liées</i>		<i>100 399</i>	<i>99 587</i>

Note 4**Valeurs mobilières de placement**

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur comptable nette	Valeur boursière	Valeur comptable nette	Valeur boursière
. Actions WENDEL (1)	461	347	461	347
	461	347	461	347
. Sicav, FCP et certificats de dépôt	891 417	891 509	1 645 308	1 645 308
. Contrat de liquidité (2)				
- Titres Wendel	4 593	4 593	9 149	9 159
- Sicav	1 045	1 045	4 164	4 164
	897 055	897 147	1 658 621	1 658 631
	897 516	897 494	1 659 082	1 658 978

(1) Actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock-options. La valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties ou sur la base de la valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure. Conformément à la réglementation comptable l'écart négatif entre la valeur comptable et le prix d'exercice de ces options d'achat, de 114 milliers d'euros a été comptabilisé au poste "Provisions pour risques et charges".
Nombre d'actions WENDEL au 31.12.2008 : 10 401

(2) Contrat de liquidité : 132 435 actions WENDEL au 31.12.2008

Total des actions propres détenues au 31.12.08 : 142 836 actions WENDEL

Note 5

Evolution des capitaux propres

Nombre d'actions	Capital social (Nominal 4€)	Primes d'émission de fusion et d'apports	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves & report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
55 507 161 Soldes au 31.12.2006 avant affectation	222 029	241 235	22 473	191 820	954 028	259 272	1 890 857
Affectation du résultat 2006					259 272 ⁽¹⁾	-259 272	-
Dividende					-100 533		-100 533
Augmentation de capital							
50 172 par levées d'options de souscription	201	1 633					1 834
18 800 par plan épargne entreprise	75	1 931					2 006
40 par émission d'actions gratuites							-
-5 257 773 Annulation d'actions suivant décision du Directoire du 29.05.2007	-21 031		-2 355		-291 841		-315 227
Résultat 2007						1 008 636	1 008 636
50 318 400 Soldes au 31.12.2007 avant affectation	201 274	244 799	20 118	191 820	820 926	1 008 636	2 487 573
Affectation du résultat 2007					1 008 636 ⁽²⁾	-1 008 636	-
Dividende					-100 459		-100 459
Affectation selon 3ème résolution de l'AG du 16.06.2008			9		-9		0
Augmentation de capital							
19 929 par levées d'options de souscription	79	693					772
28 271 par plan épargne entreprise	113	1 413					1 526
Résultat 2008						1 020 302	1 020 302
50 366 600 Soldes au 31.12.2008 avant affectation	201 466	246 905	20 127	191 820	1 729 094	1 020 302	3 409 714

(1) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2007 a été augmenté, de 55 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions WENDEL détenues par la société à la date de mise en paiement.

(2) Le report à nouveau approuvé lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2008 a été augmenté, de 217 milliers d'euros du fait du non-paiement des distributions attachées aux actions WENDEL détenues par la société à la date de mise en paiement.

Note 6

Provisions pour risques et charges

	31.12.2008	31.12.2007
Provision pour pensions et obligations similaires	662	540
Provision pour restitution d'impôts (intégration fiscale) (voir note 16)	12	294
Autres risques et charges (1)	26 024	10 485
	26 698	11 319

(1) Dont en 2008, provisions pour risques et charges sur dérivés sur actions pour 15 520

Analyse de la variation des provisions

	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31.12.2008
			utilisées	non utilisées	
Provision pour pensions et obligations similaires	540	122	-	-	662
Provision pour restitution d'impôts (intégration fiscale)	294	7	289	-	12
Autres risques et charges	10 485	16 510	971	-	26 024
	11 319	16 639	1 260	0	26 698
Résultat d'exploitation		122	-	-	
Résultat financier		3 110	-	-	
Résultat exceptionnel		13 407	1 260	0	
		16 639	1 260	0	

Note 7**Dettes financières**

	31.12.2008	31.12.2007
Emprunt obligataire échangeable en Capgemini 2.00% 2003-2009 & intérêts courus	282 017	282 008
Emprunt obligataire 5.00% 2004-2011 & intérêts courus	626 230	626 219
Emprunt obligataire 4.875% 2004-2014 & intérêts courus	403 099	403 090
Emprunt obligataire 4.375% 2005-2017 & intérêts courus	712 166	712 133
Emprunt obligataire 4.875% 2006-2016 & intérêts courus	411 753	411 721
Emprunt obligataire 4.875% 2007-2015 & intérêts courus	405 449	415 280
Crédit syndiqué (Euribor + Marge) 09.2013 (montant global de la ligne 1 200 000 milliers d'Euros)	-	-
	2 840 714	2 850 451
Dettes rattachées à des participations		
Sofiservice	9 184	10 381
Compagnie Financière de la Trinité	20 218	18 763
Simfor	-	1 706
Trief Corporation	110 033	110 033
Froeggen	-	160 647
Hourggen	-	54 171
Autres	284	385
	139 719	356 086
Autres dettes financières	36	42
	2 980 469	3 206 579
<i>Dont :</i>		
<i>à moins d'un an</i>	308 742	246 096
<i>de 1 à 5 ans</i>	600 000	879 020
<i>plus de 5 ans</i>	2 010 000	2 010 000
<i>charges à payer</i>	61 727	71 463

Note 8**Autres dettes**

		31.12.2008	31.12.2007
Fournisseurs		3 148	3 137
Dettes fiscales et sociales		5 126	4 346
Instruments de trésorerie			
Dérivés sur actions	Note 9	114 732	134 984
Dérivés sur Taux	Note 9	330	-
Dérivés sur change	Note 9	-	11 019
Dérivés sur indices	Note 9	24 250	-
Intérêts courus sur dérivés sur taux	Note 9	22 024	10 627
Autres		290	1 175
		169 900	165 288
<i>Dont entreprises liées</i>		25 513	11 519
<i>Dont charges à payer</i>		26 354	17 364

Instruments de trésorerie

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur actions				
Primes	132 286	114 732	151 266	134 984
Provision pour risques & charges	-	15 520	-	-
dont position symétrique	127 142	127 142	134 984	134 984
Dérivés sur change				
Gain ou perte latent	-	-	11 019	11 019
dont position symétrique	-	-	11 019	11 019
Dérivés sur taux				
Primes	330	330	-	-
Intérêts courus non échus	40 272	22 024	28 605	10 627
dont position symétrique	12 578	12 578	500	500
Dérivés sur Indices actions				
Primes	24 250	24 250	-	-
dont position symétrique	24 250	24 250	-	-
	197 138	176 856	190 890	156 630

Dérivés actions**Sur titres Capgemini**

Ces options d'achat mise en place en 2003-2004 ont pour objectif la couverture de l'obligation échangeable en actions Capgemini émise en 2003, transformant cette dernière en obligation simple.

Sur titres de la zone Euro

Ces positions sur titres de la zone euro sont symétriques (Achat et vente d'options de mêmes caractéristiques) au niveau du bilan de Wendel et n'entraînent donc aucun impact au niveau du résultat Wendel, de l'exercice écoulé et des suivants.

Dérivés taux**Sur obligations Wendel**

Wendel a mis en place des dérivés de taux (swap) sur ses emprunts obligataires, sur lesquels Wendel paie un taux variable cappé et reçoit un taux fixe, et dont le nominal total est de 800 Millions d'euros.

Autres

Ces contrats de dérivés de taux (swap et swaption) conclus par Wendel sont symétriques et n'entraînent donc pas d'impact au niveau du résultat Wendel, de l'exercice écoulé et des suivants.

Dérivés change

Ces contrats de dérivés (vente à terme d'USD) conclus par Wendel en 2007 étaient symétriques et n'ont entraîné aucun impact au niveau du résultat Wendel de l'exercice.

Dérivés Indices

Ces contrats de dérivés (achat et vente de Puts) conclus par Wendel en 2008 sont symétriques et n'entraînent donc pas d'impact au niveau du résultat Wendel, de l'exercice écoulé et des suivants.

Engagements hors bilan

Engagements donnés

	2008	2007
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	5 070
Avals, cautions et garanties données	291 809	337 500
- garanties données dans le cadre d'opérations portant sur les instruments dérivés d'une filiale du groupe	239 273	337 500
- garantie de passif donnée dans le cadre de la cession d'Editis	52 536	-
Autres engagements donnés	0	0

NOTES SUR RESULTAT

(milliers d'euros)

Note 11

Produits des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille

	Exercice 2008	Exercice 2007
Dividendes de :		
Oranje Nassau	25 000	90 000
Winbond	1 000 000	-
Bureau Veritas	-	46 855
Divers	8	6
	1 025 008	136 861
<i>Dont acompte sur dividende :</i>		
. Oranje Nassau	-	50 000
. Winbond	1 000 000	-

Note 12

Autres produits et charges financiers

	2008	2007
Produits		
Produits des créances de l'actif immobilisé	2	1
Autres intérêts et produits assimilés	323 417	120 147
Reprises de provisions	223	141
	323 642	120 289
<i>Dont entreprises liées</i>	209 395	79 083
Charges		
Intérêts des obligations	135 150	122 207
Autres intérêts et charges assimilées	165 228	21 800
Dotations aux provisions	8 191	3 246
	308 569	147 253
<i>Dont entreprises liées</i>	68 400	11 014

Note 13

Produits d'exploitation

	2008	2007
Locations immobilières	161	160
Prestations facturées aux filiales	10 470	11 826
Autres produits	33	29
Reprises de provisions	-	-
	10 664	12 015
<i>Dont entreprises liées</i>	10 429	11 783

Note 14**Rémunération et effectif**

Le montant des rémunérations allouées par la Société, au titre de l'exercice 2008, aux mandataires sociaux s'élève à 2 720 milliers d'euros.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance s'élèvent à 569 milliers d'euros pour 2008 et 540 milliers d'euros pour 2007.

Effectif moyen	2008	2007
. Cadres	39	32
. Employés	23	25
	62	57

Note 15**Résultat exceptionnel de l'exercice 2008**

	Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles			Soldes exercice 2008
	Opérations de gestion	Plus values de cessions	Reprises de provisions	Opérations de gestion	Moins values de cessions	Dotations aux provisions	
Immobilisations corporelles							
. Terrains	-	16	-	-	3	-	13
. Matériel info, mobilier et véhicules	-	10	-	-	6	-	4
Immobilisations financières							
. Actions Simfor	-	1 408	-	-	-	-	1 408
. Actions Xevest Holding	-	-	-	-	2	-	-2
. Actions Odyssée 3 (Editis)	-	104 978	-	-	-	-	104 978
. Actions Lormetal	-	-	-	-	-	-	0
. Actions Winvest 11	-	-	-	-	-	102 585	-102 585
Autres opérations exceptionnelles							
. Liées à l'intégration fiscale	-	-	288	-	-	7	281
. Autres	13 691	-	971	2 159	-	13 399	-896
	13 691	106 412	1 259	2 159	11	115 991	3 201

Note 16**Impôt de l'exercice 2008**

L'impôt s'analyse ainsi :

Bases imposables aux taux de	33,33%	0,00%
Au titre du résultat courant 2008	54 127	-
Au titre du résultat exceptionnel 2008	5 711	105 080
	59 838	105 080
Réintégrations /déductions dues à l'intégration fiscale	-149 620	-
	-89 782	105 080
Imputations des déficits	-	-
Bases imposables du groupe fiscal	-	105 080
Impôt correspondant	-	-
+ contributions 3.3%	-	-
- déduction au titre des crédits d'impôts	-	-
- incidence de l'intégration fiscale	636	-
	636	-
Impôt comptabilisé au compte de résultat	636	-

. La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A à U du Code Général des Impôts. Les conventions d'intégration fiscale conclues entre la Société et ses filiales, prévoient que chaque société contribue à l'impôt du Groupe à raison de son résultat dans les mêmes conditions que celles qui auraient été applicables en l'absence d'intégration fiscale. Il en résulte pour WENDEL une différence entre l'impôt exigible et celui qui serait dû en l'absence d'intégration fiscale. Au 31.12.2008 cette réduction temporaire d'impôt exigible s'élève à 12 milliers d'euros et a été portée en provision pour risques et charges (voir note 6). Le périmètre d'intégration fiscale 2008 regroupe, outre Wendel qui en est la société mère, les sociétés : Compagnie Financière de la Trinité, Sofiservice, Cobra, Sofe, Winbond, Winvest 10, Winvest 11, Winvest 14, et Winvest 15 .

Note 17**Événements postérieurs à la clôture**

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale sur proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance, de verser un dividende net de 1.00€ par action.

Note 18**Gestion du risque de liquidité**

L'endettement brut avec recours sur Wendel est constitué des obligations de Wendel dont l'échéancier est décrit à la note 7. Le montant total de ces obligations est de 2 779 millions d'euros, dont 279 millions sont remboursables en juin 2009, les autres échéances s'étalant entre 2011 et 2017. Conformément à la stratégie d'investisseur de long terme de Wendel, la maturité moyenne de cette dette (hors échéance 2009) est de 6 ans en ligne avec l'horizon d'investissement de Wendel. La trésorerie de Wendel à fin 2008 est de 893 777 milliers d'euros, elle est libre de tout nantissement. Même en cas de forte baisse des marchés financiers, la trésorerie disponible de Wendel permettrait de faire face aux échéances financières de l'exercice 2009 et aux appels en garantie complémentaires des financements du groupe (Wendel n'ayant toutefois pas l'obligation de répondre à ces appels en garantie complémentaires).

Obligations émises par Wendel

A l'exception de l'obligation échangeable Capgemini, les emprunts obligataires ont une clause de changement de contrôle qui permet, sous certaines conditions, aux créanciers obligataires d'obtenir le remboursement ou le rachat de leurs titres en cas de changement de contrôle de l'émetteur, conformément à une pratique maintenant établie sur les marchés obligataires. La notion de changement de contrôle s'entend comme la détention par une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, autres que les actionnaires actuels de l'émetteur hors flottant, de 50% du capital et des droits de vote de l'émetteur, à condition que ce changement de contrôle entraîne une baisse de la notation de l'émetteur. Ces obligations ne font pas l'objet de covenants financiers.

Crédit syndiqué de Wendel (non utilisé au 31 décembre 2008)

Le crédit syndiqué prévoit le respect de covenants financiers basés principalement sur la valeur de marché des actifs de Wendel et sur le montant de la dette nette. La dette nette est calculée sur la base d'un périmètre limité aux holdings financières, excluant les dettes des sociétés opérationnelles et les dettes mises en place au niveau des holdings d'acquisition. Les dettes nettes des Groupes Saint-Gobain, Bureau Veritas, Materis, Deutsch, Legrand, Stallergènes, Stahl et Oranje-Nassau, ainsi que la dette nette liée à l'acquisition de titres Saint-Gobain, sans recours sur Wendel, sont donc prises en compte en réduction de la valeur brute réévaluée des actifs.

Ces covenants sont les suivants :

- la dette financière nette de Wendel et des holdings financières comparée à la valeur brute réévaluée des actifs après impôts latents (hors trésorerie) ne doit pas excéder 50 % ;
- le rapport entre :

(i) la dette financière brute non garantie augmentée des engagements hors bilan ayant une nature de dette financière non garantis de Wendel et des holdings financières, et diminuée de la trésorerie disponible (non nantie ou séquestrée) de Wendel et des holdings financières,

et

(ii) la somme de 75% de valeur des actifs cotés disponibles (non nantis ou séquestrés) et de 50% de la valeur des actifs non cotés disponibles (non nantis ou séquestrés),

Ils sont testés semestriellement lorsque le crédit syndiqué est tiré, au 31 décembre 2008, le crédit n'étant pas tiré, le test n'a pas été effectué. Les covenants sont sensibles à l'évolution des marchés actions et dans la situation de marchés très dégradés constatée à la date d'arrêt de comptes, le crédit syndiqué n'aurait pas été tirable.

A la clôture 2008 et à la date d'arrêt des comptes, le niveau de trésorerie disponible permet à Wendel de ne pas avoir recours à ce crédit à court terme. La documentation du crédit syndiqué intègre une clause de changement de contrôle similaire à celle des obligations.

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2008

	Nombre de titres détenus	Participation en %	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
TITRES DE PARTICIPATION			
Filiales (capital détenu à plus de 50%)			
a) Françaises			
Sofiservice	8 493	100,00%	353
Compagnie Financière de la Trinité	2 021 154	100,00%	15 607
Winbond	2 055 779 577	100,00%	2 310 256
Winvest 11	104 374	100,00%	103 283
b) Étrangères			
Oranje Nassau	1 943 117	100,00%	238 320
Autres filiales et participations (dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 €)			
Actions françaises	-	-	400
			2 668 219
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS			
Safet Embamet	1 972	5,62%	271
Autres actions françaises	-	-	33
			304

Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
1 . CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (1)	224 732	218 854	222 029	201 274	201 466
Nombre d'actions ordinaires existantes	56 183 048	54 713 540	55 507 161	50 318 400	50 366 600
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par levée d'options	1 698 638	1 035 711	332 670	1 150 088	1 980 759
2 . OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 633	4 880	26 468	12 015	10 664
Revenus des titres de participation et des TIAP	813 846	97 491	258 644	136 861	1 025 008
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	654 097	56 928	211 663	947 746	1 144 719
Impôts sur les bénéfices (5)	-3 501	-32 242	-46 532	-27 702	-636
Résultat net	664 219	202 172	259 272	1 008 636	1 020 302
Résultat distribué (2)	64 610	109 427	111 014	100 637	50 367
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
3 . RÉSULTAT PAR ACTION (en €uros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	11,70	1,63	4,65	19,39	22,74
Résultat net	11,82	3,70	4,67	20,05	20,26
Dividende net	1,15	2,00 ⁽³⁾	2,00 ⁽⁴⁾	2,00	1,00
dont acompte sur dividende	-	-	-	-	-
4 . PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	47	51	57	62
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	5 738	5 588	8 107	7 833	8 331
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) (1)	3 215	2 854	3 247	3 750	4 335

(1) En milliers d'euros.

(2) Y compris l'autodétention.

(3) Dividende ordinaire de 1.40€, et dividende exceptionnel de 0.60€.

(4) Dividende ordinaire de 1.70€, et dividende exceptionnel de 0.30€.

(5) Les montants négatifs représentent un produit pour la société.

Filiales et participations
au 31 décembre 2008
(milliers d'euros)

	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	% du capital détenu	Valeurs brutes comptables des titres détenus	Valeurs nettes comptables des titres détenus	Cautions données et prêts consentis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
--	---------	---	---------------------	--	--	-------------------------------------	--	------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

(sur les filiales et participations dont la valeur nette comptable est supérieure à 1% du capital social de Wendel).

Filiales

Françaises

Sofiservice	238	2 500	100,00%	353	353	-	-	2 208	-
Cie Fin. de la Trinité	15 159	5 046	100,00%	15 607	15 607	-	-	518	-
Winbond	1 027 890	848 725	100,00%	2 310 256	2 310 256	-	-	999 450	1 000 000
Winvest 11	1 670	-972	100,00%	103 283	698	-	-	-102 797	-

Étrangères

Oranje Nassau (1)	8 744	893 076	100,00%	238 320	238 320	-	-	111 776	25 000
-------------------	-------	---------	---------	---------	---------	---	---	---------	--------

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

Filiales françaises				400	400				
Filiales étrangères				-	-				
Participations françaises				-	-				
Participations étrangères				-	-				

(1) Données consolidées

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Wendel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 18 de l'annexe « Gestion du risque de liquidité » qui décrit la situation de trésorerie et de liquidité de votre société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les règles et méthodes comptables sont exposées dans l'annexe, notamment celles relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2009

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés
- Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale
- Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale
- Résolutions de l'Assemblée générale mixte

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

EN NOTRE QUALITE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VOTRE SOCIETE, NOUS VOUS PRESENTONS NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au Conseil de surveillance du 7 avril 2009

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec le Directoire et le Président du Conseil de surveillance de Wendel

Nature, objet et modalités

Dans le cadre de la cession d'Editis à Planeta, intervenue le 30 mai 2008, les managers de Wendel (dont les membres du Directoire, M. Jean-Bernard Lafonta et M. Bernard Gautier, et le Président du Conseil de surveillance) ont cédé le 20 mai 2008 la totalité des actions qu'ils détenaient dans la Compagnie de l'Odyssée à Ofilux Finance pour un montant total de 31 780 939 €.

Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil de surveillance du 14 mai 2008.

2. Avec le Président du Directoire de Wendel

Nature, objet et modalités

Le Conseil de surveillance de Wendel, réuni le 7 avril 2009, a nommé Monsieur Frédéric Lemoine, Président du Directoire de la société. Monsieur Frédéric Lemoine ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, le Conseil de surveillance a décidé la mise en place d'une clause de départ, dont les conditions de mise en œuvre sont les suivantes :

Au-delà d'une période d'un an suivant sa prise de fonction, en cas de révocation ou de non renouvellement du mandat, non motivée par une situation d'échec, le Président du Directoire bénéficiera sous réserve des conditions de performance visées ci-dessous, d'une indemnité dont le montant sera égal à un nombre de mois de rémunération fixe et variable proportionnel au temps de présence dans l'entreprise dans une limite maximum de deux ans.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à la réalisation de conditions de performance, fixées chaque année par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de gouvernance, liées notamment à la progression de l'Actif Net Réévalué (ANR) de l'entreprise.

Ces critères seront précisés et portés à la connaissance du public avant le 7 avril 2010.

Si la fin du mandat devait intervenir dans un délai de moins de douze mois à compter du 7 avril 2009, l'indemnité due serait d'un montant égal à six mois de rémunération fixe et variable. La condition de performance de cette indemnité pour cette première année serait évaluée au regard de la réalisation d'une condition de performance liée à la mise en place de relations de qualité avec les interlocuteurs du groupe, indispensables à la réalisation des performances attendues de l'entreprise à long terme.

Les engagements définis ci-dessus ont été préalablement approuvés par le Conseil de surveillance du 7 avril 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

PAR AILLEURS, EN APPLICATION DU CODE DE COMMERCE, NOUS AVONS ETE INFORMES QUE L'EXECUTION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SUIVANTS, APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS, S'EST POURSUIVIE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.

1. Avec le Directoire et le Président du Conseil de surveillance de Wendel

Nature, objet et modalités

Dans le cadre du projet d'association de l'équipe de direction de Wendel à la création de valeur du Groupe, le Conseil de surveillance dans ses séances du 6 décembre 2006 et des 26 avril 2007 et 18 juillet 2007 a autorisé le Directoire à mettre en place des systèmes de co-investissements selon certains principes généraux applicables pour toute nouvelle opération conduisant le Groupe à prendre un risque économique sur toute entreprise, cotée ou non cotée. Le principe du co-investissement consiste à demander aux membres de l'équipe de direction d'investir aux côtés du Groupe afin qu'ils soient intéressés aux bénéfices et aux risques de ces investissements sur leurs patrimoines personnels.

Ces principes généraux sont les suivants :

- (i) les intéressés investiront aux côtés de la Société, sur proposition de celle-ci, étant entendu que les co-investissements se monteront à 0,5% du montant de l'investissement de Wendel ;
- (ii) les intéressés seront seuls responsables du financement de leur co-investissement ;
- (iii) les co-investissements donneront droit à 10% de la plus-value à condition que Wendel ait obtenu un rendement minimum de 7% par an et de 40% de son investissement. Dans le cas contraire les montants investis par les membres de l'équipe de direction seront perdus par eux ; le seuil de 7% de rentabilité minimale sera apprécié sur les investissements à leur valeur et aux dates d'origine ; quant au seuil de 40% de plus-values réalisées par Wendel sur les investissements dans les sociétés cotées, il ne s'appliquera qu'au delà d'une période de 2,5 ans à compter de l'investissement par Wendel ;
- (iv) les droits liés au co-investissement seront progressivement acquis sur une période de 5 ans par tranche de 20% par an (20% à la date d'investissement puis 20% à chaque date anniversaire) ; toutefois, en cas de départ, Wendel dispose d'une option d'achat sur les droits non encore définitivement acquis ;
- (v) la plus-value sera dégagée lors de la cession, et à dire d'expert, au bout de 10 ans s'il n'y a pas eu de cession.

Au titre de l'exercice 2008, en application de cette autorisation cadre et selon les modalités décrites ci-dessus :

- après accord du Conseil de surveillance du 26 mars 2008 sur avis du Comité de gouvernance du même jour, une tranche complémentaire de co-investissement a été mise en place dans le cadre des opérations concernant la Compagnie de Saint-Gobain selon les modalités décrites ci-dessus.
- après accord du Conseil de surveillance du 26 mars 2008 sur avis du Comité de gouvernance du même jour, une tranche complémentaire de co-investissement a été mise en place dans le cadre de Winvest International SA (SICAR portant les investissements dans AVR, Deutsch, Matéris et Stahl) selon les modalités décrites ci-dessus.

2. Avec la Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (SLPS) (anciennement Wendel-Participations)

Nature, objet et modalités

Le 2 septembre 2003, Wendel a conclu avec Wendel-Participations, devenue SLPS, deux conventions :

- une convention de prestations d'assistance administrative : le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 11 500 € ;
- un engagement de location de locaux : le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 31 793 €.

3. Avec la société Stallergènes

Nature, objet et modalités

Le 29 juillet 1998, Wendel a conclu avec Stallergènes une convention de conseil et d'assistance à la gestion administrative et fiscale. Le 5 mars 2003, cette convention a fait l'objet d'un avenant suite à la décision de Stallergènes d'externaliser la gestion des titres et de l'Assemblée générale.

Le 12 mars 2008, cette convention a fait l'objet d'un avenant n°2 afin d'augmenter la redevance annuelle.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 150 000 €.

4. Conventions sur l'utilisation du nom «Wendel »

Nature et objet

Par deux conventions du 15 mai 2002, les sociétés SLPS, Sogeval et Wendel-Participations ont autorisé la Société à utiliser le nom patronymique « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial et ont concédé à la Société une licence exclusive d'exploitation de la marque « Wendel ».

Modalités

Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de la Société aura été inférieure à 33,34 % pendant 120 jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans le délai susvisé, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviendraient définitifs et irrévocables.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2009

(10^{ième}, 11^{ième}, 12^{ième} et 13^{ième} résolutions)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au directoire de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à tout moment ou à une date fixe au capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce, avec maintien du droit préférentiel de souscription (10^{ième} résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à tout moment ou à une date fixe au capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (11^{ième} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de procéder à l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13^{ième} résolution), dans la limite de 10% du capital.

Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1.000.000.000 euros au titre des 10^{ième}, 11^{ième}, 12^{ième}, 13^{ième} et 14^{ième} résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 10^{ième} et 11^{ième} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 12^{ième} résolution.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire au titre de la 11^{ème} résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 10^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 11^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre directoire en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETEEES

Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2009
(15^{ième} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Wendel, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale, dans sa 9^{ième} résolution, et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la 9^{ième} résolution de cette assemblée.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe, pour un montant nominal maximal de € 300.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) serait (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés tant de la société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES SALARIES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Thibault

Jean-Pierre Letartre

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

L'année 2008 a été une année difficile, marquée par une crise boursière sans précédent dans les annales, une crise du crédit et de la confiance à partir de septembre qui a conduit les Etats à intervenir massivement dans l'économie, et par une dégradation de la situation économique qui est allée en s'aggravant jusqu'à l'automne, où elle s'est transformée en crise économique d'une ampleur et d'une brutalité sans précédent.

Dans ce contexte économique et boursier difficile, votre Société a su anticiper et profiter des rares opportunités pour renforcer sa structure financière et la liquidité de son bilan : les filiales et participations ont engagé dès le début de l'année 2008 des plans d'ajustement pour traverser la crise qui représentent 1 300 M€ d'économies en année pleine ; les financements bancaires ont été allongés ; Editis a été cédé dans de bonnes conditions à la fin du premier semestre, dégageant une plus-value importante dans les comptes ; enfin, en dépit du contexte difficile, la plupart des sociétés du portefeuille enregistrent de la croissance organique et, comme, notamment, Bureau Veritas, poursuivent leur politique de croissance externe.

L'année 2008 a également été marquée par la reconnaissance du rôle de premier actionnaire de votre Société dans Saint-Gobain. Avec deux administrateurs depuis juin 2008, et bientôt un troisième, ainsi que la création d'un Comité stratégique, votre Société participe à sa gouvernance, en vue de contribuer à mettre en œuvre les potentiels stratégiques du groupe.

En dépit de l'environnement économique et financier, les résultats ont à nouveau progressé cette année : l'activité comme le résultat des activités ont tous deux doublé sur cinq ans. Pour 2008, le chiffre d'affaires total s'élève à 5 412 M€, en croissance de 15% par rapport à l'année précédente, dont la moitié de croissance organique et l'autre moitié au titre de la croissance externe; le résultat net des activités part du groupe enregistre, quant à lui, une croissance de 10% par rapport à l'année précédente à 395 M€.

La croissance de l'activité et de la contribution des filiales et participations témoigne de la qualité et de la solidité des sociétés qui composent notre Groupe. Dans un souci de prudence, votre Société a passé 830 M€ de provisions et de dépréciations, conformément à l'application des normes IFRS ; votre Société a toutefois réussi à enregistrer un résultat net positif de 158 M€.

Les opérations ont été conduites avec compétence et dynamisme par le Directoire, auquel le Conseil de surveillance a apporté son plein appui. Vous trouverez dans la partie du rapport annuel consacré à la gouvernance une description détaillée des travaux du Directoire, du Conseil de surveillance et de ses Comités, ainsi que des règles applicables au sein de la Société en matière de déontologie et de prévention des délits d'initiés. Vous trouverez aussi un rapport sur le contrôle interne, établi avec soin par la Société et ses filiales et inspiré du cadre de référence de l'AMF. Vous constaterez que les organes sociaux de votre Société ont été actifs pour faire face aux difficultés auxquelles votre Société était confrontée.

Le Président du Directoire a souhaité ne pas demander le renouvellement de son mandat qui arrivait à échéance en mai 2009. Le Conseil de surveillance n'a pu qu'en prendre acte et a désigné l'un de ses membres, Monsieur Frédéric Lemoine, comme nouveau Président du Directoire le 7 avril ; il a également renouvelé le mandat de membre du Directoire de Monsieur Bernard Gautier qui apporte à la société depuis 6 ans une contribution très appréciée. Votre Conseil de surveillance exprime ses remerciements à Monsieur Jean-Bernard Lafonta pour l'action qu'il a conduite depuis 8 ans et qui a permis de constituer un Groupe avec des sociétés solides, leaders sur leurs marchés, et ses vœux de réussite à son successeur. Votre Conseil a également réitéré son soutien à l'investissement dans Saint-Gobain, dont il entend rester actionnaire de long terme.

Votre Conseil a examiné, lors de sa séance du 25 mars 2009, les comptes et rapports présentés par le Directoire à l'Assemblée générale et n'a pas d'observation à formuler à leur sujet.

Il approuve les résolutions qui lui ont été présentées lors de sa séance du 7 avril 2009 et qui vous sont soumises et vous en recommande l'adoption. Il se réjouit en particulier de voir proposer à votre vote le renouvellement des mandats de Messieurs Edouard de l'Espée et Grégoire Olivier, arrivés à échéance cette année. Conformément au souhait de votre Conseil de surveillance, je sollicite de votre part le renouvellement de mon mandat.

Votre Conseil soutient également la demande du Directoire de voir renouveler les autorisations financières dont les modalités et plafonds ont été ajustés pour tenir compte de l'ampleur et des incertitudes dues à la crise financière et économique que le monde traverse.

Enfin, dans le contexte difficile actuel, le Conseil approuve la proposition du Directoire de distribuer un dividende de 1,00€ par action, en numéraire qui représente un taux de distribution de l'ordre du tiers du résultat net part du groupe.

Ernest Antoine Seillière
Président du Conseil de surveillance

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2009

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée générale le texte et les motifs des résolutions qui lui sont proposées.

PARTIE ORDINAIRE

I. COMPTES DE L'EXERCICE 2008, AFFECTATION DE RÉSULTAT ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La première résolution vise à approuver les opérations et les comptes sociaux de WENDEL pour l'exercice du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 1 020 301 682,30 euros.

La deuxième résolution vise à approuver les opérations et les comptes consolidés du groupe WENDEL pour l'exercice allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 158 083 milliers d'euros part du Groupe.

La troisième résolution propose d'affecter le résultat de l'exercice 2008 et le montant du report à nouveau, dont l'ensemble forme un montant distribuable à la disposition de l'Assemblée générale de 1 549 395 161,39 euros.

L'affectation qui est proposée, après dotation à la réserve légale, est la suivante :

- 19 280 euros au compte « Réserve légale » ;
- 50 366 600 euros répartis entre les actionnaires sous la forme d'un dividende de 1 euro par action ;
- 1 000 000 000 euros au compte « Autres réserves » ;
- 499 009 281,39 euros au compte « Report à nouveau ».

Le dividende sera détaché le 9 juin 2009 et mis en paiement le 12 juin 2009.

Il est précisé que le dividende revenant aux actions autodétenues à la date de mise en paiement sera affecté au compte report à nouveau. De même le dividende qui serait versé aux actions issues de levées d'options de souscription postérieures au 31 décembre 2008 sera prélevé sur le compte report à nouveau.

Il est rappelé que, conformément aux nouvelles dispositions fiscales, ce dividende de 1 euro n'est plus assorti d'un avoir fiscal mais ouvre droit pour les personnes physiques domiciliées en France à un abattement de 40 %, ou, sur option, pourra être soumis au prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

La quatrième résolution est relative aux conventions réglementées visées par les articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce et qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant dans le présent Rapport annuel. Conformément à la loi, le Directoire vous propose d'approuver les opérations ou conventions détaillées dans ce rapport.

La cinquième résolution a pour objet l'approbation des engagements pris en faveur du Président du Directoire en cas de cessation de ses fonctions, visés par l'article L.225-90-1 du Code de commerce et qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant dans le présent Rapport annuel.

II. CONSEIL DE SURVEILLANCE: RENOUELEMENT DES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La sixième résolution propose de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Edouard de l'Espée pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La septième résolution propose de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Grégoire Olivier pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La huitième résolution propose de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Ernest-Antoine Seillière pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

III. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La neuvième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée par l'Assemblée générale du 9 juin 2008.

Cette résolution vise à autoriser la Société à acquérir ses propres actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social (soit au 31 mars 2009, 5 036 660 actions) avec fixation d'un prix maximal d'achat de 80 euros correspondant à un montant maximal affecté au programme de rachat de 402 932 800 euros. Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

IV. RENOUELEMENT DES AUTORISATIONS FINANCIERES

AUGMENTATIONS DE CAPITAL DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND GLOBAL

Les dixième, onzième, douzième, treizième, et quatorzième résolutions sont destinées à renouveler les délégations conférées par l'Assemblée générale du 4 juin 2007 arrivant à expiration au cours de l'exercice 2009. Elles ont pour objet d'autoriser le Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, à augmenter le capital dans la limite d'un plafond global de 1 000 millions d'euros fixé à la dixième résolution. Ces délégations, conférées pour une durée de vingt-six mois, rendraient caduques, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, les délégations en vigueur ayant le même objet.

Ces délégations ont pour objet d'assurer à la Société une certaine flexibilité et réactivité en permettant en cas de besoin ou d'opportunité, au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, d'effectuer des augmentations de capital immédiates ou différées, par émissions de tout type de valeurs mobilières autorisées par la loi (actions, obligations convertibles, OCEANE,...) sans avoir à convoquer une Assemblée générale.

La dixième résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 200 millions d'euros pour les augmentations de capital.

Cette résolution fixe également un plafond global d'un montant nominal total de 1 000 millions d'euros pour les autorisations d'émissions d'actions prévues par les dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions.

La onzième résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 100 millions d'euros pour les augmentations de capital. Cette délégation permet également de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le prix d'émission des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, diminuée éventuellement d'une décote de 5 %.

La douzième résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale, le montant des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions dans l'hypothèse où ces émissions feraient l'objet de demandes excédentaires de la part des investisseurs, et dans la limite des plafonds définis à chacune de ces résolutions.

La treizième résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature à la société dans la limite de 10% du capital social.

La quatorzième résolution a pour objet de déléguer au Directoire la compétence d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes dans la limite d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros. Ces augmentations de capital se traduisent soit par la création et l'attribution gratuite d'actions nouvelles, soit par l'augmentation du nominal des actions existantes, soit par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

ANNULATION D' ACTIONS

La quinzième résolution vise à renouveler pour une durée de 26 mois l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 juin 2007 au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, d'annuler tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu des autorisations données par les Assemblées générales de la Société dans le cadre des programmes de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt quatre mois, et de réduire corrélativement le capital social.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

La seizième résolution vise à renouveler pour une durée de 26 mois l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 juin 2007 au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, d'augmenter le capital de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe pour un montant nominal maximal de 300 000 euros. Conformément à la législation en vigueur, le prix d'émission des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne diminuée d'une décote maximale de 20%

ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La dix-septième résolution vise à autoriser le Directoire à consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Wendel dans la limite de 1% du capital. Le prix d'achat sera fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur sans aucune décote (moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution). Cette autorisation sera donnée pour une durée de quatorze mois.

Pour l'exercice 2009, l'attribution des options consistera en l'attribution d'options d'achat pour une quantité de 0,8% du capital. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, l'exercice des options par les membres du Directoire sera soumis aux conditions suivantes :

- une condition de performance liée à une progression moyenne de l'actif net réévalué de 20% par an ; et
- une condition de présence sur 3 ans (la totalité des options étant perdue en cas de départ lors de la première année puis, un tiers des options exerçables étant acquis par année de présence supplémentaire).

La condition de présence s'appliquera également aux autres bénéficiaires.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AUX SALARIES

La dix-huitième résolution vise à autoriser le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Wendel. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 0,2 % du capital. Les attributions gratuites d'actions ne seront définitives qu'à l'issue (i) soit d'une période de deux ans (période d'acquisition) à la suite de laquelle les bénéficiaires auront l'obligation de les conserver pendant une période supplémentaire d'au moins 2 ans (période de conservation), (ii) soit à la suite d'une période d'acquisition de quatre ans sans période de conservation consécutive. Cette autorisation sera donnée pour une durée de quatorze mois.

Pour l'exercice 2009, l'attribution gratuite d'actions sera réservée au personnel auquel la Société n'aura pas attribuée d'options d'achat au titre de la résolution précédente.

La dix-neuvième résolution a pour objet la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de publication et des formalités légales.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractère ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008 ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants et L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Lemoine, Président du directoire, visés aux articles L.225-86 et suivants et L.225-90-1 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance ;
- Autorisation au directoire d'opérer sur les actions de la société ;

Résolutions à caractère extraordinaire :

- Délégation de compétence au directoire pour émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au directoire pour émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de pouvoir au directoire pour une extension d'augmentation de capital en cas de demande excédentaire ;
- Délégation de compétence au directoire pour procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature ;
- Délégation de compétence au directoire pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ;
- Autorisation au directoire de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Autorisation au directoire d'augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise ;
- Autorisation au directoire de consentir des options d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés ;
- Autorisation au directoire de procéder à une attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux et salariés.

Résolution à caractère mixte.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A. RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,
— connaissance prise du rapport de gestion du directoire sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2008, des observations du conseil de surveillance et du rapport du président du conseil de surveillance joint au rapport de gestion,
— après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président, approuve les comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés par le directoire, qui se soldent par un résultat net de 1 020 301 682,30 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,
— connaissance prise du rapport de gestion du directoire sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2008 et des observations du conseil de surveillance,
— après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés par le directoire, qui font apparaître un résultat net part du groupe de 158 083 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du directoire approuvée par le conseil de surveillance,

1. décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 qui s'élève à	1 020 301 682,30 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à	529 093 479,09 €
formant un bénéfice distribuable de	<hr/> 1 549 395 161,39 €
de la manière suivante :	
a. au compte réserve légale	19 280,00 €
b. aux actionnaires, un montant de	50 366 600,00 €
afin de servir un dividende net de 1 € par action	
c. au compte « Autres réserves », un montant de	1 000 000 000,00 €
d. et pour le solde, au compte « Report à nouveau », un montant de	499 009 281,39 €

2. décide que la date du détachement du dividende est fixée au 9 juin 2009 et que la date de mise en paiement est fixée au 12 juin 2009 ;
3. décide que le dividende qui ne peut être servi aux actions Wendel auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau » et que les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant d'options de souscription qui seraient exercées avant la date du détachement du dividende seront prélevées sur le compte de « Report à nouveau » ;
4. donne acte au directoire du rappel des distributions qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices clos, lesquelles forment, avec le dividende qui vient d'être décidé au titre de l'exercice 2008, l'ensemble résumé dans le tableau ci-dessous :

Exercice social	Nombre d'actions à la fin de l'exercice social	Dividende net par action
2005	54 713 540	(a) 2,00 €
2006	55 507 161	(a) 2,00 €
2007	50 318 400	(b) 2,00 €
2008	50 366 600	(b) 1,00 €

(a) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

(b) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Il est précisé que cet abattement ne sera pas appliqué en cas d'option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts

Quatrième résolution (*Approbaton des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants et L.225-86 et suivants du Code de commerce*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants et L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui sont mentionnées dans ce rapport.

Cinquième résolution (*Approbaton des engagements pris en cas de cessation des fonctions de Monsieur Frédéric Lemoine, président du directoire, visés aux articles L.225-86 et suivants et L.225-90-1 du Code de commerce*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants et L.225-90-1 du Code de commerce, approuve les engagements pris à l'égard de Monsieur Frédéric Lemoine en cas de cessation de ses fonctions qui sont mentionnés dans ce rapport.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Edouard de l'Espée expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Grégoire Olivier expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Ernest-Antoine Seillière expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution (*Autorisation au directoire d'opérer sur les actions de la société*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire,

— et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne,

1. autorise le directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire racheter par la société ses propres actions dans des limites telles que :
— le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée, soit à titre indicatif, au 31 mars 2009, 5 036 660 actions ;

— le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société à la date considérée ;

2. décide que les actions de la société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter notamment à l'une des finalités suivantes :

— la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou

— la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou

— l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou

— la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou

— l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou

— l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L.3321-1 et suivants et L.3331-1 et suivants du Code du travail ; ou

— l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

Ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions légales et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;

4. fixe à 80 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 402 932 800 € sur la base d'un nombre de 5 036 660 actions au 31 mars 2009, et donne tous pouvoirs au directoire, en cas d'opérations sur le capital de la société, pour ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions ;

5. donne tous pouvoirs au directoire pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

B. RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution (*Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,
— connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
— et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6 et des articles L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la société, ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe – par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce, étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 200 000 000 € ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des onzième, douzième, treizième, et quatorzième résolutions de la présente assemblée est fixé à 1 000 000 000 € ;
3. décide qu'à ces montants s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
4. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions possédées par eux ;
 - prend acte du fait que le directoire pourra accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
 - prend acte du fait que, si les souscriptions, à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé l'intégralité de l'émission effectuée, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce montant atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6. décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

7. donne tous pouvoirs au directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

— décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités, à savoir, notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

— en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourront prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

— procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

— constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

— et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

8. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Onzième résolution (*Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, — connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

— et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6 et des articles L.225-135, L.225-136, L.225-148, L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce, et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, de l'émission, à titre onéreux ou gratuit, d'actions de la société ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, à tout moment ou à date fixe – par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou de toute autre manière – à une quotité du capital social de la société ou de l'une des sociétés visées à l'article L.228-93 du Code de commerce ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que ces actions ou valeurs mobilières pourront être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales sur des titres répondant aux conditions de l'article L.225-148 du Code de commerce, étant précisé que les titres ainsi émis pourront être libellés soit en euros, soit en devise étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies et que ces émissions pourront être souscrites soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société ;

2. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à la suite de l'émission, par des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3. décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, pourront être réalisées soit par des offres au public, soit, dans la limite de 20% du capital social par an, par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;

4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations susvisées, ne pourra être supérieur à 100 000 000 € ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en devise étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la dixième résolution de la présente assemblée ;

5. décide qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres donnant accès au capital de la société ;

6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre par l'usage des présentes délégations, étant entendu que le directoire pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, sur la totalité de l'émission faite par offre au public, un délai de priorité pour souscrire aux titres visés ci-dessus, proportionnellement au nombre de titres détenus par chaque actionnaire, à titre irréductible et éventuellement réductible, sans donner lieu à la création de droits négociables ;
7. prend acte du fait que si les souscriptions, y compris celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission telle que définie ci-dessus, le directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ;
8. constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises par la société en vertu de la présente résolution ou par des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
9. prend acte du fait que, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce :
 - le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission ;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;
10. donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - décider les émissions et en fixer toutes les conditions et modalités à savoir, notamment, déterminer les dates et les montants des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; fixer les prix d'émission des actions ou valeurs mobilières, leur date de jouissance même rétroactive, leur mode de libération ; prévoir, le cas échéant, les conditions de leur remboursement, rachat en bourse ou échange contre des actions ou autres valeurs mobilières, la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières pendant un délai qui ne pourra excéder le maximum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social ;

— plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange initiée par la société, de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser ; de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à créer en rémunération ; de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société ; d'inscrire au passif du bilan à un compte "Prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "Prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

— en cas d'émission de titres de créance, décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée (déterminée ou indéterminée), le prix de remboursement (fixe ou variable, avec ou sans prime), les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions et plus généralement de déterminer les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourront être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance ou prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

— procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

— constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

— et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

11. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution (Délégation de pouvoir au directoire pour une extension d'augmentation de capital en cas de demande excédentaire). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

— et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions de la présente assemblée, en cas de demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) ;
2. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant des plafonds prévus au paragraphe 2 de la dixième résolution et, le cas échéant, au paragraphe 4 de la onzième résolution de la présente assemblée ;
3. décide que la présente délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Treizième résolution (*Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

— et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment de l'article L.225-147 alinéa 6 dudit Code,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, sur le rapport du commissaire aux apports, dans la limite de 10% du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2. décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, objets des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises ;

3. décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée s'imputera sur le plafond global visé au paragraphe 2 de la dixième résolution de la présente assemblée ;

4. qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

5. donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :

- approuver l'évaluation des apports et fixer la parité d'échange ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser ;
 - approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers ;
 - constater le nombre de titres à émettre ;
 - déterminer les dates, conditions d'émissions, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;
 - inscrire au passif du bilan à un compte "Prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
 - procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite prime, de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée et de prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
 - et, d'une manière générale prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
6. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Quatorzième résolution (*Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes*). —

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire,

— et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-4 et L.225-130 du Code de commerce,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 000 000 000 €, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes (d'émission, de fusion ou d'apport), ou autres à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée s'imputera sur le montant du plafond global visé au paragraphe 2 de la dixième résolution de la présente assemblée ;

3. décide, en cas de distribution d'actions gratuites :

— que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation applicables ;

— de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

4. donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :

— fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;

— fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;

— arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;

— prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

— constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

— et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour assurer la bonne fin des opérations envisagées ;

5. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure de même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Quizième résolution (*Autorisation au directoire de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

— conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions auto-détenues par la société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée ;

2. autorise le directoire à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;

3. donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à la modification corrélatrice des statuts, accomplir tous actes, formalités ou déclarations et, d'une manière générale, de faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

4. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure de même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Seizième résolution (*Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire,
— après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes,
— et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,

1. délègue au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe ;

2. décide de fixer à 300.000 € le montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;

3. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;

4. décide que le prix de souscription des actions nouvelles, fixé par le directoire conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;

5. autorise le directoire à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote déterminée par le directoire et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L.3332-19 et suivants et L.3332-11 du Code du travail ;

6. donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :

— arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire, recevoir ou acquérir les actions ou valeurs mobilières allouées au titre de la présente résolution ;

— décider que les souscriptions ou les acquisitions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;

— décider le montant à émettre ou à céder, fixer le prix d'émission ou de cession dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, les modalités de libération ou de cession, arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions ou des cessions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation ;

— arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, fixer les délais de libération dans la limite des délais fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des bénéficiaires exigée pour participer à l'opération et l'abondement de la société ;

— en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes déterminées par le directoire, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;

— procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

— constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

— et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;

7. décide que la présente délégation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Dix-septième résolution (*Autorisation au directoire de consentir des options d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et salariés*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise du rapport du directoire,

— après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes,

— et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des options d'achat d'actions de la Société, au bénéfice de ceux qu'il désignera – ou fera désigner – parmi les mandataires sociaux et les salariés tant de la société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ;

2. décide que le nombre d'actions susceptibles d'être acquises par l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 1 % du capital existant au jour de l'attribution ;

3. prend acte qu'en cas d'attribution d'options aux mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce, le conseil de surveillance conditionnera l'attribution et/ou l'exercice des options à des critères notamment de performance et devra soit décider que ces options ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

4. décide que les options, qui auront été consenties par l'usage de la présente autorisation, feront l'objet d'une information dans le cadre d'un rapport spécial du directoire à l'assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

5. donne tous pouvoirs au directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment de :

— fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options ;

- déterminer les dates de chaque attribution ;
 - déterminer le prix d'achat des actions, étant précisé que ce prix d'achat des actions sera fixé dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur le jour où les options seront consenties, sans cependant être inférieur à la moyenne des cours aux vingt séances de bourse précédant ce jour ;
 - prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options ;
 - fixer les conditions d'exercice des options et notamment (i) la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties étant précisé que la durée pour laquelle ces options pourront être exercées ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur attribution et (ii), le cas échéant, les critères de performance individuels et/ou collectifs ;
 - et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
6. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente assemblée.

Dix-huitième résolution (Autorisation au directoire de procéder à une attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux et salariés). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du directoire,
 - après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - et conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
1. autorise le directoire, sous réserve de l'approbation préalable du conseil de surveillance en application de l'article 15-V b) des statuts en cas d'attribution d'actions à émettre, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au profit de salariés ou de mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées au II de l'article L.225-197-1 du Code de commerce ou de salariés ou de mandataires sociaux des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
 2. décide que le nombre total des actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 0,2 % du capital social existant au jour de l'attribution ;
 3. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive :
 - soit pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que dans ce cas la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieure à deux ans à compter de leur attribution définitive ;
 - soit pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation à compter de leur attribution définitive ;

4. prend acte qu'en cas d'attribution d'actions aux mandataires sociaux visés au II de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le conseil de surveillance conditionnera l'attribution et/ou l'acquisition définitive des actions à des critères notamment de performance et devra soit décider que ces actions ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

5. autorise le directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;

6. prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit d'attribution préférentiel aux actions dont l'émission, par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres, est ainsi autorisée ;

7. donne au directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :

- déterminer la liste des bénéficiaires d'actions gratuites ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions gratuites et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;

- fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimum fixés ci-dessus, étant précisé qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, l'attribution définitive des actions interviendra immédiatement avant le terme de la période d'acquisition et les actions seront librement cessibles avant le terme de la période de conservation ;

- procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la société. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

- fixer les conditions d'attribution et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;

- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des actions ;

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier corrélativement les statuts ;

- et, d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;

8. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente assemblée.

C. RESOLUTION MIXTE

Dix-neuvième résolution (*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

- Renseignements concernant Wendel
- Renseignements concernant le capital social
- Politique de rachat d'actions et Rapport spécial du Directoire
- Informations sur les principaux actionnaires
- Marché de l'action Wendel et dividendes
- Intérêts des mandataires sociaux et du personnel de la société
- Renseignements concernant l'activité de la société
- Facteurs de risques
- Attestation du responsable du document de référence
- Table de concordance

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT WENDEL

Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la Société est Wendel.

Son siège social est situé 89, rue Taitbout - 75009 Paris.

Forme juridique et législation applicable

Wendel est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance régie par le Code de Commerce.

Durée

La Société a été constituée le 4 décembre 1871, pour une durée de 99 années, prorogée jusqu'au 1^{er} juillet 2064.

Registre du Commerce et des Sociétés

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

Objet social

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, en tous pays, directement ou indirectement :

- Toutes participations dans les affaires industrielles, commerciales et financières de toute nature et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances, associations ou autrement ; toutes opérations d'aliénation, d'échange ou autres, concernant lesdits titres, droits sociaux et participations ;
- L'achat, la location et l'exploitation de tous matériels ;
- L'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés, brevets ou licences de brevets ;
- L'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou à toutes autres activités similaires ou connexes.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents de la Société, sur lesquels s'exerce le droit de communication des actionnaires dans les conditions prévues par la loi, et en particulier les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et les rapports des Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée d'un an, commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices

L'article 27 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

I. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour être affectés à la réserve légale pour autant que celle-ci n'atteigne pas le dixième du capital social ainsi que, le cas échéant, tout montant à porter en réserve en application de la loi.

L'excédent disponible, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire antérieur, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever :

- toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être affectées à tous fonds de réserves particuliers ;
- la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt sur le montant dont elles sont libérées et non amorti jusqu'à concurrence de cinq pour cent l'an ;
- les sommes qu'elle déciderait d'affecter au fonds de réserve générale ou à l'amortissement du capital.

II. Le solde, s'il y en a, est réparti entre les actionnaires, sous déduction des sommes reportées à nouveau.

III. Sous réserve que l'intégralité du bénéfice distribuable ait été répartie sous la forme de dividendes, l'Assemblée générale ordinaire peut, sur la proposition du Directoire, décider la répartition de toutes sommes prélevées sur les primes d'émission, d'apport ou de fusion.

IV. Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la loi.

V. Le paiement des dividendes a lieu sous les formes et aux époques fixées par l'Assemblée générale ordinaire, ou par le Directoire, sur habilitation de cette Assemblée générale, dans le cadre des dispositions légales. Le Directoire peut décider la distribution d'un acompte avant l'approbation des comptes de l'exercice, dans le cadre des dispositions légales.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté, sur proposition du Directoire, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende (ou pour tout acompte sur dividende) mis en distribution, une option entre le paiement du dividende (ou de l'acompte sur dividende) en numéraire ou en actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et sont reversés à l'Etat.

Dispositions statutaires applicables aux membres du Directoire

Les articles 17 et 18 des statuts prévoient les dispositions suivantes :

Composition du Directoire

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et, au plus, du nombre de membres du Directoire autorisé par les dispositions légales en vigueur, nommé par le Conseil de surveillance sur proposition de son Président.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et après leur expiration.

Tout membre du Directoire est révocable par le Conseil de surveillance. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Durée des fonctions des membres du Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans et peut être reconduit.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du Directoire est fixée à soixante cinq ans. Tout membre du Directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tant que le nombre des membres du Directoire est inférieur au nombre autorisé par la loi, le Conseil de surveillance a la faculté de nommer, sur proposition du Président du Conseil de surveillance, de nouveaux membres du Directoire, dont le mandat expirera au terme de la durée des fonctions du Directoire.

Dispositions statutaires applicables aux membres du Conseil de surveillance

L'article 12 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le Conseil de surveillance, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée.

Les membres du Conseil de surveillance sont élus pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Par exception à cette règle, les premiers membres du Conseil de surveillance seront nommés à concurrence du tiers d'entre eux pour deux ans, à concurrence d'un autre tiers pour trois ans, et du dernier tiers pour quatre ans, afin d'assurer par la suite un renouvellement par tiers. Toute nomination postérieure le sera pour une durée de quatre ans.

Les fonctions d'un membre du Conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance âgés de plus de 70 ans ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du Conseil de surveillance en exercice.

Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de surveillance, le président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins cent actions libérées des versements exigibles.

Renseignements relatifs aux Assemblées générales

L'article 25 des statuts prévoit les dispositions suivantes :

Convocation aux assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Participation aux assemblées

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, ou y exercer le vote par correspondance.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, il est désormais justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Droit de vote et acquisition du droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il jouit de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double ; néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas les délais ci-dessus visés. Il en sera de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Outre les obligations légales de déclaration de franchissement de seuils, l'article 28 des statuts prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2 % du capital social ou des droits de vote, selon le cas, et tout multiple de ce chiffre est tenue d'en informer la Société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil.

Lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote détenus devient inférieur à ce seuil de 2 % ou à tout multiple de ce chiffre, la Société doit en être avisée dans les mêmes conditions.

Le non respect de cette obligation de déclaration est sanctionné, conformément à la loi, par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus. Cette sanction est applicable à la demande - consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale- d'un ou plusieurs actionnaires détenant en nombre d'actions ou de droits de vote au moins 2 % du capital de la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :

Au 31 mars 2009, le capital social statutaire constaté était de 201 466 400 euros divisé en 50 366 600 actions de 4 euros nominal. Ces actions sont entièrement libérées. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Autorisations financières existantes :

Au 31 mars 2009, il existe les autorisations financières suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée et expiration	Montant autorisé (montant utilisé)	Plafond global
A. Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
Valeurs mobilières donnant accès au capital social :				
· avec droit préférentiel de souscription	04.06.2007 11 ^e	26 mois 03.08.2009	En capital : 500 M€ (Néant)	En capital : 2 000 M€
· sans droit préférentiel de souscription	04.06.2007 12 ^e	26 mois 03.08.2009	En capital : 250 M€ (Néant)	
· en cas de demande excédentaire	04.06.2007 13 ^e	26 mois 03.08.2009	15% de l'émission initiale (Néant)	
· en vue de rémunérer des apports en nature	04.06.2007 14 ^e	26 mois 03.08.2009	10% du capital social (Néant)	
Incorporation de réserves	04.06.2007 15 ^e	26 mois 03.08.2009	2 000 M€ (Néant)	
Plan d'Epargne Groupe	04.06.2007 17 ^e	26 mois 03.08.2009	300 000 € (188 284 €)	
Stock-options	04.06.2007 18 ^e	26 mois 03.08.2009	2 000 000 options (1 768 100 options)	
Attribution gratuite d'actions	04.06.2007 19 ^e	26 mois 03.08.2009	0,5% du capital social (3 030 actions)	
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions				
Rachat d'actions	09.06.2008 10 ^e	18 mois 08.12.2009	10% du capital ou 805 094 400 € (39 294 786,23 €)	
Annulation d'actions	04.06.2007 16 ^e	26 mois 03.08.2009	10% du capital par période de 24 mois (5 257 773 actions ont été annulées le 29 mai 2007)	

Au cours de l'exercice 2008, WENDEL a fait usage des autorisations suivantes :

Actionnariat salarié (PEG) :

L'Assemblée générale du 4 juin 2007 a approuvé le principe du Plan d'Epargne Groupe et autorisé le Directoire avec approbation préalable du Conseil de surveillance à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'en août 2009, à des émissions d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour un montant nominal maximum de 300 000 euros.

Au 31 mars 2009, après réalisation en juin 2007 d'une augmentation de capital d'un montant nominal total de 75 200 euros et en août 2008 d'une augmentation de capital d'un montant nominal total de 113 084 euros, le montant restant disponible au titre de cette autorisation était de 111 716 euros de nominal.

Options de souscription ou d'achat d'actions :

L'Assemblée générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire, avec approbation préalable du Conseil de surveillance, à consentir des options de souscription ou d'achats d'actions à des mandataires sociaux et salariés du Groupe, en une ou plusieurs fois, jusqu'en août 2009 dans la limite de 2 000 000 d'options.

Après l'attribution à la majorité des cadres et aux mandataires sociaux d'options donnant droit à la souscription de 877 500 actions (par décision du 4 juin 2007) et d'options donnant droit à la souscription de 890 600 actions (par décision du 15 juillet 2008) et après application de la clause de « vesting », le montant restant disponible au titre de cette autorisation était de 271 900 actions au 31 mars 2009.

Attribution d'actions gratuites :

L'Assemblée générale du 4 juin 2007 a autorisé le Directoire, avec approbation préalable du Conseil de surveillance, à attribuer gratuitement aux mandataires sociaux et salariés du Groupe, en une ou plusieurs fois, jusqu'en août 2009 des actions existantes ou à émettre dans la limite de 0,5% du capital social.

Après l'attribution gratuite de 1 000 actions par le Directoire du 4 juin 2007 et de 2 030 actions par le Directoire du 9 juin 2008 aux salariés ne bénéficiant pas d'options de souscription, le montant restant disponible au titre de cette autorisation était au 31 mars 2009, sur la base du capital à cette date, de 248 803 actions.

Emission d'obligations

Par ailleurs, conformément aux nouvelles dispositions de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004, la compétence d'émettre des obligations simples ou assimilées appartient désormais au Directoire.

Il est rappelé que la Société a procédé aux émissions suivantes :

- émission d'une obligation échangeable en actions Capgémini le 19 juin 2003 pour un montant de 279 millions euros d'une durée de 6 ans échéance 19 juin 2009 avec un coupon 2% ;
- émission d'un emprunt obligataire le 16 février 2004 pour un montant de 500 millions d'euros d'une durée de 7 ans échéance 16 février 2011 avec un coupon 5% ;

- émission le 23 juin 2004 d'une tranche complémentaire, assimilable à l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis le 16 février 2004, pour un montant de 100 millions d'euros ;
- émission d'un emprunt obligataire le 4 novembre 2004 pour un montant de 400 millions d'euros d'une durée de 10 ans échéance 4 novembre 2014 avec un coupon 4,875 %.
- émission d'un emprunt obligataire le 9 août 2005 pour un montant de 300 millions d'euros d'une durée de 12 ans échéance 9 août 2017 avec un coupon de 4,375 %.
- émission d'un emprunt obligataire le 24 mai 2006 pour un montant de 400 millions d'euros d'une durée de 10 ans échéance 26 mai 2016 avec un coupon de 4,875 %.
- émission d'un emprunt obligataire le 26 février 2007 pour un montant de 400 millions d'euros échéance 21 septembre 2015 avec un coupon de 4,875 % ;
- émission le 29 juin 2007 d'une tranche complémentaire, assimilable à l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis le 9 août 2005, pour un montant de 400 millions d'euros.

Autorisation financière proposée à l'Assemblée générale du 5 juin 2009

Les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, et 18^e résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009 annuleront à hauteur des montants non utilisés et remplaceront les résolutions adoptées lors des Assemblées générales du 4 juin 2007 et du 9 juin 2008 ayant le même objet.

Nature de l'autorisation	N° de résolution	Durée et expiration	Montant autorisé	Plafond global
A. Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
Valeurs mobilières donnant accès au capital social :				
· avec droit préférentiel de souscription	10 ^e	26 mois 04.08.2011	En capital : 200 M€	En capital : 1 000 M€
· sans droit préférentiel de souscription	11 ^e	26 mois 04.08.2011	En capital : 100 M€	
· en cas de demande excédentaire	12 ^e	26 mois 04.08.2011	15% de l'émission initiale	
· en vue de rémunérer des apports en nature	13 ^e	26 mois 04.08.2011	10% du capital social	
Incorporation de réserves	14 ^e	26 mois 04.08.2011	1 000 M€	
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions				
Rachat d'actions	9 ^e	18 mois 04.12.2010	10% du capital 80€ par action (i.e montant maximum global de 403 M€)	
Annulation d'actions	15 ^e	26 mois	10% du capital par période de 24 mois	
C. Actionnariat salarié				
Plan d'Epargne d'Entreprise	16 ^e	26 mois 04.08.2011	300 000€	
Stock-options	17 ^e	14 mois 04.08.2010	1% du capital social	
Attribution gratuite d'actions	18 ^e	14 mois 04.08.2010	0,2 % du capital social	

Titres donnant accès au capital et titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, obligations convertibles, échangeables et/ou remboursables en titres - donnant ou pouvant donner accès au capital.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital tels que, notamment, des parts de fondateur ou certificats de droits de vote.

Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2009, 451 887 actions Wendel inscrites au nominatif pur font l'objet d'un nantissement.

Renseignements de caractère général concernant le capital social

Tableau de l'évolution du capital depuis cinq ans

Date de variation du capital	Nature de l'opération	Variation du nombre d'actions	Nombre d'actions composant le capital social	Nominal	Variation du capital social (euros)	Montant du capital social (euros)	Variation des primes d'émission (euros)	Montant des primes d'émission et de fusion
Situation au 31 décembre 2003			55 981 916	4 €		223 927 664		127 098 823
juil-04	Levées d'options	12 958	55 994 874	4 €	51 832	223 979 496	120 461	127 219 284
juil-04	Emission d'actions réservées aux salariés	40 154	56 035 028	4 €	160 616	224 140 112	1 076 930	128 296 214
déc-04	Levées d'options	148 020	56 183 048	4 €	592 080	224 732 192	3 558 877	131 855 091
déc-04	Emission d'actions suivant décision de l'AG du 03.12.2004	3 394 440	59 577 488	4 €	13 577 760	238 309 952	162 430 240	294 285 331
déc-04	Annulation d'actions suivant décision du CA du 03.12.2004	-3 394 440	56 183 048	4 €	-13 577 760	224 732 192		294 285 331
Situation au 31 décembre 2004			56 183 048	4 €		224 732 192		294 285 331
janv-05	Annulation d'actions suivant décision du CA du 18.01.2005	-2 224 765	53 958 283	4 €	-8 899 060	215 833 132	-100 714 528	193 570 803
janv-05	Levées d'options	21 799	53 980 082	4 €	87 196	215 920 328	616 519	194 187 322
févr-05	Levées d'options	6 508	53 986 590	4 €	26 032	215 946 360	202 008	194 389 330
mars-05	Levées d'options	6 446	53 993 036	4 €	25 784	215 972 144	206 723	194 596 053
avr-05	Levées d'options	9 762	54 002 798	4 €	39 048	216 011 192	303 013	194 899 066
mai-05	Levées d'options	33 385	54 036 183	4 €	133 540	216 144 732	1 094 663	195 993 729
juin-05	Emission d'actions réservées aux salariés	27 221	54 063 404	4 €	108 884	216 253 616	1 264 415	197 258 144
juin-05	Levées d'options	129 396	54 192 800	4 €	517 584	216 771 200	4 001 834	201 259 978
juil-05	Levées d'options	35 058	54 227 858	4 €	140 232	216 911 432	1 145 844	202 405 822
août-05	Levées d'options	18 560	54 246 418	4 €	74 240	216 985 672	491 876	202 897 698
sept-05	Levées d'options	43 253	54 289 671	4 €	173 012	217 158 684	1 629 216	204 526 914
oct-05	Levées d'options	9 329	54 299 000	4 €	37 316	217 196 000	323 360	204 850 274
nov-05	Levées d'options	41 741	54 340 741	4 €	166 964	217 362 964	1 312 911	206 163 185
déc-05	Levées d'options	372 799	54 713 540	4 €	1 491 196	218 854 160	10 083 025	216 246 210
Situation au 31 décembre 2005			54 713 540	4 €		218 854 160		216 246 210
janv-06	Levées d'options	1 098	54 714 638	4 €	4 392	218 858 552	34 082	216 280 292
juin-06	Emission d'actions réservées aux salariés	20 070	54 734 708	4 €	80 280	218 938 832	1 381 017	217 661 309
juil-06	Levées d'options	7 017	54 741 725	4 €	28 068	218 966 900	195 215	217 856 523
oct-06	Levées d'options	20 026	54 761 751	4 €	80 104	219 047 004	475 618	218 332 141
nov-06	Levées d'options	17 743	54 779 494	4 €	70 972	219 117 976	606 677	218 938 818
dec-06	Levées d'options	727 667	55 507 161	4 €	2 910 668	222 028 644	22 296 538	241 235 356
Situation au 31 décembre 2006			55 507 161	4 €		222 028 644		241 235 356
janv-07	Levées d'options	3 000	55 510 161	4 €	12 000	222 040 644	61 770	241 297 126
févr-07	Levées d'options	1 380	55 511 541	4 €	5 520	222 046 164	49 652	241 346 778
mars-07	Levées d'options	652	55 512 193	4 €	2 608	222 048 772	21 581	241 368 359
avr-07	Levées d'options	15 257	55 527 450	4 €	61 028	222 109 800	536 687	241 905 046
mai-07	Levées d'options	24 510	55 551 960	4 €	98 040	222 207 840	796 070	242 701 116
mai-07	Annulation d'actions suivant décision du Directoire du 29.05.2007	-5 257 773	50 294 187	4 €	-21 031 092	201 176 748		242 701 116
juin-07	Emission d'actions réservées aux salariés	18 800	50 312 987	4 €	75 200	201 251 948	1 930 948	244 632 064
juil-07	Levées d'options	1 360	50 314 347	4 €	5 440	201 257 388	36 965	244 669 029
août-07	Emission d'actions gratuites	40	50 314 387	4 €	160	201 257 548		244 669 029
sept-07	Levées d'options	1 009	50 315 396	4 €	4 036	201 261 584	22 158	244 691 187
oct-07	Levées d'options	2 834	50 318 230	4 €	11 336	201 272 920	103 829	244 795 016
nov-07	Levées d'options	170	50 318 400	4 €	680	201 273 600	3 500	244 798 516
Situation au 31 décembre 2007			50 318 400	4 €		201 273 600		244 798 516
avr-08	Levées d'options	14 416	50 332 816	4 €	57 664	201 331 264	490 267	245 288 783
mai-08	Levées d'options	5 513	50 338 329	4 €	22 052	201 353 316	202 401	245 491 184
juin-08	Emission d'actions réservées aux salariés	28 271	50 366 600	4 €	113 084	201 466 400	1 413 550	246 904 734
Situation au 31 décembre 2008			50 366 600	4 €		201 466 400		246 904 734

POLITIQUE DE RACHAT D' ACTIONS

Cadre juridique

L'Assemblée générale mixte du 9 juin 2008 (10^{ème} résolution) a autorisé un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats.

L'Assemblée générale du 4 juin 2007 (16^{ème} résolution) a autorisé le Directoire après autorisation préalable du Conseil de surveillance à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10% par période de 24 mois par annulation des actions acquises dans le cadre des différents programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale.

Caractéristiques du programme de rachat

L'autorisation de rachat d'actions approuvée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2008 est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 8 décembre 2009. En vertu de cette autorisation, le prix maximum est de 160 €.

Le Directoire est autorisé à racheter un nombre d'actions représentant au maximum 10% du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représentait à la date d'octroi de l'autorisation 5 033 832 actions.

Les différents objectifs du programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers étaient les suivants :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, scission ou apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 442-5 et L. 443-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Rachats d'actions réalisés par la Société dans le cadre du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale du 9 juin 2008

Dans le cadre de cette autorisation, entre le 9 juin 2008 et le 31 mars 2009, Wendel n'a acquis directement aucune action propre.

Par ailleurs, le 7 octobre 2005, Wendel a conclu avec Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché en mettant à la disposition de l'animateur 5 000 000 euros et 80 000 titres.

Entre le 9 juin 2008 et le 31 mars 2009, Oddo Corporate Finance a acheté pour le compte de Wendel dans le cadre de ce contrat de liquidité 828 893 actions propres pour une valeur globale de 39 294 786,23 euros et une valeur unitaire moyenne de 47,41 €. De même, dans le cadre de ce contrat, Oddo Corporate Finance a procédé à la cession de 761 143 actions propres pour une valeur globale de 36 459 701,13 euros et une valeur unitaire moyenne de 47,90 euros.

Le solde de ces opérations sur le contrat de liquidité entre le 9 juin 2008 et le 31 mars 2009 est de 67 750 actions achetées au cours de la période.

La Société n'a pas procédé à des rachats d'actions au titre des autres finalités autorisées par le programme.

Wendel n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Cession d'actions réalisées par Wendel dans le cadre du programme de rachat

Comme indiqué ci-dessus, entre le 9 juin 2008 et le 31 mars 2009, Oddo Corporate Finance a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 761 143 actions propres pour une valeur globale de 36 459 701,13 euros et une valeur unitaire moyenne de 47,90 euros.

Annulation d'actions par Wendel

Sur les vingt-quatre mois précédant le 31 mars 2009, Wendel a annulé 5 257 773 actions.

Situation au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, Wendel détenait 170 401 actions propres, soit 0,34 % du capital social, dont 10 401 étaient classées en "valeurs mobilières de placement" car affectées à la couverture des plans d'options d'achat et 160 000 affectées au contrat de liquidité.

Ces actions sont, conformément à la loi, privées de dividende et de droit de vote.

A cette date, à la connaissance de la Société, aucune de ses filiales ne détenait d'actions Wendel.

Description du programme de rachat soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 5 juin 2009

Il est demandé à l'Assemblée générale du 5 juin 2009 dans la neuvième résolution d'approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

Dans le cadre du programme, les actions pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L.3331-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'autorisation conférée au Directoire porte sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représente au 31 mars 2009, 5 036 660 actions, soit, sur la base du prix maximal de rachat de 80 € par action, un investissement théorique maximal de 402 932 800 euros.

Conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce, la Société s'engage à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10% du capital. Il convient de préciser qu'au 31 mars 2009, le nombre d'actions propres détenues par Wendel est de 170 401. Sur cette base, la Société serait en mesure de racheter 4 866 259 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues, soit 9,66% du capital représentant un montant total maximum de 389 300 720 euros sur la base du prix unitaire d'achat maximal de 80 €. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

L'autorisation de rachat serait valable pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 5 juin 2009, soit jusqu'au 4 décembre 2010.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 9 juin 2008 au 31 mars 2009 (1)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2009					
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de Titres	828 893	761 143	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			NA	NA	NA	NA	NA	NA
Cours moyen de la Transaction	47,41€	47,90€						
Prix d'exercice moyen	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Montants	39 294 786,23€	36 459 701,13€						

(1) La période concernée débute à la date de l'assemblée ayant autorisé l'actuel programme de rachat et se termine à la date la plus récente disponible.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2009, le capital social émis était composé de 50 366 600 actions auxquelles étaient attachés 74 330 021 droits de vote. Le droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au nom du même actionnaire, quelle que soit sa nationalité. A cette date, il existe 24 133 822 actions ayant le droit de vote double.

A la connaissance de la société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

	<i>% du capital</i>	<i>% des droits de vote</i>
<i>SLPS *</i>	<i>34,8</i>	<i>45,8</i>
<i>Arnhold & Bleichroeder</i>	<i>7,3</i>	<i>6,7</i>
<i>Autodétention</i>	<i>0,3</i>	<i>-</i>
<i>Salariés, anciens salariés et dirigeants</i>	<i>4,4</i>	<i>4,0</i>
<i>Autres actionnaires</i>	<i>53,2</i>	<i>43,5</i>

* Conformément à l'article L233-10 du Code de commerce les chiffres incluent SLPS et son Président.

A la connaissance de la société :

- aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ;
- les membres du Conseil de surveillance et le Directoire détiennent ou représentent 4,9 % du capital et 6,2 % des droits de vote, étant précisé que leurs membres sont tous des personnes physiques.

Comme chaque année, une étude permettant d'identifier les actionnaires de Wendel au 31 décembre 2008 a été réalisée en janvier 2009 ; à cette date, la répartition de l'actionnariat de Wendel était la suivante :

	% du capital
SLPS*	34,8
Personnes physiques	25,5
Investisseurs institutionnels hors France	29,5
Investisseurs institutionnels France	4,7
Auto détention	0,3
Salariés	5,2

* Conformément à l'article L233-10 du Code de commerce les chiffres incluent SLPS et son Président

Sur un an, l'évolution la plus notable est le renforcement de la part des investisseurs institutionnels internationaux (29.5% contre 22.0% au 31 décembre 2007) au détriment des institutionnels français (4.7% contre 7.4% au 31 décembre 2007) et des personnes physiques (25.5% contre 29.6%). Corollairement, le nombre d'actionnaires s'élève au 31 décembre 2008 à 53 400 (contre 60 900 l'année précédente), soit une baisse de plus de 12% sur un an mais une augmentation de plus de 40 % depuis 2002, date de la constitution de Wendel-Investissement.

Evolution de l'actionnariat nominatif et au porteur

L'évolution de la répartition du capital entre actions au nominatif et actions au porteur est la suivante :

	Situation au 31.12.2006			Situation au 31.12.2007*			Situation au 31.12.2008		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions*	% capital	% droits de vote
Actions au nominatif	31 301 634	56,4 %	74,8 %	26 097 831	51,9 %	67,5 %	25 643 989	50,9 %	66,9 %
Actions autodétenues au nominatif	5 284 562	9,5 %	-	10 401	0,02 %	-	10 401	0,02 %	-
Actions au porteur	18 920 965	34,1%	25,2 %	24 210 168	48,1 %	32,5 %	24 712 210	49,1 %	33,1 %
Total	55 507 161	100,0 %	100,0 %	50 318 400	100,0 %	100,0 %	50 366 600	100,0 %	100,0 %

* à la suite de l'annulation de 5 257 773 titres auto-détenus le 29 mai 2007

Modifications significatives intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	Situation au 31.12.2006		Situation au 31.12.2007		Situation au 31.12.2008	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
SLPS*	36,5	53,1	35,9	46,5	34,8	45,8
Arnhold & Bleichroeder	9,8	7,6	6,0	7,1	7,3	6,7
Lone Pine	-	-	-	-	4,1	2,8
Autodétention au nominatif	9,5	-	0,1	-	0,1	-
Salariés (Plan d'Epargne Groupe)	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6
Public (Actionnaires institutionnels et personnes physiques)	43,9	39,0	57,5	45,9	53,2	44,1

* chiffres incluant les dirigeants de SLPS.

Au 31 décembre 2008, aucun autre actionnaire n'avait déclaré détenir, seul ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote.

Principaux actionnaires

SLPS

Présentation de SLPS

SLPS est une société holding qui détient des titres WENDEL.

L'actionnariat de SLPS est composé d'environ 950 personnes physiques (famille Wendel).

La société a pour objet :

- le placement et la gestion des fonds lui appartenant et la prise de participations,
- la propriété (par suite d'achat, de souscription à l'émission, d'échange ou de toute autre manière) et la gestion de tous titres cotés ou non cotés et droits mobiliers et immobiliers français ou étrangers, la réalisation de tous emplois de capitaux à court, moyen et long terme,
- la participation à tous syndicats de garantie, de placement ou autres,
- la constitution de toutes sociétés,
- la préservation des intérêts patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la famille Wendel,
- et, généralement, en France, dans les territoires d'Outre-Mer et dans tous autres pays, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, en tout ou partie, directement ou indirectement à l'objet précité.

Liens économiques et financiers avec WENDEL

Il n'y a pas d'autres liens économiques et financiers entre les sociétés SLPS d'une part et Wendel d'autre part, que ceux liés à la détention des titres (dividendes).

Il existe une convention de licence de marque (licence exclusive d'exploitation de la marque WENDEL-Investissement) qui est mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Il existe également des conventions d'assistance technique et de location de locaux avec SLPS lesquelles sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

ARNHOLD & BLEICHROEDER ADVISERS

2002 :

Par lettre du 16 décembre 2002, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la Société qu'il détenait 1 720 526 actions Wendel, soit 3,08 % du capital.

2003 :

Par lettre du 24 mars 2003, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la Société qu'il détenait 3 144 126 actions Wendel, soit 5,62 % du capital et avait franchi en hausse le seuil de 5 % du capital.

2004 :

Par lettre du 15 janvier 2004, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la Société qu'il détenait 5 603 260 actions Wendel, soit 10,01 % du capital. Le Groupe a complété cette déclaration de franchissement de seuil de la déclaration suivante :

- Nous agissons seuls.
- Nous poursuivons notre politique d'achat ou de vente de titres de la société en fonction de la décote par rapport à notre estimation de la valeur intrinsèque de la société. Nous définissons la valeur intrinsèque de la façon suivante : la somme que paierait un acquéreur stratégique ou financier, en cash, pour la totalité de la société.
- Nous n'avons pas l'intention d'acquérir le contrôle de la société.
- Nous n'avons pas l'intention de demander la nomination d'un membre au Conseil d'administration.
- Nous soutenons toute démarche aux fins de cristalliser la valeur intrinsèque de la société.

Par lettre du 16 mars 2004, Arnhold & Bleichroeder Advisers a informé la société qu'il avait franchi à la baisse le seuil de 10 % et détenait 9,99 % du capital. Par lettre du 26 mars 2004, ce même actionnaire indiquait qu'il avait franchi, à nouveau, à la hausse le seuil de 10 % et détenait 10,01 % du capital. Cette lettre était accompagnée d'une déclaration d'intention en tout point analogue à la précédente. Le 23 juin 2004, il nous informait d'un nouveau franchissement à la baisse du seuil de 10 % et détenait 9,99 % du capital.

2005 :

Le 31 janvier 2005, cet actionnaire informait la Société du nouveau franchissement à la hausse du seuil des 10 % et détenait 10,12 % du capital. Il accompagnait cette lettre d'une déclaration d'intention en tout point semblable à celle mentionnée précédemment.

2006 :

Le 26 janvier 2006, il informait Wendel du franchissement à la baisse du seuil de 10 % et détenait 9,99 % du capital. Le 31 janvier 2006, il indiquait avoir acheté 58 000 actions, avoir franchi à la hausse le seuil des 10 % et détenir 10,1 % du capital de Wendel. Enfin, le 3 avril 2006, il informait la Société avoir franchi à nouveau, à la baisse, le seuil des 10 % et détenir 9,8 % du capital de Wendel.

2007 :

Le 6 mars 2007, cet actionnaire informait la Société avoir cédé 18 941 actions le 26 février mais avoir franchi à la hausse le 2 mars les seuils de 6 % et de 8 % des droits de vote suite à l'obtention d'un droit de vote double sur une partie des titres qu'il détient ; en conséquence, au 6 mars, il détenait 7,87 % du capital et 9,995 % des droits de vote.

Le 7 juin 2007, cet actionnaire indiquait que, suite à l'annulation de l'auto-détention, il avait, de nouveau, franchi le 31 mai le seuil de 10 % des droits de vote et détenait 10,09 % du capital et 8,1 % des droits de vote.

Le 11 juillet 2007, cet actionnaire informait Wendel que, suite à des cessions, il détenait le 6 juillet 7,95 % du capital et 9,99 % des droits de vote. Le 10 septembre 2007, cet actionnaire indiquait ne plus détenir, suite à de nouvelles cessions d'actions, que 5,96 % du capital et 7,63 % des droits de vote.

Le 7 décembre 2007, cet actionnaire informait Wendel avoir, de nouveau, franchi à la hausse le seuil de 8 % des droits de vote de la société, suite à des achats de titres, et détenir 6,01 % du capital et 7,24 % des droits de vote.

2008 :

Le 25 janvier 2008, cet actionnaire informait la Société, suite à des achats de titres, détenir 7,41 % du capital et 7,38 % des droits de vote. Le 7 février 2008, cet actionnaire indiquait avoir franchi à la hausse le seuil de 8 % des droits de vote le 4 février, suite à des achats de titres, et détenir 8.03 % du capital et 8.45 % des droits de vote.

Le 28 mai 2008, cet actionnaire informait Wendel avoir franchi à la baisse le seuil de 8% du capital et détenir 7.92% du capital et 7.49% des droits de vote. Il indiquait le 1^{er} juillet 8.03% du capital et 7.59% des droits de vote.

Il indiquait le 11 août avoir franchi de nouveau à la baisse le seuil de 8% du capital et détenir 7.93% du capital et 7.53% des droits de vote. Enfin, le 3 septembre, il informait la Société détenir 7.29% du capital et 6.69% des droits de vote.

Cet actionnaire n'a plus fait de nouvelles déclarations depuis lors.

LONE PINE

2008

Le 19 février 2008, cet actionnaire informait la Société avoir franchi le seuil de 2% du capital et détenir 2,02% du capital et 1,37% des droits de vote. Le 14 octobre, il annonçait détenir 4,05% du capital et 2,77% des droits de vote.

2009

Le 30 mars, cet actionnaire annonçait avoir franchi à la baisse le seuil de 4% et détenir 3,88% du capital et 2,65% des droits de vote.

Enfin, le 16 avril, il annonçait avoir franchi à la baisse le seuil de 2% et détenir 1,91% du capital et 1,31% des droits de vote.

Engagements relatifs au capital de Wendel

Dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003, la Société a été informée de la conclusion entre les sociétés SLPS et SPIM et certains actionnaires individuels des engagements de conservation suivants :

- des engagements de conservation d'une durée de six ans conclus en application de l'article 885 L bis du Code Général des Impôts en date du 23 décembre 2003, du 17 décembre 2004, du 21 décembre 2005, 19 décembre 2006, 14 décembre 2007 et 19 décembre 2008 portant sur respectivement 24,95%, 23,27%, 36,67%, 34,49%, 36,49% et 38,06% du capital à ces différentes dates ;
- des engagements de conservation d'une durée de deux ans conclus en application de l'article 787 B du CGI en date du 17 décembre 2004, 19 décembre 2006, 14 décembre 2007 et 19 décembre 2008 portant sur respectivement 23,27%, 33,25%, 36,16% et 36,84% du capital à ces différentes dates.

Outre, l'engagement de conserver les titres pour une certaine durée, ces engagements prévoient également un droit de préemption au profit des sociétés SLPS, et SPIM portant sur un total d'environ 12 % du capital. Ces engagements ne constituent pas une action de concert.

En application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B, du Code Général des Impôts et L.233-11 du Code de Commerce, ces engagements ont été portés à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers.

A l'exception desdits engagements de conservation, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord, pacte ou autre contrat entre ses actionnaires relatif à leur participation dans Wendel.

MARCHÉ DE L'ACTION WENDEL ET DIVIDENDES

Evolution du cours de l'action Wendel depuis janvier 2007

Mois	Cours extrêmes		Cours moyen en euros	Nombre de titres échangés (moyenne par séance)	Capitaux échangés en milliers d'euros (moyenne par séance)
	+ Haut en euros	+ Bas en euros			
Janvier 2007	115,30	109,00	112,47	112 811	12 688
Février 2007	122,99	110,55	118,31	91 739	10 854
Mars 2007	129,20	108,75	119,14	108 862	12 970
Avril 2007	129,93	124,73	127,61	103 989	13 271
Mai 2007	136,90	126,10	130,97	120 957	15 842
Juin 2007	138,90	125,10	132,83	101 299	13 456
Juillet 2007	145,25	127,75	137,84	100 135	13 803
Août 2007	131,68	112,20	123,11	127 188	15 658
Septembre 2007	126,90	116,60	121,34	149 319	18 118
Octobre 2007	129,49	116,11	122,27	187 411	22 915
Novembre 2007	119,38	88,56	105,98	246 590	26 133
Décembre 2007	109,25	96,00	102,73	182 746	18 773
Janvier 2008	99,49	60,62	75,22	356 739	26 835
Février 2008	78,98	67,50	72,40	196 951	14 259
Mars 2008	80,77	70,51	75,15	194 423	14 610
Avril 2008	90,00	79,46	85,57	221 225	18 931
Mai 2008	93,90	87,16	90,71	176 183	15 982
Juin 2008	92,70	62,80	76,35	282 685	21 583
Juillet 2008	73,00	54,50	64,48	260 629	16 805
Août 2008	80,40	70,50	75,16	162 102	12 183
Septembre 2008	76,10	53,50	63,60	309 549	19 688
Octobre 2008	65,00	26,50	41,24	325 226	13 411
Novembre 2008	44,67	29,84	37,35	186 727	6 974
Décembre 2008	38,00	30,75	34,75	110 091	3 826
Janvier 2009	39,18	29,51	34,08	106 207	3 619
Février 2009	34,46	19,55	27,00	211 494	5 711
Mars 2009	22,18	14,88	18,93	357 490	6 769

Dividendes (ajustés et en euros)

Le tableau ci-dessous présente la série ajustée des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices

Exercices	Dividende en euros	Dividende complémentaire en euros	Montant de dividendes distribués en millions d'euros
2004	1,15	-	56,48
2005	1,40	0,60	98,90
2006	1,70	0,30	100,40
2007	2,00	-	100,53
2008*	1,00	-	50,37

* Montant proposé à l'Assemblée générale du 5 juin 2009

Récapitulatif des plans de stock-options en vigueur au 31 décembre 2008

	PLANS CIE GALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS					PLANS WENDEL Investissement					PLANS WENDEL		TOTAL
	PLAN n° 4		PLAN n° 5			PLAN n° 1	PLAN n° 2	PLAN n° 3		PLAN n°1			
	02-juin-99	30-juin-00	30-mai-00	13-juin-02	27-mai-03	10-juin-04	04-juin-07						
Date Assemblée Générale	02-juin-99	30-juin-00	30-mai-00	13-juin-02	27-mai-03	10-juin-04	04-juin-07						
Nombre total d'options autorisées	393 022	313 111	313 111	562 410	562 821	564 023	2 000 000						
Options non attribuées : plans clôturés	0	0	0	278 900	239 000	26 200	-						
Options à attribuer : plans en cours	-	-	-	-	-	-	271 900						
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	393 022	313 111	313 111	283 510	323 821	537 823	1 728 100						
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	02/06/1999	30/05/2000	20/07/2000	19/07/2001	25/09/2001	17/07/2002	16/07/2003	09/07/2004	06/07/2005	04/07/2006	04/06/2007	16/07/2008	
Plans	CGIP 4-1	CGIP 4-2	CGIP 5-1	CGIP 5-2	CGIP 5-3	WI 1-1	WI 2-1	WI 3-1	WI 3-2	WI 3-3	W1-1	W1-2	
Date de départ de l'exercice des options	02/06/2002	30/05/2003	20/07/2000	19/07/2002	25/09/2002	17/07/2003	16/07/2004	09/07/2005	06/07/2006	04/07/2007	04/06/2012	15/07/2013	
Date d'expiration des options	01/06/2009	29/05/2010	19/07/2010	18/07/2011	24/09/2011	16/07/2012	15/07/2013	08/07/2014	05/07/2015	03/07/2016	04/06/2017	15/07/2018	
Prix de souscription en euros par action	37,10 €	44,23 €	44,23 €	33,35 €	28,50 €	24,59 €	25,96 €	39,98 €	65,28 €	90,14 €	132,96 €	67,50 €	
Rabais	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Options attribuées	179 997	213 025	5 919	224 549	82 643	283 510	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	890 600	3 579 387
<i>dont :</i>													
<i>Options de souscription</i>	179 997	213 025	-	-	82 643	283 510	323 821	428 223	49 000	60 600	837 500	890 600	3 348 919
<i>Options d'achat</i>	-	-	5 919	224 549	-	-	-	-	-	-	-	-	230 468
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2008	168 559	188 742	5 919	214 148	82 643	261 249	306 661	360 206	0	100	0	0	1 588 227
Nombre d'options restant à souscrire ou acheter au 31.12.2008	11 438	24 283	0	10 401	0	22 261	17 160	68 017	49 000	60 500	837 500	890 600	1 991 160
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:													
M. Seillière											90 000	-	90 000
M. Lafonta											350 000	350 000	700 000
M. Gautier								20 190			150 000	150 000	320 190

INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU PERSONNEL DE LA SOCIETE

Retraite

Le régime de retraite mis en place en 1947 par la Société « Les Petits-fils de François de Wendel et Cie » aujourd'hui devenue Wendel, est un régime de retraite à prestations définies qui a été fermé le 31 décembre 1998. L'ensemble du personnel de la société : dirigeants, cadres et employés, techniciens et agents de maîtrise ayant travaillé dans la société avant cette date peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions, de ce régime sous réserve de terminer leur carrière dans le Groupe. Hormis ce régime, il n'existe pas pour les dirigeants de Wendel, de contrat de retraite spécifique. Aucun dirigeant mandataire social, encore en activité, ne bénéficie du régime de retraite surcomplémentaire mentionné.

Information sur la nature des opérations entre la société et ses mandataires sociaux

La société n'a pas conclu d'autres conventions avec ses mandataires sociaux ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs, hors opérations courantes, que celles qui figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Prêts, emprunts en faveur des membres des organes d'administration

Néant.

Obligation de détention de titres issus d'options ou d'actions gratuites par les mandataires sociaux

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007, le Conseil de surveillance du 28 mars 2007, sur proposition du Comité de gouvernance, a demandé que les mandataires sociaux conservent au minimum 30 % des titres Wendel issus de levées d'options ou d'actions gratuites ; par surcroît, il a recommandé que cette demande s'applique y compris aux titres déjà créés antérieurement au 28 mars 2007 pour les mandataires sociaux en exercice à cette date.

Opérations réalisées par les mandataires sur le titre Wendel

Le tableau ci-après reprend les opérations d'achat ou de vente de titres Wendel réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2008 ; ces informations ont été déclarées sur le site de la société, comme le réclame la réglementation.

Déclarations des opérations réalisées sur les titres WENDEL par les dirigeants en 2008

N° et date de dépôt AMF	Déclarants	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant brut de l'opération (en euros)	Lieu de l'opération	n° déclaration AMF
2008-22 08/01/09	BJPG, personne morale liée à Bernard Gautier	Actions	Acquisition	24/12/2008	34,37€	37 878€	Euronext Paris	209D0181
2008-21 08/01/09	Bernard Gautier	Actions	Cession	24/12/2008	34,26€	37 757€	Euronext Paris	209D0180
2008-20 22/12/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Rembt Prêt emprunt de titres	01/12/2008	32,60€	1 304 000€	Euronext Paris	208D8786
2008-19 02/10/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Prêt de titres	30/09/2008	60,15€	2 406 600€	Euronext Paris	208D6456
2008-18 02/10/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Acquisition	29/09/2008	56,21€	3 801 707€	Euronext Paris	208D6457
2008-17 02/10/08	Personnes physiques liées à Jean-Bernard Lafonta	Actions	Cession	29/09/2008	56,48€	6 215 430€	Euronext Paris	208D6458
2008-16 18/09/08	Frédéric Lemoine	Actions	Acquisition	16/09/2008	57,40€	1 722€	Euronext Paris	208D6110
2008-15 29/08/08	Bernard Gautier	Actions	Souscription	26/08/2008	54,0€	35 910€	Euronext Paris	208D5656
2008-14 29/08/08	Jean-Bernard Lafonta	Actions	Souscription	26/08/2008	54,0€	223 182€	Euronext Paris	208D5657
2008-13 29/08/08	Ernest-Antoine Seillière	Actions	Souscription	26/08/2008	54,0€	7 182€	Euronext Paris	208D5655
2008-12 25/07/08	Ernest-Antoine Seillière	Autres	Cession	23/07/2008	5,5€	247 500	Euronext Paris	208D5104
2008-11 25/07/08	Ernest-Antoine Seillière	Autres	Acquisition	23/07/2008	5,5€	247 500€	Euronext Paris	208D5103

2008-10 16/07/08	Frédéric Lemoine	Actions	Acquisition	15/07/2008	57,28€	11 456€	Euronext Paris	208D4781
2008-09 11/07/08	François de Wendel	Actions	Acquisition	10/07/2008	59,99€	121 415€	Euronext Paris	208D4724
2008-08 07/05/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Cession	05/05/2008	8,2136€	410 680€	Euronext Paris	208D3068
2008-07 07/05/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Acquisition	05/05/2008	8,2136€	410 680€	Euronext Paris	208D3067
2008-06 23/04/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Cession	15/04/2008	6,22 €	404 300€	Euronext Paris	208D2782
2008-05 23/04/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Acquisition	15/04/2008	6,22 €	404 300€	Euronext Paris	208D2783
2008-04 14/04/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Cession	08/04/2008	6,33 €	854 550€	Euronext Paris	208D2652
2008-03 14/04/08	Compagnie de l'Audon, personne morale liée à Jean- Bernard Lafonta	Autres	Acquisition	08/04/2008	6,33 €	854 550€	Euronext Paris	208D2651
2008-02 11/04/08	François de Mitry	Actions	Acquisition	01/04/2008	81,79€	16 553€	NYSE Euronext Paris	208D2572
2008-01 29/02/08	François de Wendel	Actions	Acquisition	31/01/2008	67,50€	103 275€	Euronext Paris	208D1645

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bref histoire et évolution de la Société

La prise de contrôle par le groupe Wendel du holding Marine-Firminy donne naissance à Marine-Wendel en 1975. La prédominance de ses actifs sidérurgiques (Sacilor, Forges et Aciéries de Dilling, etc.) à côté d'activités diversifiées (Carnaud, Forges de Gueugnon, Oranje-Nassau, Cimenteries de l'Est, plusieurs sociétés du secteur de la mécanique, etc.) conduit, lors de la crise de la sidérurgie européenne en 1977, à une scission du Groupe en deux entités : en faisant apport en novembre 1977 de tous ses actifs non sidérurgiques, Marine-Wendel donne naissance à la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP) dont elle ne conserve qu'une participation de 20 % dans le capital. Depuis lors, Marine-Wendel s'est progressivement dessaisie de ses actifs sidérurgiques et a renforcé, au fil des ans et des restructurations internes, sa participation dans la CGIP au point d'en prendre le contrôle. En juin 2002, Marine-Wendel et CGIP ont fusionné ; l'ensemble fusionné a pris le nom de WENDEL-Investissement. À cette date, la capitalisation boursière s'élevait à 1 190 millions d'euros. L'approche industrielle et la concentration des équipes sur le développement à long terme des sociétés contribuent à forger une image spécifique et forte de notre groupe. Ce positionnement solide d'actionnaire professionnel avec une vision industrielle a conduit, lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2007, à une simplification de la dénomination sociale de « WENDEL-Investissement » en « Wendel », mettant ainsi l'accent sur des valeurs industrielles et de long terme enracinées dans 300 ans d'histoire. Les faits marquants sont rappelés dans le chapitre Étapes de développement de ce document.

Les principaux mouvements intervenus dans le Groupe, au cours des deux derniers exercices, sont rappelés dans les comptes consolidés dans la partie traitant du périmètre de consolidation.

Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les chiffres clés figurant aux pages 10 et 11 ainsi que les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant aux pages 76 à 157 du document de référence de l'exercice 2007 déposé à l'AMF en date du 30/04/2008 sous le numéro D.08-356 ;
- les chiffres clés figurant aux pages 16 et 17 ainsi que les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant aux pages 65 à 142 du document de référence de l'exercice 2006 déposé à l'AMF en date du 23/05/2007 sous le numéro D.07-0496.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour les investisseurs, soit couvertes par un autre endroit de ce document de référence.

Positionnement concurrentiel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement en Europe, tant par son importance, avec près de 5 milliards d'euros en actifs gérés que par son niveau d'activité avec 4 milliards d'euros d'acquisition et 4,4 milliards d'euros de cession réalisées sur la période allant de 2002 à 2008.

L'équipe d'investissement est composée d'un quinzaine de professionnels expérimentés avec des profils variés et complémentaires. Cette équipe dispose de compétences industrielles et d'une expertise financière reconnue. Sa vision industrielle et sa stratégie sont de favoriser l'émergence de sociétés leaders dans leur secteur, d'en amplifier le développement à moyen et à long terme, notamment en encourageant l'innovation et en améliorant la productivité de ses filiales. Les projets d'investissement sont confiés à une équipe qui instruit le dossier et les perspectives de développement de l'entreprise ; elle écarte la proposition ou réalise des travaux approfondis puis présente le dossier en Comité d'investissement qui rassemble les Managing Directors et les Membres du Directoire. Wendel est un actionnaire et un partenaire actif qui appuie des équipes entreprenantes, les responsabilise, les récompense et les accompagne dans la durée, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de croissance et

de création de valeur pour ses actionnaires. Wendel investit dans des sociétés lorsqu'elle a la conviction de pouvoir en accélérer le développement.

Les concurrents de Wendel sont les sociétés d'investissement européennes ou anglo-saxonnes, les fonds d'investissement et les holdings, cotées ou non cotées. Ces concurrents ont des actifs diversifiés. À la différence des sociétés ou fonds d'investissement, Wendel est un actionnaire professionnel qui définit la stratégie de ses filiales et poursuit des objectifs de développement à long terme.

La crise de 2008 qui a frappé l'ensemble des fonds d'investissement a également touché Wendel. Cependant à la différence de beaucoup de fonds qui lèvent de l'argent auprès d'investisseurs, l'investissent, empruntent de la dette auprès d'établissements financiers, redressent les compagnies afin de les revendre rapidement pour pouvoir dissoudre le fonds et partager le cash procuré par la liquidation, Wendel investit dans une perspective de long terme et le cash venant des cessions est réinvesti afin de procéder à de nouvelles acquisitions.

La crise va obliger certains fonds à procéder à des ventes forcées et donc à constater des pertes lors de leur liquidation et les équipes qui gèrent ces fonds, dans l'incapacité à lever de nouveaux fonds, vont être amenées à disparaître. Pour les acteurs les plus solidement implantés cela va engendrer :

- la disparition des acteurs avec des réalisations ou des performances insuffisantes ;
- des prix de transactions plus raisonnables que ceux atteints en 2007 ;
- la possibilité d'acheter des bons actifs ou ceux appartenant à des fonds en liquidation à des conditions plus attractives

Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers

Le groupe Wendel cherche une diversification optimum de ces actifs. Pour cette raison, le Groupe n'est pas dépendant, précisément, de manière significative, de tel ou tel brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers.

Opérations avec les apparentés

Les informations relatives aux parties liées figurent en pages 142 et 143 du présent document dans la partie « Annexe aux comptes consolidés ».

Les conventions réglementées soumises à l'approbation du Conseil de surveillance relatives à l'exercice clos le 31/12/2008 figurent pages 233 à 236 du présent document de référence.

Il n'existe pas entre Wendel et ses filiales et participations, d'accords industriels, commerciaux ou de gestion. Wendel assure à certaines d'entre elles des prestations de conseil et d'assistance en matière stratégique, juridique, fiscale, financière et comptable. Ces prestations sont facturées à des conditions normales sur la base des coûts réels s'ils sont identifiables ou de forfaits.

Renseignement concernant l'activité de la société

Montant des prestations au titre des trois derniers exercices de consolidation sont les suivants (en milliers d'euros hors taxe) :

	2008	2007	2006
Stallergenes	150	80	80
Bureau Veritas	-	1 620	2 000
Editis	-	1 250	1 000
Deutsch	-	-	1 375
Materis	-	-	1 333
Trief Corporation	-	-	17 000
Eufor	6 885	4 200	-
Autres filiales	94	125	104

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, à la connaissance de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans les sections suivantes du présent document de référence :

- « Gestion du risque de liquidité » dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les emprunts obligataires et certains contrats de financement contenant des clauses de changement de contrôle.
- « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » dans « Assemblée générale » les conventions autorisent la Société à utiliser le nom patronymique « Wendel » contenant une clause de résiliation dans le cas où la participation de SLPS dans la Société aura été inférieure à 33,34% pendant 120 jours consécutifs.
- « Engagements relatifs au capital de Wendel » dans « Informations Spécifiques » concernant les engagements de conservations pris par certains actionnaires et contenant une clause de droit de préemption au profit de SLPS ou de SPIM.

Accords de gouvernance et pactes d'actionnaires

SAINT GOBAIN

Wendel et Saint Gobain ont conclu un accord de gouvernance aux termes d'une lettre en date du 18 mars 2008 publiée le 20 mars 2008 qui est reproduite intégralement ci-dessous. Cette lettre a été approuvée par le Conseil d'administration de Saint Gobain le 20 mars 2008 et par l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2008.

Paris, le 18 mars 2008

Monsieur le Président,

Nos discussions, conduites dans un esprit de partenariat, ont permis d'approfondir ensemble les conditions dans lesquelles Wendel pourrait prendre part à la gouvernance de votre société. Nous sommes donc en mesure de vous confirmer les dispositions à mettre en oeuvre pour nous permettre d'apporter, en tant que principal actionnaire, notre contribution au développement de Saint-Gobain en participant à son Conseil, tout en vous donnant les assurances que vous avez jugées nécessaires.

En tant que principal actionnaire de Saint-Gobain nous entendons en effet soutenir sa stratégie, mise en oeuvre par son Directeur Général, et contribuer à la réalisation de ses projets tout en lui apportant une stabilité actionnariale.

1. Droits de vote

Nous sommes disposés, dans le cas où Wendel se trouverait en mesure d'exercer seul ou de concert plus de 34 % des voix des actionnaires participant à une assemblée générale de Saint-Gobain, du seul fait de la détention de droits de vote double, à limiter l'exercice de ces droits lors de ladite assemblée de telle sorte que Wendel n'excède pas ce seuil de 34%(1).

Ces dispositions demeureront valables jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Toutefois les dispositions ci-dessus venant limiter les droits de vote de Wendel cesseront de s'appliquer en cas de franchissement du seuil de 11% du capital de Saint-Gobain par tout autre actionnaire agissant seul ou de concert ou en cas de dépôt d'une offre publique visant Saint-Gobain.

2. Gouvernance

Nous avons constaté que la gouvernance de Saint-Gobain est en ligne avec les principes posés par l'AFEP et le MEDEF.

Nous comprenons que vous envisagez de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2008 de porter le nombre d'administrateurs à 16 afin de maintenir un nombre suffisant d'administrateurs indépendants, et nous voterons en faveur de cette résolution. Dans ce cadre, notre représentation au Conseil d'administration de Saint-Gobain comprendra trois administrateurs, les deux premiers étant proposés par le Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2008 et le troisième à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Un Comité Stratégique sera créé à la suite de l'assemblée générale du 5 juin 2008. Il comprendra trois membres. Il sera présidé par un administrateur indépendant et comprendra le Directeur Général de Saint-Gobain et un administrateur proposé par Wendel. Ce Comité permettra notamment de poursuivre le dialogue que nous avons engagé avec la Direction Générale de Saint-Gobain. Il se réunira 6 fois par an pour examiner le plan stratégique, ses potentiels d'amélioration et les sujets stratégiques proposés par ses membres

Un administrateur représentant Wendel sera également nommé au Comité des Mandataires à compter de l'assemblée générale de 2008.

Nous sommes enfin d'accord pour ramener notre représentation au Conseil d'administration de Saint-Gobain à un administrateur si nous venions à détenir moins de 10 % de son capital.

Par ailleurs, Wendel et la Direction Générale se concerteront, un mois avant le Conseil d'administration concerné, sur les projets de résolutions autres que ceux cités aux a) et b) ci-dessous destinés à être présentés aux assemblées générales des actionnaires. Nous ne proposerons aucune résolution au vote des actionnaires de Saint-Gobain lors des assemblées générales de 2008 et de 2009 qui n'ait obtenu préalablement l'accord du Conseil d'administration.

En particulier, nous sommes en mesure de vous indiquer que nous voterons :

a) à l'Assemblée Générale annuelle du 5 juin 2008

1. l'adoption d'une résolution similaire à la 20e résolution adoptée lors de l'assemblée générale du 7 juin 2007 ;

2. le renouvellement du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'administration ;

b) à l'Assemblée Générale de juin 2009 l'adoption de résolutions similaires aux résolutions 12 à 20 adoptées dans la partie extraordinaire de l'assemblée générale des actionnaires de Saint-Gobain du 7 juin 2007.

3. Évolution de la participation de Wendel

Nous vous confirmons que nous ne ferons pas évoluer la participation détenue directement ou indirectement par Wendel, seul ou de concert, au-delà du seuil de 21,5 % du capital de Saint-Gobain.

Bien entendu, cette disposition ne s'appliquera pas en cas de réduction du nombre d'actions de Saint-Gobain ou d'acquisition par Saint-Gobain de ses propres actions Wendel conservant le nombre d'actions détenues au préalable.

Par ailleurs, en cas d'augmentation du capital de Saint-Gobain, Wendel pourra, si elle le souhaite, exercer ses droits afin de maintenir ou d'augmenter sa participation dans la limite de 21,5 % du capital.

Toutefois les dispositions ci-dessus concernant l'évolution de la participation de Wendel cesseront de s'appliquer en cas de franchissement du seuil de 11% du capital de Saint-Gobain par tout autre actionnaire agissant seul ou de concert ou en cas de dépôt d'une offre publique visant Saint-Gobain.

Enfin Wendel est d'accord pour ne pas s'associer à une offre publique dont les termes ne seraient pas approuvés par le Conseil d'administration de Saint-Gobain, pour s'abstenir de toute démarche de nature à provoquer, encourager ou favoriser la réussite d'une telle offre publique ainsi que pour s'abstenir de la recommander publiquement, étant précisé que Wendel demeurera libre d'apporter tout ou partie de ses titres à une telle offre.

4. Droit de première offre

Nous partageons votre désir de favoriser un actionnariat stable et de qualité, En conséquence, dans le cas où nous envisagerions de transférer, en une ou plusieurs fois, des titres représentant au moins 5 % du capital de Saint-Gobain, à un nombre limité d'acquéreurs, nous informerons sa Direction Générale de notre projet et du prix que nous souhaitons obtenir.

La Direction Générale disposera alors d'un délai de 5 jours de bourse à compter de la notification pour faire acquérir par un tiers ou par la Société au prix indiqué les titres dont la vente est envisagée. A défaut de cette désignation, nous serons libres de transférer ces titres au moins audit prix.

En tout état de cause, la Direction de Saint-Gobain fera ses meilleurs efforts pour contribuer à la réussite de la transaction réalisée dans un esprit de coopération et de partenariat.

Enfin nous précisons qu'en cas d'offre publique sur Saint-Gobain ce droit de première offre ne s'appliquera pas pour l'apport par Wendel de titres Saint-Gobain à une offre publique déclarée recevable.

5. Durée

Les engagements que nous prenons dans la présente lettre seront valables pendant une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Saint-Gobain se tenant en 2009, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux droits de vote prévues au paragraphe 1 des présentes.

Nous sommes d'accord pour qu'ils se renouvellent ensuite par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Saint-Gobain se tenant en 2011. Nous pourrions cependant y mettre fin en notifiant notre décision à Saint-Gobain deux mois au plus tard avant la date d'expiration de l'accord ou, le cas échéant, la date d'expiration d'une période de renouvellement. Dans un tel cas, les administrateurs représentant Wendel démissionneront du Conseil d'administration à l'expiration de cet accord.

Par ailleurs, en cas de désaccord majeur survenant entre Wendel et la majorité du Conseil d'administration de Saint-Gobain, une procédure de conciliation d'une durée de deux mois sera organisée ; si, à la suite de cette procédure de conciliation, le désaccord subsiste, les administrateurs représentant Wendel démissionneront alors du Conseil.

Dans les deux cas prévus ci-dessus et sous réserve des dispositions relatives aux droits de vote prévues au paragraphe 1 des présentes, seules les dispositions des paragraphes 3 et 4 des présentes concernant l'évolution de notre participation et le droit de première offre consenti à Saint-Gobain demeureront en vigueur, (a) dans le cas d'un non-renouvellement de l'accord, pendant la période de préavis prévue ci-dessus et (b) dans le cas d'un désaccord majeur, pendant la période de conciliation également prévue ci-dessus, et en outre dans chacun de ces deux cas, pendant une période subséquente de deux mois Wendel serait libérée de ces engagements si une assemblée générale des actionnaires de Saint-Gobain, autre que l'assemblée générale mixte annuelle devant délibérer sur des propositions de résolutions habituelles pour ce type d'assemblée, était réunie par le conseil d'administration pendant les périodes de préavis et de conciliation ou pendant la période subséquente de deux mois prévues ci-dessus.

6. Communication

Il est entendu qu'aucun de nos deux groupes ne diffusera de communiqué ni ne prendra de position publique concernant l'autre sans l'en avoir préalablement informé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Ernest-Antoine Seillière
Président du Conseil de surveillance

Jean-Bernard Lafonta
Président du Directoire

1 - Wendel et Saint-Gobain notifieront le dispositif ainsi convenu à l'établissement en charge de la tenue de l'assemblée générale afin qu'il effectue les calculs nécessaires dont il informera le bureau de l'assemblée.

LEGRAND

L'introduction en Bourse de Legrand a eu pour conséquence de mettre un terme au pacte conclu en 2002 entre la Société, KKR et les principaux actionnaires minoritaires.

Un nouvel accord a été conclu par Wendel et KKR le 21 mars 2006.

Ce nouveau pacte visant à régir les relations entre KKR et Wendel dans Legrand prévoit notamment :

- le principe d'un contrôle conjoint et différentes dispositions en cas de dépôt d'une offre publique d'achat par l'une des parties ;
- la gouvernance de la Société, notamment la composition du conseil d'administration ;
- certaines règles régissant les mécanismes de sortie (droit de sortie conjointe et droit de première offre) et les cessions de bloc.

Pour plus de détails concernant cet accord, il convient de se référer au document de référence Legrand pour l'exercice 2007, enregistré le 23 avril 2008 sous le numéro R08-029.

Ce document est disponible sur le site Internet de Legrand (www.legrandelectric.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR LE GROUPE WENDEL : SOCIÉTÉS NON COTÉES

Le groupe Wendel est partie à plusieurs accords régissant ses relations avec ses co-actionnaires dans Materis, Deutsch ou Stahl, qu'il s'agisse d'investisseurs financiers ou de managers de ces participations dans le cadre de mécanismes d'association des équipes de direction à la performance de leur société (tels que décrits dans la note aux comptes consolidés relative à l'association des équipes de direction aux investissements du groupe).

Ces différents pactes ou accords comportent des clauses standards telles que notamment des clauses relatives à :

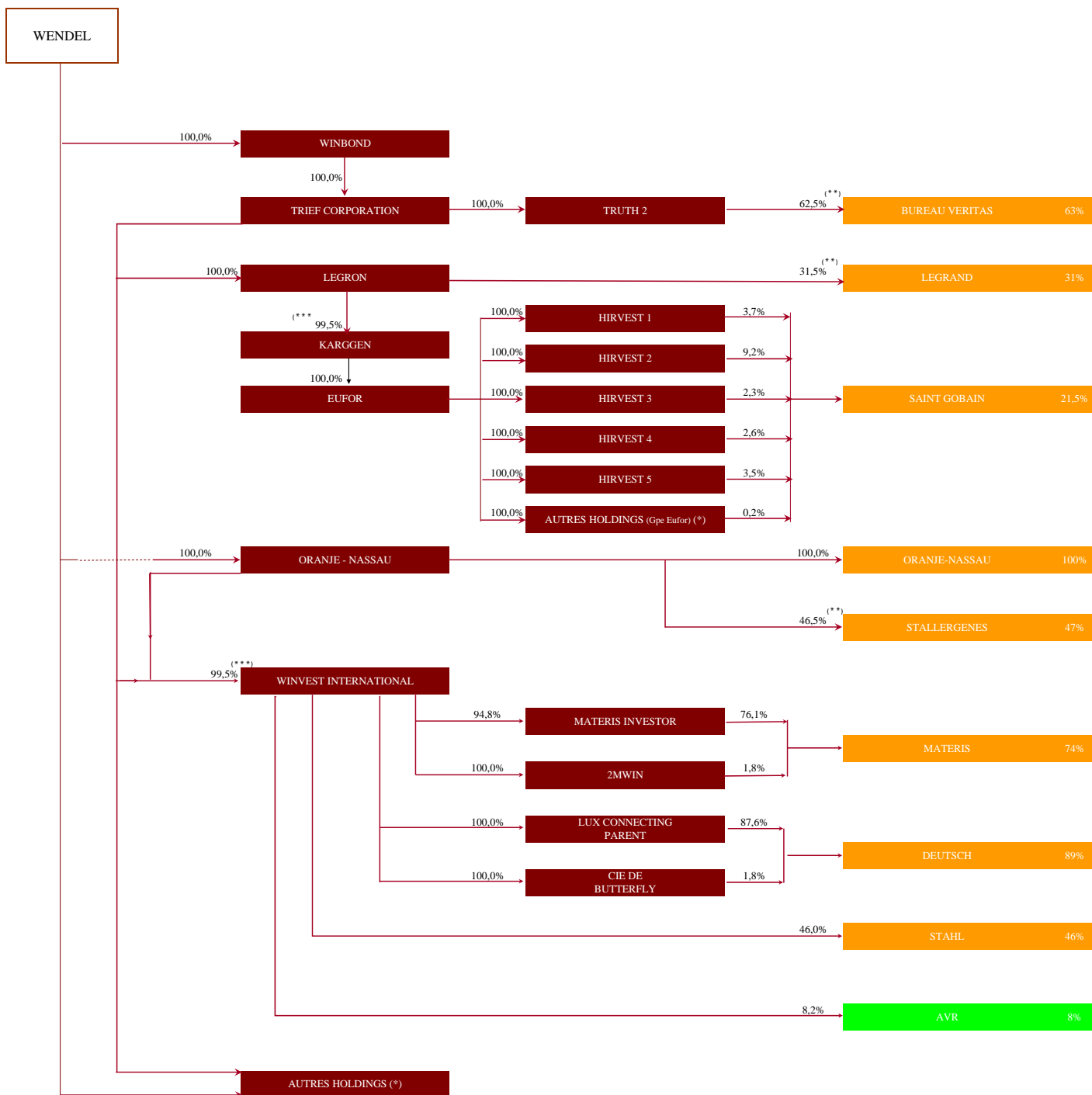
- la gouvernance (composition des organes de direction et droit d'information) ;
- les conditions de transfert de titres (inaliénabilité pendant une certaine période, droit de préemption) ;
- les conditions de sortie en cas de cession ou d'introduction en Bourse (droit de sortie conjointe ou de cession obligatoire) ;
- les situations de départ des managers (promesse de vente au profit du groupe Wendel en cas de cessation des fonctions au sein de la filiale, et/ou promesse d'achat au profit de certains managers dans certains cas spécifiques) ;
- la liquidité dans certaines situations et notamment en cas d'absence de cession ou d'introduction en bourse au-delà d'une certaine période.

Contrats importants

Les contrats importants de la Société, à titre principal, sont décrits dans la partie « Gestion de Risques » des Comptes consolidés pour les contrats de financements et emprunts obligataires et dans la partie « Accords de gouvernance et pactes d'actionnaires ».

Organigramme

Structure au 31 décembre 2008



(*) Voir tableau des autres holdings ci -contre.

(**) Compte tenu de l'auto détention.

(***) Pourcentage correspondant au montant investi par Wendel, les 0,5% restant étant investi par les managers de Wendel (voir pages 143-144).

Autres sociétés holdings

Ces sociétés, holdings intermédiaires, concourent notamment au financement et à la détention des participations du Groupe.

Raison sociale (actionnaires)	Participations détenues
COMPAGNIE FINANCIERE DE LA TRINITE (100% WENDEL)	-
SOFISERVICE (100% WENDEL)	-
WINVEST 10 (100% WENDEL)	-
WINVEST 11 (100% WENDEL)	-
WINVEST 14 (100% WENDEL)	-
WINVEST 15 (100% WENDEL)	-
COBA (100% WENDEL)	-
SOFE (100% WENDEL)	-
XEVEST HOLDING (EX CIE DU SAHARA) (80% WENDEL, 20% TRIEF CORPORATION)	100% Xevest 1 100% Xevest 2
WINVEST PART 1 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 4 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 5 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 6 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST PART 7 (100% TRIEF Corporation)	-
WINVEST CONSEIL (100% TRIEF Corporation)	100% Wendel Japan
SOFISAMC (100% TRIEF Corporation)	-
STAHL LUX 1 (100% WINVEST INTERNATIONAL)	-
FROEGGEN (100% Eufor)	-
GRAUGGEN (100% Eufor)	-
HOURGGEN (100% Eufor)	-
IREGGEN (100% Eufor)	-
JEURGGEN (100% Eufor)	-
HIRVEST 6 (100% Eufor)	-
HIRVEST 7 (100% Eufor)	-
XEVEST 1 (100% Xevest holding)	-
XEVEST 2 (100% Xevest holding)	-
WENDEL JAPAN (100% Winvest conseil)	-

Actif net réévalué

MÉTHODOLOGIE

L'actif net réévalué de décembre 2008 est calculé sur la base des comptes de Wendel et des filiales consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence, arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour évaluer ses participations non cotées, Wendel suit les recommandations publiées dans « International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines » publiées par l'EVCA, European Private Equity & Venture Capital Association. Cette publication rééditée en Janvier 2009, peut être téléchargée sur le site : www.evca.eu. La méthodologie y est décrite dans le chapitre 3. Dans ce même chapitre, l'EVCA fait référence à plusieurs méthodes :

- Discounted Cash Flow ; la valorisation par cette approche est faite par le Directeur de la participation, mais cette valorisation reste interne ;
- Earnings multiple ; cette approche est retenue pour calculer l'actif net réévalué.

Les **filiales non cotées** sont évaluées en appliquant aux principaux soldes de gestion, les multiples de capitalisation boursière de sociétés comparables au cours de la même période de référence. Les soldes de gestion retenus sont le résultat brut d'exploitation récurrent – Maintenable EBITDA – et le résultat d'exploitation récurrent avant écriture d'allocation des écarts d'acquisition – Maintenable EBITA – ; De cette valeur d'entreprise sont déduits l'endettement financier net et le montant estimé des gains revenant aux managers au titre du co-investissement si la société venait à être vendue en retenant cette évaluation. Ceci donne la valeur réévaluée de la participation pour un pourcentage de détention de 100% ; en appliquant le pourcentage de détention de Wendel à la date de l'évaluation, on obtient la valeur de la participation dans l'actif net réévalué.

L'échantillon des sociétés comparables est composé de sociétés cotées qui ont un flottant suffisamment important. Ces sociétés sont suivies par les principaux brokers et les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations sur la société et sur le secteur concerné. Les estimations de ces analystes sont retenues pour calculer les multiples prévisionnels qui permettent de prendre en compte les perspectives de croissance des sociétés et du secteur considéré.

Cet échantillon permet de déterminer les multiples sectoriels moyens qui sont retenus pour déterminer la valeur d'entreprise de la société concernée. Lorsque la marge d'exploitation de la société (résultat brut d'exploitation récurrent / chiffre d'affaires) est durablement supérieure à la moyenne de l'échantillon, le multiple retenu prend en compte cette plus forte rentabilité en majorant le multiple et, à l'inverse, si la marge d'exploitation de la société est durablement inférieure à la moyenne de l'échantillon, le multiple retenu prend en compte cette plus faible rentabilité en minorant le multiple. L'échantillon des sociétés comparables prend en compte les grandes évolutions dans le temps, liées à chaque secteur. Des sociétés entrent dans l'échantillon à la suite d'acquisitions qui engendrent des similitudes sectorielles ou géographiques avec la société de référence. A l'inverse, les sociétés faisant l'objet d'une offre publique d'achat ou d'un retrait sont sorties de l'échantillon. De même, les sociétés qui rendent publique un programme de restructuration important, engendré par des difficultés internes, ne sont plus prises en compte tant que les mesures annoncées au marché ne sont pas mises en œuvre.

Les **filiales cotées** sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des vingt séances précédant l'évaluation. Les variations des cours représentent donc l'évolution de la valeur d'entreprise et les anticipations du marché ; néanmoins, en période de forte crise boursière, afin de mieux prendre en considération l'approche long terme qui est l'un des fondements du modèle Wendel, la société donne également une valorisation des actifs établie en retenant un cours moyen calculé sur une période de référence plus longue; la période de référence retenue pour le calcul de la moyenne est alors clairement mentionnée.

La valeur des protection (puts) sur Saint-Gobain est calculée à partir d'un modèle mathématique de type « Black&Scholes » ; le cours retenu pour Saint-Gobain dans ce calcul est le même que celui retenu pour la valorisation des titres Saint-Gobain dans les participations cotées.

L'actif net réévalué ne prend pas en considération de primes de contrôle ou de décote d'illiquidité.

Les **actions autodétenues** qui pourront être cédées dans le cadre d'options d'achat d'actions sont valorisées à leur prix d'acquisition ; les autres actions sont valorisées en retenant la plus basse des deux valeurs : l'actif net réévalué par action ou la moyenne des cours de clôture des vingt séances précédant l'évaluation.

Les **nouveaux investissements, filiales et participations non cotées ou cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les douze premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux comptes et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui est présenté précédemment.

Oranje-Nassau détient principalement des parts dans des gisements pétroliers. Pour évaluer ses actifs pétroliers, Oranje-Nassau établit un plan par gisement de pétrole en faisant les hypothèses suivantes :

- les réserves et le rythme annuel d'extraction pour chacun de ses gisements ;
- les différents scénarii envisageables pour l'évolution des prix du pétrole ;
- les coûts d'extraction pour chaque gisement ;
- l'évolution de la parité de change euro/US dollar ;
- le taux d'actualisation.

Il en résulte des estimations de chiffre d'affaires et de résultat pour les années à venir; la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs donne la valorisation de l'activité Énergie.

Les **actifs circulants et les passifs** sont repris à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché, si celle-ci peut être déterminée de manière régulière ou est donnée par un tiers. Par prudence, les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus.

L'actif net réévalué est donné avant prise en compte de la fiscalité latente sur les plus-values.

VALIDATION PAR UN TIERS ET COMMUNICATION

À la demande du Comité d'audit, un expert indépendant reconnu sur la place de Paris, Associés en Finance, établit sa propre évaluation de Wendel, au minimum deux fois par an. Cet expert indépendant la remet au Comité pour lui permettre de comparer cet actif net réévalué avec celui effectué en interne. La comparaison des évaluations permet, le cas échéant, un débat au sein de ce Comité sur les raisons de cette divergence dans l'appréciation de telle ou telle participation.

L'actif net réévalué est donné régulièrement au marché à l'occasion de la publication des comptes semestriels et des comptes annuels, de l'Assemblée générale des actionnaires et de la journée d'information organisée en fin d'année; il est inséré dans le communiqué diffusé à l'occasion de chacun de ces événements.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE L'ANR

Entre 2002 et 2008, Wendel a investi pour **4 000 millions d'euros** d'actifs et a cédé pour **4 400 millions d'euros** d'actifs en valeur de fonds propres. Wendel a développé un modèle équilibré ; la trésorerie venant de la cession de ses participations minoritaires a été réemployée. Wendel investit pour déployer son modèle d'actionnaire professionnel de long terme en prenant des positions d'actionnaire de contrôle ou d'actionnaire principal dans des sociétés en France et à l'international, cotées ou non cotées, et disposant de forts potentiels de développement. Actionnaire de long terme avec une vision industrielle, Wendel élabore et met en œuvre des stratégies adaptées pour en améliorer le profil opérationnel et en accélérer la croissance.

En Décembre 2004, Wendel s'était renforcé dans Bureau Veritas pour porter sa participation de 34% à 99%.

En 2005 et 2006, Wendel a poursuivi ses désengagements en cédant les reliquats de ses titres bioMérieux, Valeo et Capgemini ; de même, la filiale Wheelabrator Allevard a été cédée au milieu de l'année 2005.

En 2006, Wendel a acquis Materis, Deutsch, Stahl et AVR ; Wendel a introduit Legrand en Bourse, ramenant sa participation de 37% à 30%.

En 2007, Wendel a introduit Bureau Veritas en Bourse. Par ailleurs, Wendel a pris une participation de 18 % dans le capital de Saint-Gobain.

En 2008, Wendel s'est renforcé dans le capital de cette Groupe pour atteindre 21,3% du capital de Saint-Gobain en fin d'année et, par ailleurs, la société a cédé Editis à Planeta.

Les cessions, partielles ou totales, mettent en évidence la création de valeur réalisée entre l'acquisition et l'introduction en Bourse ou la cession de ces sociétés.

EVOLUTION DE L'ACTIF BRUT ET DE L'ACTIF NET RÉÉVALUÉ ENTRE DÉCEMBRE 2004 ET DÉCEMBRE 2008

La répartition de l'actif brut et son évolution pendant cette période sont présentées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Déc. 04*	%	Déc. 05	%	Déc. 06	%	Déc. 07	%	Déc.08	%
Participations dont Wendel est actionnaire principal ou de contrôle	3 770	74 %	4 530	74 %	6 470	80 %	7 800	80%	2 680	60%
Investissements minoritaires	520	10 %	300	5 %	230	3 %	60	1 %	40	1%
Actions WENDEL	240	5 %	430	7 %	570	7%	10	-	-	-
Trésorerie	570	11 %	820	14 %	780	10 %	1 840**	19 %	1 750	39%
Actif brut réévalué y compris trésorerie	5 100	100 %	6 080	100 %	8 050	100 %	9 710	100 %	4 470	100 %
Dette financière	(1 670)		(1 600)		(2 000)		(3 160)		(3 060)	
Actif net réévalué	3 430		4 480		6 050		6 550		1 410	
Actif net réévalué par action	61 €		82 €		109 €		130 €		28 €	

* L'actif net réévalué est calculé après l'incidence de l'OPAS de Wendel sur ses propres titres, terminée en janvier 2005.

** Trésorerie après fonds propres investis dans Saint-Gobain. La trésorerie libre de tout nantissement est de 1,7 Md€ à fin décembre 2007 et à 0,9 Md€ à fin décembre 2008.

Fin 2004, l'actif net réévalué est de 3 430 millions d'euros soit de **61 euros par action**. En **2005**, l'accroissement de valeur, lié à la poursuite des revalorisations de Legrand, de Bureau Veritas et d'Editis, est de 1 050 millions d'euros, **soit 21 euros par action** ; l'actif net réévalué atteint **82 euros**.

En **2006**, l'accroissement de valorisation atteint 1 570 millions d'euros **soit 27 euros par action** et l'actif net réévalué est de **109 euros**. Il est le reflet des bonnes performances de toutes les participations : Legrand, acquis pour 660 millions d'euros fin 2002, était valorisé 1 900 millions d'euros en retenant son cours de bourse en avril 2006, mois au cours duquel la société a été de nouveau cotée en Bourse ; la valeur de cette participation a plus que triplé en un peu plus de trois ans. Fin 2006, les filiales Deutsch, Materis et Stahl sont encore valorisées à leur valeur d'acquisition.

En juin 2007, Wendel a annulé près de 10 % des actions que la société détenait ; hors prise en compte de cette annulation, la progression de l'actif brut est de 1 060 millions d'euros, comparable à celle des exercices antérieurs. L'annulation des actions auto détenues n'a pas d'incidence sur la valeur de l'actif net réévalué par action qui progresse de **21 euros par action** pour atteindre **130 euros** Wendel fin **2007**. A cette date, les actifs représentent 80 % de l'actif brut réévalué et la trésorerie qui représente près de 20 % de l'ensemble des actifs, s'élève à 1 840 millions d'euros. Ce niveau élevé de la trésorerie résulte de l'introduction en Bourse de Bureau Veritas en octobre 2007 ; cette structure avec une part plus importante d'actifs cotés (deux introductions en Bourse en dix-huit mois) et une trésorerie importante donne une bonne flexibilité à Wendel.

Fin **2008**, l'actif net réévalué s'établit à 1 410 millions d'euros, soit **28 euros par action**, en recul de **102 euros**. La valeur des participations est en forte baisse pour s'établir 2 680 millions d'euros ; cette contreperformance est liée au fort recul des marchés boursiers, engendrant la chute des cours de Bourse des actifs cotés et la baisse des multiples retenus pour évaluer les sociétés non cotées. La trésorerie est de 1750 M€ dont 900 M€ est libre de tout nantissement et la dette financière est de 3 060 M€.

Informations financières récentes :

Communiqué relatif au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009

Maintien du chiffre d'affaires consolidé au 1^{er} trimestre 2009 à 1 184 M€, dans un environnement économique très dégradé

- **Augmentation des marges de manœuvre : cession d'un bloc de titres Bureau Veritas et des activités pétrolières d'Oranje-Nassau.**
- **Poursuite des efforts d'adaptation des filiales et participations à la dégradation de la conjoncture.**

Le chiffre d'affaires consolidé de Wendel progresse légèrement de +1,5% au 1^{er} trimestre 2009. Il s'élève à 1 184 M€.

Ainsi, malgré l'effet de base par rapport au 1^{er} trimestre 2008, le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2009 se maintient, notamment grâce aux excellentes performances de Bureau Veritas et de Stallergenes.

Pour Frédéric LEMOINE, Président du Directoire de Wendel: *« Dans un contexte de récession qui s'est accentué au 4^{ème} trimestre 2008 et au 1^{er} trimestre 2009, les entreprises du Groupe Wendel affichent des niveaux d'activité très différents en fonction de leurs métiers et de leurs marchés finaux. Néanmoins, elles témoignent d'une très grande solidité ayant toutes réagi rapidement par des plans d'adaptation opérationnels et financiers conséquents.*

La poursuite de la dégradation de l'environnement économique, combinée à divers éléments, notamment la perte technique de dilution sur les titres Saint-Gobain (pour plus de 600 millions d'euros), pourrait conduire à une perte comptable pour le Groupe dès le premier semestre et pour l'ensemble de l'année, sans remise en cause de sa trésorerie très solide.

Ma priorité pour Wendel, dans les mois à venir, sera de consolider ses marges de manœuvre pour accompagner les sociétés du Groupe à travers la crise, renforcer la structure financière du Groupe, et être en mesure, dès 2010, de saisir les opportunités d'investissement créatrices de valeur qui pourraient se présenter »

Contribution des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009

Chiffre d'affaires consolidé (hors Editis et ONG conformément à la norme IFRS 5)

(en M€)	T1 2009	T1 2008	Variation	Croissance organique
Bureau Veritas	648,2	552,0	+17,4%	+10,6%
Deutsch	92,8	120,7	-23,2%	-28,2%
Materis	387,0	444,9	-13,0%	-13,1%
Stallergenes	56,2	49,0	+14,7%	+14%
Total	1 184,1	1 166,6	+1,5%	

Chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence

(en M€)	T1 2009	T1 2008	Variation	Croissance organique
Legrand	901,4	1 049,9	-14,1%	-14,9%
Saint-Gobain	8 782,0	10 301,0	-14,8%	-14,9%
Stahl	47,7	79,9	-40,3%	-40,1%

Activité des sociétés du Groupe au 1^{er} trimestre 2009

Bureau Veritas : Hausse du chiffre d'affaires de +17,4% / Croissance organique de +10,6%

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009 s'élève à 648,2 millions d'euros en progression de 17,4% sur la même période en 2008 et de 16,2% à taux de changes constants, reflétant une croissance organique de 10,6%, une contribution des acquisitions de 5,6% et un impact positif des variations de change de 1,2%.

Les Divisions Biens de consommation, Marine et Industrie ont connu les plus fortes croissances organiques du groupe avec respectivement +38,4%, +21,8%, et + 17% :

Pour la **Division Biens de consommation**, la très forte demande d'analyses sur les jouets et certains produits de la catégorie "hardlines" s'est poursuivie, soutenue par la nouvelle réglementation entrée en vigueur aux Etats-Unis « Consumer Product Safety Improvement Act ». L'activité sur les segments « textile » et « produits électriques et électroniques » a également connu une bonne croissance.

La **Division Marine** a bénéficié de l'activité de classification des navires en construction et d'inspection des équipements à bord, en forte progression en Asie et en Europe.

Le carnet de commandes de nouvelles constructions reste élevé à 35,2 millions de tonneaux au 1^{er} trimestre 2009 et reflète l'accroissement de la part de marché de Bureau Veritas. Il assure une bonne visibilité sur les années 2009 et 2010. L'activité de surveillance des navires en service est également en progression. Au 31 mars 2009, la flotte classée par Bureau Veritas est en hausse de 9,4 % par rapport au 31 mars 2008.

Cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années.

La **Division Industrie** a connu une croissance soutenue en Europe (Espagne, Italie), en Asie (Chine, Malaisie), aux Etats-Unis, en Amérique Latine, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. Dans tous ces pays, la croissance est liée à un fort niveau d'investissement et au développement de l'externalisation des fonctions d'inspection et de contrôle dans le secteur de l'énergie.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans l'environnement économique actuel, le Groupe confirme que son activité devrait continuer à croître en 2009 mais de façon ralentie par rapport à l'année 2008 et que sa marge opérationnelle au cours de l'exercice 2009 devrait se maintenir par rapport à son niveau de 2008. Rappelons que la capacité de résistance du Groupe est liée au caractère réglementaire et périodique de la majorité de ses activités, à la diversité de son portefeuille d'activités et à l'existence de facteurs de croissance structurels tels que le renforcement des réglementations, la privatisation et l'externalisation des opérations de contrôle et d'inspection.

Deutsch : Forte baisse de l'activité générée par les marchés sous-jacents

Sur le premier trimestre 2009, Deutsch a connu une forte dégradation de l'activité, avec un chiffre d'affaires en retrait de -23,2% par rapport au 1er trimestre 2008 en raison du très fort repli des divisions industrielles DI et de Ladd. En revanche, l'activité reste solide dans la division aéronautique DAT en Europe avec quelques signes de ralentissement aux Etats-Unis. Une baisse d'activité limitée de ce secteur est prévue pendant le creux de cycle 2009-10 en raison des facteurs suivants :

- Aéronautique civil : une base de clients très diversifiée pour les petits porteurs, et une augmentation du contenu en connecteurs sur les nouvelles plateformes (A380, B787)
- Aéronautique Militaire : une baisse éventuelle aux Etats-Unis qui devrait toutefois restée limitée, des besoins de renouvellement et changement de technologie étant à prévoir.
- Aviation d'affaires : une forte baisse de volume attendue du fait de la crise économique mais Deutsch est faiblement exposé à ce segment de marché.

Dans l'offshore, l'activité reste soutenue et le groupe prévoit une croissance à deux chiffres sur ce marché.

Legrand (mis en équivalence) : Baisse de l'activité nettement différenciée par pays

Le chiffre d'affaires ressort à 901M€ en baisse de -14,1% par rapport au premier trimestre 2008, soit une évolution de -14,9% à structure et taux de change constants. L'impact de la consolidation des acquisitions s'élève à +1,6% et les variations des taux de change ont un impact défavorable de -0,7%.

- **France** : Les systèmes tertiaires et résidentiels ainsi que le VDI sont en progression, et globalement l'évolution du mix reste positive. Néanmoins, ces segments ne compensent pas le recul général du marché. Le chiffre d'affaires est en baisse de -6,6%.

- **Italie** : Le chiffre d'affaires est en retrait de -25,3% mais il correspond en réalité à une vente aval de nos produits par les distributeurs (sell out) en baisse de l'ordre de -13%. Comme dans la plupart des pays matures, le marché subit à la fois une baisse d'activité généralisée et un déstockage de la distribution. En Italie cette tendance est accentuée par une déformation de la saisonnalité dans la constitution des stocks chez les distributeurs.

- **Reste de l'Europe** : Quelques pays sont en croissance sur le trimestre, mais, globalement, sous l'effet de la généralisation du ralentissement économique, la zone affiche un recul de l'activité de -18,3%.

- **Etats-Unis/Canada** : Les ventes de Watt Stopper, leader du contrôle d'éclairage à forte efficacité énergétique, restent en progression. Toutefois, la poursuite de la forte baisse du marché résidentiel et la dégradation du marché tertiaire conduisent à une contraction de l'activité de -16,1%.

- **Reste du Monde** : Le chiffre d'affaires ressort en baisse de -9,6% sous l'effet d'un ralentissement global d'activité. Plusieurs pays d'Amérique du Sud restent toutefois en progression.

Compte tenu de ses réalisations et en l'absence d'une nouvelle détérioration du contexte économique, Legrand confirme son objectif d'une marge opérationnelle ajustée récurrente d'au moins 14% en 2009.

Materis : Baisse de l'activité liée au ralentissement des marchés finaux

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009 est en recul de -13% par rapport au 1er trimestre 2008. La croissance organique (-13%) est pénalisée par les volumes (-16%), qui se rétractent sur tous les métiers du fait d'un environnement difficile (recul de la construction neuve et de la production d'acier, déstockage et reports de rénovations), de conditions météorologiques peu propices aux travaux d'extérieur et du nombre de jours ouvrés inférieur (-1 jour en France).

Les stratégies d'optimisation des prix, mises en place fin 2008 / début 2009, et les améliorations de mix produit contribuent à hauteur de +3% à la croissance organique du trimestre. L'impact lié au périmètre, tout comme celui lié aux variations des parités de change, ne sont pas significatifs sur la période.

Saint Gobain (mis en équivalence) : Chiffre d'affaires en baisse de 14,8%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Saint-Gobain au premier trimestre 2009 s'élève à 8 782 M€, contre 10 301 M€ au premier trimestre 2008, soit un recul de -14,8% en données réelles, et de -12,9% à taux de change constants*.

L'évolution du périmètre de consolidation représente une augmentation de 1,9% du chiffre d'affaires. Elle est presque intégralement compensée par un effet de change négatif (-1,8%) dû, pour l'essentiel, à l'affaiblissement de la livre britannique et du réal brésilien face à l'euro, et ce malgré l'appréciation du dollar américain.

A structure et taux de change comparables, le chiffre d'affaires du Groupe baisse donc de 14,9%. Les prix de vente restent bien orientés (+2,3%), tandis que les volumes sont en forte baisse (-17,2%).

Le décrochage de l'activité constaté au 4ème trimestre 2008 s'est accentué au 1er trimestre 2009 avec la poursuite de la dégradation de l'environnement économique, qui n'épargne désormais presque plus aucun pays. De surcroît, l'activité des deux premiers mois de l'année a été pénalisée- en Europe comme aux Etats-Unis - par des conditions météorologiques très défavorables.

Après un premier trimestre déprimé sur l'ensemble des marchés mondiaux, et dans un contexte toujours aussi incertain, le Groupe ne perçoit pas, à ce stade, d'éléments tangibles lui permettant d'affirmer que la crise économique a atteint son point bas. Dans ce contexte, et compte tenu notamment d'une base de comparaison élevée, l'ensemble du premier semestre 2009 sera particulièrement difficile.

Les efforts importants réalisés par Saint-Gobain en matière d'ajustement opérationnel seront donc poursuivis et amplifiés en 2009, en particulier sur l'optimisation des prix de vente et l'accélération des programmes de réduction des coûts dans tous les métiers. En 2009, le groupe a d'ores et déjà engagé des programmes représentant 700 M€ d'économies de coûts supplémentaires, ce qui portera à 1,1 Md€ le montant total de réductions de coûts réalisées sur 2008 et 2009. En complément, les investissements industriels seront réduits de 500 M€, les projets d'acquisitions suspendus et un programme de cessions sera géré de manière dynamique et opportune.

* Conversion sur la base des taux de change moyens du premier trimestre 2008.

Stahl (mis en équivalence) : Forte baisse du chiffre d'affaires liée au ralentissement des marchés finaux et à un effet de base 2008 défavorable. Le point bas de l'activité semble avoir été atteint en janvier/février 2009

Le chiffre d'affaires a baissé de -40,3% au 1er trimestre 2009 par rapport à un premier trimestre 2008 qui avait été particulièrement dynamique. Les mois de janvier et février ont constitué un point bas, affectés par la faiblesse des marchés de sous-jacents, notamment automobile, et les phénomènes de déstockage. L'activité a progressé en mars.

Les efforts de restructuration mis en place par anticipation ont permis à la société de réduire sensiblement sa base de coûts fixes par rapport à l'année précédente.

Stallergenes : Poursuite d'une croissance soutenue : +15% / Lancement réussi d'Oralair® en Allemagne

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2009 s'établit à 56,2 M€ en hausse de 14,7% (organique 14%). Les effets de change ne sont que légèrement défavorables (-0,6%). Cette progression reflète une nouvelle fois la poussée continue de la voie sublinguale. L'analyse par zone géographique fait ressortir une très nette progression de la zone « Autres pays de l'UE » dont l'accélération notable (+36% en 2009 - organique 28%-, par rapport à +16% en 2008) provient principalement du lancement d'Oralair® en Allemagne et de la filialisation de l'activité en Suisse. Les marchés de l'Europe du Sud montrent une bonne résilience à la récession économique dans un contexte de remboursement partiel avec une croissance de +10%.

Enfin, à l'exportation l'activité marque une pause temporaire logique, après la croissance exceptionnelle (+45%) enregistrée en 2008 sur la même période.

Par ailleurs, Stallergenes S.A. a annoncé le 29 avril 2009 les premiers résultats positifs de son étude clinique de phase IIb/III (VO 57.07) portant sur le développement d'un comprimé de désensibilisation sublinguale aux acariens, qui, pour la première fois, établissent dans une étude de grande échelle l'efficacité de la désensibilisation aux acariens dans la rhinite allergique per annuelle. Cette étude est une étape majeure pour positionner la désensibilisation en tant que nouvelle classe thérapeutique dans le traitement des maladies allergiques respiratoires. Stallergenes confirme son leadership dans ce domaine par ses capacités d'innovation et de développement.

Une situation de liquidité renforcée malgré des conditions économiques très dégradées et autres éléments financiers

Augmentation de capital de Saint-Gobain

Dans le cadre de l'augmentation de capital de Saint-Gobain de mars 2009, Wendel a souscrit à 8,3 millions d'actions à 14€/action. Wendel détient 89,8 millions de titres Saint-Gobain après souscription, soit 18,3% du capital (18,5% net des actions auto-détenues). Les BSA non exercés ont été cédés pour environ 66 millions d'euros. L'impact mécanique de la dilution (de 21,6% à 18,5%) se traduira par une perte de dilution sur les comptes 2009 de l'ordre de 600 millions d'euros, ramenant la valeur par action de 65,7 euros avant l'opération à 54,2 euros. Cette perte de dilution est sans impact sur l'ANR et la trésorerie.

Cession d'un bloc de 10% de Bureau Veritas

Wendel a cédé en mars 2009 11 millions de titres Bureau Veritas à un prix de 25€ par action pour un produit net de 272 MEuros. Wendel reste l'actionnaire majoritaire avec plus de 52% du capital après la cession. L'impact de la cession sur le résultat sera comptabilisé en 2009, il se monte à environ +120 millions d'euros.

Cession des activités pétrolières d'Oranje-Nassau

Par ailleurs, à l'issue d'une revue stratégique, le groupe Oranje-Nassau annonce avoir signé un accord en vue de la cession des activités de sa filiale Oranje-Nassau Energie (ONE).

Cette cession pour 630 M€, réalisée dans des conditions de prix très avantageuses et sur la base d'un cours à terme du pétrole de 70 dollars le baril, devrait intervenir avant la fin du mois de mai 2009.

Cette opération permet à Oranje-Nassau de dégager une plus value de près de 350 millions d'euros. Après remboursement de la dette d'environ 125 M€ d'Oranje-Nassau Groep, cela se traduira pour le Wendel par un accroissement de trésorerie de l'ordre de 505 M€.

Financement de Materis

En matière de financements, une étape très importante a été franchie le lundi 4 mai avec l'accord de plus des deux tiers des prêteurs sur l'amendement général de la documentation bancaire qui permet :

- la remise à niveau des covenants bancaires sur la base d'un nouveau Business plan,
- la mise à disposition d'une ligne de financement de 100 M Euros pour acquisition et investissement industriel
- la collecte des réponses sur le rééchelonnement d'une partie de la dette se poursuit.

Structure financière

La structure financière de Wendel est en ligne avec sa stratégie d'investisseur de long terme et repose sur des financements à long terme (principales échéances obligataires entre 2011 et 2017) et un niveau élevé de liquidité.

Dans un contexte de dégradation de la conjoncture au 1^{er} trimestre 2009 et anticipant la poursuite de cette dégradation en 2009, le Groupe Wendel a pour priorité d'aider les entreprises dans lesquelles il a investi à traverser cette période. Toutes ont engagé des mesures destinées à ajuster leurs capacités opérationnelles, réduire leurs coûts, optimiser leurs besoins en fonds de roulement et redimensionner leurs capacités d'exploitation. Elles étudient également de manière proactive les flexibilités financières nécessaires pour faire face à la dégradation de la conjoncture en 2009.

A fin avril 2009 et compte tenu de la cession des activités pétrolières d'Oranje-Nassau qui devrait intervenir fin mai, Wendel dispose de 1,6 milliard d'euros de cash disponible libre. Wendel est ainsi à la fois en mesure de faire face aux risques de marché à court terme, à sa prochaine échéance de remboursement de dette (Obligation échangeable Capgemini de 279 millions d'euros de juin 2009) et de consolider la marge de manœuvre du Groupe.

FACTEUR DE RISQUES

Risques de liquidité, Risque de taux d'intérêt, risque de change et risque sur actions

(se reporter au paragraphe relatif à la gestion des risques de l'annexe aux comptes consolidés)

Risques juridiques et litiges

Réglementations particulières applicables au Groupe et situation de dépendance

Compte tenu de la variété des activités de WENDEL et de ses filiales contrôlées (le « Groupe ») ainsi que de leurs implantations géographiques, aucune réglementation spécifique n'a vocation à leur être appliquée de façon uniforme. Le Groupe n'est soumis directement à aucune réglementation particulière pouvant affecter le cours normal de ses affaires.

Chaque société exerce ses activités dans le respect des lois et réglementations qui leur sont applicables. Pour l'exercice de ses activités, Bureau Veritas bénéficie à travers le monde, de très nombreux agréments, reconnaissances et accréditations de la part d'États et d'organisations internationales qui font l'objet de renouvellements périodiques. Il n'existe pas à la connaissance de la Société de problème de renouvellement pouvant avoir un impact significatif sur les activités de Bureau Veritas. En tant que laboratoire pharmaceutique, Stallergenes est soumis aux Directives sanitaires de la Commission européenne et se conforme aux recommandations et lignes directrices des bonnes pratiques de fabrication de l'AFSSAPS. Par ailleurs, Materis et Deutsch ne sont soumis à aucune réglementation particulière susceptible d'impacter significativement leurs activités (à l'exception de la réglementation REACH pour Materis).

Pour plus de détails concernant la réglementation applicable à Bureau Veritas ou Stallergenes, il est possible de se référer au document de référence de ces sociétés. Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de Bureau Veritas (www.bureauveritas.fr) et de Stallergenes (finance.stallergenes.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

A ce jour, la Société n'a pas connaissance d'évolution prévisible en termes de réglementations ou jurisprudence qui pourrait avoir un effet significatif sur les activités du Groupe.

Par ailleurs, la Société et ses filiales contrôlées ne sont dépendantes d'aucun brevet ou licence ni aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

À la meilleure connaissance de la Société, il n'existe pas, dans les sociétés du Groupe, de contrats de cette nature, dont l'expiration ou la rupture pourrait avoir une influence significative sur leurs activités.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société et ses filiales contrôlées sont parties à un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et sont régulièrement soumises à des contrôles fiscaux, sociaux, ou administratifs.

Une provision est constituée chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible. La méthode de provisionnement et de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions constituées reflètent la meilleure estimation des conséquences financières pour le Groupe des litiges sur la base des informations disponibles.

Le montant total de la provision pour litiges dans les comptes consolidés est de 96,9 millions d'euros dont 63,3 millions d'euros pour Bureau Veritas. Dans le cadre normal de son activité, Bureau Veritas est partie à plusieurs milliers de litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité professionnelle.

Au niveau de la Société, le principal litige a pour objet une pollution découverte sur un terrain situé près de Rouen qui aurait pour origine les activités sidérurgiques des Hauts Fourneaux de Rouen (HFR), dont l'exploitation a cessé en 1967. Le préfet de Seine-Maritime, alléguant d'une filiation des HFR avec Sofiservice (filiale du Groupe), a enjoint, par un arrêté de 1998, à cette dernière la réalisation d'une étude environnementale et la remise en état du site. Contesté, cet arrêté a été annulé par un jugement du Tribunal administratif qui a lui-même été annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel en octobre 2002 qui a prescrit la réalisation de l'étude environnementale. Le Conseil d'État dans un arrêt du 10 janvier 2005 ayant confirmé la décision de la Cour administrative d'appel, ce litige demeure provisionné.

A la connaissance de la Société, la Société et ses filiales contrôlées ne sont exposées à aucun autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

Assurances

Dans le cadre de sa politique de couverture de risques, Wendel a souscrit des polices d'assurances auprès de compagnies de premier plan dont elle s'est assurée de la solvabilité. La Société revoit chaque année ses principaux contrats d'assurance afin d'en améliorer la couverture tout en profitant des prix du marché pour réaliser des économies significatives. Elle est aujourd'hui couverte pour les principaux risques suivants :

- Dommages aux biens (bâtiments et/ou risques locatifs) ainsi qu'à leur contenu (couverture : environ 11 millions d'euros). Cette police couvre notamment les dommages matériels causés aux biens ; les couvertures ont été revues et complétées en 2007 et 2008, notamment en matière informatique ;
- Responsabilité civile d'exploitation (couverture : 10 millions d'euros). Cette police, dont les couvertures et les plafonds ont été fortement augmentés, couvre notamment les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers ;
- Responsabilité civile professionnelle (couverture : 25 millions d'euros). Cette police, souscrite depuis le 1er janvier 2009, couvre les risques de litiges en cas de faute professionnelle ou d'acte estimé tel de la société, d'un mandataire ou d'un salarié dans ses relations avec ses filiales et participations ;
- Flotte automobile ;
- Déplacements du personnel de la Société, également couverts, depuis 2006, par un contrat d'assistance ;

- Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux. Cette police couvre notamment les mandataires sociaux de la Société, ses représentants au sein des organes de direction des filiales ou participations et les dirigeants de fait ou préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion ;
- Maladie, invalidité et décès des personnels de la Société : de nouveaux contrats, très couvrants, sont en place depuis le 1er janvier 2007.

Par ailleurs, chaque filiale contrôlée gère en direct sa propre politique d'assurance et dispose d'une couverture de risques adaptée à son activité.

Actifs non disponibles

(Voir note 37 de l'annexe aux comptes consolidés)

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2008, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Société ou du Groupe à l'exception des événements décrits dans la note « Événements postérieurs à la clôture » des comptes consolidés.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe (milliers d'euros)

	Exercice 2007				Exercice 2008			
	Ernst & Young Audit		PricewaterhouseCoopers		Ernst & Young Audit		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidation	3 186		4 788		3 520		5 006	
- <i>Wendel</i>	409	10%	624	9%	537	13%	832	15%
- <i>filiales intégrées globalement</i>	2 777	66%	4 165	59%	2 983	74%	4 174	73%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	556		2 072		166		93	
- <i>Wendel</i>	-	0%	-	0%	60	1%	10	0%
- <i>filiales intégrées globalement</i>	556	13%	2 072	30%	106	3%	83	1%
Sous-total	3 742	89%	6 860	98%	3 686	91%	5 099	89%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	447	11%	138	2%	342	8%	614	11%
Revue des procédures de contrôle interne - filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	15	0%	15	0%	4	0%	-	0%
Sous-total	462	11%	153	2%	346	9%	614	11%
Total	4 204	100%	7 013	100%	4 032	100%	5 713	100%

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes individuels et consolidés ont été arrêtés le 24 mars 2009 par le Directoire, sous la présidence de Monsieur Jean Bernard Lafonta.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 208 à 210 et 230 à 231, qui contiennent des observations. Ces observations sont les suivantes :

- **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- *La note 5 de l'annexe aux comptes consolidés « Titres mis en équivalence - Test de dépréciation sur les titres mis en équivalence Saint-Gobain », qui décrit notamment les modalités d'évaluation de la participation Saint-Gobain, déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément aux normes IFRS et en particulier sur les éléments suivants :*

- *la valeur d'utilité de la participation Saint-Gobain a été évaluée par votre société à 65,7 € par action au 31 décembre 2008 dans une perspective*

d'investissement à long terme et en tenant compte des faits et circonstances existant à la date de clôture ainsi que des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes. Cette évaluation a conduit à une dépréciation de 240 millions d'euros sur l'exercice ;

- compte tenu de l'incertitude relative à l'évolution de l'activité économique mondiale, les prévisions sont rendues difficiles et les montants effectifs pourraient se révéler différents des prévisions établies dans le cadre du test effectué ; il est dès lors possible que la valeur d'utilité de la participation soit ultérieurement différente de celle déterminée à partir des hypothèses et estimations mises en œuvre à la clôture de l'exercice 2008 ;
 - une analyse de sensibilité montre qu'en cas de hausse du taux d'actualisation de +0,5% une perte supplémentaire de 651 millions d'euros serait constatée, et qu'en cas de baisse du taux de - 0,5%, la dépréciation de 240 millions d'euros ne serait pas constatée. De même, en cas de diminution de -0,5% du taux de croissance à long terme une perte supplémentaire de 476 millions d'euros serait constatée, et en cas de hausse de +0,5% du taux de croissance à long terme, la dépréciation de 240 millions d'euros ne serait pas constatée.
- La note 4.D (1) de l'annexe aux comptes consolidés « Actifs et passifs financiers - Instruments dérivés » concernant les instruments dérivés relatifs aux protections contre la baisse du titre Saint-Gobain qui indiquent que ces instruments sont valorisés selon la norme IAS 39 sur la base des paramètres de marché à la date de clôture. L'impact de la variation de la juste valeur de ces instruments sur l'exercice 2008 est un profit de 418 millions d'euros.
- La note F de l'annexe aux comptes consolidés « Gestion des risques – Gestion du risque de liquidité », qui décrit la situation de trésorerie et de liquidité de Wendel et de ses principales participations consolidées.
- La note 38 de l'annexe aux comptes consolidés « Evénements postérieurs à la clôture » qui mentionne la perte de dilution de l'ordre de 600 millions d'euros qui sera comptabilisée en 2009, liée à l'augmentation de capital de Saint-Gobain réalisée en mars 2009. »
- **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 18 de l'annexe « Gestion du risque de liquidité » qui décrit la situation de trésorerie et de liquidité de votre société. »



Frédéric Lemoine
Président du Directoire

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

- **Ernst & Young Audit**

représenté par Jean-Pierre Letartre

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Tour Ernst & Young -11, Allée de l'Arche – 92037 Paris-La-Défense

- date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 15 novembre 1988 (ancienne dénomination : Castel Jacquet et Associés)
- date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- durée du mandat : 6 exercices
- expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

- **PricewaterhouseCoopers Audit**

représenté par Olivier Thibault

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, Rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

- date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 24 novembre 1994 (anciennes dénominations : Befec-Mulquin et Associés, **Befec-Price Waterhouse**)
- date du dernier renouvellement de mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- durée du mandat : 6 exercices
- expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

- **Cabinet Auditex**

Tour Ernst & Young – 11 allée de l'Arche – 92037 Paris-La-Défense

- date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 4 juin 2007
- durée du mandat : 6 exercices
- expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

- **Jean-François Serval**

114 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret

- date du premier mandat : Assemblée générale mixte du 13 juin 2002
- durée du mandat : 6 exercices
- expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Responsable de l'information

Gérard Lamy, Directeur de la Communication financière

Tél : 01 42 85 30 00

e-mail : g.lamy@wendelgroup.com

Documents accessibles aux actionnaires et au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales et autres documents sociaux de la société Wendel, ainsi que les informations financières historiques et autres documents établis par un expert à la demande de la société Wendel devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société Wendel, 89 rue Taitbout, 75009 Paris.

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Wendel sont accessibles sur le site internet de la société : www.wendelgroup.com

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 et renvoie aux pages correspondantes de ce Document.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 Pages

1. Personnes responsables	316, 319
2. Contrôleurs légaux des comptes	318
3. Informations financières sélectionnées	
Informations financières historiques	6, 13, 14, 112 à 118, 212, 213, 295
Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	86 à 87, 145 à 152, 312 à 313
5. Informations concernant l'émetteur	
Histoire et évolution de la société	14, 268, 295
Investissements	14, 16 à 32, 138 à 142
6. Aperçu des activités	
Principales activités	6 à 32
Principaux marchés	6, 17 à 32, 295 à 296
Evénements exceptionnels	7 à 12, 138 à 140, 311
Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers	296, 301
Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	16, 295 à 296
7. Organigramme	
Description sommaire du groupe	302
Liste des filiales importantes	16, 196 à 207, 302
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	157 à 158
Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	95 à 99, 130, 169 à 170
9. Examen de la situation financière	
Situation financière	6 à 14, 17 à 32, 147 à 150, 306 à 307, 311
Résultat d'exploitation	6 à 13, 112 à 116, 212, 312
10. Trésorerie et capitaux	
Informations sur les capitaux	167 à 168, 174 à 176, 221 à 222, 274 à 279
Source et montant des flux de trésorerie	124, 217
Conditions d'emprunt et structure de financement	147 à 150, 174 à 176, 222
Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société	147 à 150, 311
Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes	NA
11. Recherche et développement, brevets et licences	19, 26, 27, 181

12. Informations sur les tendances	11, 16 à 32, 307 à 311
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Directoire et Conseil de Surveillance	
Renseignements relatifs aux membres du Directoire et Conseil de Surveillance	41 à 48
Conflits d'intérêts au niveau des organes de Direction et de Surveillance	49
15. Rémunérations et avantages	
Montant de la rémunération versée et avantages en nature	70 à 80, 292
Montant des sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	171 à 173
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
Date d'expiration des mandats	41, 43
Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	292
Informations sur les Comités d'Audit et de Rémunérations	57 à 63
Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise	70 à 71
17. Salariés	
Nombre de salariés	100 à 110, 182
Participation et stock-options des mandataires sociaux	41 à 44, 74 à 77, 284, 291
Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	248, 274 à 275
18. Principaux actionnaires	
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	284 à 289
Existence de droits de vote différents	272
Contrôle de l'émetteur	284 à 286
Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	142 à 143, 233 à 236, 296
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	13 à 14, 121 à 137, 167, 208 à 210, 295
Informations financières proforma	NA
Etats financiers	119 à 207, 214 à 229
Vérification des informations financières historiques annuelles	295
Date des dernières informations financières	307 à 311
Informations financières intermédiaires	NA
Politique de distribution du dividende	290
Procédures judiciaires et d'arbitrage	69 à 170, 312 à 313
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	314
21. Informations complémentaires	
Capital social	274 à 279
Acte constitutif et statuts	51, 54, 68 à 70, 268 à 273
22. Contrats importants	301
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	16, 305
24. Documents accessibles au public	36, 269
25. Informations sur les participations	17 à 32

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

RUBRIQUES PAGES

Comptes annuels de la Société	214 à 229
Comptes consolidés du Groupe	119 à 207
Rapport de gestion	
<ul style="list-style-type: none">Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	9 à 32, 112 à 118 145 à 152, 212, 213, 274, 275 312 à 314
<ul style="list-style-type: none">Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	297
<ul style="list-style-type: none">Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 225-11, al 2 du Code de commerce)	281 à 283
<ul style="list-style-type: none">Autres éléments du rapport de gestion	95 à 110, 133, 228, 229, 274 à 307
Attestation du responsable du rapport financier annuel	316
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	230 à 231
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208 à 210
Honoraires des Commissaires aux comptes	315
Rapport du Président du Conseil de surveillance portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	52 à 92
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de surveillance	93 à 94



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mai 2009 sous le n° D.09-400, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Société anonyme
au capital de
201 466 400 euros

Tél.: 01 42 85 30 00
Fax: 01 42 80 68 67

89, rue Taitbout
75009 Paris
www.wendelgroup.com